

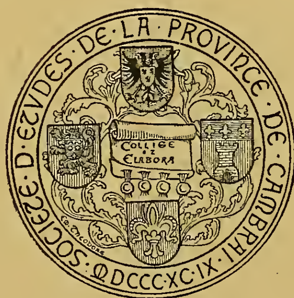


SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
DE LA
PROVINCE DE CAMBRAI
(Fondée en 1899)

# ANNALES

## Tome I

# ARMORIAL
## DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU NORD




LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
88, rue de Tournai, 88

1909

# ANNALES

DE

# LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

# PROVINCE DE CAMBRAI

---

Tome I

---

# ARMORIAL

DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

# DU NORD

---

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

# PROVINCE DE CAMBRAI

# ANNALES

Tome I




LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
88, rue de Tournai, 88

1909

# ARMORIAL

DES

# COMMUNES DU DÉPARTEMENT

# DU NORD

PAR

le chanoine Th. LEURIDAN

ARCHIVISTE DU DIOCÈSE DE CAMBRAI

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES




LILLE

IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ

88, rue de Tournai, 88

—

1909

*L'impression de ce premier volume des* Annales de la Société d'études, *contenant l'*Armorial des communes du département du Nord, *a été commencée le 25 août 1908 et achevée le 29 janvier 1909 par la maison Lefebvre-Ducrocq de Lille.*






*Cet ouvrage, dont le tirage a été strictement limité, ne sera point mis dans le commerce ; il est réservé aux seuls membres de la* Société d'études *qui ont pris part à la souscription ouverte à l'occasion du jubilé sacerdotal de leur président.*

*Exemplaire de M.* Olivier Scrive.




Le Président
de la *Société d'études*,

Th. Leuridan

Hommage reconnaissant.

hoC opVs

praeLIs ManDatVro

aes praebere

VoLVerVnt

LVbentes soCII

---

1883 — 19 mai — 1908

---

gratI anIMI pIgnVs eXILe

beneVoLentIbVs soCIIs

retVLIt

th. LeVrIDan

IVbILarIVs

# SOUSCRIPTEURS

Académie royale d'archéologie de Belgique.
M. l'abbé A. Achte, Armentières.
Archives départementales du Nord, Lille.
M. C. Arnaudon, Lille.
M. l'abbé J. Bataille, Roubaix.
M. l'abbé A. Bauduin, Lille.
M. Ch. Béghin, Douai.
M. Éd. Bercet, Anor.
Bibliothèque de l'Université de Lille.
Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille.
M. Bigo-Danel, Lille.
M. A. Bocquillet, Houilles.
M. le baron E. Boissonnet, Douai.
M. le docteur H. Bombart, Solesmes.
M. l'abbé A. Bontemps, Tournai.
M. l'abbé C. Bosquelle, Avesnes-lez-Aubert.
M. l'abbé A.-M. Broutin, Lille.
M. l'abbé Fl. Carpentier, Pecquencourt.
Cercle archéologique et historique de Courtrai.
M. Ch. de la Charie, Sainte-Austreberthe.
M. le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie, Kain.
M. le chanoine J.-A. Chollet, Lille.
M. Claroo-Desprets, Deûlémont.
M. Jean Dalle, Bousbecque.
M. Eug. Debièvre, Lille.
Mgr H. Debout, Calais.
M. Paul Delannoy, Cambrai.
M. le docteur A. Delassus, Lille.
M. l'abbé P. Delebecque, Cantaing.
M. et Mme Ch. De le Rue, Roubaix.
M. Joseph De le Rue, Roubaix.
M. l'abbé A. Delobelle, Dompierre.
M. l'abbé G. Deltombe, Baisieux.
M. A. Demeuldre, Soignies.
M. Paul Denis du Péage, Lille.
M. le chanoine Descamps, Lille.
M. l'abbé E. Deschrever, Lourches.
M. l'abbé I. Desilve, Saint-Amand.
M. l'abbé J. Desilve, Saint-Amand.
M. l'abbé H. Desmarchelier, Lille.

M. Fernand Donnet, Anvers.
M. l'abbé H. Dubrulle, Lille.
M. Joseph Dubrulle, Lille.
M. E. Dufour-Deren, Armentières.
M. A. Dulieux, Lille.
M. l'abbé A. Dariez, Fournes.
M. l'abbé Éperin, Lille.
M. Alex. Favier, Douai.
M. Louis Flipo, Deûlémont.
M. l'abbé J. Fontaine, Cambrai.
M. l'abbé J. François, Templeuve.
M. Henri Fremaux, Lille.
M. Joseph Gennevoise, Vicoigne.
M. le docteur Fr. Guermonprez, Lille.
M. Joseph Guillaume, Paris.
M. le chanoine Guillemant, Béthune.
S. Exc. Mgr Éd. Hautcœur, Lille.
M. le chanoine A. Hécart, Cambrai.
M. L. Honorez-Gossart, Pont-à-Marcq.
M. le comte P. Houzé de l'Aulnoit, Lille.
M. l'abbé E. Itsweire, Monchaux.
M. le chanoine A. Julien, Annappes.
M. A. Lallemant, Cambrai.
M. Roger Laloy, Houplines.
M. Léon Lambert, Tournai.
M. l'abbé A. Lamoot, Armentières.
M. le comte de Lannoy-Clairvaux, Bruxelles.
M. J.-F. Leblanc, Tourcoing.
M. l'abbé J. Leblanc, Saint-Remi-Chaussée.
M. Edm. Leclair, Lille.
M. H. Leclair-Lesage, Lille.
M. Georges Lefebvre, Lille.
M. Léon Lefebvre, Lille.
M. l'abbé L. Lefer, Marly.
M. l'abbé J. Leroux, Lomme.
M. l'abbé Ém. Lesne, Lille.
M. et Mme Lespagnol-De le Rue, Flines-lez-Raches.
M. le comte A. de Loisne, Paris.
M. le marquis de Longvilliers, Le Broutel.
M. le chanoine J. Loridan, Sirault.
M. Albert Maron, Nevers.
M. l'abbé A. Martin, Villereau.
M. l'abbé Ém. Masure, Lille.
M. Ern. Matthieu, Enghien.
M. Arthur Merghelynck, Ypres.

M. l'abbé G. Monteuuis, Leers.
M. l'abbé C. Mortreux, Beaucamps.
M. Stanislas Mourcou, Lille.
M. Henri Pajot, Lille.
M. Georges Pasteau, Lille.
M. l'abbé A. Pastoors, Sin-le-Noble.
M. l'abbé R. Petitprez, Marquette-en-Ostrevant.
M. l'abbé A. Piat, Bachy.
Mme veuve Piton-Deligne, Lille.
M. l'abbé S. Poulet, Avesnes-le-Sec.
M. l'abbé S. Pruvost, Seclin.
M. le chanoine H. Quilliet, Lille.
M. l'abbé G. Rafin, Croix.
Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
Revue Mabillon, Chevotogne.
M. R. Richebé, Paris.
M. H. Rigaux, Lille.
M. B. Rivière, Douai.
M. R. Rodière, Montreuil-sur-Mer.
M. le chanoine Ch. Rohart, Arras.
M. H. Rombaut fils, Lille.
M. l'abbé Rose, Roubaix.
M. le chanoine Sauvé, Laval.
M. le chanoine J.-B. Selosse, Lille.
Société d'émulation, Bruges.
Société d'émulation, Cambrai.
Société d'émulation, Roubaix.
Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
Société historique de Compiègne.
Société nationale d'agriculture, sciences et arts, centrale du département du Nord, Douai.
Melle E. Sonneville, Orchies.
M. le chanoine A. Sonnois, Cambrai.
M. Ém. Théodore, Lille.
M. Louis Théry, Lille.
M. Emm. Thieullet, Lille.
M. l'abbé E. Trelcat, Ors.
M. l'abbé H. Trouillet, Lille.
M. le chanoine H. Vandame, Lille.
M. G. Van den Brouck, Lille.
M. le chanoine R. de Vicq, Lille.
M. Paul Vilain, Lille.
M. le comte Wallet, La Minée.
M. Paul Watine, Roubaix.

---

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU NORD

PAR

le chanoine Th. LEURIDAN

ARCHIVISTE DU DIOCÈSE DE CAMBRAI
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

### INTRODUCTION

Le travail dont nous commençons l'impression forme la première partie de l'*Armorial du Nord* et concerne uniquement les *communes* de ce département, ou, si l'on veut, les paroisses du diocèse actuel de Cambrai. Une seconde partie, beaucoup plus considérable, comprendra l'Armorial des *familles* de la même région.

Nous avions entrepris, il y a vingt-cinq ans, un Armorial (communes, institutions et familles) de la Châtellenie de Lille, dont nous nous proposions de former une annexe à la *Statistique féodale* de feu M. Th. Leuridan [1]. En 1903, la *Société d'études* commença la publication de l'*Épigraphie du Nord* [2]. C'était pour nous une invitation directe à étendre notre premier travail aux autres arrondissements du département et à en faire le complément nécessaire de cette *Épigraphie*. Depuis cette époque, l'*Armorial du Nord* se poursuit ; il s'achèvera, si Dieu nous prête vie, en même temps que la préparation de l'*Épigraphie*.

Dans cette première partie, nous donnons donc les armoiries de toutes les communes du département, en suivant l'ordre alphabétique des sept arrondissements qui le composent [3].

---

1. Publiée dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. XVII, XX, XXI, XXIV et XXV.

2. Tomes VIII, IX, X et XI de ses *Mémoires*.

3. Trois de ces arrondissements ont été publiés déjà :
*Armorial de la Châtellenie de Lille. Mosaïque de la chapelle de Saint-Charles-*

Nous devons tout d'abord exposer la méthode que nous avons adoptée.

Parmi les villes ou villages dont nous nous occupons, nous pouvons établir deux catégories. Dans la première, nous rangeons les communes qui possédaient des armoiries propres, choisies par elles ou concédées par le souverain, dûment enregistrées et légalement reconnues ; c'est le très petit nombre. Dans la deuxième se rangent toutes les autres, n'ayant en fait d'armoiries que celles des familles nobles ou des abbayes qui en possédaient la seigneurie.

Pour les armoiries du premier groupe, la principale source à laquelle nous avons puisé est l'*Armorial général* dressé par ordre de Louis XIV, de 1696 à 1710. Les registres qui ont rapport à la région dont nous nous occupons ont été publiés par M. Borel d'Hauterive, sous les titres d'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis* [1] et d'*Armorial d'Artois et de Picardie* [2].

De tous les recueils héraldiques, cet armorial dit de d'Hozier [3] est le seul qui présente un caractère officiel. Il contient la description des armoiries des familles, des villes, des communautés, des chapitres et des corporations qui les firent enregistrer, afin d'en légitimer ou d'en régulariser la possession.

Mais les renseignements contenus dans les registres de d'Hozier sont loin d'avoir tous la même valeur. Ils comprennent quatre

---

*le-Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame de la Treille*. Lille, 1904. In-8, 48 pages, 14 planches. (*Bulletin de la Société d'études*, t. VI, p. 177.)

*Armorial de l'arrondissement de Dunkerque. Étude iconographique pour les vitraux du bas côté du midi de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille*. Lille, 1907. In-8, 42 pages, 9 planches. (*Bulletin de la Société d'études*, t. IX, p. 263.)

*Armorial de l'arrondissement d'Hazebrouck. Étude iconographique pour les vitraux du bas côté du midi de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille*. Lille, 1907. In-8, 32 pages, 7 planches. (*Bulletin de la Société d'études*, t. IX, p. 305.)

Mais, comme leurs titres l'indiquent, ces travaux avaient un but tout spécial et ne comportaient qu'un très petit nombre de notes. Aussi n'avons-nous pu hésiter à répondre au désir qu'on nous a exprimé, en refondant ces trois opuscules, en y ajoutant de nombreuses notes historiques ou héraldiques, et en les intercalant dans ce volume à leur place alphabétique, de manière à former un tout vraiment homogène.

1. Paris, 1856. In-8.

2. Paris, 1866. In-8.

3. Charles d'Hozier était juge d'armes de France ; cet office ayant été supprimé par édit de novembre 1697, on conféra à son titulaire, comme compensation, le 18 décembre de la même année, les fonctions de garde de l'armorial général. En avril 1701, il fut d'ailleurs investi à nouveau de la charge de juge d'armes.

divisions. La première contient les armoiries fournies par les personnes ou les institutions, et admises aussitôt au contrôle; la deuxième contient les armoiries fournies trop tard ou dont la réception fut jalousement différée, parce qu'elles présentaient des fleurs de lis d'or sur champ d'azur. On peut généralement accepter comme authentiques les renseignements fournis par ces deux premières séries. Il faut être, au contraire, très circonspect pour ceux des deux dernières séries. La troisième, en effet, se compose des armoiries réglées par d'Hozier lui-même, parce qu'elles avaient été mal expliquées par ceux qui les avaient déclarées; la quatrième réunit les armoiries données par d'Hozier aux personnes et aux institutions qui avaient négligé d'en fournir la description, quoiqu'elles eussent payé les droits d'enregistrement. Il faut ordinairement négliger les renseignements de cette quatrième partie, car la presque totalité des armoiries qui y figurent sont de pures inventions du susdit juge d'armes. M. Borel d'Hauterive, en éditant l'*Armorial de Flandre* et l'*Armorial d'Artois*, a pris soin de bien conserver cette quadruple division, et de faire composer en deux colonnes les deux dernières séries sur lesquelles un historien sérieux ne peut asseoir aucune preuve.

Cette première source ne nous a fourni qu'un très petit nombre d'indications; nous en avons dit la cause.

Une autre source « officielle » s'offrait à nous; nous voulons parler des *sceaux* disséminés dans les différents fonds d'archives et dont la description a été donnée dans les excellents recueils de MM. Douët d'Arcq [1], Demay [2], de Raadt [3], Poncelet [4], et d'autres encore.

---

1. Douet d'Arcq, *Collection de sceaux des archives de l'Empire*. Paris, 1863-1868. Trois volumes in-4.

2. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord*. Paris, 1873. Deux volumes in-4.

Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne*. Paris, 1877. In-4.

3. J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France). Recueil historique et héraldique*. Bruxelles, 1898. Quatre volumes in-8.

4. Éd. Poncelet, *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons*; dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXIII, 1904, p. 129-240; t. XXXIV, 1905, p. 112-304; t. XXXV, 1906, p. 160-336; t. XXXVI, 1907, p. 160-263. L'auteur a annoncé un supplément qui paraîtra dans un prochain volume des mêmes *Annales*.

Mais les sceaux, sauf ceux de la période moderne, n'indiquent que les emblèmes choisis par les communes, ou la composition et l'agencement des meubles et des pièces héraldiques de leurs blasons ; ils n'offrent pas les hachures des émaux, cependant nécessaires pour donner la description exacte des armoiries. Il faut donc compléter leurs indications à l'aide d'autres documents, ce qui n'est pas toujours possible. En somme, nous n'avons trouvé dans ces vastes recueils que de rares renseignements. Aussi le premier groupe de communes ne représente qu'une faible minorité.

Pour le second groupe, il a fallu, en l'absence de documents officiels, avoir recours, soit à la tradition suffisamment établie, soit aux manuscrits héraldiques et généalogiques. Encore est-il nécessaire, quand il s'agit de ces derniers, de contrôler sévèrement les données qu'ils fournissent, car leur valeur est fort variable, suivant l'autorité même de leurs auteurs. Ils contiennent assez fréquemment des inexactitudes, voire des fautes ou des confusions grossières. Il en est de même des ouvrages imprimés, dont les auteurs se sont trop aisément bornés à reproduire les indications de tel ou tel manuscrit, sans procéder à ce contrôle sévère dont nous parlons. On en trouvera de nombreux et regrettables exemples dans les notes qui accompagneront la description des armoiries.

En l'occurrence, les *cartes héraldiques* des diverses époques et des diverses régions nous ont apporté leur contingent d'utiles renseignements. Nous en signalerons les principales dans l'introduction particulière à chacun des arrondissements qu'elles concernent ; nous en reproduirons plusieurs.

A côté des cartes et tableaux, nous devons mentionner les *recueils héraldiques et généalogiques* fort nombreux, dans lesquels d'ailleurs nous n'avons pu faire ample moisson, tant est inégale la valeur des documents qu'ils renferment. La simple nomenclature de ces différentes compilations nous entraînerait trop loin. Quand il sera nécessaire de donner une référence spéciale à quelqu'un d'entre eux, on la trouvera dans le texte même de l'*Armorial* ou en notes. Qu'il nous suffise d'indiquer les manuscrits 215, 293, 483, 490 à 496, 508, 609, 631, 698, 699 et 953 de la Bibliothèque municipale de Lille, et les numéros 127, 173, 174, 176, 180 à 183 du fonds Godefroy, dans le même dépôt ; les manuscrits 786, 884, 1030, 1032, 1034 de la Bibliothèque de Cambrai ; les numéros 965

à 968 de la Bibliothèque de Douai ; les numéros 480 et 809 de la Bibliothèque de Valenciennes ; les numéros 39, 358 et 738 de la Bibliothèque d'Arras ; les numéros 744 et 8.236 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris ; le numéro 1.519 du fonds Goethals à la Bibliothèque royale de Bruxelles, etc., auxquels nous avons eu recours pour contrôler, confirmer ou compléter les données fournies par les armoriaux, les sceaux et les cartes héraldiques.

Quant aux localités pour lesquelles manquent tout ensemble les documents officiels, une tradition bien établie et les indications acceptables des manuscrits, nous n'avions qu'un seul parti à prendre. C'était de leur attribuer les armoiries des institutions ecclésiastiques dont elles relevaient, ou celles des familles nobles qui en possédèrent la seigneurie.

Ici, le champ des investigations s'élargissait encore. Il fallait parvenir à reconstituer, pour chaque village, sa mouvance féodale ou la liste des familles seigneuriales, et là précisément surgissait une grosse difficulté. Beaucoup de ces localités n'ont point encore trouvé leur historien ; les plus favorisées sous ce rapport ont été l'objet de monographies de valeur extrêmement variée ; il a été nécessaire de contrôler les assertions de leurs annalistes, souvent même de redresser leurs erreurs, causées par des similitudes de noms ou par l'ignorance presque complète du système féodal. De là, la nécessité de recourir à une quantité de publications de sociétés savantes, de monographies, de notices, dont nous citerons les principales, chemin faisant, à l'article qu'elles concernent.

Nous avons donc attribué aux villes et villages, soit leurs armoiries enregistrées dans les premières parties de l'armorial de d'Hozier, ou conservées par les sceaux (c'est le petit nombre), soit les armes des abbayes ou des familles qui possédèrent la seigneurie principale de ces localités. Parmi ces familles, nous avons choisi celles qui ont tenu le plus longtemps ces seigneuries, ou bien celles qui les ont illustrées en quelque manière. D'autres fois, nous avons préféré la famille en faveur de laquelle la seigneurie fut érigée en baronnie, en comté, en marquisat, ou bien celle dont le souvenir est conservé par quelque pierre tumulaire ou par l'inscription d'une cloche. Ici encore, il s'agit bien de documents certains et en quelque sorte « officiels. »

Peut-être pourra-t-on trouver que notre *Armorial* est quelque

peu fantaisiste, en ce qui concerne les villes ou villages qui n'ont point d'armoiries propres. Il est évident que le choix dont il s'agit nous est personnel, et nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître qu'un autre auteur, étudiant le même sujet, aurait pu adopter d'autres armoiries que les nôtres. Mais il faut observer que ce choix, tout arbitraire qu'on puisse le prétendre, est toujours appuyé sur des données historiques et sur des documents soigneusement contrôlés. D'ailleurs nous n'avons aucunement la prétention d'affirmer que telle commune porte telles armoiries; nous disons, au contraire, qu'elle n'en possède point. Cependant, pour rappeler le souvenir de son passé, nous lui attribuons non pas des armoiries « inventées » de toutes pièces, mais les armoiries de ses seigneurs. De cette façon et sous cette réserve, l'*Armorial* devient un document historique et n'admet plus d'autre « fantaisie » que le choix même qui nous a conduit à adopter telles armoiries préférablement à d'autres, d'ailleurs acceptables et admissibles, elles aussi.

Un mot seulement sur la disposition de ce travail. Il est divisé tout d'abord par arrondissements placés dans leur ordre alphabétique : Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Valenciennes. Pour chacun d'eux, nous donnons, en une brève introduction, quelques indications générales, topographiques ou historiques. Le texte proprement dit de l'*Armorial* comprend, dans chaque arrondissement, les communes qui le composent, rangées par ordre alphabétique.

Le nom de chaque commune est suivi d'une courte mention de sa situation ancienne et de sa situation actuelle, qui permet de reconnaître immédiatement à quelle division topographique, civile et ecclésiastique, elle appartenait autrefois et de quel canton elle fait actuellement partie Vient ensuite la description la plus claire et la plus exacte possible des armoiries qui lui sont attribuées. Enfin, en caractères plus petits, nous ajoutons quelques notes historiques; celles-ci n'ont souvent d'autre but que de justifier le choix des armoiries.

Toutes les armoiries ainsi décrites ont été dessinées avec soin; leur ensemble forme une série de cinquante-cinq *planches*, dont douze pour l'arrondissement d'Avesnes, dix pour Cambrai, six pour Douai, cinq pour Dunkerque, cinq pour Hazebrouck, onze pour Lille et six pour Valenciennes. Chacune de ces planches

contenant douze écussons, il s'est trouvé, dans plusieurs arrondissements, quelques places libres à la fin de la dernière ; nous les avons utilisées en y reproduisant des armoiries d'institutions civiles ou religieuses de ces arrondissements.

Le langage héraldique peut n'être pas familier à toutes les personnes auxquelles est destiné le présent travail ; les termes employés dans la lecture des planches de l'*Armorial* resteraient pour elles dénués de signification, ou bien risqueraient d'être mal compris. On pourrait, il est vrai, recourir à l'un des nombreux traités publiés sur la matière; mais ces ouvrages pèchent souvent par leur trop grande prolixité, par l'emploi d'expressions techniques non expliquées, parfois aussi par un pompeux étalage d'érudition, et demeurent ainsi inaccessibles pratiquement aux personnes qui ne sont pas, au moins partiellement, initiées à ce genre d'études. Il nous a paru plus expédient d'éviter cette peine à nos lecteurs, en leur mettant sous les yeux, en quelques pages, l'explication des seuls termes employés dans la description des blasons de l'*Armorial*, et qui ne font pas partie du langage usuel. Nous les avons rangés, par ordre alphabétique, sous forme de *vocabulaire*, qu'on trouvera à la fin du volume, dont il formera, pour ainsi dire, le premier « index ».

Deux autres *tables*, l'une des noms de lieux, l'autre des noms de personnes, termineront cet ouvrage dont elles seront un utile et quasi indispensable complément.

---

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

## D'AVESNES

Au point de vue topographique ancien, toutes les communes qui ont formé l'arrondissement actuel d'Avesnes faisaient partie du comté de Hainaut et du diocèse de Cambrai. Avant le XVIIe siècle on y trouvait comme bonnes villes : Avesnes, Bavai, Landrecies, Maubeuge et Le Quesnoy [1].

Sous Louis XIV, fut créée l'Intendance du Hainaut, qui se divisait en ancien et en nouveau département, le premier comprenant les châtellenies d'Avesnes, de Landrecies et du Quesnoy, cédées à la France, en 1659, par le traité des Pyrénées ; le second, les châtellenies de Bavai et de Maubeuge, cédées, en 1678, par le traité de Nimègue.

Cette intendance du Hainaut subit d'importantes transformations à la suite du traité d'Utrecht ; on lui adjoignit notamment Valenciennes, qui devint chef-lieu ou capitale du Hainaut français. Plus tard, en 1730, on y incorpora Condé, puis, en 1754, Bouchain, Cambrai, Mortagne et Saint-Amand.

Les villages de l'arrondissement actuel ressortissaient aux gouvernements d'Avesnes et de Maubeuge, et aux prévôtés de Bavai, de Landrecies et du Quesnoy.

Pour la partie du Hainaut qui a formé l'arrondissement d'Avesnes, et pour les localités des arrondissements de Cambrai, de Douai et de Valenciennes ayant appartenu au Hainaut, nous possédons plusieurs cartes héraldiques.

La plus ancienne fut gravée, vers 1588, pour l'ouvrage de

---

1. Il faut ajouter à ces bonnes villes du Hainaut : Bouchain, Condé et Valenciennes, dans l'arrondissement actuel de Valenciennes ; et Pecquencourt, dans celui de Douai.

Braun [1] et d'Hogenberg [2]. Elle porte ce titre : *Nobilis Hannoniae comitatvs descriptio. Pays de Haynault, tenu de Dieu et du Soleil.* Outre les armes des comtés de Hainaut et de Hollande, elle offre celles des bonnes villes, des abbayes, prieurés et chapitres, des grands vassaux et des grands officiers, des douze pairs, des vingt-deux bannières et d'un certain nombre de familles seigneuriales du Hainaut. Au bas, dans un cartouche double, se trouve une notice de six lignes, en latin et en français, sur le « joly et plaisant jardin d'Haynault. » Dans cette carte, les émaux sont indiqués par des hachures, mais parfois très inexactement. Nous donnons une reproduction de cette carte de l'ouvrage de Braun, d'après un exemplaire que M. Lhomme, de Liessies, nous a très obligeamment communiqué ; nous lui en exprimons toute notre gratitude.

Une seconde carte, gravée en 1653 par Mathieu Borrekens, est intitulée : *Représentation de l'estat tant ecclésiastique que séculier de la très noble et souveraine comté et province de Haynault*. Elle contient les armoiries des villes, des abbayes, prieurés et chapitres, les bannières des douze pairs du Hainaut, les armoiries des pairs de Valenciennes, celles du comté de Hainaut et des quatre comtés qui le formèrent, des grands officiers héréditaires et d'un certain nombre de chevaliers et de nobles originaires du Hainaut; on y trouve aussi quelques seigneuries du Cambrésis et de la Flandre wallonne. Les hachures y sont indiquées, mais d'une manière tellement fantaisiste qu'on ne peut en tenir compte sans les contrôler par d'autres documents plus certains.

Une troisième carte fut composée et coloriée, en 1774, par Jean-Baptiste Dumont, archiviste des États du Hainaut. Elle a été reproduite en lithographie, par J. Vandendaelen, pour l'édition que la *Société des bibliophiles de Mons* a donnée, en 1848-1852, des *Annales du Hainaut* de Vinchant. Cette carte porte un double titre : en haut : *Nobilis Hannoniæ comitatus descriptio* ; en bas : *Carte héraldique ou le jardin des armoiries de la noblesse de Hainau*

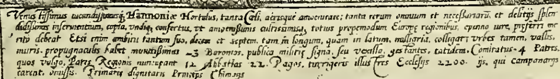
1. Georges de Bruyn, Brunius, ou Braun, archidiacre de Dortmund et doyen de Cologne, mort dans les premières années du XVIIe siècle.

2. *Civitatum orbis terrarum descriptio, auctoribus* G. Braun et Fr. Hogenbergio. Coloniæ Agrippinæ, 1572-1588. Six tomes en trois volumes in-folio. La carte est insérée à la page 23 du tome iii. — Cet important ouvrage se trouve en double exemplaire à la Bibliothèque municipale de Lille.

NOBILIS HANNONIAE COMITATVS DESCRIPTIO.

Pays de Haynault tenu de Dieu et du Soleil.

CIMAY. SOGNYES LEROEYX LESIGNE. PESQVI COVRT S. GVISLAIN AVESNE CONDET. LANDRECHI. LEVSE. BAVAY CHIVRAYN. BEAVMONT HAL BRAINE QVESNOI ENGHIEN MAVBEVGE VALLENCENES MONS ATH BINCE BOVCHAIN



Verus tissimus iucundissimusq; Hannoniæ Hortulus, tanta Cœli, aërisque amœnitate; tanta rerum omnium et necessariarū et delitijs splendidissimis inseruientium, copia, undiq; confertus, et amœnissimis cultissimisq; totius propemodum Europæ regionibus, optimo iure, præferri merito debeat. Etsi enim ambitu tantum suo, decem et septem, tam in longum, quam in latum, milliaria, colligat; urbes tamen, vallis, muris, propugnaculis habet munitissimas 23 Barones, publica militiæ signa, seu vexilla, gestantes, totidem. Comitatus 4 Patres, quos vulgo, Patres Regionis nuncupant 12 Abbatias 22. Pagos, turrigeris illustres Ecclesijs 2200. ijs, qui campanarijs carent, omissis. Primariæ dignitatis Principes Chimayus

Le ioly & plaisant Jardin d'Haynault est doué de si bon air & telle abondance de toutes choses, tant necessaires à la vie humaine, que seruantes au plaisir & delectation d'icelle qu'à bonne raison doit estre preferé aux plus plaisantes & cultiuées Regions de L'Europe; Et combien qu'il ne contienne en son circuit, longueur & largeur, que 17 lieues a toutesfois en son contour vingt & trois Villes, bien munies, de Portes, Boulevercts & Murailles; Barons portants Banieres en temps de guerre aussi vingt & trois. Quatre Contes; Peres, que le vulgaire appele Pairs de la Prouince, douze. Abbayes, vingt & deux; Villages, ayants clocher 2200 sans les Hameaux n'ayants clocher; une principauté de grande authorité nommée, Chimay.

CARTE HÉRALDIQUE DU HAINAUT, de l'atlas de BRAUN.

*prise dans la plus haute antiquité.* Dans sa partie principale, elle offre beaucoup d'analogie avec les précédentes. Elle donne de plus, en encadrement, à gauche et à droite, la succession des comtes et comtesses de Hainaut avec leurs armes, et, en bas, la série des grands baillis, également avec leurs armes. Les hachures sont indiquées d'après les couleurs de la carte manuscrite ; elles sont beaucoup plus exactes que dans les deux premières cartes décrites ci-dessus [1]. Nous reproduisons la partie centrale de la carte de Dumont, qui est la plus intéressante pour notre travail.

---

**AIBES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *Burelé d'argent et d'azur de douze pièces, au franc-quartier de sable chargé d'une tête de bouc d'argent accornée d'or.*

Armoiries de la famille *de Montigny de Glarges*, qui possédait la seigneurie d'Aibes à la fin du XIII^e siècle [2].

**AMFROIPRET.** — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *D'azur au lion d'argent, au chef d'or.*

Ces armoiries sont indiquées dans la carte héraldique de Dumont. La *Statistique archéologique* donne le champ de sable. Aux Chartreux de Liège se voit la pierre tombale de Colart *de Haynin*, seigneur d'Amfroipret, Bettrechies, Ghussignies, etc., mort en 1471 [3].

**ANOR.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton de Trélon. — *De sinople semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.*

Ces armoiries forment le sceau officiel de la commune ; M. Éd. Berget, greffier, les a fait graver, en 1895, d'après des documents trouvés aux Archives de l'État à Bruxelles.

---

1. Cette carte est conservée aux Archives de l'État à Mons, dans la section des cartes et plans, n° 1011. Dans cette même section, sous les n^os 1009 et 1010, on trouve un exemplaire des cartes de Braun et de Borrekens ; nous en connaissons plusieurs autres exemplaires dans diverses bibliothèques publiques ou collections particulières.

2. Demay, *Inv. des sceaux de la Flandre*, 1349.

3. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

**ASSEVENT.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles du même.*

Fief-lige de la pairie de Barbançon, appartenant au XVe siècle à la maison *d'Esclatière* [1], et au XVIIe à la famille *de Croy*, puis aux comtes *d'Espiennes*. Eugène-François-Joseph *d'Espiennes*, dont nous reproduisons les armoiries, figure comme seigneur d'Assevent dans l'inscription de la cloche fondue en 1769 ; son épitaphe se trouve dans l'église [2]. On connaît aussi un scel échevinal d'Assevent, aux armes *de Croy* [3], datant de la fin du XVIe siècle [4].

**AUDIGNIES.** — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *Bandé d'or et de sinople de six pièces, au franc-canton d'hermines.*

Armoiries de la famille seigneuriale *du Mont*, d'après un scel échevinal du XVIIIe siècle. On connaît deux autres types du scel échevinal, l'un aux armes des *du Chasteler de Moulbaix* [5], date de 1574 ; l'autre aux armes des *Van Dam* [6] date de 1758 [7]. La carte de Braun donne à Audignies un *écu d'argent à trois fasces de sable.*

**AULNOYE.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *Chevronné d'or et de gueules de douze pièces.*

Les documents font presque totalement défaut sur cette localité ; nous savons cependant qu'en 1789, le seigneur en était le comte *d'Egmont*. Nous reproduisons les armes de sa famille.

**AVESNELLES.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Sud. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) ; *aux 2 et 3, contre écartelé : aux a. et d., d'azur à trois fleurs de lis d'or* (France) ; *aux b. et c., de gueules* (Albret) ; *sur le*

---

1. d'Esclatière : *de sinople à trois coquilles d'argent.*

2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

3. de Croy : *écartelé : aux 1 et 4,* (d'argent) *à trois fasces* (de gueules) ; *aux 2 et 3,* (d'argent) *à trois doloires* (de gueules), *les deux du chef adossées ; sur le tout : écartelé, aux 1 et 4, losangé* (d'or et de gueules), *aux 2 et 3,* (d'or) *au lion* (de sable).

4. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

5. Chasteler de Moulbaix : (d'argent) *à une bande* (de gueules) *accompagnée en chef d'un lionceau* (de sable, armé, lampassé et couronné d'or).

6. van Dam : *coupé : en chef de gueules à deux tours* (d'argent) ; *en pointe de sable à une tour* (d'or).

7. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

*tout du contre écartelé, d'hermines* (Bretagne) ; *et sur le tout de l'écartelé : de gueules à trois roses d'or* (Arenberg).

Armoiries des *de Croy-Chimay-Arenberg*, d'après le scel échevinal d'Avesnelles [1]. Ce village faisait partie de la terre d'Avesnes.

**AVESNES-SUR-HELPE.** — Chef-lieu. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 313, nº 1. Elles figurent dans les cartes héraldiques et dans les sceaux [2] ; elles sont encore en usage officiel à Avesnes [3].

**AYMERIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *D'or à la bande échiquetée d'argent et de gueules de trois tires.*

Ces armoiries figurent au scel échevinal d'Aymeries [4] accolées à l'écu des *Rollin*, seigneurs de cette localité [5]. Malgré la grande ressemblance qui existe entre ces armoiries et celles de la famille *d'Aymeries* [6], celle-ci était complètement étrangère à la terre de ce nom sous le rapport foncier ; cela porte à croire que son nom vient de ce qu'elle descendrait d'un officier que les comtes de Hainaut avaient à Aymeries pour l'exploitation et la garde de leur domaine [7].

---

1. Demay, *Flandre*, 3859. — De Raadt, *Sceaux*, II, 284.

2. Demay, *Flandre*, 3860, 4900. — De Raadt, *Sceaux*, IV, 363. — Douet d'Arcq, *Sceaux*, 5508. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut*. Ce dernier auteur décrit un sceau du bailliage : *écu parti : au 1, deux fasces de vair, au chef plain* (Châtillon), *au 2, un bandé de six pièces*. Il faut lire *pals* au lieu de *fasces*, et corriger le dessin qui est inexact, car il donne *un palé de quatre pièces*.

3. Avesnes possédait une collégiale ou chapitre de Saint-Nicolas, fondé, en 1533, par Louise d'Albret, dame d'Avesnes, veuve de Charles de Croy (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 128). Ce chapitre fit enregistrer les armes suivantes, qui paraissent être la reproduction de son sceau : *D'argent à un Saint Nicolas de carnation, vêtu de gueules, crossé et mitré d'or, dans une niche à l'antique de sable, accompagné d'une cuve du même avec trois enfants de carnation ; et en pointe, brochant sur le saint et la cuve, un écu en losange ; parti : au 1, écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules ; aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées ; sur le tout, contre écartelé : aux a. et d., d'or au créquier de gueules ; aux b. et c., d'or au lion de sable ; au 2, écartelé : aux a. et d., d'azur à trois fleurs de lis d'or ; aux b. et c., de gueules ; sur le tout d'hermines* (*Armorial de Flandre*, p. 333, nº 2).

4. De Raadt, *Sceaux*, II, pl. 86 ; IV, 351.

5. Rollin : (d'azur) *à trois clefs* (d'or) les pannetons en haut. (Demay, *Flandre*, 1537.)

6. Aymeries : *d'or à la bande échiqueté d'argent et de gueules de deux tires.*

7. Comte du Chastel, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries dite d'Aumerie*. Tournai, 1900. In-4. Aymeries possédait un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye d'Anchin ; ce prieuré avait été fondé par Ermengarde de Mons en 1088. (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 339 ; et le comte du Chastel, ouvrage cité ci-dessus).

**BACHANT.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent.*

Armoiries des *du Mont de Gages*, dont le nom est inscrit sur la cloche paroissiale [1]. Bachant, d'abord dépendance de la seigneurie de Berlaimont, fut ensuite cédé aux seigneurs de la Puissance ou Petit-Bachant, qui furent les *Masselot* [2], les *du Buisson* et les *du Mont*.

**BAIVES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *De gueules à deux fasces brétessées et contre brétessées d'argent* (Dalem) ; *au franc-canton de gueules à trois pals de vair et au chef d'or* (Châtillon).

Armoiries des *de Blois de Trélon*, qui figurent dans le scel échevinal. Dans les actes scabinaux, un second scel accompagnait le premier [3] et représentait les armes de l'abbaye de Lobbes [4]. Baives, avec Wallers et ses dépendances, avait été donné, en 691, à cette abbaye.

**BAS-LIEU.** — On ne rencontre aucune mention de cette commune dans les titres anciens; elle n'était autrefois qu'une partie de la banlieue d'Avesnes, dite Banlieue-basse, puis Lieu-bas.

**BAVAI.** — Prévôté ; canton. — *D'argent au lion de gueules chargé sur l'épaule d'un écu d'or au lion de sable.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 366, nº 34, et actuellement encore en usage. Il faut observer que les anciens sceaux du XVe au XVIIIe siècle donnent toujours une aigle à deux têtes au lieu d'un lion dans le petit écusson qui charge le lion [5]. Quant aux cartes héraldiques, elles donnent le lion sans surcharge et avec des émaux différents [6].

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

2. Masselot : *de sable à trois roses d'argent.*

3. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

4. Abbaye de Lobbes: (de gueules) *à deux clefs* (d'or) *passées en sautoir.*

5. Demay, *Flandre*, 3864, 3865. — De Raadt, *Sceaux*, I, p. 212. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.* — Demay, *Flandre*, 4920, donne aussi un sceau de la prévôté de Bavai, au XVIIIe siècle, présentant *deux écus accolés, à l'aigle éployée chargée d'un écusson, et aux quatre lions de Hainaut.*

6. Voir : L. Delhaye, *Histoire de la prévôté de Bavay.* Bavay, 1873. In-8. — Bavai possédait une maison de l'Oratoire, avec collège (Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 364). Cette maison fit enregistrer ses armes : *d'azur aux noms de Jésus Maria d'or, posés l'un au dessus de l'autre, et entourés d'une couronne d'épines du même (Armorial de Flandre,* p. 322, nº 41).

**BEAUDIGNIES.** — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Est. — *De gueules au croissant d'argent, accompagné de huit billettes du même en orle.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom d'après les sceaux [1] et les cartes héraldiques. — Sur la cloche de 1632, figure le nom de Fery *de Carondelet*, seigneur de Beaudignies [2].

**BEAUFORT.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Maubeuge. — *De gueules à trois écussons d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [3], qui figurent dans les cartes héraldiques [4].

**BEAUREPAIRE.** — Gouvernement d'Avesnes; canton d'Avesnes-Sud. — *D'azur à une fasce d'or.*

Armes de la famille *de Saint-Omer.* En 1247, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, tenait Beaurepaire en fief lige de Mgr Jehan *de Chastillon,* comte de Blois, et seigneur d'Avesnes [5].

**BEAURIEUX.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Solre. — *De sable au chef denché d'or.*

Armoiries de la maison *de Han*, dont plusieurs membres sont inhumés dans l'église [6]. La seigneurie de Beaurieux appartint au XVe siècle à la famille *de Bousies-Vertain*; au XVIe, à celle *de Han*; au XVIIe siècle, elle passa aux *de Robaulx* [7]. Les cartes de Borrekens et de Dumont donnent des armoiries différentes.

**BELLIGNIES.** — Prévôté de Bavai; canton de Bavai. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'or à cinq bâtons de gueules mis en bande et un canton du même chargé d'une étoile à cinq rais d'or; aux 2 et 3, échiqueté d'or et de gueules.*

Armoiries des *de Harchies* telles qu'on les voyait sur une pierre tombale de 1475, sur un vitrail de 1501 [8] et sur le scel échevinal de 1600 [9].

1. Demay, *Flandre*, 520 à 523.
2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
3. De Raadt, *Sceaux*, I, 215.
4. Celle de Braun donne aussi, pour Beaufort, un écu *d'argent à une branche de nénuphar à trois feuilles au naturel.*
5. *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, VII, 28.
6. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
7. Robaulx : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chausse-trapes du même.*
8. Bibliothèque nationale, *Man. français*, n° 8236, f° 238.
9. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

**BÉRELLES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *De gueules à cinq fleurs de lis d'or mises en sautoir.*

On trouve, comme seigneurs de Bérelles, des membres de la famille du nom (1272), des familles *de Proisy* (1474), *de Ligne* (1513), *de Choisies* (1588), *de Maldonade* (1700), *de Milot* (1713), et *du Sart* (1789). Nous donnons les armoiries des *de Maldonade*, qui figurent sur la cloche de 1700 et sur une pierre tombale de 1713 [1].

**BERLAIMONT.** — Prévôté du Quesnoy ; canton. — *Fascé de vair et de gueules de six pièces.*

Ces armoiries sont blasonnées ainsi dans les sceaux [2], dans les cartes héraldiques et sur la cloche de 1788 [3].

**BERMERIES.** — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *D'argent au chef de gueules et sur le tout un arbre de sinople accosté de six poissons d'azur, trois à dextre mis en barre, trois à senestre en bande.*

Armoiries de l'abbaye de Cambron [4], qui possédait la seigneurie de Bermeries [5].

**BERSILLIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge qui possédait la justice seigneuriale de ce village.

**BETTIGNIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or au chef de sable.*

Il y avait à Bettignies deux fiefs relevant du comté de Hainaut ; un fief, dit de Pierrefontaine, relevant de l'abbaye de Liessies ; un autre fief tenu de l'abbaye de Hautmont et enfin une seigneurie, appelée Fréfontaine, puis Froidfontaine, relevant de la pairie du Petit-Quévy [6]. A défaut d'autres armes, nous donnons celles que les cartes héraldiques attribuent à cette pairie.

---

1. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

2. DEMAY, *Flandre*, 555 à 561. — DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 322. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

3. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

4. PONCELET, *Sceaux du Hainaut*, donne un scel échevinal à ces armes.

5. Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée, en 1148, près de Chièvres en Hainaut, par Anselme de Péronne, chanoine trésorier de Soignies et fils du seigneur de Trazegnies. (Voir la *Gallia Christiana*, t. III, col. 171.)

6. Voir : GOSSERIES, *Le sceau de Bauduin de Parfontaines et les fiefs de Bettignies* dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXX, p. 321.

**BETTRECHIES**. — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries des *de Haynin*, seigneurs de Bettrechies au XV^e siècle [1].

**BEUGNIES**. — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Nord. — *De gueules à trois pals de vair, au chef d'or.*

Beugnies, au point de vue féodal, fut toujours lié à Avesnes. Nous donnons les armes des *de Châtillon*, qui possédèrent Avesnes de 1279 à 1483.

**BOULOGNE-SUR-HELPE**. — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Sud. — *D'argent à trois fasces de gueules.*

Armoiries des *de Croy*, figurant sur les sceaux de 1596 et de 1612 [2].

**BOUSIES**. — Prévôté de Landrecies ; canton de Landrecies. — *D'azur à la croix d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, du XII^e au XV^e siècle, d'après les sceaux [3] et les cartes héraldiques. Au XVII^e et au XVIII^e siècles, la baronnie, puis le marquisat de Bousies, se trouvait dans la famille *de la Pierre* [4].

**BOUSIGNIES**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, qui avait à Bousignies la justice seigneuriale [5].

**BOUSSIÈRES**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries de l'abbaye de Hautmont. Jusqu'au XVIII^e siècle, Boussières fit partie de la commune de Hautmont ; l'abbaye y jouissait des droits seigneuriaux. En 1680, l'abbé de Hautmont fit apposer ses armes sur la cloche de l'église [6].

---

1. Archives départ. du Nord, *Chambre des Comptes*, B. 1986, 2033 et 2111.

2. Voir : L'abbé Momal, *Commune et paroisse de Boulogne-sur-Helpe ; histoire et souvenirs*. Avesnes, 1894. In-12.

3. Demay, *Flandre*, 630 à 640.

4. De la Pierre : *d'argent à trois aigles éployées de sable.*

5. Voir : Jennepin, *Note concernant le scel échevinal de Bousignies*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xx, p. 214.

6. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

**BOUSSOIS.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *Burelé d'argent et d'azur de douze pièces.*

Armoiries des *de Montigny* dit *de Sivry*, qui possédèrent cette seigneurie après les *Sausset* [1] et les *de Jauche*. Leurs successeurs furent les marquis *de Wargnies*, qui vendirent Boussois au chapitre de Maubeuge, en 1688.

**BRY.** — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à une grappe de raisin d'azur, tigée et feuillée de sinople.*

Armoiries de la famille *le François*, dont le nom est gravé sur la cloche de 1719 [2] ; elles furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 320, n° 7. La terre de Bry avait été vendue, en 1484, par Charles de Croy, comte de Chimay, à Gilles de Ruelin [3], seigneur d'Eth [4].

**CARTIGNIES.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Sud. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Ce village était terre d'Avesnes et n'avait d'autres armoiries que celles des seigneurs d'Avesnes [5].

**CERFONTAINE.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Cette seigneurie, vendue en 1528, par Nicolas *de Boussois* à Jean *de la Biche* [6], passa successivement, par alliance, aux maisons *de Haynin*, *de Maulde* [7] et *de Berghes Saint Winoc* [8]. Plusieurs pierres tombales de l'église et l'inscription de la cloche d'Assevent, de 1769, rappellent ces différentes familles. Nous donnons les armoiries des *de Haynin*, qui paraissent avoir conservé plus longtemps cette seigneurie.

**CHOISIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *D'hermines à un écusson de sable semé de billettes d'or et chargé sur le tout d'un lion du même, armé et lampassé de gueules.*

---

1. Leurs sceaux figurent un *écu à la croix recercelée* (Demay, *Flandre*, 641, 642).

2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

3. Ruelin : *d'or à un homme sauvage d'azur, posé de front, tenant sur l'épaule une massue de gueules.*

4. Voir : Maurin de Nahuys, *Pierre tombale de Marguerite Van der Does, veuve de Gilles de Ruelin, à Eth*, dans la *Revue de la Société d'agriculture de Valenciennes*, t. xliv, p. 149.

5. Voir : Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

6. De la Biche : *d'argent à la fasce d'azur.*

7. De Maulde : *d'or à la bande de sable frettée d'argent.*

8. Berghes Saint-Winoc : *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur.*

Armoiries des *de Morchipont*, seigneurs de Choisies au XVIe siècle [1].

**CLAIRFAYTS.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Solre. — *D'argent à la croix d'azur.*

Armoiries de Nicolas *de Croix de Drumez*, chevalier, grand prévôt de Maubeuge, en faveur duquel cette seigneurie fut érigée en comté, le 30 mars 1686, par lettres du roi Charles II.

**COLLERET.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge. Colleret faisait partie de la dotation première de ce chapitre, qui en conserva la seigneurie jusqu'à la Révolution.

**COUSOLRE.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge [2].

**CROIX.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Landrecies. — *De sable à trois croisettes d'or.*

Armoiries indiquées par les cartes héraldiques.

**DAMOUSIES.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton de Maubeuge. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Armoiries d'Avesnes, dont Damousies était une dépendance.

**DIMECHAUX.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Armoiries d'Avesnes, dont Dimechaux était une dépendance.

**DIMONT.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Armoiries d'Avesnes, dont Dimont était une dépendance [3].

**DOMPIERRE.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Nord. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois aigles d'or languées et onglées de gueules.*

---

1. Voir : Comte du Chastel, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries dite d'Aumerie*, p. 236.

2. Voir : Jennepin, *Notice historique sur la commune de Cousolre.* Maubeuge, 1877. In-8.

3. Voir : Demay, *Flandre*, 3918, décrit un scel échevinal de cette seigneurie ; il est aux armes de la douairière d'Avesnes.

Armoiries des *de Préseau d'Hugémont* [1], auxquels furent conférés, le 13 juillet 1736, les droits de haute, moyenne et basse justice dans la seigneurie de Dompierre [2].

DOURLERS. — Gouvernement de Maubeuge; canton d'Avesnes-Nord. — *D'azur au lion grimpant d'or, tenant en ses pattes une clef d'argent, le panneton en haut et à dextre.*

Armoiries de la famille *Bady*, dont plusieurs membres sont inhumés dans l'église [3]. Dourlers, seigneurie du domaine des seigneurs d'Avesnes, englobée au XV[e] siècle dans la terre d'Aymeries, fut ensuite donnée à Nicolas *Rollin* [4], puis passa dans la famille Bady.

ECCLES. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *D'argent à trois lions de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.*

Les documents font défaut sur cette localité. On sait seulement qu'elle contenait plusieurs fiefs relevant de la pairie de Barbançon. A défaut d'autres armoiries, nous donnons celles de ladite pairie.

ÉCLAIBES. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *De gueules à trois lions d'argent couronnés d'or.*

Armoiries de la famille du même nom, en faveur de laquelle cette seigneurie fut éclissée de la pairie d'Avesnes [5].

ÉCUELIN. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois aigles d'or, languées et onglées de gueules.*

Armoiries des *de Préseau,* seigneurs d'Écuelin aux XVII[e] et XVIII[e] siècles ; plusieurs d'entre eux sont inhumés dans l'église de Dompierre [6].

ÉLESMES. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'argent à la bande d'azur.*

Armoiries fournies par les cartes héraldiques.

---

1. Voir : DEMAY, *Flandre,* 3920.

2. Voir : L'abbé DELOBELLE, *Saint Etton, évêque, patron de Dompierre.* Bar-le-Duc, 1901. In-12. — Le monastère fondé à Dompierre par saint Etton, devint plus tard un prieuré bénédictin dépendant de Liessies (LE GLAY, *Cameracum christianum,* p. 389.)

3. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

4. Voir : PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

5. Voir : DEMAY, *Flandre,* 815.

6. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

**ENGLEFONTAINE.** — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *De vair à trois pals de gueules.*

La seigneurie d'Englefontaine fut engagée en 1629 par Philippe IV à la famille *d'Yve*, dont nous donnons les armes. En 1662, elle fut érigée en vicomté. Au XVIIIe siècle elle était aux mains des *Capy*, dont le nom figure sur les cloches de 1771 et sur plusieurs pierres tombales de l'église [1].

**EPPE-SAUVAGE.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *D'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.*

Eppe-Sauvage faisait partie du marquisat de Trélon, érigé en 1626 en faveur de la famille *de Mérode*, dont nous reproduisons les armes.

**ETH.** — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries des *de Haynin*, seigneurs d'Eth, d'après le scel échevinal du XVIIe siècle [2].

**ÉTRŒUNGT.** — Gouvernement d'Avesnes; canton d'Avesnes-Sud. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) ; *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Armoiries des *de Croy*. Possédé successivement par les familles *d'Avesnes*, *de Bourgogne* et *de Croy*, Étrœungt fit retour aux seigneurs d'Avesnes sous le titre de baronnie [3].

**FAVRIL.** — Prévôté de Landrecies ; canton de Landrecies. — *De gueules à trois pals de vair, au chef d'or.*

Ce village a toujours appartenu à la pairie d'Avesnes. En 1174, Jacques, seigneur d'Avesnes, lui octroya une charte communale, qui fut confirmée, en mai 1293, par Hugues *de Châtillon* [4]. Nous donnons les armoiries de cette dernière famille.

**FAY (GRAND et PETIT).** — Prévôté de Landrecies ; canton d'Avesnes-Sud. — *D'argent à trois fasces de gueules.*

---

1. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*
2. PONCELET, *Seeaux du Hainaut.*
3. Voir : LEBEAU, *La baronnie d'Étrœungt*, dans les *Archives historiques*, 2e série, t. VI, p. 5.
4. Voir : MICHAUX, *Charte communale de Favril*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. I, p. 105.

Le scel échevinal commun au grand et au petit Fay, porte les armes des *de Croy* que nous reproduisons [1].

**FEIGNIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Bavai. — *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Cette seigneurie fut cédée par le comte de Hainaut au comte de Flandre, au XIV^e siècle. De cette époque date le scel échevinal aux armes de Flandre, que nous reproduisons, et qui furent conservées jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, quoique Feignies eût cessé d'appartenir aux comtes de Flandre [2].

**FELLERIES.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Nord. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Cette localité faisait partie de la terre et pairie d'Avesnes, dont nous lui donnons les armes.

**FÉRON.** — Gouvernement d'Avesnes; canton de Trélon. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) *; aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Depuis le XIII^e siècle, Féron a constamment suivi les destinées d'Étrœungt ; nous lui donnons les mêmes armoiries, qui sont celles des *de Croy*.

**FERRIÈRE-LA-GRANDE.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy); *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Armoiries des *de Croy*, qui figurent au scel échevinal [3].

**FERRIÈRE-LA-PETITE.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Maubeuge. — *De gueules à la fasce d'argent chargée de trois brêmes au naturel.*

Armoiries de la famille *Le Brun* ou *La Brume*, dont les noms figurent sur la cloche de 1745 et sur une pierre tombale de 1693 [4].

**FLAUMONT.** — Gouvernement d'Avesnes; canton d'Avesnes-Nord. — *D'or à trois chevrons de sable.*

---

1. DEMAY, *Flandre*, 3947.
2. PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*
3. PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*
4. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

Armoiries de l'abbaye de Hautmont, à laquelle ce village appartenait depuis le XI^e siècle [1].

FLOURSIES. — Gouvernement de Maubeuge ; canton d'Avesnes-Nord. — *D'azur à trois clefs d'or, mises en pal, les pannetons en haut et à dextre.*

Armoiries des *Rollin* qui figurent au scel échevinal de cette seigneurie [2], partie de la terre de Dourlers, englobée au XVII^e siècle dans la seigneurie d'Aymeries.

FLOYON. — Gouvernement d'Avesnes; canton d'Avesnes-Sud. — *Fascé de vair et de gueules de six pièces, les fasces de gueules chargées chacune de trois besants d'argent.*

Armoiries des seigneurs du nom *de Floyon*, de la maison *de Berlaimont* ; elles figurent dans les sceaux [3] et les cartes héraldiques.

FONTAINE-AU-BOIS. — Prévôté de Landrecies ; canton de Landrecies. — *D'azur à la croix d'argent.*

Armoiries des *de Bousies*, qui possédaient cette terre au XIII^e siècle.

FOREST. — Prévôté de Landrecies; canton de Landrecies. — *D'argent à trois croissants de sable.*

Armoiries de la famille des seigneurs de ce nom [4].

FOURMIES. — Gouvernement d'Avesnes ; canton de Trélon. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Cette localité faisait partie de la terre et pairie d'Avesnes dont nous lui donnons les armes. — Vers 1880, Fourmies, ayant obtenu l'établissement d'un bureau de conditionnement, s'est forgé des armoiries très compliquées, mais n'ayant vraiment rien d'héraldique, et défiant toute description sérieuse. Nous en avons eu en main plusieurs exemplaires en couleurs ainsi que le cachet de la mairie ; tous présentent de notables différences.

---

1. Voir : MICHAUX aîné, *Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques du diocèse de Cambrai*, p. 191.

2. Dans un scel échevinal reproduit par PONCELET, *Sceaux du Hainaut*, les armes des *Rollin* sont écartelées avec celles *de* BOURBON-DUISANS : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules chargée de trois léopards d'argent, et une bordure de gueules dentelée d'argent.*

3. DEMAY, *Flandre*, 885 et 886.

4. Voir : L'abbé S. POULET, *Histoire de Forest*. Cambrai, 1905. In-8.

**FRASNOY**. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à trois pals d'azur et une tour d'argent brochant sur le pal du milieu*.

Armoiries de la famille *des Fontaines*, dont plusieurs membres sont mentionnés comme seigneurs dans les inscriptions de la cloche (1782), et de plusieurs pierres tombales de l'église (1711, 1728, 1786) [1].

**GHISSIGNIES**. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *Parti : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; au 2, de sinople à la fasce d'argent.*

Armoiries de la prévôté d'Haspres, dont ce village dépendait en grande partie. Ces armoiries furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 279, nº 369 [2].

**GLAGEON**. — Gouvernement d'Avesnes ; canton de Trélon. — *D'hermines à la bande de gueules.*

Armoiries des *Stavèle*, comtes d'Herlies, adoptées par la commune en 1898. Elles étaient gravées sur une pierre ayant servi probablement de clef de voûte à la porte du château de Glageon. Ce château aurait donc été construit par Jean *de Stavèle*, qui avait épousé *Jeanne de Berlaimont*, dame de Glageon. La carte de Borrekens donne les armes *de Berlaimont*, brisées d'un besant.

**GOGNIES-CHAUSSÉE**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'azur à la croix ancrée d'argent*.

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, qui florissait au XVe siècle [3].

**GOMMEGNIES**. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *De gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une divise vivrée du même*.

Armoiries de la famille *de Jauche* qui posséda cette seigneurie au XIIIe et au XIVe siècles [4].

---

1. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord*.

2. Le 1 du parti doit évidemment se lire : *semé de fleurs de lis*, et non : *à cinq fleurs de lis en sautoir*. — Th. LOUISE et E. AUGER, *La ville franche et la prévôté d'Haspres*, donnent ces armes : *parti : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; au 2, d'argent à une fasce de sinople.*

3. Voir : DEMAY, *Flandre*, 958, 959 ; et les trois cartes héraldiques.

4. DEMAY, *Flandre*, 1136 à 1141. — Le même auteur, nos 3960 et 3961, donne deux sceaux de l'échevinage de Gommegnies ; l'un présente *un écu à deux chevrons entrelacés et un lambel* (1541) ; l'autre un *écu* (de gueules) *à une fasce de cinq fusées* (d'argent), armes de la famille de HAMAL.

**GUSSIGNIES.** — Prévôté de Bavai; canton de Bavai. — *D'or à trois aigles à deux têtes de gueules.*

Armoiries des *de Fourmestraux*, dont le souvenir est rappelé, au XVIIIe siècle, par les inscriptions de la cloche et d'une pierre tombale [1].

**HARGNIES.** — Prévôté de Bavai ; canton de Berlaimont. — *D'azur à trois clefs d'or, mises en pal, les pannetons en haut et à dextre.*

Cette terre eut toujours les mêmes seigneurs qu'Aymeries depuis 1334 jusqu'à la Révolution [2]. Nous donnons les armes des *Rollin* qui la possédèrent durant deux siècles, de 1434 à 1610.

**HAUT-LIEU.** — Anciennement hameau ou banlieue d'Avesnes.

**HAUTMONT.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Ce village doit son origine à l'abbaye [3] et en porte les armes telles qu'elles furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 310, nº 5, et qu'elles figurent dans les sceaux [4] et dans les cartes héraldiques [5].

**HECQ.** — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *D'azur à trois quintefeuilles d'or.*

Armoiries de la famille *du Buisson*. Une pierre tombale de l'église rappelle le souvenir de Jean-Godefroy *du Buisson*, seigneur d'Hecq, mort le 1er mars 1697 [6].

**HESTRUD.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Solre. — *D'or à la bande de gueules.*

Tout ce que nous savons de cette localité, au point de vue féodal, c'est qu'elle appartenait, en 1789, au prince *de Ligne*, dont nous reproduisons les armes.

**HON-HERGIES.** — Prévôté de Bavai; canton de Bavai. — *De gueules à deux clefs d'or adossées en sautoir, les pannetons en haut.*

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

2. Voir : Comte du Chastel, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries*, p. 25 à 33.

3. L'abbaye bénédictine de Saint-Pierre et Saint-Paul de Hautmont fut fondée, en 649, par le comte Madelgaire (Saint Vincent). — Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 164.

4. Demay, *Flandre*, 3974.

5. Voir : Minon frères, *Hautmont et son abbaye.* Hautmont, 1895. In-8.

6. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

Armoiries de l'abbaye de Lobbes, qui possédait la seigneurie de ce village ; elles figuraient dans le scel échevinal et sur la cloche baptisée en 1629 [1].

**HOUDAIN**. — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *D'or au chef bandé de gueules et d'argent de six pièces*.

Ce village appartenait au chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge ; son scel échevinal représentait une simple crosse [2]. Le chapitre avait à Houdain un haut-avoué, qui administrait en son nom. Au XVIe siècle, cette charge se trouvait en mains de membres de la famille *Desprets*, dont nous reproduisons les armoiries [3].

**JENLAIN**. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles du même.*

Jacques-Martin-Joseph, comte *d'Espiennes*, dont nous donnons les armes, figure, comme seigneur de Jenlain, dans l'inscription de la cloche paroissiale de 1777 [4]. Un Wautier, sire *de Jenlain* en 1242, portait un *écu billeté au lion* [5]. Au XIVe siècle, plusieurs membres de la famille *de Mauny*, portant un *écu chevronné* [6], s'intitulaient seigneurs de Jenlain [7].

**JEUMONT**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'argent à trois lions de gueules, et une bande engrêlée de sinople brochant sur le tout.*

Armoiries d'une branche de la famille *de Barbançon*, qui posséda la seigneurie de Jeumont durant plusieurs siècles.

**JOLIMETZ**. — Prévôté du Quesnoy, canton du Quesnoy-Est. — *D'azur à la bande d'argent*.

Armoiries de la famille *de Nédonchel*, qui posséda le plus longtemps la seigneurie principale de ce village.

**LA FLAMENGRIE**. — Prévôté de Bavai; canton de Bavai. — *Bandé d'argent et de gueules de six pièces*.

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.
2. Poncelet, *Sceaux du Hainaut*.
3. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.
4. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.
5. Demay, *Flandre*, 1142.
6. De Mauny : *d'or à trois chevrons de sable*.
7. Demay, *Flandre*, 1303, 1307.

Armoiries de la famille *de Roisin,* qui figurent dans le scel échevinal et dans les cartes héraldiques [1].

**LA LONGUEVILLE.** — Prévôté de Bavai; canton de Bavai. — *D'azur semé de billettes d'argent, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Armoiries des seigneurs de la maison *de Werchin* qui posséda longtemps cette seigneurie, l'une des douze pairies du comté de Hainaut.

**LANDRECIES.** — Prévôté; canton. — *D'azur à un château ouvert et donjonné de trois tours d'or, sur une terrasse du même.*

Ces armoiries sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 449, nº 2; mais il faut observer qu'elles sont de celles que D'HOZIER attribua d'office. Cependant elles sont demeurées jusqu'en ces derniers temps les armes officielles de la ville. Quand Landrecies fut décorée de la Légion d'honneur, on ajouta à ces armes une *champagne de gueules chargée d'une croix de la Légion d'honneur,* ce qui est contraire aux lois héraldiques. Les sceaux de l'échevinage, du XVIIe et du XVIIIe siècles [2] et la carte de DUMONT donnent: *d'or à trois hamaides de gueules.* On connaît aussi un scel échevinal de 1598 aux armes des archiducs [3].

**LA ROUILLIES.** — Gouvernement d'Avesnes; canton d'Avesnes-Sud. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Armoiries de son seigneur Jean d'Avesnes, qui, en 1295, lui donna une charte ou loi de commune [4].

**LEVAL.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Berlaimont. — *Échiqueté d'argent et d'azur, et un écusson de gueules brochant en abîme.*

Armoiries des *Le Bouc de Leval*, qui possédaient à Leval la seigneurie principale [5].

---

1. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. I, p. 454. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

2. PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

3. DEMAY, *Flandre*, 3987. — Voir: MICHAUX, *Des gouvernements et des gouverneurs des villes d'Avesnes, de Landrecies, du Quesnoy et de Maubeuge,* dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. III, p. 144.

4. Voir : G. BERCET, *Notice historique sur la commune de La Rouillies.* Maubeuge, 1900. In-8.

5. Voir : PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

**LEZ-FONTAINE.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Solre. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy); *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Armoiries des seigneurs de la maison *de Croy*, des comtes de Solre [1]. Lez-Fontaine faisait partie de la principauté et justice de Solre-le-Château [2].

**LIESSIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Solre. — *D'argent à une hure de sanglier de sable, défendue du champ et lampassée de gueules.*

Armoiries de l'abbaye [3], enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 310, n° 6. La carte de Dumont ajoute à ces armes une crosse en pal ; cet attribut ne figurait pas dans l'écusson, dont il était seulement un ornement extérieur.

**LIMONT-FONTAINE.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries de l'abbaye de Hautmont, qui possédait à Limont-Fontaine une mairie héréditaire, réunie au XVII[e] siècle au gros de son domaine. L'abbaye seule renouvelait la loi de ce village.

**LOCQUIGNOL.** — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *D'azur à trois macles d'argent.*

Armoiries indiquées par les cartes héraldiques.

**LOUVIGNIES-BAVAI.** — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *De gueules semé de billettes d'argent, au lion du même, lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Armoiries de Henri *de Louvignies*, écuyer, en 1321 [4] ; elles

---

1. Elles figurent sur la cloche de l'église paroissiale. (Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*).

2. Voir : G. Bercet, *Notice historique sur la commune de Lez-Fontaine*. Maubeuge, 1900. In-8.

3. L'abbaye bénédictine de Saint-Lambert de Liessies fut fondée en 764 par le comte Wicbert et sa femme Ada. (Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 140.) — Voir : Mgr Dehaisnes, *L'abbaye de Liessies*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, t. i, p. 678, 710, 742, 791 ; t. ii, p. 52. — R. P. Jacquin, *Étude sur l'abbaye de Liessies*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. lxxi, p. 283. — Michaux, *Un ancien scel de Liessies*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. ii, p. 1.

4. Demay, *Flandre*, 1247.

ont été conservées et figurent dans un scel échevinal du XVI^e siècle [1] et dans les cartes héraldiques.

LOUVIGNIES-QUESNOY. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *De vair à trois pals de gueules.*

Armoiries de Dion *d'Yve*, seigneur de Rametz, au profit duquel Philippe II, en 1629, engagea cette seigneurie en même temps que celle d'Englefontaine.

LOUVROIL. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à l'aigle à deux têtes de sable, becquée et membrée d'or, languée de gueules.*

La seigneurie et haute justice de Louvroil appartenait directement au domaine du souverain ; les armoiries que nous donnons sont celles qui figurent dans les sceaux du XVI^e siècle [2].

MAIRIEUX. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'azur à la croix recroisettée et perronnée de trois marches d'or.*

Armoiries de la famille *de la Croix*, qui posséda cette seigneurie, dont elle joignit le nom au sien : *de la Croix de Mairieux.*

MARBAIX. — Prévôté de Landrecies ; canton d'Avesnes-Sud. — *D'argent à un rencontre de cerf de gueules brochant sur une crosse d'or en pal.*

Armoiries de l'abbaye de Maroilles. Marbaix était l'un des quatre villages formant « la terre de M. Saint-Humbert de Maroilles. »

MARESCHES. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce à mi-corps, de carnation, vêtue de gueules et d'azur, et tenant l'Enfant Jésus à senestre.*

Armoiries du chapitre de Cambrai. Maresches, qui appartenait primitivement à l'abbaye de Lobbes, fut donné au chapitre de Cambrai, en 1033, en échange de la terre de Peissant [3].

MAROILLES. — Prévôté de Landrecies ; canton de Landrecies. — *D'argent à un rencontre de cerf de gueules brochant sur une crosse d'or en pal.*

---

1. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*
2. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*
3. Voir : L'abbé Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre.*

Armoiries traditionnelles de l'abbaye de Maroilles [1]. L'*Armorial de Flandre*, p. 448, nº 1, donne un *fascé d'or et d'azur de six pièces, à une crosse d'argent brochant sur le tout* ; mais cette indication se trouve parmi les armoiries attribuées d'office par d'Hozier [2].

**MARPENT**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *De gueules à dix losanges d'argent accolées et aboutées, 3, 3, 3 et 1.*

Armoiries des seigneurs du nom *de Lalaing* ; elles figurent dans le scel de l'échevinage au XVIe siècle [3] et sur la cloche paroissiale fondue en 1629 [4].

**MAUBEUGE**. — Gouvernement ; canton. — *D'or à quatre lions ; ceux des 1 et 4, de sable, armés et lampassés de gueules ; ceux des 2 et 3, de gueules, armés et lampassés d'azur ; accompagnés en chef d'une aigle de sable, becquée, languée et onglée de gueules ; et une crosse d'or brochant en bande sur les deux lions de sable.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 310, nº 1 ; elles figurent dans les sceaux [5] et sont encore en usage à Maubeuge [6]. Les cartes héraldiques donnent seulement les quatre lions du

---

1. L'abbaye bénédictine de Saint-Humbert de Maroilles avait été fondée au VIIe siècle (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 145.)

2. Gossart, *Précis de l'histoire des principaux établissements religieux de l'arrondissement d'Avesnes*, et Michaux, *L'abbaye de Maroilles*, ont suivi d'Hozier.

3. Demay, *Flandre*, 4018.

4. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

5. L'*Armorial de Flandre*, p. 364, nº 2, lui donne aussi : *de gueules à une sainte Scolastique sur une chaise antique, tenant de la dextre une crosse, le tout d'or, et à senestre un livre d'argent, et accompagnée en pointe d'un écu en losange d'or à trois chevrons de sable*. C'est la reproduction du sceau de l'abbaye. — Cette abbaye bénédictine devait sa fondation à sainte Aldegonde, en 661 ; les religieuses furent ensuite remplacées par des chanoinesses (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 245.)

Chapitre de Saint-Quentin : *de gueules à un saint Quentin d'argent les bras étendus* (*Armorial de Flandre*, p. 364, n 4.). — Les débuts de ce chapitre se confondent avec ceux de Sainte-Aldegonde ; c'était plutôt une abbaye qu'un chapitre dont les chanoines étaient subordonnés aux religieuses de Sainte Aldegonde (Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 120.)

Oratoire : *d'or au nom de Jesus Maria de gueules enfermé dans une couronne d'épines de sinople* (*Armorial de Flandre*. p. 431, nº 8.) Cet oratoire, auquel la cure paroissiale fut donnée, devait sa fondation à Pierre Dubois, curé de Maubeuge, 1618-1640 (Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 364.)

6. Demay, *Flandre*, 4020 à 4022.

Hainaut, sans l'aigle et sans la crosse. — Le chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge portait : *D'or à trois chevrons de sable* [1].

**MECQUIGNIES**. — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *D'or à l'aigle à deux têtes de sable, becquée et membrée d'or, languée de gueules.*

Armoiries fournies par les sceaux du XVIe et du XVIIe siècles [2]. Elles indiquent que la justice appartenait au souverain.

**MONCEAU-SAINT-VAAST**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *De gueules à la licorne assise d'argent.*

Armoiries de la famille *de Franeau* [3] qui posséda cette seigneurie aux XVIIe et XVIIIe siècles [4].

**MOUSTIERS**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *De gueules à deux clefs d'or adossées en sautoir, les pannetons en haut.*

Armoiries de l'abbaye de Lobbes, à laquelle appartenait ce village.

**NEUF-MESNIL**. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Bavai. — *De gueules à la bande de vair.*

Armoiries des barons *de la Barre*, en faveur desquels la seigneurie fut engagée au XVIIIe siècle par le souverain. Précédemment le scel échevinal représentait une aigle impériale [5].

**NEUVILLE-LEZ-SALESCHES**. — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Est. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries des comtes du Hainaut, auxquels appartenait cette seigneurie.

**NOYELLES-SUR-SAMBRE**. — Prévôté de Landrecies ; canton de Berlaimont. — *D'argent à un rencontre de cerf de gueules brochant sur une crosse d'or en pal.*

Noyelles-sur-Sambre était un des quatre villages formant « la terre de M. Saint-Humbert de Maroilles ». Nous reproduisons donc les armes de cette abbaye.

---

1. Voir : Jennepin, *Histoire de la ville de Maubeuge*. Maubeuge, 1889. In-8.

2. Demay, *Flandre*, 4023. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut*.

3. Voir : Gosseries, *Notice historique et généalogique sur la famille Franeau, comtes de Gommegnies*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xxv, p. 250.

4. Voir : *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. vii, p. 298 à 300.

5. Poncelet, *Sceaux du Hainaut*.

**OBIES.** — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries de la famille *de Haynin* qui possédait cette terre aux XVIe et XVIIe siècles [1]. On trouve ensuite Obies aux mains des *de la Torre Butron de Muxica* [2].

**OBRECHIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'azur à trois fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroie [3], seigneur d'Obrechies.

**OHAIN.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *D'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.*

Armes des *de Mérode*, marquis de Trélon. Ohain faisait partie de Trélon, et n'en fut détaché qu'en 1773 [4].

**ORSINVAL.** — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce à mi-corps, de carnation, vêtue de gueules et d'azur, et tenant l'Enfant Jésus à senestre.*

Armoiries du chapitre de Cambrai, auquel l'alleu d'Orsinval fut donné, en 1111, par Odon, évêque de ce siège [5].

**POIX.** — Prévôté de Landrecies ; canton du Quesnoy-Est. — *De vair à trois pals de gueules.*

Armoiries de Jean *d'Yve* qui acquit de Georges *de Montigny*, le 4 mai 1566, la terre et seigneurie de Poix [6]. La famille *d'Yve* possédait encore cette seigneurie en 1654 [7].

**PONT-SUR-SAMBRE.** — Prévôté de Bavai ; canton de

---

1. Voir : Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

2. De la Torre Butron de Muxica : *parti : au 1, de gueules, à la croix d'argent chargée de cinq loups passants de sable et cantonnée de quatre nasses ou buitronnes d'or regardant chaque angle ; au 2, de gueules à la bande d'or engoulée de deux têtes de dragon du même, mouvantes des angles, accompagnée en chef d'un écusson d'argent à trois fasces d'azur, et en pointe d'un écusson de sinople à une tour donjonnée d'argent, sommée d'une couronne et accostée de deux lions affrontés du même.*

3. Abbaye de bénédictins fondée, en 1081, près de Mons, par Richilde, comtesse de Hainaut (*Gallia christiana*, t. III, col. 106).

4. Voir : L'abbé J. Desilve, *Le village d'Ohain au point de vue civil et religieux.* Mons, 1883. In-8.

5. Voir : Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 501, 638, etc.

6. Voir : *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. III, p. 153.

7. Voir : Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 82.

Berlaimont. — *D'azur au lion d'or tenant en ses pattes une clef d'argent, le panneton en haut et à dextre.*

Armoiries de la famille *Bady* qui posséda, du XVIe au XVIIIe siècle, les seigneuries de Pont et de Quartes, autrefois paroisses distinctes, mais réunies au XIVe siècle.

**POTELLE.** — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Est. — *D'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même mis en orle.*

Armoiries des *Carondelet*, seigneurs, puis barons de Potelle, depuis 1490. On voit encore leurs pierres tombales dans la chapelle du château [1].

**PREUX-AU-BOIS.** — Prévôté de Landrecies; canton de Landrecies. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la fasce de sable; aux 2 et 3, d'or à la croix ancrée de sable.*

Cette terre, confisquée sur Ghislain *de Boufflers*, fut vendue, le 2 août 1590, à Charles *de Martigny* [2] et passa plus tard aux *de Sucre* dont nous reproduisons les armes.

**PREUX-AU-SART.** — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Ouest. — *De gueules à cinq fusées d'argent accolées en fasce et touchant les flancs de l'écu.*

La terre de Preux-au-Sart, dépendance de celle de Gommegnies, après avoir appartenu aux familles *de Jauche, de Croy, de Bonard, de Montfort* et *de Helfenstein*, fut vendue, en 1613, à Guillaume *de Hamal*, dont les armoiries, que nous reproduisons, figurent sur le scel échevinal [3].

**PRISCHES.** — Prévôté de Landrecies; canton de Landrecies. — *D'azur à la fasce d'or.*

Armoiries de la famille *de Saint-Omer* qui possédait Prisches au XIIIe siècle. En décembre 1247, Willaume, châtelain *de Saint-Omer*, vendit Prisches à Jehan *de Chastillon*, comte de Blois et seigneur d'Avesnes [4].

**QUESNOY (LE).** — Prévôté; canton. — *D'argent à un chêne*

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
2. Archives départ. du Nord, B. 1634.
3. Demay, *Flandre*, n° 4059.
4. Voir : Le Glay, *Mémoire sur les archives des abbayes de Liessies et de Maroilles.* Lille, 1853. In-8. — *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes*, t. VII, p. 60.

*de sinople, accosté de deux autres chênes plus petits, sur une terrasse du même* [1].

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 320, n° 4 ; elles figurent dans les sceaux [2] et dans les cartes héraldiques.

QUIÉVELON. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *De sable à trois couleuvres ondoyantes d'or, languées de gueules, mises en pal, 2 et 1, au chef cousu d'azur, chargé de trois colombes d'argent.*

Armoiries des *Robert*, branches *de Choisy* et *de Saint-Symphorien*, seigneurs de Quiévelon aux XVII^e et XVIII^e siècles.

RAINSARS. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *D'azur au lion d'or tenant en ses pattes de devant une clef d'argent, le panneton en haut et à dextre.*

Armoiries de Bertrand *Bady*, dit le baron de Rainsars, qui possédait cette seigneurie en 1789. Cette terre était entrée dans la famille *Bady* par alliance avec la famille *de Baude* [3].

RAMOUSIES. — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Nord. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Armoiries de la famille seigneuriale d'*Avesnes*, dont un membre, Wautier d'*Avesnes*, donna, en 1193, une loi commune à Ramousies [4].

RAUCOURT. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *Parti émanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

Armoiries de la famille *de Landas* qui possédait cette seigneurie au XV^e siècle [5].

RECQUIGNIES. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de

---

1. L'*Armorial de Flandre*, dans sa troisième partie, p. 366, n° 44, puis dans sa quatrième partie, p. 444, n° 61, donne les armoiries suivantes :

ABBAYE SAINTE-ÉLISABETH : *d'argent au chêne arraché de sinople, englanté d'or.* Cette abbaye, primitivement hôpital Sainte-Élisabeth, avait été fondée par Pierre Pitenz, chapelain de Bauduin le Magnanime. En 1233, la comtesse Jeanne rebâtit le couvent et Marguerite, sa sœur, y établit, en 1262, des religieuses de Saint-Augustin (LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 277.)

SŒURS NOIRES : *d'or à une croix haute alaisée de sable.*

2. Voir : DEMAY, *Flandre*, 4062 à 4064 et 5541.

3. Voir : Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

4. LE GLAY, *Mémoire sur les archives des abbayes de Liessies et de Maroilles*, reproduit cette loi. — DEMAY, *Flandre*, 4065, décrit un scel échevinal de Ramousies, aux armes de la douairière d'Avesnes.

5. Comte DU CHASTEL, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries*, p. 235.

Maubeuge. — *Burelé d'argent et d'azur de douze pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille seigneuriale *de Pottes* [1]. Vers 1585, Recquignies passa aux *Masselot*, puis, vers 1610, aux *Van der Burch* [2].

ROBERSART. — Prévôté de Landrecies ; canton de Landrecies. — *De sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale de ce nom.

ROUSIES. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) ; *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Armoiries de la famille seigneuriale *de Croy-Renty*, telles que les donne le scel échevinal de 1556 [3].

RUESNES. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *D'azur au loup ravissant d'or.*

Armoiries des seigneurs du nom de *Capy*, qui figurent sur la cloche de 1757 [4] et sur les cloches d'Englefontaine en 1771 [5].

SAINS. — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Sud. — *D'argent à une hure de sanglier de sable défendue du champ et lampassée de gueules.*

On ne connaît presque rien de l'histoire de ce village, au point de vue féodal ; on sait cependant qu'en 1265 l'évêque de Cambrai, Nicolas, donna le patronat de Sains à l'abbaye de Liessies. Ce sont les armes de cette abbaye que nous reproduisons.

SAINT-AUBIN. — Gouvernement de Maubeuge ; canton d'Avesnes-Nord. — *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à six rais du même, et en pointe d'un soleil d'or.*

Armoiries de Jean-Baptiste *Diesme de Warenne*, prévôt de Saint-Aubin, qui figurent sur la cloche paroissiale de 1784 [6].

---

1. Voir : Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*
2. Van der Burch : *d'hermines à trois étrilles de gueules.*
3. Demay, *Flandre*, 4070.
4. Charles-Louis *Capy*, neveu de Charles-Auguste *Capy*, seigneur de Ruesnes.
5. Augustin-François *Capy*, seigneur de Ruesnes, Louvignies et Englefontaine.
6. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

SAINT-HILAIRE. — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Nord. — *D'azur à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une étoile à six rais du champ.*

Armoiries d'une branche de la famille *de Boussoy*, originaire d'Artois [1].

SAINT-REMI-CHAUSSÉE. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles du même.*

Armoiries du comte *d'Espiennes,* qui figure, comme seigneur de Saint-Remi-Chaussée, dans la liste des députés aux États, en 1789.

SAINT-REMI-MAL-BATI. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries de l'abbaye de Hautmont qui établissait la loi ou corps échevinal de ce village, de concert avec le prince *de Croy.*

SAINT-WAAST. — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *De vair à trois pals de gueules.*

Armoiries de la famille *d'Yve*. En 1580, Jean *d'Yve,* seigneur de Rametz, possédait la haute justice de Saint-Waast [2]. En 1629, le nom d'Antoine *d'Yve* figure, comme seigneur, sur la cloche paroissiale [3].

SALESCHES. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *D'argent à un rencontre de cerf de gueules, brochant sur une crosse d'or en pal.*

Armoiries de l'abbaye de Maroilles ; Salesches faisait partie du domaine primitif de cette abbaye.

SARS-POTERIES. — Gouvernement d'Avesnes ; canton de Solre. — *D'or à la bande de gueules chargée de trois lions d'argent.*

Armoiries de la famille *de Sars* indiquées par les cartes héraldiques du Hainaut.

SASSEGNIES. — Prévôté du Quesnoy ; canton de Berlaimont. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à un escarboucle fleurdelisé d'or ;*

---

1. Voir : PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

2. Archives départ. du Nord, B. 1629.

3. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.* — On trouvera dans DEMAY, *Flandre,* 4079, un scel échevinal de Saint-Waast-lez-Bavai de 1560.

*aux 2 et 3, d'azur à trois bandes d'or ; et sur l'écartelé, un chef de gueules à la croix d'argent.*

Armoiries du comte *de Buat*, qui acquit la terre de Sassegnies le 1er juillet 1778 [1]. On trouve mentionnée, au XIIIe siècle, une famille du nom *de Sassegnies* [2].

**SEMERIES.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton d'Avesnes-Nord. — *D'argent à une hure de sanglier de sable, défendue du champ et lampassée de gueules.*

Armes de l'abbaye de Liessies, à laquelle l'alleu de Semeries fut donné, en 1095, par Thierry d'*Avesnes*.

**SEMOUSIES.** — Gouvernement d'Avesnes; canton d'Avesnes-Nord. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries des *de Haynin*, seigneurs d'Amfroipret et de Semousies.

**SEPMERIES.** — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'azur à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre étoiles à six rais du même.*

Armoiries de la famille du nom, qui possédait cette seigneurie aux XVIIe et XVIIIe siècles. On voit encore dans l'église une pierre tombale de cette famille [3] et l'on sait que la Sainte et Noble Famille de Lille doit sa fondation à Marie-Anne *de Sepmeries*, dame dudit lieu, en 1686 [4].

**SOLRE-LE-CHATEAU.** — Gouvernement de Maubeuge; canton. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) ; *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

La terre de Solre, entrée par alliance, vers 1550, dans la maison *de Croy*, y demeura jusqu'à la Révolution. Elle fut érigée en comté, le 3 novembre 1590, pour Philippe *de Croy*, et en principauté, le 14 novembre 1677, en faveur de Philippe-Emmanuel *de Croy* [5].

---

1. Barré de Saint-Venant, *Notice sur Pierre-Louis-Georges, comte de Buat*, dans les *Mémoires de la Société des sciences de Lille*, 3e série, t. II, p. 609.

2. Demay, *Flandre*, 1577, donne le sceau d'un Gérard *de Sassegnies*, datant de 1285 et représentant un *écu à une fasce et un lambel de cinq pendants*.

3. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.

4. Fontaine de Resbecq, *La Sainte et Noble Famille de Lille*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XII, p. 25.

5. Demay, *Flandre*, 1083 à 1085, donne trois sceaux de l'échevinage de Solre-le-Château ; et aux nos 5488 et 5489, les sceaux de Gérard et de Baudouin *de Solre-le-Château*, châtelains de Beaumont au XIVe siècle.

SOLRINNES. — Gouvernement de Maubeuge; canton de Solre. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) ; *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Armoiries des seigneurs de la maison *de Croy*.

TAISNIÈRES-EN-THIÉRACHE. — Prévôté de Landrecies ; canton d'Avesnes-Nord. — *D'argent à un rencontre de cerf de gueules, brochant sur une crosse d'or en pal.*

Armoiries de l'abbaye de Maroilles. Taisnières-en-Thiérache était l'un des quatre villages formant « la terre de M. Saint-Humbert de Maroilles. »

TAISNIÈRES-SUR-HON. — Prévôté de Bavai ; canton de Bavai. — *De gueules à deux clefs d'or adossées en sautoir, les pannetons en haut.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes, dont dépendait la terre de Taisnières-sur-Hon [1].

TRÉLON. — Gouvernement de Maubeuge ; canton. — *D'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.*

Armoiries des *de Mérode*, en faveur desquels fut érigé, en 1626, un marquisat comprenant Trélon, Ohain, Eppe-Sauvage, Baives, Wallers, Moustiers et Willies. Tous les sceaux de l'échevinage du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles sont aux armes des *de Mérode* [2]. Depuis quelques années, la mairie de Trélon a adopté les armes suivantes : *de gueules à deux fasces bretessées d'argent, au franc-canton senestre d'hermines au chef d'argent*. Ces armes manquent d'exactitude [3].

VENDEGIES-AU-BOIS. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Est. — *Vairé d'or et d'azur.*

Armoiries des *de Guines de Bonnières*, seigneurs de ce village dès 1624, par alliance avec les *de Gognies* [4]. Ils en possédaient

---

1. Voir : DEMAY, *Flandre*, 4089 et 4090.

2. DEMAY, *Flandre*, 4106. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut*.

3. On a voulu, croyons-nous, reproduire les armoiries de Louis *de Blois*, sire de Trélon, en 1476 (Voir : DEMAY, *Flandre*, 587). Dans ce cas, il fallait adopter des *fasces bretessées et contre-bretessées*, et placer *à dextre* et non *à senestre*, le franc-canton *de gueules à trois pals de vair au chef d'or*, qui est *de Châtillon*, et non *d'hermines au chef d'argent*.

4. DE GOGNIES : *d'azur à la croix ancrée d'argent*.

encore la seigneurie en 1778, comme le prouve l'inscription de la cloche paroissiale [1].

VIEUX-MESNIL. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Berlaimont. — *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent.*

Armoiries des *du Mont*, marquis *de Gages*, seigneurs de Vieux-Mesnil au XVIII[e] siècle. Un sceau de l'échevinage, de 1617, représente saint Martin coupant son manteau [2].

VIEUX-RENG. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *De gueules à une étoile à douze rais d'or.*

Armoiries d'Herman *Camusel*, à qui Philippe IV vendit la seigneurie de Vieux-Reng [3]. Ce village était de l'ancienne dotation de l'abbaye de Hautmont.

VILLEREAU. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à trois fasces de gueules.*

Armoiries de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, dont dépendait Villereau.

VILLERS-POL. — Prévôté du Quesnoy ; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'argent à la bande de sable chargée de trois fleurs de lis d'or.*

Armoiries de la famille noble de ce nom, connue dès le XIII[e] siècle par différents sceaux [4].

VILLERS-SIRE-NICOLE. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Maubeuge. — *D'argent à trois lions de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.*

Armoiries de la maison seigneuriale *de Barbançon*, dont un membre, du nom de Nicole, aurait donné son nom à ce village, vers 1260.

WALLERS. — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *D'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.*

Armoiries des *de Mérode*, marquis de Trélon. Wallers était un des six villages formant le marquisat de Trélon.

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
2. Demay, *Flandre*, 4115.
3. Archives départ. du Nord, B. 1661.
4. Demay, *Flandre*, 1295. — Au XIV[e] siècle, un personnage du même nom portait un *écu vairé* (*Ibidem*, 1728.)

**WARGNIES-LE-GRAND.** — Prévôté du Quesnoy ; canton de Quesnoy-Ouest. — *Bandé d'argent et de gueules de six pièces.*

Armoiries de la famille des seigneurs du nom *de Wargnies* ; elles se trouvaient sur plusieurs tombes de la chapelle seigneuriale [1] et dans divers sceaux [2].

**WARGNIES-LE-PETIT.** — Prévôté du Quesnoy; canton du Quesnoy-Ouest. — *D'or à trois croissants de gueules.*

Armoiries de la maison *d'Anneux-Crèvecœur*, en faveur de laquelle les deux Wargnies réunis furent érigés en marquisat.

**WATTIGNIES.** — Gouvernement de Maubeuge; canton de Maubeuge. — *De gueules à la bande de vair.*

Armoiries des *de la Barre*, comtes d'Erquelines, qui furent les derniers seigneurs de Wattignies.

**WIGNEHIES.** — Gouvernement d'Avesnes ; canton de Trélon. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Denis en France [3] à laquelle cette terre appartenait, dit-on.

**WILLIES.** — Gouvernement de Maubeuge ; canton de Trélon. — *De gueules à deux fasces bretessées et contre-bretessées d'argent* (Dalem); *au franc-canton de gueules à trois pals de vair et au chef d'or.*

Armoiries des *de Blois de Trélon,* figurant au scel échevinal de 1653 [4].

---

1. Bibliothèque nationale, Manuscrits français, n° 8236, f° 133 et suivants.

2. Demay, *Flandre*, 1777 à 1779. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.* — Voir aussi aux Archives départementales du Nord. B. 932 et 1226.

3. Abbaye bénédictine (*Gallia christiana*, t. VII, col. 338.)

4. Demay, *Flandre*, 4126.

# ARMORIAL
## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT
## DE CAMBRAI

Au point de vue de la juridiction ecclésiastique, il suffit de noter que toutes les paroisses de l'arrondissement actuel de Cambrai faisaient partie du diocèse de Cambrai.

Au point de vue de la topographie ancienne, les communes de cet arrondissement appartenaient en majorité au Cambrésis; seize d'entre elles étaient en Hainaut [1]; trois en Artois [2]; quatre en Picardie [3]; quatre se partageaient entre le Cambrésis et le Hainaut [4]; trois entre le Cambrésis et la Picardie [5]; six entre le Cambrésis et l'Artois [6]; deux entre le Cambrésis, l'Artois et le Hainaut [7]. On trouvera, après le nom de chaque commune, l'indication de ces diverses mouvances

Le comté de Cambrésis avait d'abord été attribué en fief à une branche cadette de la maison de Flandre. En 1007, il fut dévolu aux évêques de Cambrai par l'empereur Henri II. Un acte du 28 juin 1510, émanant de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, érigea le Cambrésis en duché, au profit de l'évêque Jacques de Croy et de ses successeurs [8].

Pour l'arrondissement de Cambrai, nous avons pu nous servir, au moins quand il s'agissait de communes appartenant autrefois

---

1. Beaurain, Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, Iwuy, Rieux, Romeries, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Pithon, Solesmes, Sommaing, Vendegies-sur-Écaillon, Vertain, Villers-en-Cauchie.
2. Gouzeaucourt, Sailly, Villers-Plouich.
3. Banteux, Gonnelieu, Honnecourt, Malincourt.
4. Busigny, Caudry, Escaudœuvres, Maretz.
5. Honnechy, Villers-Ghislain, Villers-Outréau.
6. Anneux, Boursies, Doignies, Flesquières, Mœuvres, Ribecourt.
7. Avesnes-lez-Aubert, Thun-Saint-Martin.
8. Archives communales de Cambrai, AA. 18.

au Hainaut, des cartes héraldiques que nous avons décrites dans l'introduction à l'arrondissement d'Avesnes, mais nous n'avons pas trouvé de cartes héraldiques spéciales au Cambrésis.

A leur défaut, nous reproduisons la carte de l'Atlas de Blaeu [1]. Elle porte pour titre : *Archiepiscopatus Cameracensis. Archevesché de Cambray.* Elle est dédiée à l'archevêque François van der Burch et ornée de ses armes [2]. En haut de la carte se trouvent les armes du duché de Cambrai, que le graveur a dessinées sans les hachures et avec le petit écu à un seul lion [3].

---

**ABANCOURT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'azur à une étoile à cinq rais d'or, accompagnée en chef d'un lambel à trois pendants du même.*

Armoiries de la famille *de Francqueville*, qui posséda la seigneurie d'Abancourt au XVIII^e siècle, et dont plusieurs membres sont inhumés dans l'église paroissiale [4].

**ANNEUX.** — Artois et Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'or à trois croissants de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale de ce nom, d'après les sceaux [5] et la carte héraldique de Borrekens.

**AUBENCHEUL-AU-BAC.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'or à trois hamaides de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom, qui florissait aux XII^e et XIII^e siècles [6].

---

1. *Le théâtre du monde ou nouvel atlas contenant les chartes et descriptions de tous les païs de la terre, mis en lumière par Guillaume et Jean* Blaeu. Amsterdami, *apud Johannem Guillelmi F. Blaeu*, anno CIↃ. IↃ. C. XXXXIII.

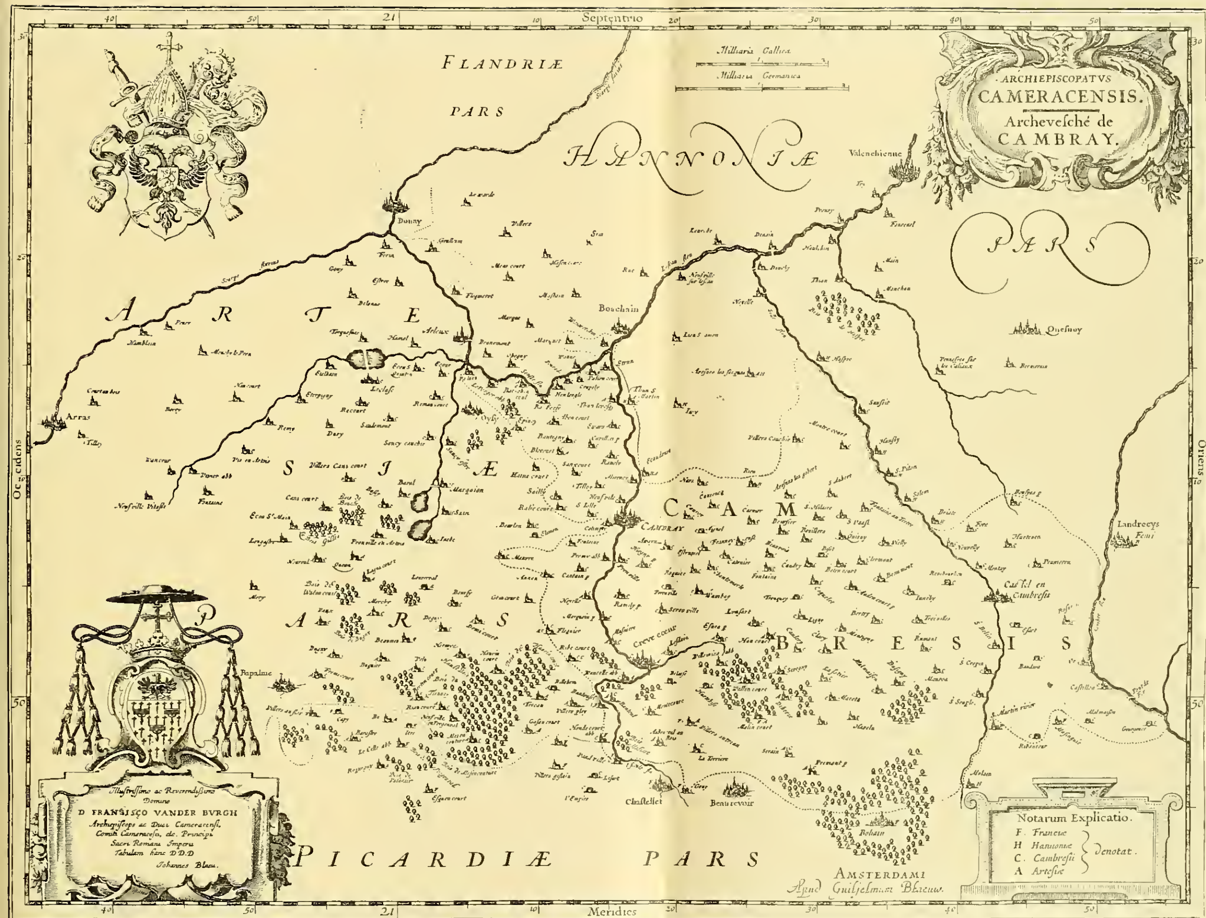
2. van der Burch : *d'hermines à trois étrilles de gueules, au chef d'or à une aigle éployée de sable, chargée sur la poitrine d'un lambel à trois pendants de gueules.*

3. Il faut lire : *d'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, cerclée, languée, becquée et membrée de gueules, chargée en cœur d'un écu d'or à trois lions d'azur.*

4. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

5. Demay, *Flandre*, 419, 420, 2068, 5513.

6. Voir : Demay, *Flandre*, 436, 5116.




CARTE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI, de l'atlas de BLAEU.

**AUDENCOURT.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *D'argent au lion de gueules, surmonté d'un lambel à quatre pendants d'azur.*

Armoiries primitives de la famille seigneuriale du même nom [1]. Plus tard les *d'Audencourt* portèrent *d'argent au sautoir de gueules* [2].

**AVESNES-LEZ-AUBERT.** — Artois, Cambrésis et Hainaut ; canton de Carnières. — *De gueules à trois lions d'argent couronnés d'or.*

Armoiries de la famille *d'Esclaibes*, qui possédait la seigneurie d'Avesnes-lez-Aubert au XVIIe siècle.

**AWOINGT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *D'argent à une bande d'azur chargée de trois coquilles d'or posées dans le sens de la bande.*

Armoiries des *de Hertaing*, seigneurs d'Awoingt au milieu du XVIe siècle [3].

**BANTEUX.** — Picardie ; canton de Marcoing. — *D'or à un loup passant d'azur.*

Armoiries des seigneurs du nom de *Le Leu*, aux XIIe et XIIIe siècles [4].

**BANTIGNY.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *De gueules à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.*

Ancienne pairie du Cambrésis possédée, dès le milieu du XIIe siècle, par une famille du même nom, dont nous reproduisons les armoiries.

**BANTOUZEL.** — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'azur à la bande d'or accompagnée de six besants du même mis en orle.*

Armoiries de la famille *de Carondelet*, qui posséda la seigneurie de ce village durant le XVIIIe siècle presque entier [5].

**BASUEL.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *De gueules à une rose tigée et feuillée d'argent.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-André du Cateau, que Basuel reconnaissait pour seigneur.

---

1. DEMAY, *Flandre*, 464.
2. RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 81.
3. Voir : O. DEHAISNES et A. BONTEMPS, *Histoire d'Iwuy*, p. 153.
4. Voir : DEMAY, *Flandre*, 2100. — RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 57.
5. En 1263, un Raoul *de Bantouzel* portait un *écu à la croix engrêlée*. (DEMAY, *Flandre*, 494.)

**BEAUMONT**. — Cambrésis ; canton du Cateau. — *De gueules à trois lions d'argent.*

Armoiries de la famille d'*Esclaibes*, des comtes de Clermont. Elle possédait, à Beaumont, le château seigneurial de Clermont. La carte de Borrekens donne un écu : *d'or à trois chevrons de gueules.*

**BEAURAIN**. — Hainaut ; canton de Solesmes. — *Vairé d'or et d'azur.*

Armoiries des *de Bonnières*, seigneurs de Vendegies-au-Bois, dont Beaurain dépendait.

**BEAUVOIS**. — Cambrésis ; canton de Carnières. — *De sinople à une coupe couverte d'or.*

Armoiries des *Godin* qui acquirent la seigneurie de Beauvois le 3 juin 1616, et la possédèrent jusqu'en 1746 [1].

**BERMERAIN**. — Hainaut ; canton de Solesmes. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules* (Croy) ; *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées* (Renty).

Armoiries des *de Croy*, qui possédèrent cette seigneurie au XVIe siècle [2]. Un Robert *de Bermerain*, vivant en 1305, portait un *écu à trois chevrons* [3].

**BERTRY**. — Cambrésis ; canton de Clary. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais, et en pointe d'un trèfle du même.*

Armoiries de la famille des *Fariaux*, vicomtes de Maulde, seigneurs de Bertry dans la première moitié du XVIIIe siècle. Ils habitaient le village voisin de Troisvilles, dont les registres de catholicité renferment de nombreux actes qui les concernent [4].

**BÉTHENCOURT**. — Cambrésis ; canton de Carnières. — *De sable à dix losanges d'or accolées et aboutées, 3, 3, 3 et 1.*

---

1. Voir : C. Douchez, *Notice historique sur Beauvois*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xxxii, première partie, p. 285.

2. Voir les *Mémoires de la Société des sciences du Hainaut*, 4e série, t. viii, p. 330.

3. Demay, *Flandre*, 564. — La *Statistique archéologique* donne à Bermerain un écu *d'azur au sautoir d'or à la bande du même;* ainsi énoncées, ces armoiries sont incompréhensibles.

4. Voir : L'abbé G. Momal, *Monographie communale et paroissiale de Troisvilles*. Cambrai, 1903. In-8.

Armoiries de la famille d'*Esnes*, qui posséda très longtemps la seigneurie de Béthencourt [1].

**BÉVILLERS.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *D'azur à un dragon d'or, lampassé de gueules, s'essorant en fasce.*

Armes du chapitre de Saint-Géry de Cambrai, qui possédait cette terre et y nommait un mayeur héréditaire [2].

**BLÉCOURT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'or à trois lions de sable.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, connue dès le XIIe siècle [3].

**BOURSIES.** — Artois et Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame-de-Grâce de carnation à mi-corps, vêtue de gueules et d'azur, et tenant à senestre l'Enfant Jésus.*

Armoiries du chapitre Notre-Dame de Cambrai [4].

**BOUSSIÈRES.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *Coupé : au 1 d'azur à une croix de Calvaire d'or, entrelacée d'une couronne d'épines du même ; au 2, de gueules à trois fleurs de lis d'or.*

Armoiries du chapitre de Sainte-Croix de Cambrai [5] auquel appartenait cette terre.

**BRIASTRE.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même mis en orle.*

Armoiries des *Carondelet*, seigneurs de Briastre aux XVIIe et XVIIIe siècles [6]. Leur caveau funéraire existe encore dans l'église et leur nom se trouve sur la cloche fondue en 1783 [7].

**BUSIGNY.** — Cambrésis et Hainaut ; canton de Clary. — *Fascé de vair et de gueules de six pièces.*

Armes des seigneurs de la famille *de Chin*, d'après les anciennes verrières de l'église [8], les cartes héraldiques et un sceau du XIVe siècle [9].

---

1. Voir : Demay, *Flandre*, 850, 851, 4962, 4967.
2. Voir : *Armorial de Flandre*, p. 90, n° 17. — Demay, *Flandre*, 6041.
3. Les cartes de Braun et de Borrekens donnent un *écu à trois aigles éployées.*
4. Voir : *Armorial de Flandre*, p. 7, n° 14.
5. Voir : *Armorial de Flandre*, p. 7, n° 15. — Demay, *Flandre*, 6042.
6. Les cartes héraldiques donnent : *de sable à un croissant d'or.*
7. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
8. Bibliothèque nationale, Manuscrits français, n° 8236, f° 251.
9. Demay, *Flandre*, 710.

**CAGNONCLE**. — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *Parti émanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

Armes de la famille *de Landas*, qui, au XII[e] siècle, posséda cette seigneurie. Cagnoncle passa plus tard au chapitre de Saint-Géry de Cambrai.

**CAMBRAI**. — Chef-lieu ; diocèse ; arrondissement. — *D'or à une aigle à deux têtes de sable, cerclée, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson d'or à trois lions d'azur.*

Avant son érection en duché, Cambrai portait : *d'or à trois lions d'azur*. Après 1510, ses armoiries furent transformées en celles que nous donnons d'après leur enregistrement à l'*Armorial de Flandre*, p. 7, n° 10 [1]. Des lettres patentes de Louis XVIII, du 11 novembre 1815 [2], autorisèrent la ville à reprendre ces armoiries [3].

---

1. Voir : Demay, *Flandre*, 3898, 3899.

2. Voir : A. Durieux, *Les armoiries de la ville de Cambrai*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xxxi, deuxième partie, p. 53.

3. Un certain nombre d'établissements religieux de Cambrai firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial général* :

Abbaye de Saint-Sépulcre : *d'or à trois fasces de gueules.* (*Armorial de Flandre*, p. 97, n° 108). — Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, en 1064, par Lietbert, évêque de Cambrai (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 170).

Abbaye de Saint-Aubert : *d'or à trois chevrons de gueules.* (*Armorial de Flandre*, p. 91, n° 26). — Primitivement habitée par des chanoines séculiers, puis, dès 1066, par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qu'y établit Lietbert, évêque de Cambrai (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 260. — Le Glay, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. vii, p. 1).

Béguinage : *d'or à une sainte Ursule de carnation, en long manteau de gueules, doublé de pourpre, bordé d'hermines, sur une robe d'argent, ceinte de pourpre, couronnée d'or sur un voile de sable, étendant les bras et couvrant de son manteau plusieurs jeunes filles à genoux, les mains jointes, vêtues de diverses couleurs* (*Armorial de Flandre*, p. 235, n° 249). C'est la reproduction du sceau de cette maison, fondée, en 1235, par Godefroy de Fontaines, évêque de Cambrai (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 370.)

Chapitre métropolitain : *d'or à trois lions d'azur, au chef de gueules, chargé d'une Notre-Dame de Grâce à mi-corps, de carnation, vêtue de gueules et d'azur, et tenant l'Enfant Jésus à senestre* (*Armorial de Flandre*, p. 7, n° 14.) — Voir : Blin, *Notice historique sur le chapitre cathédral et métropolitain de Cambrai*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xxxvi, p. 149.)

Chapitre Sainte-Croix : *coupé : au 1, d'azur à une croix de Calvaire d'or, entrelacée d'une couronne d'épines du même ; au 2, de gueules à trois fleurs de lis d'or.* (*Armorial de Flandre*, p. 7, n° 15.) — Cette collégiale, dont les débuts remontent au IX[e] siècle, dut son organisation définitive à Ellebault le Rouge, bourgeois de Cambrai, qui la dota en 1071. (Voir : Le Glay, *Cameraeum christianum*, p. 125. — Chan. Margerin, *L'église et la collégiale Sainte-Croix de Cambrai*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. lvii, p. 113.)

Chapitre Saint-Géry : *d'azur à un dragon d'or, lampassé de gueules,*

**CANTAING**. — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'argent à trois lions d'azur, armés et lampassés de gueules.*

Ancienne pairie du Cambrésis, qui portait les armes de la famille seigneuriale de son nom [1]. On blasonne aussi ces armes : *d'or à trois lions d'azur* [2].

**CAPELLE**. — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, et un cerf passant d'argent brochant sur le tout.*

Armes de l'abbaye d'Anchin, qui possédait la seigneurie de ce village [3].

**CARNIÈRES**. — Cambrésis ; canton. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce de carnation à mi-corps, tenant à senestre l'Enfant Jésus, et vêtue de gueules et d'azur.*

Armoiries du chapitre de Notre-Dame de Cambrai, auquel appartenait la seigneurie de Carnières. On trouve plusieurs sceaux de

---

*s'essorant en fasce (Armorial de Flandre,* p. 90, n° 17.) — Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p 100.

Hôpital Saint-Jean. — Ses armoiries seront reproduites plus loin.

Hôpital Saint-Julien : *d'azur à un saint Julien de carnation, vêtu d'argent et de gueules, posé à mi-jambes dans une rivière ondée de sinople, tenant à dextre un bâton d'or, et à senestre un bateau du même portant un enfant nu de carnation. (Armorial de Flandre,* p. 261, n° 252.) — Fondé par Ellebault le Rouge et reconstitué par l'évêque Gérard. (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 371.)

Hôpital Saint-Lazare : *d'azur à un évêque de carnation, vêtu d'une aube d'argent et d'une chasuble de gueules brodée et bordée d'or, la tête entourée de rayons du même, mitré de gueules et d'or, tenant à dextre un livre ouvert, à tranche d'or et couverture de sable, et à senestre une croix longue pommetée d'or, le tout sur une terrasse de sinople. (Armorial de Flandre,* p. 183, n° 165.) — Établi vers 1116, pour le soulagement des lépreux, par l'évêque Burchard, le seigneur d'Oisy et Jean de Montmirel (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum,* p. 259.)

Sainte-Agnès : *d'argent à une sainte Agnès de carnation, vêtue d'azur sur gueules et argent, ceinte d'une chaînette du même, la dextre posée sur la poitrine, et tenant à senestre par un cordon d'argent un agneau contourné du même, sur une terrasse de sinople (Armorial de Flandre,* p. 233, n° 223). Fondation de l'archevêque François van der Burch, appelée d'abord maison Notre-Dame et achevée en 1631 (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum,* p. 372.)

Sœurs noires : *d'or à un saint Augustin de carnation, vêtu de pourpre, sous un rochet d'argent et une chape de gueules, mitré et chaussé du même, tenant à senestre une crosse d'or, et à dextre un cœur enflammé de gueules, le tout sur une terrasse de sinople. (Armorial de Flandre,* p. 255, n° 240.)

1. Voir : Demay, *Flandre*, 680.

2. Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 367.

3. Voir : Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 593.

membres d'une famille seigneuriale de Carnières [1], mais il s'agit de Carnières en Hainaut belge, canton de Binche, dont les premiers seigneurs portaient en effet : *d'or au sautoir de gueules.*

**CATEAU (LE).** — Cambrésis ; canton. — *De gueules au château d'argent, sommé de trois tourelles du même.*

Armoiries figurant dans les anciens sceaux [2] et actuellement encore en usage au Cateau [3].

**CATILLON.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *De gueules au château fort d'argent chargé sur sa porte d'un K de sable.*

Armoiries qui figurent sur un scel échevinal de cette commune [4]. Nous avons supposé les mêmes émaux que dans les armes du Cateau.

**CATTENIÈRES.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce de carnation, à mi-corps, tenant à senestre l'Enfant Jésus, et vêtue de gueules et d'azur.*

Armoiries du chapitre Notre-Dame de Cambrai, que Cattenières reconnaissait pour seigneur.

**CAUDRY.** — Cambrésis et Hainaut ; canton de Clary. — *D'argent à trois feuilles de vivier de sable.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom, telles qu'on les trouve dans les cartes héraldiques du Hainaut [5].

**CAULLERY.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *De gueules à trois écussons d'argent, chargés chacun d'un lion de sable.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom, originaire de l'Artois [6].

---

1. Demay, *Flandre*, 683, 684. — De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 184. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

2. Demay, *Flandre*, 3990 à 3993.

3. Chan. Méresse, *Histoire du Cateau*, Cambrai, 1906. In-8.

Abbaye Saint-André : *de gueules à une rose tigée et feuillée d'argent.* — Abbaye de bénédictins fondée, en 1030, par Gérard I, évêque de Cambrai (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 176. — L'abbé H. Dubrulle, *Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-André du Cateau*, dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1904-1905.)

4. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

5. Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, 1654, et Demay, *Flandre*, 693 à 695, donnent plusieurs sceaux de personnages du même nom, mais avec des armes différentes.

6. Voir : Demay, *Flandre*, 696. — Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 388.

**CAUROIR.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *D'azur à un écusson d'argent en abîme, accompagné en chef de trois merlettes d'or rangées en fasce.*

Armoiries des *de Beaufremez*, seigneurs de Cauroir au XVII^e siècle et au commencement du siècle suivant.

**CLARY.** — Cambrésis ; canton. — *D'azur à sept besants d'or, 3, 3 et 1, au chef du même.*

Armoiries des *de Melun*, seigneurs de Clary de 1593 à 1746.

**CRÈVECŒUR.** — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'or à trois croissants de gueules.*

Armoiries des *d'Anneux*, marquis de Wargnies, barons de Crèvecœur au XVII^e siècle [1].

**CUVILLERS.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *De gueules à la bande d'or.*

Cette ancienne pairie du Cambrésis appartint longtemps à la famille d'*Alsace de Hénin-Liétard*, dont nous donnons les armes.

**DEHÉRIES.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *De gueules à une étoile à cinq rais d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale *Sohier* dite *de le Héries*, qui fournit des prévôts à Cambrai [2].

**DOIGNIES.** — Artois et Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'azur à un écusson d'or en abîme* (Coupigny) ; *au chef cousu de gueules chargé de trois fermeaux d'or rangés en fasce* (Malet).

Les seigneurs de Louverval paraissent avoir été les seigneurs dominants dans ce village. Ils y possédaient un château ; plusieurs d'entre eux sont inhumés dans l'église, notamment les *Malet de Coupigny*, dont nous reproduisons les armoiries.

**ÉLINCOURT.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *De gueules au franc-quartier d'hermines.*

Armoiries de l'ancienne famille seigneuriale de ce nom.

---

1. Voir : Ad. Bruyelle, *Notice sur l'ancienne ville de Crèvecœur*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xx, p. 311. — A. Wilbert, *Première loi de Crèvecœur et transmission de la baronnie de ce nom*, dans les mêmes *Mémoires*, t. xxiii, deuxième partie, p. 171. — Demay, *Flandre*, 5513. — A Crèvecœur se trouvait l'abbaye de Vaucelles, dont nous donnerons plus loin les armoiries.

2. Demay, *Flandre*, 780, 781, donne les sceaux de deux personnages du nom *de Dehéries*, qui portaient un *écu au sautoir*.

**ESCARMAIN.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'or au lion de gueules.*

Ces armes, qui sont celles de la famille seigneuriale du nom, sont données dans les cartes héraldiques du Hainaut.

**ESCAUDŒUVRES.** — Cambrésis et Hainaut ; canton de Cambrai-Est. — *D'hermines au chef de gueules.*

Armoiries des seigneurs de la maison *de Roubaix*, auxquels Escaudœuvres appartint dès le XIIIe siècle [1].

**ESNES.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *De sable à dix losanges accolées et aboutées d'argent, 3, 3, 3 et 1.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [2].

**ESTOURMEL.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *De gueules à la croix dentelée d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [3].

**ESTRUN.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de carnation à mi-corps, tenant à senestre l'Enfant Jésus, et vêtue de gueules et d'azur.*

En 1789, la seigneurie d'Estrun appartenait à l'archevêque de Cambrai, comme dépendance de la châtellenie de Thun-l'Évêque. A défaut d'armoiries spéciales à l'archevêché (chaque titulaire n'employant que ses armoiries propres) nous reproduisons celles du chapitre cathédral.

**ESWARS.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *De gueules à la bande d'or, chargée en chef d'un lion d'azur, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries des *de Hénin-Cuvillers*, auxquels appartint cette seigneurie du XIIe au XIVe siècle.

**FLESQUIÈRES.** — Artois et Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'or à la bande de sable.*

Armoiries de la famille *de Gonnelieu*, qui posséda cette seigneurie aux XIIe et XIIIe siècles.

---

1. Voir : Ém. Prud'homme, *Essai historique sur la commune d'Escaudœuvres*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XLIV, p. 1.

2. Demay, *Flandre*, 845 à 851. — L'abbé Boniface, *Histoire du village d'Esnes et de ses dépendances*. Cambrai, 1863. In-8.

3. Demay, *Flandre*, 860 à 863.

**FONTAINE-AU-PIRE.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *D'azur à une étoile à cinq rais d'or, accompagnée en chef d'un lambel à trois pendants du même.*

Armoiries de la famille *de Franqueville*, qui possédait cette seigneurie au XVIIIe siècle et dont le nom figure sur la cloche paroissiale [1].

**FONTAINE-NOTRE-DAME.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'or à une Vierge de carnation, tenant à senestre l'Enfant Jésus, vêtue de gueules et d'azur et assise sur un trône de sable.*

Armoiries de l'abbaye de Prémy qui se trouvait sur le territoire de Fontaine-Notre-Dame [2].

**FORENVILLE.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *De sable à dix losanges accolées et aboutées d'argent, 3, 3, 3 et 1.*

Armoiries de la famille d'*Esnes*, qui posséda longtemps la seigneurie de Forenville [3].

**FRESSIES.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'or à la croix engrêlée de sable, au canton de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [4].

**GONNELIEU.** — Picardie ; canton de Marcoing. — *D'or à la bande de sable.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom.

**GOUZEAUCOURT.** — Artois ; canton de Marcoing. — *D'azur à l'écusson d'argent en abîme.*

Armoiries des *de Waziers-Wavrin*. Plusieurs pierres tombales de l'église d'Aubry rappellent des personnages de cette famille, qualifiés seigneurs de Gouzeaucourt au XVIe et au XVIIe siècles [5].

**HAUCOURT.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *D'argent*

---

1. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

2. DEMAY, *Flandre*, 6835. — Ces armoiries figurent à l'*Armorial de Flandre*, p. 358, n° 104, parmi celles que d'HOZIER régla lui-même — L'abbaye de Prémy était une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Augustin de la Congrégation de Saint-Victor. Elle avait été fondée, vers 1185, par Roger, évêque de Cambrai. (Voir : LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 276.)

3. Voir : L'abbé BONIFACE, *Histoire du village d'Esnes et de ses dépendances.* Cambrai, 1863. In-8.

4. DEMAY, *Flandre*, 4144.

5. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

*semé de billettes de gueules, au lion du même brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, au XIV^e et au XV^e siècles [1].

**HAUSSY.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'or au lion de gueules.*

Armoiries données par les sceaux [2] et les cartes héraldiques.

**HAYNECOURT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'or à trois aigles à deux têtes de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [3].

**HEM-LENGLET.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'azur à un écusson d'argent en abîme, et un bâton engrêlé de gueules brochant en bande sur le tout.*

Armoiries de la famille *de Wingles*, qui tenait la mairie héréditaire de ce village, possession du chapitre de Saint-Géry de Cambrai.

**HONNECHY.** — Cambrésis et Picardie ; canton du Cateau. — *D'azur au dragon d'or, lampassé de gueules, s'essorant en fasce.*

Armoiries du chapitre de Saint-Géry de Cambrai, auquel la possession de l'autel d'Honnechy fut confirmée, le 8 décembre 1180, par le pape Alexandre III [4].

**HONNECOURT.** — Picardie ; canton de Marcoing. — *D'argent semé de billettes de gueules, au lion du même brochant sur le tout.*

Armoiries de la maison *d'Oisy* qui posséda la seigneurie d'Honnecourt aux XI^e et XII^e siècles [5].

**INCHY.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *De gueules à trois lions d'argent couronnés d'or.*

Armoiries de la famille *d'Esclaibes*, seigneurs d'Inchy au XVIII^e

---

1. Demay, *Flandre*, 1026, 1027.

2. Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, 2379. — Demay, *Flandre*, 1028 à 1030.

3. Demay, *Flandre*, 1048, 1049.

4. Demay, *Flandre*, 1095, 1096, décrit les sceaux de Gautier et de Gérard *de Honnechies*, seigneurs de Vendegies-sur-Écaillon, au XIII^e siècle ; l'un et l'autre portaient un *écu à un écusson en cœur et six coquilles en orle, et un lambel à quatre pendants.*

5. On trouve aussi comme seigneurs d'Honnecourt, en 1198 et en 1226, un Jean *de Villers Guislain*, portant un *écu au lion*, et en 1230, Gautier, portant un *écu losangé* (Demay, *Flandre*, 1098, 1718, 1719.)

siècle. On voit encore au chœur de l'église les épitaphes de plusieurs membres de cette famille [1].

**IWUY**. — Hainaut ; canton de Cambrai-Est. — *D'argent à la croix engrêlée de sable, au lambel à cinq pendants de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, aux XIIIe et XIVe siècles [2]. On trouve aussi ces armes sans le lambel dans plusieurs sceaux de la même époque [3]. Iwuy eut ensuite pour seigneurs des membres des familles *de Mastaing* [4], *de Ville* [5], *de Lannoy* [6], *de Sainte-Aldegonde* [7], *de Mailly-Mametz* [8], *d'Harville* [9] et *Mairesse de Pronville* [10].

**LA GROISE**. — Hameau de Catillon, érigé en commune le 13 juin 1841.

**LA TERRIÈRE**. — Hameau d'Honnecourt.

**LA VACQUERIE**. — Hameau de Villers-Plouich.

**LESDAIN**. — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'or à trois chevrons de gueules.*

Armes du chapitre de Saint-Aubert de Cambrai [11], auquel l'autel et toute la dîme de ce village furent donnés, en 1057, par l'évêque Liébert, et confirmés, le 31 mai 1137, par le pape Innocent II [12].

**LIGNY**. — Cambrésis ; canton de Clary. — *D'azur à un écusson d'argent, accompagné de onze billettes du même mises en orle.*

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

2. O. Dehaisnes et A. Bontemps, *Histoire d'Iwuy*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. xviii, p. 1.

3. Demay, *Flandre*, 1132 à 1134.

4. de Mastaing : *de gueules à la fasce d'or chargée d'une croisette d'azur et accompagnée en chef d'une divise vivrée d'or.*

5. de Ville : *d'or à cinq bâtons de gueules en bande.*

6. de Lannoy : *d'argent à trois lions de sinople lampassés et couronnés d'or.*

7. de Sainte-Aldegonde : *écartelé : aux 1 et 4, d'hermines à la croix de gueules chargée de cinq roses d'or ; aux 2 et 3, d'or à la bande de sable chargée de trois coquilles d'argent posées dans le sens de la bande.*

8. de Mailly-Mametz : *écartelé : aux 1 et 4, d'or à trois maillets de gueules ; aux 2 et 3, d'argent à trois maillets de sable.*

9. d'Harville : *de gueules à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable.*

10. Mairesse de Pronville : *de gueules à la nef d'or voguant sur une mer de sinople, accompagnée d'une étoile à six rais d'or au premier canton.*

11. Demay, *Flandre*, 6715.

12. Voir : Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 397 et 545.

Armes de la famille *de Villers au Tertre* qui posséda Ligny au XVIII^e siècle. Noël-Alphonse *de Villers au Tertre*, seigneur de Ligny, est inhumé dans l'église [1] ; il avait fait enregistrer ses armes à l'*Armorial de Flandre*, p. 95, n° 83 bis.

**MALINCOURT**. — Picardie ; canton de Clary. — *D'argent au lion de gueules, et un lambel à cinq pendants d'azur en chef.*

Cette terre était un apanage d'un cadet de la maison *de Walincourt*, dont nous reproduisons les armoiries.

**MARCOING**. — Cambrésis ; canton. — *De sable fretté d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom, d'après les sceaux du XIII^e siècle [2]. On trouve aussi, comme seigneurs de Marcoing et de Masnières en 1293, Thomas, sire *de Cantaing* [3], et en 1393, Jean, sire *de Cantaing* [4].

**MARETZ**. — Cambrésis et Hainaut ; canton de Clary. — *De gueules à une rose tigée et feuillée d'argent.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-André du Cateau, seigneur de Maretz en 1789 [5].

**MASNIÈRES**. — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'azur à l'écusson d'argent, accompagné de onze billettes du même mises en orle.*

Armes de la famille *de Villers au Tertre*, qui possédait la seigneurie de Masnières au XVIII^e siècle. — Voir : *Marcoing*.

**MAUROIS**. — Cambrésis ; canton du Cateau. — *D'azur au lion d'argent et à la bordure d'or.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, aux XIII^e et XIV^e siècles.

**MAZENGHIEN**. — Autrefois Robercourt, banlieue du Cateau.

**MŒUVRES**. — Artois et Cambrésis ; canton de Marcoing. — *De gueules à deux chevrons d'argent.*

Armes de la famille seigneuriale du nom, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles [6].

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
2. Demay, *Flandre*, 1281, 1282. — Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 153.
3. *Écu à la croix denchée et au franc-canton de vair* (*Ibid.*, 681.)
4. *Écu billeté au lion* (*Ibid.*, 679.)
5. Voir : Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 416.
6. On trouve quelquefois trois chevrons au lieu de deux.

**MONTAY.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *Échiqueté d'argent et d'azur, au lambel à six pendants de gueules.*

Armes de la famille seigneuriale du nom, aux XIIIe et XIVe siècles [1].

**MONTIGNY.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *D'azur au lion d'argent et à la bordure d'or.*

Armes de la famille *de Montigny*, originaire du Cambrésis. — La seigneurie de Montigny appartenait au XVIIIe siècle au chapitre métropolitain : la cloche, fondue en 1727, fut nommée par MM. du chapitre de la métropole « seigneur de Montigny en Cambrésis » [2].

**MONTRÉCOURT.** — Cambrésis ; canton de Solesmes. — *D'argent à la bande d'azur chargée de trois coquilles d'or posées dans le sens de la bande.*

Armes de la famille *de Hertain*, qui posséda cette seigneurie aux XIIIe et XIVe siècles.

**MORENCHIES.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *Coupé : au 1, d'azur à une croix de calvaire d'or, entrelacée d'une couronne d'épines du même ; au 2, de gueules à trois fleurs de lis d'or.*

La seigneurie appartenait au chapitre de Sainte-Croix de Cambrai, dont nous reproduisons les armes.

**NAVES.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *De gueules à la bande d'argent.*

Armes des *de Montenac*, seigneurs de Naves au XIVe siècle.

**NEUVILLE-SAINT-REMI.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, à un cerf passant d'argent brochant sur le tout.*

Armes de l'abbaye d'Anchin, collateur de la cure, et seigneur de Neuville-Saint-Remi.

**NEUVILLY.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *D'argent à la croix ancrée de sable.*

Armes de la famille seigneuriale du nom.

---

1. Demay, *Flandre*, 690, 1345, 3493.
2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

**NIERGNIES.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *De sinople au mouton d'argent.*

Armoiries traditionnelles de ce village [1]. Il était une des douze pairies du Cambrésis.

**NOYELLES-SUR-L'ESCAUT.** — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *Burelé d'argent et d'azur de douze pièces.*

Armoiries de la famille *de Montigny de Glarges* [2], qui possédait cette seigneurie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles [3].

**ORS.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce de carnation à mi-corps, tenant à senestre l'Enfant Jésus, et vêtue de gueules et d'azur.*

Armes du chapitre de Cambrai, auquel appartenait l'autel de cette paroisse [4] ; l'archevêque y possédait un château-fort [5].

**PAILLENCOURT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *De gueules à deux léopards d'argent passant l'un sur l'autre, et une bordure d'or.*

Armoiries des seigneurs *de Crupilly*, de la maison *de Sorel*, qui possédaient une importante seigneurie dans ce village.

**POMMEREUIL.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *D'argent à la croix ancrée de sable.*

Armoiries de la famille *de Neufvilly*, originaire du Cambrésis et sans doute du village du même nom.

**PROVILLE.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *De gueules au croissant d'argent.*

Armes de la famille seigneuriale du nom, originaire d'Artois et alliée aux *de Caullery*, aux *de Wambaix* et aux *de Raillencourt.*

---

1. BOULY, *Dictionnaire historique du Cambrésis*, donne cependant : *de sable fretté d'argent.*

2. La grande ressemblance de ces armes avec celles de la famille DE NOYELLES-WYON : *de gueules à trois jumelles d'argent*, les a fait confondre par la *Statistique archéologique.*

3. En 1359, Jean *de Wancourt* était sire de Noyelles-sur-l'Escaut ; il portait un *écu fretté avec une coquille en chef* (DEMAY, *Flandre*, 1769.)

4. Voir : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 517.

5. Voir : DELOFFRE, *Le château-fort de la Malmaison*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XLII, p. 259.

**QUIÉVY.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *Coupé : au 1, d'azur à une croix de calvaire d'or, entrelacée d'une couronne d'épines du même ; au 2, de gueules, à trois fleurs de lis d'or.*

Armes du chapitre de Sainte-Croix de Cambrai, qui avait à Quiévy d'importantes possessions.

**RAILLENCOURT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *De gueules à trois fasces d'or, à la bordure d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, connue dès le milieu du XIIe siècle.

**RAMILLIES.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *D'azur au dragon d'or.*

Armoiries traditionnellement attribuées à cette localité. Elles peuvent se rapporter à la famille de *Dragon de Ramillies,* tout aussi bien qu'au chapitre de Saint-Géry de Cambrai, auquel la seigneurie de Ramillies appartenait en 1789.

**REJET DE BEAULIEU.** — Hameau de Catillon.

**REUMONT.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'or à l'aigle éployée de sable ; aux 2 et 3, d'or au chevron de gueules ; sur le tout, d'argent à deux rameaux d'olivier de sinople passés en couronne.*

Armes de la famille seigneuriale du nom, florissant aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

**RIBECOURT.** — Artois et Cambrésis ; canton de Marcoing. — *De sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

Armes de la famille *de Robersart,* qui possédait cette seigneurie au XIIIe siècle.

**RIEUX.** — Hainaut ; canton de Carnières. — *D'argent à une fasce de sable.*

Armoiries de la famille seigneuriale *de Sucre,* enregistrées, en 1697, à l'*Armorial de Flandre,* p. 92, n° 45. Rieux avait appartenu précédemment aux *Fagnœulles* [1] et aux *Saint-Aubert.*

**ROMERIES.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles du même.*

---

1. Fagnœulles : *d'or à un double trécheur fleuronné et contre fleuronné de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

Armes de la famille *d'Espiennes*, qui posséda cette seigneurie au XVIII[e] siècle [1]. On les trouvait sculptées sur la façade de l'église et sur une pierre tombale au chœur [2].

**RUMILLY.** — Cambrésis ; canton de Marcoing. — *D'or à trois croissants de gueules.*

Armes de la famille *d'Anneux*, des marquis de Wargnies. Un membre de cette famille est mentionné comme seigneur de Rumilly et de Saint-Souplet sur la cloche de 1775 [3].

**SAILLY.** — Artois ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'argent semé de billettes de gueules, au lion du même brochant sur le tout.*

Armoiries de la maison *d'Oisy*, des châtelains de Cambrai, auxquels appartenait Sailly au XI[e] siècle [4].

**SAINT-AUBERT.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *D'or à trois chevrons de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [5].

**SAINT-BENIN.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *De gueules à une rose tigée et feuillée d'argent.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-André du Cateau ; ce village figure parmi les concessions faites à l'abbaye, en 1046, par l'évêque Gérard.

**SAINT-HILAIRE.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *D'or à trois fasces de gueules.*

Armoiries de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, à laquelle appartenait ce village.

**SAINT-MARTIN-SUR-ÉCAILLON.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *De gueules, semé de cotterels ou fers de lance à l'antique d'argent.*

Armoiries de la famille *de Cottrel*. En 1589, Charles *de Cottrel* effectua le transport de sa seigneurie de Saint-Martin-lez-Bermerain au profit de sa sœur Marie, épouse de Conrad *de Kegel* [6].

---

1. La carte de Dumont donne : *d'azur à trois roues d'argent.*
2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
3. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
4. Voir : A. de Cardevacque, *Oisy et ses seigneurs*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xxxvii, p. 53.
5. Voir : Demay, *Flandre*, 1556 à 1559 ; et les cartes héraldiques.
6. Archives départ. du Nord, B. 2720.

**SAINT-PITHON.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'hermines à trois losanges de gueules.*

Armoiries de Gaspard *de Pollinchove*, chevalier, dont le nom figure comme seigneur de Saint-Pithon, sur la cloche paroissiale de 1783 [1].

**SAINT-SOUPLET.** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *D'or à trois croissants de gueules.*

Armoiries des d'*Anneux*, marquis de Wargnies et seigneurs de Saint-Souplet.

**SAINT-VAAST.** — Cambrésis ; canton de Solesmes. — *D'or à trois chevrons de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, qui possédait la justice de Saint-Vaast [2].

**SANCOURT.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'azur au lion d'or.*

Armoiries des *Wanquetin*, seigneurs de Sancourt aux XVIe et XVIIe siècles [3].

**SAULZOIR.** — Cambrésis ; canton de Solesmes. — *D'azur au croissant d'or, accompagné de onze billettes du même, cinq en chef et six en pointe, 3, 2 et 1.*

Armoiries de l'ancienne famille noble du nom [4].

**SELVIGNY.** — Cambrésis ; canton de Clary. — *D'azur à la fasce d'or, chargée de trois croix potencées de sable, et accompagnée de trois roses à six feuilles d'argent.*

Armoiries de la famille *de la Place*, qui possédait la seigneurie principale de ce village, connue sous le nom de Sorval, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Un des membres de cette famille est inhumé dans l'église [5].

**SÉRANVILLERS.** — Cambrésis ; canton de Carnières. —

---

1. Un Jean *de Saint-Pithon*, vivant en 1399, portait un *écu à trois clefs* (DEMAY, *Flandre*, 1562.)

2. LE GLAY, *Mémoire sur les archives des églises et des maisons religieuses du Cambrésis*, p. 53.

3. *Armorial de Flandre*, p. 7, n° 12. — Voir : DEMAY, *Flandre*, 4970, 4973.

4. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1580.

5. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord*.

*D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais et en pointe d'une quintefeuille du même.*

Armoiries de la famille *Foullon* [1]. Les fonts baptismaux de Crèvecœur portent le nom d'Eustache *Foullon*, seigneur de Séranvillers et d'Eswars, bailli de Crèvecœur en 1620 [2].

**SOLESMES.** — Hainaut ; canton. — *De sable à trois croissants d'argent.*

Armes actuelles de la ville, d'après l'ordonnance du 13 décembre 1823 [3]. La carte héraldique de Dumont les donne : *de sable à trois croissants d'or* ; ce sont bien les armes de la famille noble *de Solesmes* [4].

**SOMMAING.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'argent au lion de gueules et une bordure engrêlée d'azur.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, d'après les sceaux et les cartes héraldiques [6].

**THUN-L'ÉVÊQUE.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Est. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce de carnation à mi-corps, tenant à senestre l'Enfant Jésus et vêtue de gueules et d'azur.*

Armes du chapitre de Cambrai. Thun-l'Évêque appartint de tout temps à l'archevêché de Cambrai ; c'était une ancienne châtellenie comprenant Bantigny, Estrun et Paillencourt.

**THUN-SAINT-MARTIN.** — Artois, Cambrésis et Hainaut ; canton de Cambrai-Est. — *D'argent au lion de gueules couronné d'or à l'antique et accompagné de six coquilles d'azur.*

Armoiries de la famille seigneuriale d'*Herbais* (XVII^e et XVIII^e siècles) [7]. On voit encore sur le mur de la tribune seigneuriale l'épitaphe de plusieurs membres de cette famille [8].

---

1. Demay, *Flandre*, 4987.
2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
3. Cependant le cachet de la mairie porte : *de gueules à trois croissants d'argent.* C'est sans doute un oubli du graveur, qui a omis les hachures horizontales.
4. Voir : Dr Bombart, *Histoire de la terre et seigneurie de Solesmes*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. LV, p. 1.
5. Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 3631. — Demay, *Flandre*, 1614, 1615, 3585, 3586.
6. Un Jean, sire de Sommaing, en 1263, portait un *écu fascé de huit pièces, au sautoir brochant sur le tout* (Demay, *Flandre*, 1613).
7. En 1419, un Jean, sire d'Escauffour et de Thun-Saint-Martin, portait un *écu chevronné de six pièces.* (Demay, *Flandre*, 842).
8. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

**TILLOY.** — Cambrésis ; canton de Cambrai-Ouest. — *D'or à trois chevrons de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, qui possédait la seigneurie de ce village.

**TROISVILLES** — Cambrésis ; canton du Cateau. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais, et en pointe d'un trèfle du même.*

Armoiries des *Fariaux*, vicomtes de Maulde, seigneurs de Troisvilles [1]. Les registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse contiennent de nombreux actes concernant les membres de cette famille [2].

**VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'or à une roue à six rais de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [3]. On les trouve aussi blasonnées : *de sable à une roue d'argent* ou *d'or* [4]. Sur une pierre tombale de l'église se voyait cet écusson, mais sans indication d'émaux [5].

**VERTAIN.** — Hainaut ; canton de Solesmes. — *D'argent à trois jumelles de gueules.*

Armoiries des *de Rubempré*, comtes de Vertain, qui figurent, avec la date 1628, sur le clocher [6]. Aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, plusieurs membres de la famille *de Bousies* sont connus comme seigneurs de Vertain ; leurs sceaux figurent un *écu à la croix* [7].

**VIESLY.** — Cambrésis ; canton de Solesmes. — *D'or à la bande de sable.*

Armoiries de la maison *de Gonnelieu*, dont Viesly fut un apanage jusqu'à la fin du XIVe siècle [8].

---

1. Troisvilles, *tres villæ*, comprenait Euvillers, le Fayt et la Sotière.

Euvillers : *d'argent à deux fasces de gueules ;* ou : *écartelé d'argent et de gueules.*

Fayt : *d'argent au sautoir de sable.*

2. L'abbé Momal, *Monographie communale et paroissiale de Troisvilles*. Cambrai, 1903. In-8.

3. Demay, *Flandre*, 1682. — De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. iv, p. 103.

4. Cartes héraldiques de Borrekens et de Dumont. Celle de Braun donne : *de sable à la bande d'argent.*

5. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

6. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

7. Demay, *Flandre*, 630, 640, 1688. — De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. iv, p. 108. — Les cartes héraldiques.

8. Deux personnages du nom *de Viesly*, vivant au XIIIe siècle, portaient un *écu à bande frettée et bordure* (Demay, *Flandre*, 1697, 1698.)

**VILLERS-EN-CAUCHIE.** — Hainaut ; canton de Carnières. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois coupes couvertes d'or.*

Armoiries que Jean *Marissal*, seigneur de Villers-en-Cauchie, fit enregistrer, en 1697, à l'*Armorial de Flandre*, p. 2, nº 6.

**VILLERS-GUISLAIN.** — Cambrésis et Picardie ; canton de Marcoing. — *Tiercé en pal : au 1, d'azur à un lis d'argent ; au 2, de gueules à une demi-aigle à deux têtes d'argent, mouvant de dextre, en chef, et une demi-croix potencée du même, en pointe ; au 3, d'or à trois barres d'azur.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 91, nº 33. Ce sont celles des *Le Sart*, seigneurs de Villers-Ghislain, au XVII^e siècle et jusqu'à la Révolution [1].

**VILLERS-OUTRÉAU.** — Cambrésis et Picardie ; canton de Clary. — *De gueules à la croix dentelée d'or.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [2], au XIII^e siècle [3].

**VILLERS-PLOUICH.** — Artois ; canton de Marcoing. — *D'hermines au chef de sable.*

Armoiries de la famille *de Cardevacque,* qui posséda la seigneurie de Villers-Plouich au XVII^e siècle [4].

**WALINCOURT.** — Cambrésis ; canton de Carnières. — *D'argent au lion de gueules.*

Armoiries de la première famille seigneuriale du nom [5], connue dès le XII^e siècle [6].

---

1. Une famille du nom *de Villers Ghislain,* florissant au XIII^e siècle, portait un *écu au lion* (DEMAY, *Flandre*, 1717 à 1720.)

2. DEMAY, *Flandre*, 1721, 1722. — Voir : L'abbé CAILLIEZ, *Notice historique sur Villers-Outréau*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXV, p. 333.

3. D'autres personnages du même nom ont porté un *écu au lion* (DEMAY, *Flandre*, 1723, 1725). En 1226, Gaucher *de Bruille*, seigneur de Villers-Outréau, portait un *écu à bordure, formé d'un plain sous un chef d'hermines et un chevron brochant* (*Ibidem*, 663). — En 1311, Jean *Sarrasin*, seigneur de Villers Outréau, portait un *écu au sautoir* (*Ibidem*, 1726.)

4. Voir : *Épigraphie du Pas-de-Calais*, t. I, fasc. II, p. 216.

5. DEMAY, *Flandre*, 1745 à 1761. — Les cartes héraldiques.

6. Voir : J.-B. BLIN, *Notice historique sur Walincourt*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXI, deuxième partie, p. 119. — L'abbé GUIOT, *Histoire généalogique et héraldique des seigneurs de la terre et baronnie de Walincourt en Cambrésis*, dans les mêmes *Mémoires*, t. LIV, p. 105.

**WAMBAIX.** — Cambrésis; canton de Carnières. — *D'azur à un dragon d'or lampassé de gueules, s'essorant en fasce.*

Armoiries du chapitre de Saint-Géry de Cambrai, seigneur de Wambaix à la fin de l'ancien régime.

**ABBAYE DE VAUCELLES.** — *D'argent semé de billettes de gueules, au lion du même brochant sur le tout* [1].

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 6, nº 4, et figurant dans les sceaux des XVIIe et XVIIIe siècles [2].

**GUILLEMINS DE WALINCOURT.** — *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; aux 2 et 3, de gueules à un escarboucle fleuronné d'or.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 340, nº 142 [3].

**HOPITAL SAINT-JEAN DE CAMBRAI.** — *D'azur à un agneau triomphant d'argent, nimbé d'or, portant une croix du même à banderole d'argent à croix de gueules et passant sur une terrasse de sinople.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 261, nº 256 [4].

**ÉTATS DU CAMBRÉSIS.** — *D'or à l'aigle à deux têtes de sable, becquée et membrée de gueules, surmontée d'une couronne fermée d'or et chargée sur l'estomac d'un écusson d'or à trois lions d'azur.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 90, nº 21 [5].

---

1. L'abbaye cistercienne de Vaucelles avait été fondée par Hugues *d'Oisy*, châtelain de Cambrai, en 1131. Elle était située au territoire de Crévecœur. Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 297. — Bulteau, *Étude historique et archéologique sur les abbayes d'Honnecourt et de Vaucelles*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. xvi, p. 1. — Bruyelle, *Notice sur l'abbaye de Vaucelles*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xx, p. 311.

2. Demay, *Flandre*, 6808 à 6810.

3. Le prieuré du Val Notre-Dame lez Walincourt, de l'ordre de Saint Guillaume, avait été fondé, en 1255, par Bauduin *de Dours*, seigneur de Walincourt. (Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 345.

4. Cet hôpital avait été fondé, en 1150, par Bauduin *de Lambres* et sa femme Jeanne. — Voir : Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 372. — Wilbert, *Notice historique sur l'ancien l'ancien hôpital Saint Jean de Cambrai*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xxvii, deuxième partie, p. 489. — Bruyelle, *Statuts de l'hôpital Saint-Jean à Cambrai*, dans les mêmes *Mémoires*, t. xxxi, deuxième partie, p. 81.

5. Voir : Wilbert, *Les États du Cambrésis*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. xxxi, deuxième partie, p. 247. — Durieux, *Les États provinciaux du Cambrésis*, dans les mêmes *Mémoires*, t. xli, p. 131.

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

## DE DOUAI

L'arrondissement actuel de Douai a été formé des châtellenies de Douai et d'Orchies, et de quelques parties du Hainaut français, de l'Artois et du Cambrésis.

La châtellenie de Douai correspondait à peu près exactement au *pagus minor* ou comté d'Ostrevant, et formait, avec la châtellenie d'Orchies, une grande partie de la Flandre wallonne ; l'une et l'autre dépendaient de l'Intendance de la Flandre wallonne.

Ces deux châtellenies ont fourni à l'arrondissement vingt-quatre communes [1]; le Hainaut français en a fourni vingt-trois [2]; l'Artois, dix [3]; le Cambrésis, une [4] ; trois autres dépendaient d'abord du Hainaut, puis passèrent à la Flandre wallonne [5]; une était Flandre et Hainaut [6], une autre, Flandre, Artois et Hainaut [7], une autre enfin appartenait au Tournésis français [8].

Au point de vue ecclésiastique, les paroisses dépendaient presque toutes du diocèse d'Arras ; sept appartenaient au diocèse de Tournai [9], une seule, au diocèse de Cambrai [10].

---

1. Aix, Auchy, Beuvry, Bouvignies, Cantin, Coutiches, Erre, Estrées, Faumont, Flines-lez-Raches, Hamel, Landas, Lécluse, Marchiennes, Montigny, Nomain, Orchies, Raches, Raimbeaucourt, Sin-le-Noble, Tilloy, Vred, Warlaing, Waziers.

2. Aniche, Auberchicourt, Bruille, Brunémont, Bugnicourt, Dechy, Écaillon, Erchin, Féchain, Fenain, Férin, Fressain, Hornaing, Loffre, Marcq, Monchecourt, Pecquencourt, Rieulay, Roucourt, Somain, Villers-au-Tertre, Villers-Campeau, Wandignies-Hamage.

3. Anhiers, Aubigny-au-Bac, Auby, Courchelettes, Cuincy, Esquerchin, Flers, Lambres, Lauwin-Planques, Roost-Warendin.

4. Arleux.

5. Guesnain, Lalaing, Masny.

6. Lewarde.

7. Gœulzin.

8. Saméon.

9. Aix, Auchy, Beuvry, Landas, Nomain, Orchies, Saméon.

10. Lécluse.

GALLOFLANDRIA, in qua CASTELLANIÆ LILANA, DUACENA, & ORCHIESIA, cum dependentibus; necnon TORNACUM & TORNACESIUM.

CARTE DE LA FLANDRE FRANÇAISE, par Martin Doué.

Cette composition topographique de l'arrondissement de Douai étant connue, nous avons pu recourir, pour un certain nombre de ses communes, aux cartes héraldiques du Hainaut, dont il a été question dans l'introduction à l'arrondissement d'Avesnes. Pour beaucoup d'autres, nous possédons les belles cartes de Martin Doué, que nous décrirons dans l'introduction à l'arrondissement de Lille.

Nous avons été beaucoup aidé, pour cet arrondissement, par les remarquables travaux d'un érudit douaisien, prématurément enlevé à la science historique, M. Félix Brassart. Pour Douai [1] et pour Orchies [2], il y a dans ces travaux une mine abondante de précieux renseignements.

---

AIX-EN-PÈVELE. — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton d'Orchies. — *De gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur.*

Armoiries de la maison *du Chastel de la Howarderie*, qui posséda cette seigneurie, depuis 1396 au plus tard [3], jusqu'à la Révolution [4].

ANHIERS. — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Nord. — *Coupé d'or sur azur, à trois fleurs de lis de l'un en l'autre.*

Armoiries de la collégiale de Saint-Amé de Douai, qui posséda cette seigneurie depuis 1076 jusqu'à la Révolution [5].

ANICHE. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *D'hermines à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'or.*

---

1. *Histoire du château et de la châtellenie de Douai.* Douai, 1877. 2 volumes in-8.

2. *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1789*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XIX, p. 1.

3. Par l'alliance de Gérard *du Chastel* avec Isabelle *de Hainaut*, dame d'Aix (Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, pp. 444 à 465).

4. Voir : Demay, *Flandre*, 413.

5. Brassart (*Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, Preuves, p. 411), cite une sentence de l'évêque d'Arras, du 7 novembre 1214, adjugeant la seigneurie d'Anhiers, avec la haute justice, au prévôt de Saint-Amé, contrairement aux prétentions de Wautier, châtelain de Raches.

Armes d'Eugène *de Sainte-Aldegonde*, baron de Bours et de Rieulay, au profit duquel cette terre fut engagée en 1686. Jusque là, elle avait dépendu du domaine du prince [1].

**ARLEUX.** — Cambrésis ; diocèse d'Arras ; canton. — *D'argent à trois tours de gueules.*

Arleux avait son blason comme toute bonne ville. Quant à la seigneurie, après avoir appartenu aux *d'Oisy* [2], aux *de Montmirail* [3], aux *de Coucy* [4], elle fit retour aux rois de France. Henri III la vendit en 1578 à *Saint-Luc*, dont l'héritier la céda, vers 1605, aux *de Ricamez* [5], qui s'intitulèrent vicomtes d'Arleux, sans que jamais cette terre eût été érigée en comté [6]. M. Poncelet décrit un scel échevinal *d'Arleux le francq en Cambrésy*, de l'année 1630, représentant un *écu au loup passant.*

**AUBERCHICOURT.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *De sinople au chef d'hermines, à la bordure engrêlée d'argent.*

Armes de l'ancienne maison de ce nom, telles qu'on les trouve dans les sceaux des XIII[e] et XIV[e] siècles [7] et dans la carte de Borrekens. La carte de Dumont attribue à Auberchicourt un écu : *d'hermines à trois hamaides de gueules, chargées chacune de deux coquilles d'or.*

**AUBIGNY-AU-BAC.** — Artois ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *D'azur à trois chevrons d'or.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, florissante au XIII[e] siècle [8]. Au XV[e] siècle, Aubigny-au-Bac appartint à la famille *de Vertain* [9] ; au siècle suivant, les *de Rubempré* en étaient seigneurs.

---

1. Brassart, *Histoire du château de Douai*, p. 557.

2. d'Oisy : *d'argent semé de billettes de gueules, au lion du même brochant sur le tout.*

3. de Montmirail : *burelé d'argent et de sable, au lion de gueules brochant sur le tout.*

4. de Coucy : *fascé de vair et de gueules.*

5. de Ricamez : *de gueules à trois coquilles d'or.*

6. Brassart, *Notes historiques sur Arleux, Hamel et Lécluse*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. xviii, p. 442.

7. Douet d'Arcq, *Sceaux*, 1223, 1224. — Demay, *Flandre*, 437 à 445, 2765.

8. Demay, *Flandre*, 448, 449. — Le même auteur (n° 447) cite le sceau d'un Baudouin *d'Aubigny-au-Bac*, en 1286 : *écu à la croix engrêlée et au lambel à cinq pendants.*

9. de Vertain : *d'azur à la croix d'argent chargée en cœur d'un croissant de sable.*

**AUBY.** — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules* (Gouy) ; *aux 2 et 3, contre-écartelé d'or et de sable* (Lens).

Cette seigneurie appartint d'abord à une branche cadette de la famille *de Douai*, dont plusieurs membres prirent le nom *d'Auby* [1]. Elle passa, au XVe siècle, dans la maison *de Goy*, dont nous reproduisons les armoiries [2] ; plus tard, elle appartint aux *de la Tramerie* [3] et aux *de Croy* [4].

**AUCHY.** — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton d'Orchies. — *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois flanchis écotés de gueules.*

Autrefois partie du domaine d'Orchies, cette seigneurie en fut détachée et engagée, le 29 mai 1627, au comte d'Estaires, Jean *de Montmorency*, en même temps que la seigneurie de Coutiches. Engagé de nouveau, le 19 avril 1638, à Gabriel *de Bassecourt*, seigneur du Mets, Auchy fut vendu, le 11 avril 1765, au marquis *de Nédonchel de Bouvignies* [5]. Les armes que nous donnons sont celles des *de Bassecourt*.

**BEUVRY.** — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton d'Orchies. — *D'or à une escarboucle de sable, chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Marchiennes, auquel ce village appartint de tout temps.

**BOUVIGNIES.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'azur à la bande d'argent.*

Armoiries de la maison *de Nédonchel* ; elles rappellent l'érection de Bouvignies en baronnie, par Louis XV, en septembre 1723, en faveur d'Octave-Eugène *de Nédonchel* [6]. Au XIIIe siècle, Gilles, sire *de Landas* et de Bouvignies, portait l'*écu parti-émanché* [7].

---

1. Voir : Demay, *Flandre*, 451 à 455.
2. Voir : Demay, *Flandre*, 4994.
3. de la Tramerie : *de sable au chevron d'or accompagné de trois merlettes du même.*
4. Brassart, *Histoire du château de Douai*, pp. 265, 642, etc.
5. Brassart, *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. xix, p. 36.
6. Brassart, *Histoire du château de Douai*, Preuves, p. 539.
7. Demay, *Flandre*, 1181.

**BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES.** — Hainaut; diocèse d'Arras; canton de Marchiennes. — *D'argent à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries des sires *d'Écaillon* [1], seigneurs de Bruille en partie; une autre partie dépendait de l'abbaye d'Anchin.

**BRUNÉMONT.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *Fascé d'argent et d'azur de six pièces, la première fasce d'azur chargée de trois cœurs d'or.*

Armoiries de la famille *Baron* ou *le Baron*, dont plusieurs membres, seigneurs de Brunémont, sont inhumés dans l'église paroissiale [2]. En 1276, un Garnier, sire *de Brunémont*, portait, d'après son sceau, un *écu fretté* [3].

**BUGNICOURT.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *D'hermines à la croix de gueules chargée de cinq roses d'or.*

Après avoir appartenu à la famille *d'Auberchicourt*, cette seigneurie passa, vers 1370, dans la maison *de Lalaing*, puis en 1557, dans celle *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes*. Nous donnons les armes de cette dernière famille, qui sont sculptées au-dessus du portail de l'église, avec la date de 1564 [4]. En 1789, le seigneur de Bugnicourt était le marquis *de Traisnel*, de la maison *d'Harville des Ursins* [5].

**CANTIN.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *De sinople à une aigle d'argent volant vers un soleil d'or posé en chef à dextre.*

Armoiries de la famille *Remy*, qui figurent sur la base d'un pilori élevé en 1749 et sur plusieurs pierres tombales de l'église [6]. Les seigneurs de Cantin furent les *de Cantin*, de la famille *de Douai*, les *des Wastines* (1350) [7], les *de Halluin* (1361) [8], les *d'Allennes*

---

1. DEMAY, *Flandre*, 811.
2. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*
3. DEMAY, *Flandre*, 665.
4. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*
5. D'HARVILLE : *de gueules à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable.*
6. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*
7. DES WASTINES : *d'argent à la bordure d'azur.*
8. DE HALLUIN : *d'argent à trois lions de sable, couronnés, armés et lampassés d'or.*

(1500) [1], les *Dion* (1561) [2], les *de la Tramerie* (1665), les *Caudron* (1677) [3] et enfin les *Remy* (1721) jusqu'à la Révolution [4].

COURCHELETTES. — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles à cinq rais du même.*

Armoiries de la famille *de Quellerie de Chantraine*, à laquelle appartenait Courchelettes en 1789. D'après la *Statistique archéologique*, cette terre aurait été possédée, du XIIIe au XVIe siècle, par les seigneurs de Marquette-en-Ostrevant.

COUTICHES. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton d'Orchies. — *De gueules au chef d'or, chargé de trois molettes de sable.*

Armoiries des *de Hamel-Bellenglise*. — La terre de Coutiches dépendit du domaine d'Orchies jusqu'au XVIIe siècle. Le 29 mars 1627, le gouvernement des Pays-Bas espagnols la vendit par engagère aux *de Montmorency*, qui, eux-mêmes, la cédèrent, en 1687, à Jean-François *de Hamel*, écuyer, seigneur de Rullecourt [5] ; en 1789, elle appartenait au marquis *de Bacquehem* [6].

CUINCY. — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *De sable à la bande d'or.*

Armoiries des *Blondel*, en faveur desquels fut faite l'érection de Cuincy en baronnie le 20 septembre 1585, et dont plusieurs pierres tombales sont conservées dans l'église paroissiale [7]. Ce village formait autrefois deux paroisses distinctes. La première, Cuincy-le-Prévost ou Grand-Cuincy, eut d'abord pour seigneurs les prévôts de Douai [8], puis les *d'Ailly*, qui la vendirent, en 1545, à Jacques

---

1. D'ALLENNES : *d'or à dix losanges aboutées et accolées de gueules, 3, 3, 3 et 1.*

2. DE DION : *d'argent à l'aigle éployée de sable, chargée sur l'estomac d'un écusson du même au lion d'or et une bordure du même.*

3. CAUDRON : *d'or à trois chaudrons de sable.*

4. BRASSART, *Recherches sur la seigneurie de Cantin-lez-Douai.* Douai, 1871. In-8.

5. BRASSART, *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XIX, p. 45.

6. DE BACQUEHEM : *d'or fretté de gueules* (Neufville), *au canton de sinople à une fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable.* (Boubais.)

7. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

8. En 1265, Hugues *d'Antoing*, sire de Cuincy-le-Prévost, portait un *écu semé de croisettes, au lion brochant sur le tout.* (DEMAY, *Flandre*, 5316.)

*Blondel.* La seconde, Cuincy-le-Bauduin, après avoir appartenu durant trois siècles environ aux *de Hénin-Liétard*, se trouvait, en 1545, aux mains du même Jacques *Blondel.* Les deux Cuincy réunis restèrent, jusqu'en 1704, en possession des membres de cette famille, qui s'intitulaient barons de Cuincy-le-Prévost et seigneurs de Cuincy-le-Bauduin. Le 25 juin 1704, les deux seigneuries furent vendues au marquis *d'Aoust* [1].

**DECHY.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *Parti : au 1, d'or à une demi-aigle de sable mouvante du parti ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand, à laquelle Dechy appartint dès le VII$^{e}$ siècle [2].

**DORIGNIES.** — Hameau de Douai ; paroisse de fondation récente [3].

**DOUAI.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; arrondissement. — *De gueules plain.*

On se sert couramment pour Douai des singulières armoiries suivantes : *de gueules percé en abîme par une flèche d'or lancée d'en haut à dextre, qui fait jaillir un flot de sang au naturel, d'où découlent six gouttes de sang aussi au naturel.* Cela constitue une double faute grossière ; d'abord on ne peut admettre une pièce sortant de l'écu ; de plus on y trouve couleur sur couleur et même rouge sur rouge [4]. Les véritables armes de Douai sont bien de *gueules plain.* C'est ainsi qu'elles figurent sur les cloches du carillon de 1659 ; c'est ainsi qu'elles furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 8, n° 5, comme en fait foi l'original de cet enregistrement, daté du 29 septembre 1697, et conservé aux Archives communales, AA. 39. On ne peut tirer d'argument des sceaux échevinaux, car ils présentent tous, jusqu'au milieu du XVIII$^{e}$ siècle, le type du *château-fort* [5]. — Quant aux armes fantaisistes dont nous avons parlé, M. Brassart en attribuait l'invention à Martin-Joseph-Bernard de Rasière, greffier civil de Douai, qui les lança

1. A. de Ternas, *Coup d'œil sur quelques seigneuries : Cuincy*, dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. v, p. 130 ; t. vi, p. 49.

2. Voir : Brassart, *Notice historique et statistique sur Dechy.* Douai, 1844. In-8.

3. Les échevins de Douai y exerçaient la justice haute, moyenne et basse ; il ne restait aux possesseurs de fiefs enclavés en ce lieu qu'une simple justice foncière. (Brassart, *Histoire du château de Douai*, p. 812.)

4. Brassart, *Les armes de Douai et la bataille de Mons-en-Pèvele.* Mons, 1896. In-8.

5. Voir : Demay, *Flandre*, 3923 à 3935. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

pour la première fois en 1711, sous la domination hollandaise, peut-être comme manifestation anti-française. Le même auteur proposait d'adopter un moyen terme, de régulariser ce blason fantaisiste et d'y incorporer le d gothique qu'on lui donnait pour cimier. Les armes de Douai seraient ainsi : *de gueules à la flèche d'or en barre, la pointe en bas, et accompagné en chef à dextre d'un d gothique du même* [1].

**ÉCAILLON.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *D'argent à la croix engrêlée de gueules.*

Armes de l'antique maison seigneuriale du nom [2].

---

1. Un certain nombre d'établissements religieux de Douai firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial de Flandre*.

Abbaye de Paix : *d'azur à une religieuse agenouillée soutenant une crosse en barre et regardant un Saint-Esprit rayonnant au canton dextre du chef, le tout d'or* (p. 135, n° 111.)

Abbaye de Sin. — Voir plus loin.

Abbaye des Prés. — Voir plus loin.

Annonciades : *d'argent à une Annonciation d'azur* (p. 189, n° 166.)

Brigittines : *d'azur à une Vierge de carnation, vêtue d'argent, les mains jointes, la tête contournée et entourée d'un cercle d'étoiles d'or, les pieds posés sur un croissant et le corps environné de rayons du même* (p. 187, n° 141.)

Brigittins : *d'or à une croix pattée haussée de gueules, chargée en cœur d'un besant d'argent* (p. 189, n° 171.)

Chapitre Saint-Amé. — Voir plus loin.

Chapitre Saint-Pierre. — Voir plus loin.

Chartreux : *d'azur à un saint Louis d'argent sur une terrasse du même, tenant à dextre un sceptre d'or et à senestre une église d'argent* (p. 186, n° 142.)

Collège Saint-Vaast : *d'or à la croix ancrée de gueules* (p. 134, n° 102.)

Grands Dominicains : *parti coupé tranché taillé* (ou : *gironné*) *d'argent et de sable à une croix fleuronnée de l'un en l'autre* (p. 189, n° 170.)

Hôtel-Dieu : *d'azur à un saint Sauveur d'or* (p. 242, n° 286.)

Minimes : *d'azur à un saint Michel terrassant le démon, le tout d'or* (p. 265, n° 336.)

Oratoire : *d'azur aux noms de Jesus Maria d'or, mis l'un au-dessus de l'autre et enfermés dans une couronne d'épines du même* (p. 240, n° 261.)

Séminaire de Haynin : *d'or à la croix engrêlée de gueules* (p. 303, n° 346.)

Séminaire Moullart : *coupé : en chef, d'argent à deux têtes de cheval affrontées de sable, bridées d'or; en pointe, d'azur à une herse d'or ; et une fasce en divise du même, brochant sur le tout* (p. 303, n° 349.)

Séminaire Notre-Dame : *d'argent à une Vierge de carnation vêtue de gueules et d'azur, couronnée d'or, tenant à dextre un sceptre du même et à senestre l'Enfant Jésus de carnation, et passant sur une terrasse de sinople* (p. 303, n° 351.)

Université. — Voir plus loin.

Les armoiries suivantes sont la reproduction des sceaux :

Carmes chaussés (p. 236, n° 209). — Carmes déchaussés (p. 237, n° 211). — Jésuites (p. 190, n° 177). — Jésuites écossais (p. 190, n° 183). — Petits dominicains (p. 189, n° 174). — Religieuses de Saint-Thomas (p. 236, n° 206). — Sainte-Catherine de Sienne (p. 189, n° 172.)

Enfin on trouvera parmi les armoiries données par d'Hozier lui-même :

Augustins (p. 396, n° 333). — Religieuses de Saint-Julien (p. 420, n° 361). — Trinitaires (p. 396, n° 338.)

2. Voir : Demay, *Flandre*, 808 à 811.

**ERCHIN.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *D'argent à trois chevrons de sable.*

Armoiries du chapitre noble des chanoinesses de Maubeuge, auquel ce village appartint jusqu'à la Révolution.

**ERRE.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'or à une escarboucle de sable chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Marchiennes, auquel ce village appartenait dès avant 1123.

**ESQUERCHIN.** — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *Bandé de gueules et de vair de six pièces, et une cotice de sable brochant en barre sur le tout.*

On connaît fort peu de chose sur cette localité ; on trouve seulement, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, comme seigneurs, plusieurs membres d'une branche bâtarde de la maison *de Longueval* [1]. Nous donnons les armes de ces seigneurs.

**ESTRÉES.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *De sinople à la fasce d'hermines.*

Armoiries de la famille *d'Ongnies*, en faveur de laquelle la seigneurie d'Estrées fut érigée en comté en 1623.

**FAUMONT.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton d'Orchies. — *Gironné d'or et d'azur de dix pièces et un écusson de gueules brochant en abîme sur le tout.*

Faumont, dépendance de Coutiches, érigée en paroisse et en commune en 1830, était, avant la Révolution, un prieuré des Dames du chapitre Notre-Dame de Bourbourg ; nous reproduisons les armoiries de ce chapitre, enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 58, n° 25.

**FÉCHAIN.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *De sable à la bande d'or.*

Armoiries de la famille *de Blondel*. — En 1659, Antoine *Drouhot*, chevalier, gouverneur de Bouchain, était seigneur de Féchain ; cette seigneurie passa par alliance dans la maison *de Blondel*. On trouve dans l'église paroissiale la pierre tombale de Jacqueline-Françoise

---

1. Brassart, *Histoire du château de Douai*, p. 839.

*de Blondel*, morte le 18 octobre 1750, fille de messire Jean-Louis, seigneur de Féchain, et de Marie-Catherine *Drouhot* [1].

**FENAIN.** — Hainaut; diocèse d'Arras; canton de Marchiennes. — *D'or à une escarboucle de sable, chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Marchiennes, qui acquit cette terre en 1242. — Fenain était une terre d'Empire, tenue d'Haubourdin. Ses plus anciens seigneurs connus étaient de la famille *de Bailleul* [2].

**FÉRIN.** — Hainaut; diocèse d'Arras; canton de Douai-Sud. — *Parti : au 1, d'or à une demi-aigle de sable mouvante du parti ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand, à laquelle ce village appartenait.

**FLERS-EN-ESCREBIEU.** — Artois; diocèse d'Arras; canton de Douai-Ouest. — *D'argent au chevron de gueules, accompagné d'un annelet du même en pointe.*

Cette terre appartenait au chapitre de Saint-Amé de Douai. Quant à la seigneurie laïque, elle était échue à Jean *de Bernemicourt* [3], en 1584, par son alliance avec Jeanne *Cottrel* [4]; elle fut érigée en haute justice, en 1650, en faveur de Philippe-Guillaume *de Steenhuys*. Ce sont les armes de cette dernière famille que nous reproduisons.

**FLINES-LEZ-RACHES.** — Flandre wallonne; diocèse d'Arras; canton de Douai-Nord. — *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Flines enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 134, n° 105. Il est intéressant d'observer que p. 241, n° 273, l'*Armorial* donne à l'abbaye les armes suivantes : *d'azur à une Vierge assise sur un trône à l'antique, tenant à dextre une rose tigée et feuillée, et à senestre l'Enfant Jésus, le tout d'or*; c'est la reproduction du sceau de l'abbaye. Depuis le XIII^e^ siècle, cette maison exerçait les droits seigneuriaux sur son territoire et ses possessions, mais le reste du village était du domaine direct

---

1. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

2. *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. VI, p. 180.

3. DE BERNEMICOURT : *écartelé : aux 1 et 4, d'azur au chef d'argent ; aux 2 et 3, de sable, semé de fleurs de lis d'or.*

4. COTTREL : *de gueules semé de cotterels d'argent.*

des comtes de Flandre et des souverains qui, dans la suite, héritèrent de leurs droits. Le 8 mars 1630, le gouvernement des Pays-Bas espagnols engagea au profit de l'abbaye « le village de Flines avecq toute justice, haulte, moyenne et basse, tiltre, prééminences ès église, création de bailly, eschevins, etc. » [1].

**FRESSAIN.** — Hainaut; diocèse d'Arras; canton d'Arleux. — *De gueules à dix losanges accolées et aboutées d'argent, 3, 3, 3 et 1.*

Armoiries de la maison *de Lalaing*. — En 1368, Colars *d'Auberchicourt*, chevalier, se qualifiait sire de Bugnicourt et de Fressain ; cette dernière seigneurie suivit dès lors les destinées de Bugnicourt. — Voir : *Bugnicourt*.

**GŒULZIN.** — Flandre, Artois et Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *De gueules au pairle d'hermines.*

Armoiries des *Taffin*, qui se voient dans plusieurs pierres tombales de l'église paroissiale [2]. Gœulzin appartint successivement aux maisons *de Denain*, *de Lille* [3], *de Longueval*, aux comtes *de Bucquoy*, puis aux familles *de Prouville* et *Taffin*.

**GUESNAIN.** — Hainaut, puis Flandre wallonne ; diocèse d'Arras; canton de Douai-Sud. — *D'argent à trois chevrons de sable.*

Armoiries du chapitre noble des chanoinesses de Maubeuge, auxquelles appartenait la seigneurie de ce village.

**HAMEL.** — Flandre wallonne; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *De sinople au chef d'hermines.*

Au XIIIe siècle, Hamel avait pour seigneur un chevalier qui avait pris le nom de son fief et qui appartenait à la maison *de Douai*. Vinrent ensuite les *Tortequesne*, issus de la même maison [4] et dont nous reproduisons les armes. Hamel passa plus tard aux maisons *de Saint-Amand* et *de Baignast*, et enfin, après avoir été vendu plusieurs fois, arriva en mains des *Renard d'Hamel* qui le possédaient à la Révolution.

---

1. Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. II, p. 903 ; *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 242.

2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.

3. Voir : Demay, *Flandre*, 1232, 1233.

4. Brassart, *Notes historiques sur Arleux, Hamel et Lécluse*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XVIII, p. 447.

**HORNAING.** — Hainaut ; diocèse d'Arras; canton de Marchiennes. — *De gueules à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une divise vivrée du même.*

Armoiries des seigneurs de la maison *de Jauche-Mastaing*. Il y avait autrefois à Hornaing deux églises : Saint-Calixte et Saint-Jean ; l'abbaye de Cysoing y avait une juridiction importante. Il y avait en outre une seigneurie laïque qui appartint aux XV^e et XVI^e siècles aux maisons *de Lannoy* et *de Jauche-Mastaing*. En 1565, Gabriel *de Jausse* la vendit au sieur *de Rongy*, mais Antoine *de Roisin* en opéra le retrait. En 1587, Hugues *de Bassecourt*, prévôt de Valenciennes, l'acheta [1].

**LALAING.** — Hainaut, puis Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Nord. — *De gueules à dix losanges accolées et aboutées d'argent, 3, 3, 3 et 1.*

Armes de la famille *de Lalaing* qui posséda cette seigneurie pendant plus de cinq siècles [2].

**LAMBRES.** — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *D'argent à deux pots à deux anses de sable, l'un au second quartier, l'autre en pointe, au franc quartier de gueules semé de billettes d'argent et chargé sur le tout d'un lion du même.*

Donné en 916 par Charles le Simple à l'évêque de Cambrai, et passé vers 975 entre les mains du châtelain de cette ville, Lambres eut successivement pour seigneurs une famille du même nom [3], les *de Villers* [4], les *d'Auffay*, les *d'Assignies* [5], les *de Nébra* [6] et enfin les *van der Meere* [7]. Nous donnons les armes des *d'Auffay*, telles qu'on les voit sur une pierre tombale de l'église paroissiale [8].

**LANDAS.** — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton d'Orchies. — *Parti émanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

---

1. *Statistique archéologique du département du Nord.*

2. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1163 à 1169. — DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. II, pp. 305, 306. — *Cartes héraldiques* de BRAUN, de BORREKENS, de DUMONT.

3. Pierre, seigneur *de Lambres*, en 1219, portait comme sceau un *écu à une hamaide accompagnée de huit coquilles en orle.* (DEMAY, *Flandre*, 1175.)

4. Le sceau de Gilles *de Villers*, seigneur de Lambres en 1331, représentait un *écu à dix losanges, accompagnés de trois dragons dans le champ.* (*Ibid.*, 1711.)

5. D'ASSIGNIES : *fascé de gueules et de vair de huit pièces.*

6. DE NÉBRA : *d'azur à une échelle d'or de cinq échelons, mise en bande.*

7. VAN DER MEERE : *d'azur à trois feuilles de nénuphar d'or, les tiges en haut.*

8. Th. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

Armoiries de l'antique maison *de Landas* [1], en faveur de laquelle cette terre fut érigée en baronnie par Philippe le Bel, en janvier 1314 [2].

**LAUWIN-PLANQUES.** — Artois ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *Bandé de gueules et de vair de six pièces.*

Armoiries de la famille seigneuriale *de Longueval.* Lauwin relevait du Roi à cause du château de Lens ; il appartint aux *Sucquet* [3], puis aux *Bournonville* [4], qui le vendirent, le 14 août 1574, à Françoise *de Herin*, veuve de Renon *de Longueval*, seigneur de Planques. — Planques appartint d'abord aux *Saint-Albin*, dont une branche prit son nom, passa ensuite aux *de Sappignies* [5], puis aux *Carnin*, qui le vendirent, le 13 avril 1483, à Jean *de Longueval.* — Les deux seigneuries ainsi réunies, en 1574, entre les mains des *Longueval*, passèrent, en 1622, à la maison *de Moreuil* [6] ; vendues le 18 octobre 1714 à Louis *de Boulogne* [7] et Anne-Jeanne *Dauvin*, sa femme, elles passèrent par alliance, en 1769, à la famille *Le Sergeant d'Hendecourt* [8].

**LÉCLUSE.** — Flandre wallonne ; diocèse de Cambrai ; canton d'Arleux. — *D'azur à trois éperons d'or, la molette en haut.*

Armoiries des derniers seigneurs de Lécluse, les *Diedeman*, marquis de la Riandrie. — La petite ville fortifiée de Lécluse fut détachée du domaine des comtes de Flandre, en 1259, au profit d'une branche de la maison de Flandre-Dampierre. Acquise par nos Rois au XIVe siècle, elle fut cédée par Charles V, en 1369, au comte *de la Marche*, de la maison *de Bourbon.* Vers 1485, elle passa par achat dans la maison *de Croy*, puis, par succession, dans celle *de Hornes.* Les familles lilloises *Martens* et *Diedeman de la Riandrie* fournirent les derniers seigneurs de Lécluse [9]. — Un scel échevinal

---

1. Voir : Demay, *Flandre*, 1176 à 1187. — De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 310. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut*.

2. Brassart, *Histoire du château de Douai*, Preuves, pp. 468, 474, 480.

3. Sucquet : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une rose d'argent.*

4. de Bournonville : *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir.*

5. de Sappignies : *de gueules à la croix d'or.*

6. de Moreuil : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion naissant d'argent.*

7. de Boulogne : *d'argent à la bande de sable, accompagnée de trois lionceaux de sinople, armés et lampassés de gueules et couronnés d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe, dans le sens de la bande.*

8. *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. II, pp. 63, 107, 112.

9. Brassart, *Notes historiques sur Arleux, Hamel et Lécluse*, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XVIII, p. 449.

de 1761 présente un *écu à trois fleurs de lis au franc-quartier senestre chargé d'un lion* [1].

LEWARDE. — Flandre et Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai Sud. — *Coupé : en chef, d'or à un lion de gueules tenant de ses deux pattes de devant une banderole du même ; en pointe, d'azur à trois merlettes d'argent.*

Armoiries des *Forest de Quartdeville,* qui avaient successivement acquis la plupart des fiefs et seigneuries dont se composait Lewarde. Dans la liste des nobles du bailliage de Douai dressée pour les élections aux États généraux de 1789, figure messire Jean-Baptiste François-Nicolas *de Forest,* seigneur de Quartdeville, à cause de sa terre et seigneurie de Lewarde [2].

LOFFRE. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, au cerf d'argent passant sur le tout.*

Armoiries de l'abbaye d'Anchin, dont Loffre était une mairie.

MARCHIENNES. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton. — *D'or à une escarboucle de sable, chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armoiries communes à la ville et à l'abbaye, enregistrées à l'*Armorial de Flandre,* p. 9 n° 11 ; p. 130, n° 51 [3], et figurant dans les sceaux [4]. De fait l'abbaye avait été la véritable fondatrice de la ville ; elle y possédait toute justice dans l'enceinte et dans la banlieue.

MARCQ-EN-OSTREVANT. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *D'argent à trois aigles éployées de sable.*

Armoiries des *de la Pierre* qui furent seigneurs de Marcq de 1653 jusqu'à la Révolution, et dont un figure dans l'inscription de

---

1. Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*
2. Brassart, *Histoire du château de Douai,* Preuves, p. 294.
3. L'*Armorial,* p. 358, n° 186, attribue aussi à l'abbaye les armes fantaisistes suivantes, imitées sans doute d'un ancien sceau : *d'azur à un saint Benoît soutenant de ses deux mains une église sommée d'un haut clocher, le saint posé dans une grande niche à l'antique, accostée de deux plus petites, dans lesquelles sont posés deux anges affrontés, le tout d'or; soutenu d'une champagne losangée d'argent et de gueules, chargée à dextre d'un écusson d'azur à une escarboucle fleuronnée d'or, et à senestre d'un écusson d'or au lion de sable.*
4. Demay, *Flandre,* 4015, 4016. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

la cloche paroissiale fondue en 1761 [1]. Les plus anciens seigneurs connus de ce village étaient de la maison *d'Erre*, près Tournai ; ils portaient : *d'or à trois pals de sable, et une fasce d'hermines sur le tout* [2].

**MASNY.** — Hainaut, puis Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armes de l'antique maison *de Mauny*, *de Many* ou *de Masny*, telles qu'on les trouve dans un grand nombre de sceaux des XIII[e] et XIV[e] siècles [3].

**MONCHECOURT.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *De gueules à trois chevrons d'argent.*

Armes de l'antique famille seigneuriale *de Mauchicourt*, *Mouchicourt* ou *Monchecourt*, d'après les sceaux des XIII[e] et XIV[e] siècles [4]. De cette famille, Monchecourt passa, au XV[e] siècle, dans la maison *de Lalaing*, puis dans celle *de Sainte-Aldegonde*. Acheté, en 1720, par le sieur *Le Blanc*, avec les autres seigneuries de la région saisies sur les *Sainte-Aldegonde*, Monchecourt appartint plus tard aux marquis *de Traisnel*.

**MONTIGNY-EN-OSTREVANT.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *Écartelé : aux 1 et 4, fascé de vair et de gueules de six pièces* (Berlaimont) ; *aux 2 et 3, de gueules à dix losanges aboutées et accolées d'argent, 3, 3, 3 et 1* (Lalaing).

De la famille du même nom, cette terre passa dans les maisons *de Hornes* et *de Montmorency*, puis fut vendue à Marguerite *de Lalaing*, douairière *de Berlaimont*, qui, en 1624, la donna au chapitre des chanoinesses de Berlaimont fondé par elle à Bruxelles [5]. Nous donnons les armoiries de ce chapitre d'après les sceaux de l'échevinage de Montigny [6].

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.

2. Voir : Demay, *Flandre*, 837, 838.

3. Demay, *Flandre*, 1301 à 1307. — On trouve aussi ces armes dans les *Cartes armoriées* de Braun, de Borrekens et de Dumont.

4. Demay, *Flandre*, 1339 à 1343. — Les *Cartes héraldiques* de Borrekens et de Dumont donnent : *de sinople à trois chevrons d'argent*.

5. Cependant Paul-François *de Lalaing*, comte d'Hoogstraeten, en fit encore relief le 30 mai 1644.

6. Demay, *Flandre*, 4037, d'après la matrice originale conservée au musée de Douai, donne un *parti* au lieu d'un *écartelé*. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut*, a reproduit ce sceau.

**NOMAIN.** — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton d'Orchies. — *De gueules à trois bustes de carnation ayant chacun un bandeau d'azur sur les yeux.*

Armoiries de Marie-Anne *Libert*, douairière de messire Louis *des Moulins*, dame de Nomain, dont le nom et les armes figurent sur la cloche paroissiale fondue en 1742 [1]. — Nomain était partagé en un certain nombre de juridictions ; la principale était celle de Roupy, dont le seigneur prit, à dater du XVII^e^ siècle, le titre de seigneur de Nomain, attendu qu'il avait juridiction sur le clocher du village [2].

**ORCHIES.** — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton. — *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, regardant une croisette du même en chef, le tout entouré d'une chaîne de gueules mise en orle.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 190, n° 179 [3]. Elles figurent aussi, mais sans la chaîne, dans différents sceaux des XIII^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles [4].

**PECQUENCOURT.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, au cerf d'argent passant sur le tout.*

Ce village n'avait pas d'autres armes que celles de l'abbaye d'Anchin qui se trouvait sur son territoire [5].

**RACHES.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *D'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.*

Possédée successivement par les seigneurs du nom, par les *de Maldeghem* et les *de Haverskerque*, la terre de Raches fut érigée en haute justice par le duc de Bourgogne, le 17 juillet 1464, en faveur de Gilles *de Rouvroy* dit *de Saint-Simon*, bailli de Senlis. Le 16 décembre 1665, le roi d'Espagne en fit un comté pour Eugène *de Berghes*, et, en avril 1701, Philippe-Ignace *de Berghes* en obtint

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

2. Brassart, *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies,* dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord,* t. xix, p. 32.

3. Sœurs grises d'Orchies : *de sable au nom de Jésus d'argent, accompagné en pointe des lettres S. F. du même. (Armorial de Flandre,* p. 190, n° 175.)

4. Douet d'Arcq, *Sceaux,* 5542. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

5. *Armorial de Flandre,* p. 137, n° 127. — Demay, *Flandre,* 4055, 6704. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

l'érection en principauté [1]. Les armes de la famille *de Berghes* que nous reproduisons rappelleront cette principauté qui, d'ailleurs, dura moins d'un siècle, ayant été morcelée en 1779 et acquise en partie par le marquis *de Bacquehem.*

**RAIMBEAUCOURT.** — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *De sable à une fleur de lis épanouie d'argent.*

Armoiries des *d'Aubermont.* — Raimbeaucourt, terre d'empire, fut possédée par les *de Rouvroy Saint-Simon*, les *Le Josne Contoy* [2], les *de Humières* [3]; vers 1540, elle appartenait à Nicolas *d'Aubermont*, dont l'arrière-petit-fils, Jaspar-Antoine, obtint, vers 1655, l'érection de cette terre en comté.

**RIEULAY.** — Hainaut; diocèse d'Arras; canton de Marchiennes. — *D'hermines à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'or.*

Armoiries de la maison *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes.* — La terre de Rieulay paraît avoir dépendu primitivement du fisc de Somain; elle fut possédée par l'abbaye de Cysoing, qui la céda aux comtes de Flandre. Nous la trouvons ensuite dans les maisons *de Pottes*, *d'Audregnies*, *de Ville*, *de Lannoy-Maingoval* et *de Sainte-Aldegonde-Noircarmes.* En 1664, un membre de cette dernière famille est titré baron de Rieulay.

**ROOST-WARENDIN.** — Artois; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Ouest. — *De sable semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries des *de Belleforière.* — Roost et Warendin dépendaient tous deux de la seigneurie de Belleforière, appartenant à la famille du même nom, et érigée en comté en 1663, en faveur d'Alexandre *de Belleforière*, chevalier, baron de Sailly, seigneur de Roost, de Warendin, etc. Cette seigneurie fut achetée, vers la fin du XVIII[e] siècle, par Nicolas *Ruyant* [4], écuyer.

**ROUCOURT.** — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Sud. — *Écartelé d'or et de gueules.*

Armoiries des *Bérenger*, telles qu'ils les portèrent depuis 1775 ; avant cette date, ils portaient : *gironné d'or et de gueules.* Aux

---

1. BRASSART, *Histoire du château de Douai*, Preuves, p. 416 à 440.
2. LE JOSNE CONTOY : *de gueules à un créquier d'argent.*
3. DE HUMIÈRES : *d'argent fretté de sable.*
4. RUYANT : *d'hermines au chef d'azur.*

XII^e et XIII^e siècles, florissait une famille du nom *de Roucourt* ; au siècle suivant, la seigneurie de ce village appartenait aux *de Mauny* ; elle passa ensuite aux *Renesse*. En 1789, elle était en mains de Jean-François *Bérenger*, commissaire général des fontes de l'artillerie de France, qui bâtit le château de Roucourt, devenu plus tard propriété des *Becquet de Mégille* [1].

**SAMÉON**. — Tournaisis français ; diocèse de Tournai ; canton d'Orchies. — *Parti émanché d'or et d'azur de dix pièces.*

Armoiries de la famille noble *de Saméon* ou *de Samion*. Le village appartenait à l'abbaye de Saint-Amand.

**SIN-LE-NOBLE**. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Nord. — *De sable à trois gerbes d'or liées de gueules.*

Armoiries de la famille *d'Aoust*. La haute, moyenne et basse justice des terre et seigneurie de Sin-le-Noble, proche la ville de Douay, fut engagée, en 1626, par le gouvernement des Pays-Bas espagnols, à messire Michel *d'Aoust*, chevalier, seigneur de Jumelles, prévôt de Cambrai. En 1718, Louis XIV érigea en marquisat cette même terre, avec les fiefs de Jumelles à Waziers, de Dion à Sin, etc., en faveur de Jacques-Eustache-Joseph *d'Aoust* [2].

**SOMAIN**. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *Parti : au 1, de gueules à une escarboucle d'or, percée d'azur ; au 2, d'azur à trois fleurs de lis d'or.*

Armes de l'abbaye de Cysoing qui posséda Somain durant plus de neuf siècles. C'était un fisc impérial qui lui avait été donné par son fondateur, le comte Évrard. — Ces armoiries sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 279, n° 371, sous le nom du prieuré de Beaurepaire (à Somain).

**TILLOY**. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'or à une escarboucle de sable, chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armes de l'abbaye de Marchiennes. — Tilloy n'était, comme Alnes et Wandignies, qu'une dépendance de Hamage, dont le prieuré fut réuni à l'abbaye de Marchiennes.

---

1. Becquet de Mégille : *d'argent à une croisette au pied fiché de sable, accompagnée de trois corneilles du même, becquées et membrées de gueules.*
2. Brassart, *Histoire du château de Douai*, Preuves, p. 334, 338.

VILLERS-AU-TERTRE. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton d'Arleux. — *D'azur à un écusson d'argent, accompagné de onze billettes du même mises en orle.*

Armoiries de la famille noble de ce nom, dont l'origine est commune avec celle de la maison *de Wavrin* [1].

VILLERS-CAMPEAU [2]. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *Burelé d'argent et d'azur de douze pièces.*

Armoiries de la famille *de Montigny Saint-Christophe,* qui posséda la seigneurie de Villers-Campeau du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIe [3].

VRED. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, au cerf d'argent passant sur le tout.*

Armoiries de l'abbaye d'Anchin, à laquelle ce village fut donné, en 1079, par Ansel *de Ribemont,* qui le tenait en bénéfice de Gérard II, évêque de Cambrai.

WANDIGNIES-HAMAGE. — Hainaut ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'or à une escarboucle de sable, chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Marchiennes. — Au VIIe siècle, le territoire d'Hamage comprenait les localités d'Alnes, de Warlaing, de Tilloy et de Wandignies. La bienheureuse Eusébie, à qui il appartenait, consacra son héritage à la fondation d'une abbaye. Vers la fin du XIe siècle, l'abbaye d'Hamage fut réunie à celle de Marchiennes et devint bientôt un simple prieuré.

WARLAING. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Marchiennes. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries de la famille *de Haynin,* d'après un sceau de 1658 [4] et telles qu'elles furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre,* p. 253,

---

1. Voir : BRASSART, *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin,* p. 120 et suivantes.

2. Ce village s'appelait autrefois Villers-au-Bois.

3. DEMAY, *Flandre,* 1715, 1716, donne les sceaux d'Aléaume et de Hellin *de Villers,* chevaliers, en 1292 : *écu à un écusson en abîme entouré d'un orle de billettes.* Il les attribue à la famille *de Villers-Campeau* ; mais nous croyons qu'ils appartiennent plutôt à la famille *de Villers-au-Tertre.*

4. DEMAY, *Flandre,* 1067.

n° 282 bis. — La terre de Warlaing qui appartint longtemps à la maison *de Landas* [1], fut engagée le 23 janvier 1629, par le gouvernement des Pays-Bas espagnols, à Claude *de Haynin* [2]. En 1789, elle appartenait au marquis *de Nédonchel,* par succession de la famille *de Haynin.*

WAZIERS. — Flandre wallonne ; diocèse d'Arras ; canton de Douai-Nord. — *D'azur à un écusson d'argent en abîme, et une bande de gueules brochant sur le tout.*

Cette seigneurie appartenait à une branche de la maison *de Wavrin,* dont les membres abandonnèrent leur nom *de Wavrin* pour prendre celui *de Waziers,* et brisèrent les armes de leur maison *d'une bande de gueules brochant sur le tout* [3]. Les trois grandes juridictions qui divisaient Waziers, la Flandre, le Hainaut et l'Empire, finirent par être réunies dans une même main et appartinrent successivement aux *de Luxembourg*, aux *de Lalaing*, aux *de Berlaimont*, aux *d'Egmont* et aux *de Trazegnies* [4]. En 1789, elles appartenaient aux *Van der Cruisse* [5].

COLLÉGIALE DE SAINT-AMÉ DE DOUAI. — *Coupé d'or sur azur, à trois fleurs de lis de l'un en l'autre.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 345, n° 87. — Le même *Armorial,* p. 342, n° 121, donne aussi ces armoiries, qui paraissent provenir d'un ancien sceau [6] : *d'azur à une francisque ou sceptre royal d'or rompu par le pied et mis en pal, accosté de deux bustes de carnation, celui de dextre d'un évêque, vêtu d'une chape d'argent bordée d'or, mitré d'argent et nimbé d'or ; celui de senestre d'un comte de Flandre, vêtu d'hermines, la tête couverte d'un bonnet électoral d'or, fourré d'hermines et entouré d'un cercle d'or; l'écu bordé à l'antique du même.*

---

1. DEMAY, *Flandre*, 1186, 1187, décrit deux sceaux de Pierre le Borgne *de Landas*, sire de Warlaing, chevalier, en 1349 : *écu parti émanché de cinq pointes.*

2. BRASSART, *Histoire du château de Douai*, Preuves, p. 572.

3. BRASSART, *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin*, p. 72.

4. DE TRAZEGNIES : *bandé d'or et d'azur, à l'ombre d'un lion brochant sur le tout; et une bordure engrêlée de gueules.*

5. VAN DER CRUISSE : *d'azur à une croix ancrée et alaisée d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais du même.*

6. Le sceau de 1202 représente simplement *saint Amé en buste de profil à gauche, tête nue et accompagné d'une crosse;* celui de 1337 représente : *dans une rose, saint Amé et saint Maurand en buste, de face, nimbés et séparés par une tige fleuronnée* (DEMAY, *Flandre*, 6050, 6051.)

COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE DE DOUAI. — *De gueules à deux clefs d'or, adossées et mises en sautoir, le panneton en haut.*

L'*Armorial de Flandre*, p. 130, n° 50, donne aussi : *d'azur à un portique d'église d'or à l'antique, ouvert de gueules, surmontant un saint Pierre de carnation, vêtu d'argent, touchant de la dextre et guérissant un malade de carnation, vêtu d'azur et assis à ses pieds, et tenant de la senestre une clef d'or mise en bande* [1].

CHATELAIN DE DOUAI. — *De sinople au chef d'hermines* [2].

Armoiries fournies par de nombreux sceaux de divers châtelains [3].

ABBAYE DES PRÉS DE DOUAI. — *Parti : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; au 2, de gueules au lion d'argent.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 341, n° 118. — Le même *Armorial* donne aussi, p. 358, n° 119 : *d'azur à une Notre-Dame assise dans une niche et tenant à senestre l'Enfant Jésus, le tout d'or* [4].

ABBAYE DE SIN ou BEAULIEU. — *D'azur à une Vierge assise et couronnée, tenant à dextre un sceptre et à senestre l'Enfant Jésus, le tout d'argent.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 136, n° 122 [5].

UNIVERSITÉ DE DOUAI. — *D'or à un docteur vêtu de sable, avec mantelet de gueules fourré d'hermines, et un rabat d'argent, agenouillé sur une terrasse de sinople, la main senestre appuyée sur un écusson de gueules chargé d'un D gothique d'or, accosté de deux croisettes du même, et recevant de la main dextre un livre ouvert d'argent à tranche de gueules, présenté par une main de carnation, mouvante du chef à dextre et entourée d'un nuage de sable éclairé d'argent.*

---

1. C'est la traduction du sceau de 1399 décrit par Demay (*Flandre*, 6053). — Un autre sceau de 1230 (*Ibidem*, 6052) offre seulement un *saint Pierre debout, tête nue, tenant ses clefs et une crosse.*

2. Voir : Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*. Douai, 1877. In-8. *Frontispice*.

3. Demay, *Flandre*, 5525 à 5535.

4. Ces armoiries sont la traduction d'un sceau de 1349 décrit par Demay (*Flandre*, 6836) : *la Vierge avec l'Enfant Jésus, assise sur un trône d'architecture, accostée d'une quintefeuille à dextre, dans une niche gothique.*

5. C'est la reproduction du sceau du XIII[e] siècle décrit par Demay (*Flandre*, 6840).

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 265, n° 334. C'est la reproduction du grand sceau de l'Université, datant de 1562 [1]. Un autre sceau de la même date offre seulement un *écu à la lettre* Ꝺ *accostée de deux fleurs de lis et surmonté d'un livre ouvert tenu par une main céleste, sur un champ de rinceaux* [2].

**HOPITAL DE THÉOMOLIN.** — *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 54, n° 291. — Cet hôpital était situé hors des murs d'Orchies, non loin de la route de Tournai ; sa fondation remontait au XIII[e] siècle.

---

1. P. Collinet, *Sceaux anciens de l'Université et des facultés de Douai.* Lille, 1901. In-4 oblong.

2. Demay, *Flandre*, 6630. — Le même auteur, n° 6631, décrit un autre sceau : *Moïse de profil à dextre, un genou en terre, au pied d'une montagne, tenant des tables où on lit : cæremonia juridica : au haut du champ, Dieu le Père tenant un monde crucifère et bénissant; en bas un écu chargé de la lettre* Ꝺ. Mais ce sceau, beaucoup plus moderne (1738), n'est pas celui de l'Université ; c'est seulement celui de la faculté de droit.

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

## DE DUNKERQUE

---

L'arrondissement de Dunkerque représente à peu près la moitié de la Flandre maritime ; il a été formé par la châtellenie de Bergues [1] (moins Houtkerque, qui appartient à l'arrondissement d'Hazebrouck), la châtellenie de Bourbourg [2], une portion de la châtellenie de Cassel [3], la ville de Dunkerque et son territoire [4], la ville libre de Mardick et le village de Saint-Momelin qui était terre d'Artois.

Au point de vue de la juridiction ecclésiastique, les paroisses de cet arrondissement se partageaient à peu près également entre deux diocèses : Saint-Omer qui en comptait vingt-cinq, et Ypres qui en comptait trente-deux. On trouvera à la suite du nom de chaque localité l'indication du diocèse auquel elle appartenait.

Pour cet arrondissement, nous avons pu utiliser, quoique imparfaitement, un important document. Il s'agit d'un tableau du musée de Bergues, portant pour titre : *Accurata territorii Bergensis*

---

1. La châtellenie de Bergues comprenait : Armbouts-Cappel, Armbouts-Cappel-Cappelle en partie, Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezeele, Brouckerque, Coudekerque, Crochte, Esquelbecq, Ghyvelde, Herzeele, Hondschoote, Hoymille, Killem, Ledringhem, Oost-Cappel, Pitgam, Quaedypre, Rexpoede, Socx, Spycker, Steene, Teteghem, Uxem, Warhem, West-Cappel, Wormhout et Wylder.

2. La châtellenie de Bourbourg comprenait : Bourbourg, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Éringhem, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon, Millam, Saint-Georges et Saint-Pierrebrouck.

3. Bollezeele, Broxeele, Lederzeele, Merckeghem, Nieurlet, Volckerinckhove, Watten, Wulverdinghe et Zeggers-Cappel.

4. Armbouts-Cappel-Cappelle en partie, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckhoucke, Petite-Synthe et Zuydcoote. — « Avant que Sa Majesté eût soumis la ville de Dunkerque à son obéissance, ces villages étoient de la châtellenie de Berghes, mais le Roy les a distraits pour donner quelque terroir à la ville de Dunkerque qui n'en avoit point. » (PREUX, *Estat de la cour de parlement étably à Tournay*, dans les *Mémoires du Comité flamand de France*, t. VII, p. 39.)




TABLEAU DU MUSÉE DE BERGUES

*et aquæ ductuum délineatio*, et représentant l'ancienne châtellenie de Bergues, avec ses cours d'eau et ses villages, auprès desquels le peintre a dessiné leurs armoiries respectives. Au-dessous, dans un cartouche, est représentée en perspective la ville de Bergues vue du côté de la route de Cassel ; au bas de ce cartouche, la signature : *V. B. fecit anno 1641*. Ce tableau est semblable, sauf les armoiries, à la carte gravée par E.-L. Creite pour la *Flandria illustrata* de Sanderus [1] et qui porte exactement le même titre. L'Atlas de Blaeu [2] a reproduit cette carte dont le titre identique est placé en haut, au lieu de se trouver dans le cartouche du bas ; dans ce dernier, le graveur, ou plutôt le copiste, a simplement remplacé le titre par une dédicace et son nom [3].

Malheureusement, le tableau de Bergues a subi les injures du temps ; il est en bien mauvais état et aurait besoin d'un nettoyage complet. Nous le reproduisons cependant, d'après un cliché de M. l'abbé Schodduyn, à titre documentaire et pour ainsi dire comme pièce justificative ; au moyen d'une loupe, on distingue les armoiries, et par comparaison avec la carte de Creite, on peut les appliquer aux localités dont elles indiquent la situation respective.

Quant aux sources imprimées, nous devrons observer qu'elles sont d'une déplorable pauvreté. « Tandis qu'on possède dans les Archives générales du département du Nord ou dans celles des villes, un assez grand nombre de documents historiques relatifs aux communes qui composaient autrefois la Flandre wallonne, le Hainaut et le Cambrésis, il y a pénurie complète pour la Flandre maritime. Les Archives départementales, celles des communes, les collections particulières ne contiennent presque rien sur la plupart des villages de notre pays flamand [4]. »

Cette observation, faite en 1860 par M. de Coussemaker, est malheureusement encore vraie, si on l'applique aux travaux

---

1. Tome iii, p. 312-313.

2. *Atlas belgicus sive Belgii, cum regii tum fœderati, geographica descriptio*. Amstelædami, labore et sumptibus Joannis Blaeu. MDCLXXX. — La carte se trouve à la page 100.

3. Nobilibus ac amplissimis dominis urbis et territorii Bergensis magistratibus (Nosce primos suos ausus) DD.C.Q. Jacobus de la Fondaine.

4. E. de Coussemaker, *Documents relatifs à la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand*, t. v, p. 297.

publiés jusqu'ici [1]. Comme nous l'avons fait constater dans la séance du *Comité flamand* du 22 février 1906, non seulement on ne rencontre dans les publications du *Comité flamand*, de la *Société Dunkerquoise* et de l'*Union Faulconnier*, aucun travail d'ensemble sur la constitution féodale de la Flandre maritime, mais on n'y trouve même que fort peu de renseignements relatifs aux seigneuries et aux seigneurs de cette région. Nous faisions donc appel à nos honorés collègues et nous leur demandions de diriger de ce côté leurs recherches et leurs études et d'entreprendre la *Statistique féodale* de leurs deux arrondissements, comme la *Commission historique du Nord* l'a fait pour l'arrondissement de Lille. Notre appel semble avoir été entendu ; du moins, plusieurs érudits du *Comité flamand* ont entrepris des recherches dans ce sens.

Pour le moment, notre tâche n'en restait pas moins très ardue, et ce n'est qu'au prix des plus laborieuses investigations que nous avons pu réunir les documents nécessaires à la préparation de notre armorial.

On possède, il est vrai, un recueil d'armoiries publié par M. J.-J. Carlier [2]. Mais il ne contient que des extraits des registres de l'*Armorial* de d'Hozier ; de plus, il a été écrit trop hâtivement et sans aucun contrôle des documents qui en formaient la base. Aussi l'auteur dut-il, plus tard, publier une étude supplémentaire rectifiant la première sur beaucoup de points [3]. Ce qui avait induit en erreur M. Carlier, c'est la diversité des renseignements contenus dans les registres de d'Hozier, que nous avons signalée dans notre introduction générale.

Notre armorial de l'arrondissement de Dunkerque a été d'abord rédigé pour servir à la décoration héraldique des vitraux du bas-côté du midi de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille [4].

---

1. Les *fonds d'archives*, quoique moins riches, ne manquent pas pour la Flandre maritime ; il serait donc plus exact de dire qu'ils n'ont pas été étudiés et exploités avec assez de soin et de persévérance.

2. *Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 187.

3. *Notice supplémentaire aux armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 145.

4. Voir : *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. IX, p. 263.

On nous saura gré de reproduire l'un des spécimens des nœuds des vitraux consacrés à cet armorial ; nous en devons le dessin au maître de l'œuvre de la Basilique, M. Paul Vilain. Cette vignette fera comprendre la disposition des écussons dans les vitraux et permettra d'en saisir l'effet décoratif.




---

**ARMBOUTS-CAPPEL.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'hermines au chevron de sable.*

Armoiries du tableau de Bergues. En 1339, un Jean *de la Planque*, chevalier, sire d'Armbouts-Cappel, portait un *écu billeté au lion*, et un bâton brochant en bande [1].

**ARMBOUTS-CAPPEL-CAPPELLE.** — Châtellenie de Bergues et territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Ouest. — *D'argent semé de croisettes de sable, à deux bars adossés du même, et en chef un écusson d'or au chevron de sable.*

Armoiries du tableau de Bergues. Ce sont celles de la famille *de Visch* qui posséda cette seigneurie. On trouve, au XV^e siècle, un Martin *de Visch*, chevalier, seigneur de la Chapelle-Saint-Arembauld, aujourd'hui Cappelle près Dunkerque, qui épousa Ludivine *de Capple*, dame de Capple en West-Cappel, morte le 5 mai 1420 [2].

1. Demay, *Artois*, 545.
2. A. Bonvarlet, *Épigraphie des Flamands de France*.

**BAMBECQUE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Armes de la famille *de Fiennes* [1]. Robert, dit Moreau, sire de Fiennes, connétable de France, était seigneur de Bambecque, dont il obtint la haute justice du comte de Flandre le 24 mars 1366. En 1406, Louis *de Bambecque*, dit Gallois, était seigneur de ce village ; sa fille épousa Jacques *de Flandres-Drincham* [2]. Marguerite, fille de Jacques, dame de Bambecque, épousa en secondes noces Charles *de Halewyn*, dont la petite-fille, Claudine, fit passer Bambecque dans la maison *de Bonnières*, par son mariage avec Jean *de Bonnières*. Un descendant de celui-ci, Adrien-Louis *de Bonnières*, duc de Guines, vendit cette seigneurie à Robert *de Lattre d'Alkerque*, qui la possédait en 1789 [3].

**BERGUES.** — Châtellenie ; diocèse d'Ypres ; canton. — *Parti : au 1, d'argent au lion contourné de sable, lampassé de gueules ; au 2, d'argent à une fasce de sable, et un franc-quartier d'or, bordé de gueules et chargé d'un lion de sable.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 69, n° 11, et concédées à nouveau par décret royal du 11 novembre 1815. Nous renonçons à expliquer le lion *contourné* [4] ; nous ne le l'avons rencontré nulle part avant l'enregistrement du 30 septembre 1697, par d'Hozier : faut-il lui attribuer cette innovation, ou la reprocher à ceux qui firent la déclaration ? De fait, les *de Berghe Saint-Winoc* portaient primitivement un *écu au lion*, que la ville, dont ils étaient châtelains, adopta pour ses armes. Quant à la châtellenie, elle portait : *d'argent à la fasce de sable et un canton d'or bordé de gueules et chargé d'un lion de sable.* En 1586, eut lieu la réunion de la ville à la châtellenie, et désormais on adopta de nouvelles armoiries, parties des deux

---

1. La *Statistique archéologique* donne : *d'hermines au franc-quartier de gueules* ; ce sont les armes de la famille *van Bambeeck*, originaire de la Flandre.

2. DE FLANDRES DRINCHAM : *de gueules au chevron d'hermines* (Ghistelles), *au franc quartier d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* (Flandre) ; *et en chef à senestre, un écusson burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le burelé* (Luxembourg).

3. *Annales du Comité flamand de France*, t. XII, p. 393.

4. MALTE-BRUN (*La France illustrée*), donne bien ces armes sans le lion contourné ; mais il ajoute au parti, sous la fasce de sable, *un clou du même en pointe !*

écus primitifs. On conserve au musée de Lille un exemplaire de ce sceau [1] datant de 1587 [2].

**BIERNE**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes du même mises en orle.*

Armoiries de la famille seigneuriale *van Bierne* [3].

**BISSEZEELE**. — Prévôté de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'or, au lion de sable, lampassé de gueules, couronné d'or, portant au cou un collier avec une croix du même pendante sur sa poitrine.*

Armoiries de la prévôté de Saint-Donat de Bruges [4]. Bissezeele, avec Looberghe et d'autres terres de moindre importance, avait été donné par Charles, comte de Flandre, à l'église de Saint-Donat de Bruges [5]. Le cahier de doléances de la paroisse [6] porte pour titre : Paroisse de Bissezeele, prévôté de Saint-Donat. C'était, en effet, une branche de la grande seigneurie que le prévôt de Saint-Donat possé-

---

1. Décrit dans Demay (*Flandre*, 4925), et dans Poncelet. Un autre sceau, de 1309, représente *saint Pierre*, et en contre-sceau, *une fleur de lis* (Demay, *Flandre*, 3872.)

2. On trouve à l'*Armorial de Flandre* les armoiries suivantes :

Abbaye de Bergues : *parti : au 1, de gueules à trois léopards d'or, passant l'un au-dessus de l'autre ; au 2, échiqueté d'or et d'azur et un franc-quartier d'hermines* (p. 70, n° 22.)

Abbaye de Saint-Victor : *d'or à une Annonciation, sur une champagne échiquetée d'argent et de sable, chargée d'un vase d'or garni de fleurs de pourpre, d'argent et de gueules, feuillées de sinople* (p. 346, n° 18.)

Annonciades : *de sable à une Annonciation de carnation, d'or et d'argent, sur une terrasse du même* (p. 151, n° 68.)

Jésuites : *d'azur au nom de Jésus d'or, soutenu de trois clous de la passion appointés, le tout dans un cercle rayonnant du même* (p. 154, n° 100.)

Prévôté de Saint-Donat : *d'or au lion de sable, lampassé de gueules, chargé d'une croix d'or pendant sur l'estomac à un collier du même* (p. 151, n° 63.)

Dans les armoiries données par d'Hozier lui-même, figurent aussi celles des Dominicains (p. 402, n° 201.)

3. Rietstap, *Armorial général*, t. i, p. 200, donne : *de gueules à la croix d'or, cantonnée de douze merlettes du même mises en orle.* — La *Statistique archéologique* donne : *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions du même.*

4. Voir : *Armorial de Flandre*, p. 151, n° 63. — Ces armes sont identiques à celles de l'évêché de Bruges ; les ornements extérieurs des écus les distinguent seuls. — Voir : J. Gailliard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale*, frontispice.

5. Voir : Sanderus, *Flandria illustrata*, t. iii, p. 317. — Gramaye, *Antiquitates illustrissimi comitatus Flandriæ*, p. 152.

6. *Bulletin de la Société d'études*, t. vi, p. 70.

dait dans la châtellenie de Bergues et qui, depuis 1559, appartenait à l'évêque de Bruges.

BOLLEZEELE. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Wormhout. — *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Armes de la Noort-Vierschaere, juridiction royale s'étendant sur les paroisses de Bollezeele et de Zeggerscappel [1].

BOURBOURG. — Châtellenie; diocèse de Saint-Omer; canton. — *D'azur à trois tierces d'or, au chef du même chargé d'un lion de sable passant.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 150, nº 55 [2].

BRAY-DUNES. — Démembrement de Ghyvelde; commune, le 26 février 1883; chapelle vicariale, le 5 décembre 1895.

BROUCKERQUE. — Châtellenie de Bergues; diocèse de Saint-Omer; canton de Bourbourg. — *D'argent à une fasce de sable chargée de trois quintefeuilles d'or.*

Armoiries de l'ancienne famille seigneuriale du nom. Un de ses membres, Baudouin, chevalier, apposa son sceau au traité de paix entre la France et la Flandre, le 1er septembre 1316 [3]. — La Cour de Brouckerque fit enregistrer ses armes à l'*Armorial de Flandre*, p. 205, nº 167: *d'argent à une tour crénelée de trois pièces de sable, pavillonnée d'azur et accompagnée de trois trèfles de sinople.*

BROXEELE. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Wormhout. — *De gueules au lion d'argent, armé et lampassé d'or.*

Armoiries de la West-Vierschaere enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 208, nº 22.— Il n'y avait à Broxeele aucune seigneurie; la paroisse était tout entière vierschaere ou juridiction royale [4]. Cette

1. *Armorial de Flandre*, p. 206, nº 2. — DEMAY (*Flandre*, 4135) donne le sceau de cette juridiction : *écu au lion*, d'après la matrice originale communiquée par M. Wackernie, de Cassel.

2. Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 323. — DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 5516, 5517. — DEMAY, *Flandre*, 3888, 3889. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut*. — DEMAY (*Flandre*, 1926), donne un sceau du Ghiselhuis de Bourbourg, en 1787 : *écu de France couronné et entouré du collier des ordres.*

3. DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 1584, 1585. — DEMAY, *Flandre*, 656.

4. *Annales du Comité flamand de France*, t. VI, p. 117.

West-Vierschaere, dite aussi Vierschaere de Broxeele, comprenait les paroisses de Broxeele, Lederzeele, Rubrouck et Volckerinckhove.

**CAPPELLE.** — Voir : Armbouts-Cappel-Cappelle.

**CAPPELLEBROUCK.** — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De gueules à deux clefs d'argent adossées et posées en sautoir, les pannetons en haut.*

Armes du chapitre de Saint-Pierre d'Aire. En 1169, Philippe d'Alsace dota les chanoines d'Aire, dits de Thiennes, de 1700 mesures de marais qu'il avait fait dessécher ; ce domaine s'appela seigneurie de Cappellebrouck, ou seigneurie des seize prébendes, ou des dix et des six. Le chapitre était seigneur de la paroisse ; la cour de justice, appartenant aux chanoines, prenait le titre de vierschaere de Cappellebrouck [1].

**COUDEKERQUE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Est. — *D'argent à l'aigle éployée de sable, languée de gueules.*

Armoiries du tableau de Bergues [2]. Les armoiries : *de sable à un porc-épic d'argent couronné d'or*, données par l'*Armorial de Flandre*, p. 403, n° 212, sont fantaisistes [3].

**CRAYWICK.** — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Gravelines. — *De gueules à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, la branche du milieu terminée en chef par une crosse du même ; à la bordure componée d'argent et de sable.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer, décimateur de ce village jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [4].

---

1. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 326. — A. Bonvarlet, *Notes sur la commune de Capellebrouck*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XV, p. 153. — J. Rouyer, *Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. X, 2e partie, p. 65.

2. La *Statistique archéologique* indique un *échiqueté d'or et de sinople de douze pièces*, d'après le manuscrit 504 de la Bibliothèque de Lille et, sans doute aussi, d'après Corn. Gailliard, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*.

3. Voir : J.-J. Carlier, *Les armoiries des anciennes institutions des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 229, et les *Corrections* du même ouvrage, t. IV, p. 147 et 168.

4. Voir : Haigneré et Bled, *Les Chartes de Saint-Bertin*, t. I, n° 712 ; t. IV, n° 4483.

CROCHTE. — Châtellenie de Bergues; diocèse d'Ypres; canton de Bergues. — *D'argent au lion de sable.*

Armoiries du tableau de Bergues.

DRINCHAM. — Châtellenie de Bourbourg; diocèse de Saint-Omer; canton de Bourbourg. — *Échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.*

Armes de la famille seigneuriale du nom [1]. Jean, sire *de Drincham*, chevalier, vivait en 1370 [2]. Le 22 novembre 1383, Louis de Male donna à son fils bâtard, Jean sans Terre, les château, maison et fief de Drincham, confisqués sur l'héritier de Jean *de Drincham* [3]. Cette seigneurie passa plus tard dans la famille *de Cupere* [4]. En 1789, le seigneur de Drincham était le marquis *de Harchies* [5].

DUNKERQUE. — Diocèse d'Ypres; arrondissement. — *Coupé : en chef, d'or à un lion passant de sable; en pointe, d'argent à un dauphin couché d'azur, crêté et oreillé de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 56, n° 1, et concédées à nouveau par décret du 11 novembre 1815. — Selon les uns, les armes de Dunkerque datent de 1340, année du mariage d'Henri, comte de Bar, avec la fille du comte de Flandre, Yolande, dame de Dunkerque : en chef, l'écu de Flandre ; en pointe, celui de

---

1. Ph. DE L'ESPINOY (*Recherche des antiquités de Flandre*, p. 138) dit que la seigneurie de Drincham, au terroir de Bergues, était une ancienne bannière de Flandre, et que le seigneur portait sa bannière armoriée comme nous l'indiquons. Le même renseignement est fourni par Corn. GAILLIARD, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandre* et par l'*Armorial* manuscrit du héraut GELRE (Bibliothèque royale de Bruxelles.).

2. DEMAY, *Flandre*, 804.

3. P. ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. II, p. 768.

4. DE CUPERE : *de sinople au sautoir d'hermines.* (*Armorial de Flandre*, p. 58, n° 28 bis et 29.)

5. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 226 et 309. — On lit dans *Les blasons et cris d'armes des chevaliers des comtés de Flandre, Hainaut, Artois et Cambraisis*, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 2e série, t. IV, p. 15, que le seigneur *de Drinckam* portait : *de gueules au chevron d'hermines, au canton des armes de Flandre ;* il s'agit ici de la famille *de Flandre Drincham*. On trouve aussi mentionnés, comme seigneurs de Drincham, Louis-François *de la Fosse* (*Armorial de Flandre*, p. 196, n° 132) et Philippe *de Gourdin*, écuyer (*Annales du Comité flamand de France*, t. XI, p. 47); mais il s'agit d'une autre seigneurie de Drincham, au territoire de Bailleul. — M. VERBEKE a publié une *Notice historique sur la commune de Drincham*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXIV, p. 137.

Bar [1]. Selon d'autres, le premier scel de Dunkerque, datant de 1226, portait un poisson [2], et, en 1384, la ville adopta le lion de son seigneur en chef de son poisson communal [3]. Enfin, ajoute-t-on [4], en 1558, le lion devint passant et le bar devint pâmé ; le 13 septembre 1697, date de l'enregistrement, le bar devint dauphin [5].

ÉRINGHEM. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bergues. — *Gironné d'or et d'azur de dix pièces, et un écusson de gueules brochant en abîme sur le tout.*

Armoiries de l'abbaye Notre-Dame de Bourbourg (*Armorial de Flandre*, p. 58, nº 25) décimateur de ce village [6].

ESQUELBECQ. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Wormhout. — *De gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes à six rais d'argent.*

Ces armoiries figurent au frontispice des *Costumen der stede, casselrye ende vassalryen van Berghen ste Winocx*, imprimées en 1617. L'*Armorial de Flandre*, p. 72, nº 45, y ajoute un *franc-quartier d'azur*, *chargé d'un chevron d'or*, *accompagné de trois*

---

1. FAULCONNIER, *Description historique de Dunkerque*, t. I, p. 23.

2. Voir : DEMAY, *Flandre*, 3938, 3939. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

3. J.-J. CARLIER, *Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1853-1854, p. 146.

4. COSSONNET, *Visitez Dunkerque, le troisième port de France*, p. 6.

5. L'*Armorial de Flandre* donne les armoiries suivantes :

BÉNÉDICTINES ANGLAISES : *d'or à une Vierge de carnation, mains jointes, vêtue d'argent et d'azur, couronnée d'or, ayant sous les pieds un croissant d'argent, le tout entouré de rayons d'or, dont les trois du chef sont sommés chacun d'une étoile d'or* (p. 142, nº 107.)

JÉSUITES : *d'azur au nom de Jésus d'or, soutenu des trois clous de la passion appointés, le tout entouré d'un cercle rayonnant du même* (p. 142, nº 111.)

PÉNITENTES : *d'argent à une croix de Calvaire de gueules, percée de trois trous de sable, accompagnée de l'éponge et de la lance de gueules, accostée des lettres P. D. de sable, et chargée au pied d'un écusson d'argent surchargé de la plaie du Fils de Dieu de gueules, cantonnée des quatre clous de la passion du même, mis en pal* (p. 141, nº 104.)

RELIGIEUSES DE LA CONCEPTION : *d'argent à une Vierge de carnation, portant un scapulaire et un manteau d'azur, la tête entourée d'un voile de sable bordé d'or et surmontée d'une couronne d'or, ayant aux pieds un croissant d'argent et écrasant un serpent de sinople, et tenant de la dextre un lis au naturel, et de la senestre l'Enfant-Jésus vêtu de pourpre ; le tout entouré d'un cercle de rayons d'or* (p. 141, nº 105.)

6. Voir : E. DE COUSSEMAKER, *Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 257.

*gerbes du même*, armes de la maison *de Guernonval* [1]. Quant à la *Statistique archéologique*, elle omet le chevron. — Esquelbecq a eu successivement pour seigneurs les *d'Ekelsbeke*, les *de Ghistelles*, les *de Hallewyn* et les *de Guernonval* [2].

**FORT-MARDICK.** — Village de matelots pêcheurs, commune de 1790 à 1800, puis en 1868 [3].

**GHYVELDE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'hermines à une bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*

Armoiries du tableau de Bergues. Ce sont les mêmes que celles d'Hondschoote.

**GRANDE-SYNTHE.** — Territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Ouest. — *D'azur à une fleur de lis d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de sable.*

Armoiries du tableau de Bergues.

**GRAND-FORT-PHILIPPE.** — Hameau de Gravelines, érigé en commune le 15 juillet 1884 ; église ouverte le 1er octobre 1862 [4].

**GRAVELINES.** — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton. — *D'or au lion de sable lampassé de gueules, à la bordure endentée du même.*

L'*Armorial de Flandre*, p. 150, nº 57, et les lettres patentes de Louis XVIII, du 20 juillet 1816, ajoutent à ces armoiries : *la bordure entourée d'une chaîne d'or, chargée de quatre serrures ou cadenas plats, en forme d'écussons, d'argent, percés de sable, et posés à chacun des coins.* Cette chaîne n'existe pas dans les

---

1. Sanderus (*Flandria illustrata*, t. III, p. 323, planche 4) donne : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes du même ; aux 2 et 3, d'argent à l'aigle à deux têtes de sable, becquée, membrée et languée de gueules*, armes des Le Vasseur de Guernonval.

2. Voir : Bergerot et Diegerick, *Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbecq*.

3. Voir : R. de Bertrand, *Histoire de Mardick et de la Flandre maritime*, p. 279 à 289, 314 à 379.

4. Voir : Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 357. — Harrau, *Histoire de Gravelines*, dans le *Bulletin de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 62.

anciens sceaux [1], qui portent simplement un *écu au lion* [2]. Elle figure dans le sceau actuel de la mairie, mais comme ornement extérieur de l'écu. Cette interprétation paraît être traditionnelle.

**HERZEELE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Wormhout. — *Coupé : en chef, d'or à l'aigle éployée de sable ; en pointe, de gueules au lion d'argent.*

Armoiries du tableau de Bergues.

**HOLQUE.** — Châtellenie de Bourbourg; diocèse de Saint-Omer; canton de Bourbourg. — *D'azur à une Vierge de carnation, vêtue d'argent et d'or, nimbée du même, assise sur un trône à l'antique aussi d'or, et tenant de la dextre un sceptre du même et de la senestre l'Enfant Jésus de carnation, nimbé d'or et vêtu d'argent.*

En 1164 et en 1180, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirma en faveur de l'abbaye de Watten le don fait par ses prédécesseurs « de toute la terre de Holque, avec le marais, le bois et les terres à l'entour de l'église [3] ». La bulle d'érection de l'évêché de Saint-Omer, 11 mars 1561, supprima la prévôté de Watten et l'incorpora à cet évêché [4], qui depuis lors eut toute justice à Holque [5]. Nous pouvions donc attribuer à ce village les armes de l'évêché de Saint-Omer ; mais elles sont totalement inconnues et, sans doute, elles n'existèrent jamais. Restaient les armes du monastère de Watten ; elles ne sont pas connues non plus ; on ne les trouve dans aucun des sceaux de cette maison. A notre demande, M. le chanoine O. Bled a bien voulu faire quelques recherches aux archives de Saint-Omer. Notre docte confrère a trouvé, appendu à une charte de 1390, un très beau sceau du monastère de Watten, et à une charte bien antérieure des fragments du même sceau [6] ; mais ni l'un ni l'autre ne donnent d'armoiries. Nous reproduisons donc le sceau lui-même, en y ajoutant des émaux.

---

1. DEMAY, *Flandre*, 3964. — DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 5527, 5528. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut*. — J.-J. CARLIER, *Les armoiries des anciennes institutions des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 276.

2. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 356, ne donne pas non plus cette chaîne.

3. *Annales du Comité flamand de France*, t. V, p. 312 et 313.

4. O. BLED, *Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne*, p. 47, 105, etc.

5. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 328.

6. Lettre du 10 octobre 1906. — Ces deux sceaux sont décrits dans DEMAY (*Artois*, nos 2772, 2773.) — On trouve aussi un sceau du prieuré, dans DEMAY (*Flandre*, 7396.)

**HONDSCHOOTE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton. — *D'hermines à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*

Armoiries des seigneurs du nom [1]. On trouve quelques variantes dans les émaux [2]. — De la famille *d'Hondschoote*, la seigneurie passa par alliance dans celle *de Hornes* ; en 1749, elle fut vendue aux *Coppens* [3].

**HOYMILLE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'or au chef échiqueté d'azur et d'argent de trois traits.*

Armoiries de la famille seigneuriale de ce nom [4].

**KILLEM.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'argent au lion de sable, lampassé de gueules.*

Armoiries du tableau de Bergues.

**LEDERZEELE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *D'azur semé de billettes d'or, à la bande du même chargée de trois merlettes de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale *Van Eeckhout* [5].

---

1. RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 574. — VANSTENBERGH, *Histoire de la ville et de la seigneurie d'Hondschoote*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXII, p. 141. — A. BONVARLET et L. BOULY DE LESDAIN, *Notice généalogique sur la maison d'Hondschoote*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XXIII, p. 129. — Corn. GAILLIARD, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandre*, mentionne Hondschoote « ville à présent sans cloture, nonobstant priveligié comme les aultres en la conté de Flandres : *d'ermynes à la bende de gueulle à troes cocquilles d'or.* »

2. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. I, p. 574, donne la *bande d'argent* et les *coquilles de sable*. — C'est ainsi que ces armes furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 151, n° 73.

3. Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 138, dit que « la terre et seigneurie de Hondeschote est une ancienne bannière de Flandre et porte le seigneur sa bannière *armoyée et fascée d'argent et de gueules de neuf pièces.* » — L'*Armorial de Flandre*, p. 392, n° 185, donne aussi : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* ; mais c'est encore un blason imposé d'office par D'HOZIER.

4. Manuscrit 504 de la Bibliothèque de Lille. — DEMAY, *Flandre*, 1993. — RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 999, donne : *d'or, au chef échiqueté d'or et d'azur.* — C'est ainsi que blasonne également Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 328.

5. L'*Armorial de Flandre*, p. 409, n° 195, donne : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.* Ce sont les mêmes armes, sauf qu'on a oublié les billettes et changé les émaux.

**LEDRINGHEM.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Wormhout. — *De gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes à six rais d'argent.*

De temps immémorial, Ledringhem semble avoir suivi le sort d'Esquelbecq, tenu avec celui-ci en un seul hommage du château de Fauquembergues en Artois [1].

**LEFFRINCKHOUCKE.** — Territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Est. — *Échiqueté d'argent et d'azur.*

Armoiries du tableau de Bergues.

**LOOBERGHE.** — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'argent à la croix de sable chargée de cinq quintefeuilles d'or.*

Armoiries indiquées par la *Statistique archéologique*, d'après le manuscrit 485 de la Bibliothèque de Lille.

**LOON.** — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Gravelines. — *D'argent semé de billettes de sable, et un lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille *de Planques*, qui possédait, en cette localité, un domaine et un château [2].

**MALO-LES-BAINS.** — Commune et paroisse de création récente.

Cette commune a adopté pour armoiries : *de gueules à une étoile à cinq rais d'argent sur une mer du même, accompagnée en chef de deux roses d'or ; au chef du même chargé d'un lion passant de sable.*

**MARDICK.** — Ville libre ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Dunkerque-Ouest. — *D'azur à une barque d'or, portant un saint Nicolas de carnation, vêtu d'argent et d'or, crossé et mitré du même, et bénissant de la dextre.*

La *Statistique archéologique* dit simplement que Mardick portait : *d'azur plain.* A vrai dire, on ne lui connaît pas d'armoiries. Pour

---

1. Voir les documents indiqués pour Esquelbecq, et BLOMME, *Monographie de la commune de Ledringhem*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXIX, p. 85.

2. Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 327. — Ph. DE L'ESPINOY, *Antiquités et noblesse de Flandre*, p. 327.

rappeler le souvenir de ce port qui tint autrefois un rang si considérable dans la région, nous avons adopté le scel aux causes de son échevinage [1], en y ajoutant des émaux.

MERCKEGHEM. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Wormhout. — *D'or à deux crosses de gueules, affrontées et passées en sautoir, accompagnées en chef et en flancs de trois corbeaux de sable, et en pointe d'un mont de sinople.*

On ne trouve aucun renseignement sur Merckeghem [2], au point de vue féodal et seigneurial. Comme l'abbaye de Ravensberg [3] (montagne des corbeaux) était située sur le territoire de cette paroisse, il paraît légitime de lui en attribuer les armes enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 150, n° 53.

MILLAM. — Châtellenie de Bourbourg; diocèse de Saint-Omer; canton de Bourbourg. — *De gueules au chef d'argent chargé de trois merlettes du champ.*

Armoiries de François, comte *d'Ursel*, seigneur de Millam et de Seneghem, qui avait épousé Honorine *de Hornes*, et dont les descendants possédèrent ces deux seigneuries jusqu'à la Révolution [4]. M. de Bertrand possédait un sceau de cuivre de François *d'Ursel*, seigneur de Millam, présentant deux écus accolés : le premier *d'Ursel*; le second, écartelé *de Hornes* [5] *et de Clèves* [6].

MOËRES (LES). — Canton d'Hondschoote; paroisse depuis 1831.

Au XVII^e siècle, les Moëres n'étaient qu'un vaste marais, dont les Archiducs ordonnèrent le desséchement en 1619. De nouveau sub-

---

1. DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 5539. — R. DE BERTRAND, *Histoire de Mardick et de la Flandre maritime*, p. 224, reproduit le scel aux causes du XVI^e siècle, semblable au précédent, sauf qu'on y a ajouté les trois enfants légendaires dans leur cuve.

2. Une monographie manuscrite de cette paroisse lui attribue un passage de SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 45, et y ajoute toute une succession de seigneurs des familles *de la Hoye et de Uutenhove*. Malheureusement, tout cela concerne Marckeghem, dans la Flandre occidentale, à deux kilomètres de Wacken.

3. Voir : DE LAPLANE, *Outhof ou Ravensberg, communauté de femmes, dépendante de Clairmarais*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. IX, p. 219. — DE COUSSEMAKER, *Notice sur l'abbaye de Ravensberg, à Merckeghem*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VI, p. 223.

4. L'*Armorial de Flandre*, p. 154, n° 102, donne les armes des deux époux d'une manière fort fantaisiste.

5. DE HORNES : *d'or à trois cors de gueules virolés d'argent.*

6. DE CLÈVES : *de gueules à une escarboucle d'argent.*

mergées par les Espagnols en 1646, on les dessécha une seconde fois un siècle plus tard [1].

**NIEURLET.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Wormhout. — *Vairé d'or et d'azur.*

Nieurlet, hameau de Lederzeele (succursale depuis le 7 août 1847), était autrefois l'un des fiefs les plus importants de la châtellenie de Cassel. Il appartint successivement aux châtelains *de Saint-Omer*, aux *de Wissocq*, aux *de Flandre-Drincham*, aux *de Hallewyn*, et enfin aux *de Bonnières-Souastre* et aux *de Corswarem* [2]. Un rapport servi à Louis XV, le 21 mai 1744, par Nicolas *de Corswarem*, nous apprend qu'il avait hérité de ce fief à la mort de Charles-Philippe *de Guines* dit *de Bonnières*, son cousin, et que Nieurlet avait été érigé en comté le 6 novembre 1669 [3] en faveur de Patrice *de Guines de Bonnières*. Nous reproduisons les armes de ce premier comte de Nieurlet [4].

**OOST-CAPPEL.** — Châtellenie de Bergues; diocèse d'Ypres; canton d'Hondschoote. — *Écartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé d'or et de sable* (Lens); *aux 2 et 3, bandé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules* (Licques); *sur le tout, de gueules à trois bandes de vair et au chef d'or.*

Armoiries de la famille *de Recourt de Licques*, qui posséda assez longtemps la seigneurie principale d'Oost-Cappel, passée, en 1502, à Denis *de Morbecque* [5].

**PETITE-SYNTHE** — Détachée de Grande-Synthe en 1559 [6].

**PETIT-FORT-PHILIPPE.** — Hameau de Gravelines; église ouverte le 20 juin 1887. — Voir : *Grand-Fort-Philippe.*

---

1. Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. XVII, p. 130.

2. DE CORSWAREM : *d'hermines à deux fasces de gueules.*

3. Et non en 1529, comme le dit le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. II, p. 225.

4. L'*Armorial de Flandre*, p. 407, n° 163, donne à Nieurlet ces armes fantaisistes : *d'argent à deux fasces de gueules et une aigle de sable sur le tout.*

5. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 318.

6. La *Statistique archéologique* lui donne des armes : *d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre besants d'or.* — — M. VERBEKE (*Notice historique sur la commune de Petite-Synthe*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. XVIII, p. 279), les blasonne : *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre grelots de sable.*

**PITGAM**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bergues. — *D'azur à une fasce d'argent.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 150, n° 58. — Peut-être faudrait-il y lire : *une fasce d'or*, qui constituerait les armes des châtelains *de Saint-Omer*, premiers seigneurs connus de Pitgam [1]. Ce fief appartint ensuite aux familles *de Beaumont*, *de Bousies de Vertain* [2], *de Hun, de Grenet*, *de la Haye* et *d'Esterno* [3] ; il fut érigé en comté en faveur de Lambert *d'Esterno*, en juillet 1724 [4].

**QUAEDYPRE**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent au lion de sable, et une bordure de gueules.*

Armoiries du tableau de Bergues.

**REXPOEDE**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'argent à la fasce de sable, au premier canton d'or bordé de gueules et chargé d'un lion de sable.*

Armoiries de la châtellenie de Bergues [5], dont relevait Rexpoede. On ne connaît rien autre chose sur ce village, au point de vue féodal [6].

**ROSENDAEL**. — Paroisse en 1842 ; commune en 1860.

**SAINT-GEORGES**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Gravelines. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'or à l'aigle à deux têtes éployée de gueules ; aux 2 et 3, d'or à l'ours de sable rampant contre un billot courbé de gueules.*

---

1. Voir : Archives départementales du Nord, B. 49, 598, 599.

2. Le sceau de Jean *de Vertain*, sire de Pitgam, en 1429, figure un *écartelé : aux 1 et 4, à la croix et au lambel à trois pendants, aux 2 et 3, à une fasce.* (DEMAY, *Flandre*, 132.)

3. D'ESTERNO : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois arrêts de lance du même.*

4. Voir : A. BONVARLET, *Notice sur la commune de Pitgam*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. IX, p. 183.

5. L'*Armorial de Flandre* attribue, p. 392, n° 108, à la châtellenie de Bergues un écu *de sinople à trois macles d'argent.* Cet écu est celui *de Bautersem* et figure dans les armes de la famille *de Glimes*, branche de la maison *de Bergh-op-Zoom*, mais ne peut s'appliquer à Bergues-Saint-Winnoc.

6. DEMAY, *Flandre*, 2866, 2895, 2896, 2917, donne des sceaux de membres d'une famille *de Respoulle*, nom qu'il traduit par *de Rexpoede*; ces personnages étaient tous quatre juges de fief à Lille et nous doutons fort qu'ils aient rien de commun avec Rexpoede.

Saint-Georges est encore un des villages de la Flandre maritime sur lesquels on ne possède point de documents précis au point de vue féodal. Nous avons seulement rencontré la mention de Marie-Madeleine-Françoise *des Wazières*, citée, en 1789, dans les procès-verbaux des élections aux États, comme représentant la vicomté de Saint-Georges à Bourbourg et environs [1]. Nous donnons donc les armoiries de cette branche de la famille *de Fourmestraux dit des Wazières*.

**SAINT-MOMELIN.** — Terre d'Artois ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De gueules à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, la branche du milieu terminée en chef par une crosse du même tournée à dextre, à la bordure componée d'argent et de sable.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Bertin, qui possédait les trois seigneuries de ce village : Saint-Momelin ou Vieux-Moutier, Hames et Hauwel [2].

**SAINT-PIERREBROUCK.** — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De sable à quatre clefs d'argent mises en pal, 2 et 2, le panneton en haut et à dextre.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon, seigneur principal de Saint-Pierrebrouck [3].

**SAINT-POL-SUR-MER.** — Paroisse en 1869 ; commune en 1878.

**SOCX.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent au lion de sable, et une bordure de gueules.*

Armoiries du tableau de Bergues.

**SPYCKER.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'argent semé de billettes de sable, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Ces armoiries se trouvent gravées sur la cloche de l'église, datant de 1598, mais sans indication d'émaux ; sachant qu'à cette date la

---

1. *Annales du Comité flamand de France*, t. XXIII, p. 275.

2. Voir : *Bulletin du Comité flamand de France*, t. V, p. 297. — Du Teil, *Le village de Saint-Momelin (Artois et Flandre, 610-1789), Notice historique.* — Paris, 1891. In-8.

3. Voir : Dewez, *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*, Lille, 1890. In-8. — Plouvier, *Seigneurie d'Hannon* (sic) *à Saint-Pierrebrouck en 1663*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1901, p. 99.

famille *de Heuchin* possédait la seigneurie de Spycker, il était facile de les reconstituer complètement. Notons que le tableau du musée de Bergues donne simplement : *d'argent au lion de sable.*

STEENE. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.*

L'*Armorial de Flandre,* p. 403, n° 216, donne pour armoiries à la seigneurie de Steenbourg en Steene : *de gueules au chevron d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or* ; ces armes sont de l'invention de d'Hozier. On donne aussi pour armoiries à Steene, mais sans aucune preuve : *d'argent à un château de sable* [1]. M. Jannin indique plusieurs personnages du nom *de Steene* comme seigneurs de ce village ; il pourrait se faire qu'ils en aient été réellement seigneurs, quoique cela ne paraisse nullement prouvé ; mais tant de familles portaient ce nom, qu'il est impossible de faire un choix parmi leurs armoiries. Quant à la famille *d'Oye,* citée aussi par M. Jannin, rien ne prouve qu'elle ait possédé la seigneurie *de* Steene, mais seulement une seigneurie *en* Steene, comme les *Rape* et les *Zylof*, possesseurs de Steenbourg *en* Steene. — A défaut de documents certains, nous avons adopté les armes de la famille *Rape*, très connue aux environs de Bergues, et qui, incontestablement, posséda longtemps cette seigneurie de Steenbourg et en habita le château [2]. L'un et l'autre passèrent par alliance, en 1647, dans la famille *Le Vaillant,* qui les vendit, en 1679, aux *Zylof.*

TETEGHEM. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Ouest. — *Échiqueté d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [3]. — En 1618, le seigneur de Teteghem était Jacques *de Bryarde* ; ses descendants possédèrent cette seigneurie au moins jusqu'en 1751 [4].

---

1. A. Jannin, *Chronique de la commune de Steene*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise,* t. xli, p. 71. — Le même auteur reproduit la citation de d'Hozier, mais sans la comprendre ; il indique comme source : *Archives de Bergues,* p. 1228, n° 216, p. 415. C'est bien la référence donnée par M. Carlier, dans son travail sur les armoiries de la Flandre maritime, mais il ne s'agit nullement des *Archives* de Bergues. Il faut lire *Bureau* de Bergues, où sont supposées avoir été enregistrées ces armoiries factices ; il s'agit bien, il est vrai, des pages 1228 et 415, mais ce sont celles de deux registres de l'*Armorial de Flandre,* conservés dans le fonds d'Hozier des Archives nationales, cotes X. 12 et F. 12.

2. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. iii, p. 319.

3. Voir : Demay, *Flandre*, 1645, 4197.

4. Voir : *Annales du Comité flamand de France,* t. iv, p. 76 ; t. vii, p. 440.

**UXEM.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Ouest. — *Parti : au 1, de gueules à trois léopards d'or passant l'un au-dessus de l'autre ; au 2, échiqueté d'azur et d'argent, au premier canton d'hermines.*

Armoiries de l'abbaye de Bergues-Saint-Winnoc, décimateur d'Uxem [1].

**VOLCKERINCKHOVE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *De sable au chef d'argent, chargé de deux molettes de gueules.*

Armoiries des *Claerhout*, seigneurs du village, qui eurent pour successeurs les *de Lens* [2]. En 1789, Pierre-Joseph *du Chambge*, baron d'Elbhecq, était seigneur de Volckerinckhove [3].

**WARHEM.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *Échiqueté d'argent et de sable de douze pièces.*

Armoiries attribuées aux premiers seigneurs du nom, et constamment conservées par la tradition à ce village.

**WATTEN.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'or à la fasce de gueules et un lambel à trois pendants d'azur en chef.*

Armoiries de la branche de la famille *de Haverskerque* à laquelle appartenait la seigneurie de Watten au XIV[e] siècle [4]. Watten eut successivement pour seigneurs des membres des familles *van Eechout*, *d'Ongnies*, *de Mérode*, *d'Isenghien* [5], *de Brancas* et *de la Viefville*. En 1789, Louis-Auguste, marquis *de la Viefville*, figure comme seigneur de Watten aux procès-verbaux des élections aux États [6]. Le scel échevinal de Watten, à cette époque, portait ses armoiries : *fascé d'or et d'azur de huit pièces, et trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces en chef*, avec cette légende : *sceau de la ville et haute justice de Watten* [7]. — D'Hozier,

---

1. Voir : Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 319. — A. Pruvost, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, p. 817 et passim.

2. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 295.

3. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 229, 311.

4. Voir : Archives départementales du Nord, B. 669, 670. — Demay, *Artois*, 347, 349.

5. d'Isenghien ou van Iseghem : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de douze merlettes du même rangées en orle.*

6. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 313.

7. A. Hermand, *Notice historique sur Watten*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. IV, p. 190.

dans l'*Armorial de Flandre*, p. 410, nº 197, s'est encore livré à sa fantaisie en donnant pour armoiries à Watten : *coupé d'argent et de gueules*, à *trois pals de l'un en l'autre*. Mais il est, cette fois, surpassé dans une monographie couronnée par la *Société dunkerquoise*, où nous lisons textuellement : « Les armes de Watten se composent d'un écu surmonté d'une couronne à créneaux, placé entre deux licornes couchées; *le champ est formé de bandes rouges et vertes de haut en bas* [1] ».

WEST-CAPPEL. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent à la bande fuselée de gueules.*

La principale seigneurie du territoire de ce village était celle de Capple, possédée pendant de longues années par la famille *de Capple* ou *van Cappel*, dont nous donnons les armoiries [2].

WORMHOUT. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton. — *D'argent au lion de sable.*

Armoiries du tableau du musée de Bergues.

WULVERDINGHE. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *Fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces en chef.*

« La cour féodale de Wulverdinghe, avec celle de la ville de Watten, ne fait qu'une seule cour, dont chacune exerce, avec les hommes de fiefs mouvants soit de l'une cour ou de l'autre cour, toutes justices criminelles, tant haute, moyenne que basse [3] ». L'*Armorial de Flandre*, p. 410, nº 198, donne à la seigneurie de Wulverdinghe un écu *d'hermines à un pairle d'azur*, armoiries très décoratives sans doute, mais de pure fantaisie. Nous ne possédons, en somme, qu'une donnée certaine sur cette seigneurie, c'est le terrier renouvelé, en 1774, à la requête de messire Louis-Auguste, marquis *de la Viefville de Steenvoorde*, seigneur de Watten et de Wulverdinghe ; ce sont ses armoiries que nous reproduisons.

---

1. A. Duchet, *Monographie de Watten,* dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. xl, p. 329.

2. Voir : A. Bonvarlet, *Notice chronologique et historique sur les grands baillis de la ville et châtellenie de Bergues*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. v, p. 233. — Cousin, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Capple, commune de West-Cappel,* dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. iv, p. 245.

3. Archives communales de Wulverdinghe, Terrier de 1774.

**WYLDER.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent à cinq cors de chasse de sable liés de gueules.*

Armoiries du tableau du musée de Bergues. La *Statistique archéologique* donne aussi pour armoiries à Wylder : *d'or à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'argent.* — Les seigneurs de ce village furent successivement les *de Wylder*, les *van der Cruyce*, les *Claeys van der Hulst* [1], les *Wallens den d'Haringh*, les *Knockaert den d'Haringh* [2].

**ZEGGERS-CAPPEL.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Wormhout. — *D'argent à la fasce de sable, accompagné de six billettes du même, trois en chef et trois en pointe.*

Armoiries de la famille seigneuriale *van Zegherscapelle.* On pourrait également attribuer à ce village les armoiries de la Noort-Vierschaere : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* [3]. — Voir : *Bollezeele.*

**ZUYDCOOTE.** — Territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Ouest.— *D'argent à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée et onglée de gueules, accostée de deux lions affrontés de sable, armés et lampassés de gueules.*

Ces armoiries figurent dans les *Costumen der stede, casselrye ende vasselryen van Berghen S^te^ Winocx*, imprimées en 1617 [4]. Les armoiries données par l'*Armorial de Flandre*, p. 198, n° 82 bis, concernent Zuydschoote et Noordschoote, villages de la Flandre occidentale, de l'ancienne châtellenie de Furnes.

**CHATELLENIE DE BOURBOURG.** — *Tiercé en fasce : au 1, d'or à la croix ancrée de gueules, cantonnée en chef à dextre d'un lion de sable ; au 2, d'or à un oiseau de sable ; au 3, d'argent à une croix de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 150, n° 56. — Elles figurent aussi dans le frontispice des *Costumen der stede ende casselrye van Brouck Burch*, imprimées à Gand en 1616.

---

1. Claeys : *d'azur à trois étoiles d'or.*

2. B. Verbeke, *Notice historique sur la commune de Wylder*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. v, p. 197.

3. *Armorial de Flandre*, p. 206, n° 2. — Demay, *Flandre*, 4135.

4. Voir : R. de Bertrand, *Notice historique sur Zuydcoote*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1853-1854, p. 215.

**TRINITAIRES D'HONDSCHOOTE.** — *D'argent à la croix pattée et alaisée, le montant de gueules et la traverse d'azur.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 153, n° 94. — Le couvent des Trinitaires d'Hondschoote devait sa fondation à Gauthier *d'Hondschoote* en 1220 [1]; il subsista jusqu'à la Révolution.

**CONFRÉRIES DE SAINT-SÉBASTIEN.** — *De gueules à une croix d'or, cantonnée de quatre croix pattées et alaisées du même.*

Ces armoiries, dûment enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, étaient communes aux confréries de Saint-Sébastien de Bergues (p. 151, n° 72), de Bourbourg (p. 154, n° 98), de Dunkerque (p. 62, n° 73), d'Esquelbecq (p. 153, n° 97), de Ghyvelde (p. 151, n° 65), d'Hondschoote (p. 152, n° 84), de Quaedypre (p. 151, n° 75), de Socx (p. 151, n° 70), de Warhem (p. 153, n° 89) et à d'autres encore.

**CONFRÉRIES DE SAINT-GEORGES.** — *D'argent à une croix de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, par les confréries de Bergues (p. 151, n° 64), de Dunkerque (p. 141, n° 103) et d'Hazebrouck (p. 213, n° 74).

---

1 Voir : MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 240 et 391.

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

## D'HAZEBROUCK

---

La topographie ancienne de l'arrondissement d'Hazebrouck peut se résumer en quelques lignes.

Il représente à peu près la moitié de la Flandre maritime et a été formé par la majeure partie de la châtellenie de Cassel [1] et par la châtellenie de Bailleul [2], auxquelles furent ajoutés Houtkerque, qui faisait partie de la châtellenie de Bergues, et Merville [3].

Au point de vue de la juridiction ecclésiastique, deux diocèses se partageaient les 54 paroisses de l'arrondissement actuel : Ypres en comptait 36; Saint-Omer 18 seulement. On trouvera, après le nom de chaque paroisse, l'indication du diocèse auquel elle appartenait.

Nous pouvons arrêter ici cette brève introduction, en priant le lecteur de se reporter à celle de l'arrondissement de Dunkerque.

L'Armorial de l'arrondissement d'Hazebrouck a été rédigé d'abord, comme celui de l'arrondissement de Dunkerque, pour la décoration des vitraux du bas côté du midi de la basilique

---

1. Arnèke, Bavinchove, Blaringhem, Boeschepe, Boeseghem, Borre, Buysscheure, Cassel, Doulieu, Ebblinghem, Estaires, Flêtre, Godewaersvelde, Hardifort, Haverskerque, Hazebrouck, Hondeghem, La Gorgue, La Motte-au-Bois, Lynde, Morbecque, Neuf-Berquin, Noordpeene, Ochtezeele, Oudezeele, Oxelaere, Pradelles, Renescure, Rubrouck, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Sercus, Staple, Steenbecque, Steenvoorde, Strazeele, Terdeghem, Thiennes, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezeele, Zermezeele et Zuydpeene.

2. Bailleul, Berthen, Caestre, Eecke, Merris, Meteren, Nieppe, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck. Cette châtellenie comprenait en outre Neuve-Église et Dranoutre, qui font actuellement partie de la Belgique.

3. « Merville n'a point de ressort et on en appelle nuement au Parlement de Tournay. » (PREUX, *Estat de la cour de parlement estably à Tournay*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. VII, p. 39.)

de Notre-Dame de la Treille à Lille [1]. Nous reproduisons ci-dessous un second spécimen des nœuds des vitraux qui contiendront ces armoiries ; le dessin a été exécuté par M. Paul VILAIN, maître de l'œuvre de la Basilique.




---

**ARNÈKE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Cassel. — *De sable à la croix d'argent chargée de cinq mouchetures d'hermines de sable.*

Il y eut, à Arnèke, plusieurs seigneuries [2], dont la plus célèbre fut celle d'Angest ; elle se trouvait entièrement enclavée dans la paroisse et entourait en grande partie l'église. Possédée d'abord par des seigneurs du même nom, qu'il paraît difficile d'identifier avec les Hangest de Picardie, cette seigneurie passa dans différentes familles, parmi lesquelles les *Van Halle* ou *Van der Halle*, dont nous reproduisons les armoiries. Plusieurs membres de cette famille ont leur sépulture dans l'église d'Arnèke [3].

---

1. Voir : *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. IX, p. 305.

2. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 74, dit qu'il y eut des comtes d'Arnèke ; mais il est impossible d'en trouver actuellement aucun souvenir. — DEMAY, *Flandre*, 4151, décrit le sceau de Thierry l'Amman, *maire* d'Arnèke en 1298 : *écu au sautoir cantonné d'une étoile en chef.*

3. Voir : VAN COSTENOBLE, *Notice sur les seigneuries d'Angest*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XVIII, p. 225.

**BAILLEUL.** — Châtellenie ; diocèse d'Ypres ; canton. — *De gueules à la croix de vair.*

Ce sont les armes qu'une tradition constante attribue à cette ville [1]. Comme l'observe justement M. R. Richebé [2], les cloches du vair ne sont pas disposées de la manière ordinaire ; au lieu d'être toutes verticales, elles sont appointées vers le centre de la croix. Il y a certainement dans ce blason un rébus que l'on comprend en rapprochant le nom de *cloches* donné aux pointes du vair, le nom de *Bailleul*, en flamand *Bel*, et le mot flamand *belle*, qui signifie *cloche.* — Quant au champ de gueules, nous en avons relevé la curieuse explication suivante : « Les *de Bailleul* portaient sur leur écu une *bande* de vair ; dès que le magistrat eut obtenu du seigneur le droit d'avoir un scel, il prit le signe distinctif de ses châtelains primitifs, qu'il plaça en *croix* dans l'écu, et, pour marquer l'industrie locale qui consistait en drap rouge, *mit autour de cette croix quatre cantons de gueules* [3]. » Jusqu'ici nous avions cru que, dans la composition d'un blason, le champ précédait les meubles. Que les seigneurs de Bailleul aient eu primitivement dans leur écu une bande de vair, on pourrait l'admettre ; mais cette bande était nécessairement posée sur un champ, et ce champ était de gueules, avant qu'ils donnassent leurs armes à leur échevinage [4].

**BAVINCHOVE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. – *Burelé d'or et d'azur de douze pièces.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom. La seigneurie passa ensuite aux *de Bryarde* et aux *de la Viefville* [5].

**BERTHEN.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Bailleul Sud-Ouest. — *D'or à la bordure d'azur, et en cœur un écusson d'argent, bordé d'azur et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

Armoiries des *de Thiennes*, dont on rencontre plusieurs mentions

---

1. *Armorial de Flandre*, p. 65, n° 24. — DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 5509, 5510. — DEMAY, *Flandre*, 3863. — SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, frontispice.

2. *Remarques relatives à la question des armoiries de Bailleul*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1901, p. 97.

3. J. FICHEROULLE, *Les armoiries de Bailleul*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1901, p. 86.

4. CHATELLENIE DE BAILLEUL : *parti : au 1, de gueules à la croix de vair ; au 2, de gueules à la croix de vair, cantonnée en chef à dextre d'un lion morné de sable.* (*Armorial de Flandre*, p. 66, n° 34.)

5. Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 71 ; t. VI, p. 53 ; t. VII, p. 435 ; t. XVI, p. 375.

comme seigneurs de Berthen, dans les comptes des pauvres de la paroisse et dans l'obituaire de 1595 [1]. Cette terre fut érigée en marquisat, par Philippe IV, le 19 juin 1660, en faveur de Georges *de Thiennes*, bailli et capitaine d'Aire [2].

BLARINGHEM. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-Nord. — *Écartelé: aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles à cinq rais du même; aux 2 et 3, d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de more de sable, tortillées d'argent.*

Armoiries de Jean-François *Buisseret*, en faveur duquel la terre de Blaringhem fut érigée en comté, en avril 1745. M. *de Buisseret*, comte de Blaringhem, baron de Steenbecque, seigneur de Thiennes, figure, en 1789, parmi les députés pour les élections aux États [3]. — Cette terre de Blaringhem avait été donnée, le 15 juillet 1298, par Raoul *de Clermont*, connétable de France et garde du Roi dans la terre de Flandre, à messire Baudouin *de le Plancke*, chevalier, sire de Thiennes et de Steenbecque, pour le dédommager des pertes qu'il avait subies durant la guerre; elle avait été confisquée sur Thomas *de Lille* [4].

BOESCHEPE. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Le seul renseignement utile que nous ayons rencontré est celui-ci: Adrienne *de la Douve*, dame de Bavinchove, et ses ancêtres ont été grands bienfaiteurs de l'église de Boeschepe, dans laquelle on voit aussi le monument de Charles *de Claerhout* [5]. Nous avons donc adopté les armoiries des *de la Douve*.

BOESEGHEM. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-Sud. — *De gueules à trois clefs d'argent, mises en pal, 2 et 1, le panneton en haut et à dextre.*

Armes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, à laquelle cette terre appartenait dès le XI^e^ siècle [6].

---

1. Mgr Robrecht *van Thienis* van Lombize, chevalier, défunt seigneur de Berthen; Mgr Jacob *Thienes*, chevalier, seigneur de Berthen.

2. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 291.

3. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 308.

4. DEMEUNYNCK, *Précis historique et statistique sur l'arrondissement d'Hazebrouck*. Lille, 1834. In-8.

5. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 77.

6. VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont Blandin à Gand*. Gand, 1868, 2 vol. in-4.

**BORRE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-Sud. — *D'azur à la fasce d'or.*

Armoiries de la famille *de Morbecque*, branche de la maison *de Saint-Omer* [1]. Péronne *de Saint-Omer* porta la seigneurie de Borre, avec celle de Staple, dans la maison *de Hallewin*, par son mariage avec messire Wautier [2].

**BUYSSCHEURE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même, et une bordure aussi d'or.*

Armes de la maison *de la Clyte*, qui possédait cette seigneurie au XV[e] siècle [3]. Elle passa ensuite dans la maison *de Massiet*, puis, par alliance, dans celle *de Beaufort* [4].

**CAESTRE.** — Châtellenie de Bailleul ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'or à la bordure d'azur, et en cœur un écusson d'argent, bordé d'or, et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

C'est ainsi que ce village fit enregistrer ses armoiries (*Armorial de Flandre*, p. 146, n° 71) ; ce sont celles de ses seigneurs de l'époque, les *de Thiennes*. — Précédemment, Caestre avait porté les armoiries des *van der Dilft*, ses seigneurs : *d'argent à trois sautoirs de gueules*. C'est, en effet, par l'alliance de Jean *de Thiennes* avec la dame de Caestre, Félicité *van der Dilft*, que la seigneurie passa à la famille *de Thiennes* [5]. Nous donnerons plus loin les armes de la Commanderie de Caestre.

**CASSEL.** — Châtellenie ; diocèse d'Ypres ; canton. — *D'or à une épée de sable, mise en pal, la pointe en haut, accostée de deux clefs adossées du même, le panneton en haut.*

---

1. Il est fort douteux que l'on puisse considérer comme seigneurs de Borre les deux personnages de ce nom, dont DEMAY (*Flandre*, 603 ; *Artois*, 190), décrit les sceaux du XIV[e] siècle.

2. Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 323. — Les armoiries : *d'or à un massacre de bœuf de gueules et une cotice d'argent brochant sur le tout*, données par D'HOZIER (*Armorial*, p. 409, n° 190), sont de pure invention.

3. Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 88.

4. En 1789, dans les élections aux États, figure Mgr Louis-Eugène-Marie, comte *de Beaufort*, comte de Moule, de Buysscheure, etc. (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 307.)

5. Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 93.

Armes enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 207, nº 16 [1]. Elles figurent ainsi dans le scel du XVIe siècle [2], dont la matrice est conservée au musée de Cassel [3].

**DOULIEU**. — Hameau d'Estaires ; ancienne baronnie. — *De gueules au sautoir de vair.*

Armes de la famille *de Bailleul-Doulieu*, qui fournit des seigneurs à Doulieu et à Steenwerck jusqu'au XVIIe siècle. La seigneurie passa alors dans la famille *d'Estourmel* [4].

**EBBLINGHEM**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'argent à une fasce d'azur, accompagnée de sept mouchetures d'hermines, quatre en chef et trois en pointe.*

Armoiries du dernier seigneur d'Ebblinghem, Albert-François *de Stappens*, chevalier, qui figure aux procès-verbaux des élections aux États de 1789 [5]. En avril 1236, un Pierre *d'Ebblinghem*, chevalier, scellait *d'un écu à l'orle de six quintefeuilles et un écusson chargé d'une croix en abîme* [6]. Le château d'Ebblinghem appartint

---

1. Le même *Armorial* donne aussi les armoiries suivantes :

Ambacht de Cassel. — Voir plus loin.

Chapitre Notre-Dame : *d'argent à une Notre-Dame de carnation, couronnée d'or, vêtue de gueules et d'azur, tenant à senestre l'Enfant Jésus, et assise sur une chaise antique d'or, ayant sous elle un carreau de pourpre houppé d'or* (p. 209, nº 39.)

Chapitre Saint-Pierre. — Voir plus loin.

Cour de Cassel. — Voir plus loin.

Jésuites : *d'azur au nom de Jésus d'or soutenu des trois clous de la passion, le tout entouré d'un cercle rayonné du même* (p. 214, nº 90).

Parmi les armoiries données par d'Hozier lui-même :

Hôpital de Cassel : *de gueules à trois croix recroisettées d'or* (p. 408, nº 164.)

2. Demay, *Flandre*, 3903. — Précédemment le scel échevinal représentait *une porte de ville à deux étages crénelés, flanquée de deux tourelles, sur un champ de rinceaux. (Ibidem*, 3901.)

3. Corn. Gailliard, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*, dit de Cassel : « Une des villes fremez en ladicte conté de Flandres : *d'argent à l'espé en pal, la poinct en hault, de sable, à deux cleefz au chief en pal, de mesmes.* » — Voir : De Smyttere, *Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. vi, p. 17. — J.-J. Carlier, *Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les mêmes *Annales*, t. ii, p. 204, 205, 210, 212, 255, 256, 261 et 272 ; t. iv, p. 153, 176, 177.

4. Voir : J. Gailliard, *Bruges et le Franc*, Supplément, p. 198 à 207.

5. *Annales du Comité flamand de France*, t. vii, p. 309.

6. Demay, *Artois*, 288.

aux *Mailly de Mametz* [1]. On ne possède guère d'autres renseignements sur cette seigneurie [2].

**EECKE.** — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *De gueules au sautoir de vair.*

Armoiries des *de Bailleul-Doulieu* qui possédèrent le plus longtemps la seigneurie d'Eecke [3].

**ESTAIRES.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Merville. — *Coupé d'argent sur gueules, à une croix ancrée de l'un en l'autre.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 206, n° 1. — Possédée d'abord par la maison *de Béthune*, la seigneurie d'Estaires passa, au XIII^e siècle, à la famille *de Haverskerque* [4], puis, au XV^e siècle, dans la maison *de Stavèle*, qui la conserva jusqu'en 1603; elle échut alors à Nicolas *de Montmorency*, fils de François et de Marguerite *de Stavèle*; ce fut en sa faveur que les Archiducs érigèrent Estaires en comté, le 8 août 1611 [5].

**FLÊTRE.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-Sud-Ouest. — *D'argent à trois fleurs de lis au pied nourri de gueules.*

Cette terre, possédée pendant plus d'un siècle par la famille *du Bois* ou *Van Houtte* [6], passa, au début du XVI^e siècle, à Barbe *de Sars*, qui la porta en dot à Jean *de Wignacourt*. Les descendants de ce dernier obtinrent l'érection de Flêtre en comté, le 25 septembre 1656, et donnèrent leurs armes à ce comté, qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution [7]. Il faut rejeter les armoiries données à

---

1. Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 107.

2. La *Statistique archéologique* affirme que le seigneur d'Ebblinghem portait : *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois coquilles d'argent; aux 2 et 3, d'or à quatre bandes de gueules;* mais l'auteur de l'article n'indique pas où il a puisé ce renseignement.

3. Voir : DEMAY, *Flandre*, 482. — GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, Supplément, p. 207.

4. Ph. DE L'ESPINOY (*Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 146), dit que le seigneur d'Haverskerque portait sa bannière de ladite terre armoyée *d'or à la fasce de gueules.*

5. D'HOZIER, dans l'*Armorial de Flandre*, p. 405, n° 119, attribue les armoiries suivantes aux RELIGIEUSES DE SAINT-FRANÇOIS D'ESTAIRES : *d'argent à une bande d'azur, chargée de trois croisettes d'or.*

6. DEMAY, *Flandre*, 591, 4981.

7. DEMAY, *Flandre*, 4895. — Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 107. — VAN COSTENOBLE, *Fragment généalogique de la famille de Wignacourt, seigneurs ou comtes de Flêtre*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XVI, p. 367.

Flêtre par l'*Armorial de Flandre : de sable à une barre d'or, chargée d'un lion contourné d'azur* (p. 406, n° 141.)

**GODEWAERSVELDE.** — Châtellenies de Cassel et de Bailleul; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *Fascé de gueules et de vair de huit pièces.*

Armoiries de la famille *d'Assignies*, à laquelle appartenait le château de ce village [1] et dont les membres étaient représentés dans une verrière de l'église [2].

**HARDIFORT.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'argent à trois cors de sable liés de gueules, virolés d'or, les embouchures à senestre.*

Armoiries des *de Bryarde*. Ils ont possédé à Hardifort un important domaine, qui leur a fait donner parfois le titre de seigneurs de la paroisse. Une famille du nom *d'Hardifort* a existé autrefois [3], mais il ne nous a pas été possible de retrouver ses armoiries. Voir : *Zermezeele*.

**HAVERSKERQUE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Merville. — *D'or à la fasce de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [4].

**HAZEBROUCK.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton. — *D'argent au lion de sable, lampassé de gueules, tenant de ses pattes de devant un écusson d'or chargé d'un lièvre courant en bande au naturel* [5].

---

1. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. iii, p. 75.

2. E. de Coussemaker, *Notes sur des verrières qui existaient autrefois dans les églises de la Flandre maritime*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. iii, p. 234.

3. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. iii, p. 74.

4. Voir : Ph. de l'Espinoy, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 141. — Demay, *Flandre*, 1034, 1036 à 1038, 1040, 1627, 5568.

5. L'*Armorial de Flandre* a enregistré les armoiries suivantes :

Augustins d'Hazebrouck : *d'azur à une Notre-Dame de carnation, couronnée d'or, vêtue d'argent et d'azur, tenant à dextre une ceinture de Saint Augustin de sable bouclée d'argent, à senestre l'Enfant Jésus de carnation, vêtu de gueules et tenant à senestre un globe d'azur ceintré et croisé d'or, et accostée de deux chandeliers d'or, à cierges d'argent allumés de gueules et accolés d'une branche de laurier de sinople, accompagnée en chef à dextre d'un besant d'argent chargé d'un cœur enflammé de gueules, percé de deux flèches de sable en sautoir. En pointe, sous les pieds de la Vierge, un écu aux armes d'Hazebrouck* (p. 211, n° 51).

Sœurs grises d'Hazebrouck : *d'argent à un saint de carnation, vêtu d'une aube d'argent et d'une dalmatique de gueules bordée d'or, tenant à senestre une palme de sinople, et adextré en pointe d'un corbeau de sable ; le tout sur une terrasse de sinople* (p. 214, n° 88).

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 207, n° 12 [1].

**HONDEGHEM.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'argent à une fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom *de Hondeghem* ou *de Quienville.*

**HOUTKERQUE.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *D'or à trois cors de chasse de sable.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 153, n° 88 [2]. Philippe de l'Espinoy dit que Houtkerque, au terroir de Bergues, fut aux anciens seigneurs *d'Hondschoote*, puis à ceux *de Hornes*, et fut érigé en comté par Charles-Quint (p. 138).

**LA GORGUE.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Merville. — *D'azur semé de coquilles d'or, au chef d'argent chargé d'un lion issant de sable.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 114, n° 322 ; elles figurent aussi dans le scel aux causes de 1540. (DEMAY, *Flandre*, 3985).

**LA MOTTE-AU-BOIS.** — Hameau détaché de Morbecque; canton d'Hazebrouck-Sud. — *De gueules à un château d'or, et une bordure cousue d'azur, chargée de cinq églises d'or, deux en chef, une à chaque flanc et une en pointe.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 208, n° 21, sous cette rubrique : Justice des cinq tenances du château de la Motte-au-Bois.

**LYNDE.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'argent à trois maillets de sable.*

Lynde, dit Sanderus, a été autrefois possédé par des seigneurs du même nom, comme cela se voit dans la plupart des localités de Flandre ; son seigneur actuel est M. François *de Mamez*, chanoine de l'église d'Ypres, qui y exerce la haute, moyenne et basse justice,

---

1. Elles figurent aussi dans SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, frontispice. — Voir : Ch. TAVERNE DE TERSUD, *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours*. Hazebrouck, 1890. In-8. Dans cet ouvrage, les armes sont bien décrites, mais les dessins sont totalement fautifs.

2. Elles figurent dans le frontispice des *Costumen der stede, casselrye ende vassalryen van Berghen Ste Winocx*, imprimées en 1617.

par un magistrat de sept échevins [1]. Nous reproduisons les armes de cette branche de la famille *de Mailly*. En 1789, le seigneur de Lynde était M. *Joigny de Pamelle* [2].

**MERRIS**. — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres ; canton de Bailleul-Sud-Ouest. — *D'argent à trois cornets de sable, liés et virolés de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 65, nº 14 ; ce sont celles des seigneurs du nom *de Cortewyle*. D'après une monographie manuscrite, Merris aurait eu pour seigneurs Jean *des Trompes*, chevalier, président de la Chambre des comptes de Lille, mort en 1617 ; après lui, les *de Cortewyle*, puis, au XVIII[e] siècle, les *Bulteel* [3], et, par alliance, les *Ghyselbrecht* jusqu'à la Révolution.

**MERVILLE**. — Diocèse de Saint-Omer ; canton. — *Coupé d'or sur azur, à trois fleurs de lis de l'un en l'autre.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 345, nº 87 ; ce sont celles du chapitre de Saint-Amé de Douai, qui de tout temps fut seigueur de Merville. On trouvera dans Demay (*Flandre*, nºs 4027 à 4030) plusieurs variétés du scel aux causes de Merville. Quant aux armes : *d'azur au château sommé de trois tours d'or*, indiquées dans l'*Armorial de Flandre*, p. 385, nº 274, elles sont fantaisistes.

**METEREN**. — Châtellenie de Bailleul ; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-Sud-Ouest. — *De gueules à deux clefs d'argent affrontées et passées en sautoir, et sur le tout un écusson d'or à trois cors de sable, liés de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 147, nº 74.

**MORBECQUE**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-Sud. — *D'azur à une fasce d'or.*

Armoiries des seigneurs du nom *de Morbecque*, issus de la maison *de Saint-Omer*. Denis *de Morbecque* obtint l'érection de sa seigneurie en comté, en 1614 [4]; elle devint marquisat, en 1630, en

---

1. *Flandria illustrata*, t. III, p. 96.

2. Joigny de Pamele : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or* (Blondel de Joigny) ; *aux 2 et 3, fascé de gueules et d'or* (Pamèle).

3. Bulteel : *d'argent à la bande de gueules accompagnée de dix billettes du même, 3 et 2 en chef, 1, 2 et 2 en pointe.*

4. Ph. de l'Espinoy, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 134.

faveur de Jean *de Montmorency* [1]. L'*Armorial de Flandre*, p. 196, n° 134, donne à la seigneurie de Morbecque un écu *d'argent au lion de gueules*, et p. 405, n° 123, au marquisat, un écu *d'or à une cruche de sable* ; ce dernier est de pure invention [2].

**NEUF-BERQUIN.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Merville. — *De gueules à un écusson d'or en abîme.*

Armoiries d'une noble famille du nom *de Berquin*, qui fut célèbre dans la région [3]. Le sceau de Jean *de Berkin*, en 1398, est décrit : *un plain à la bordure* [4] ; d'un autre côté les armoiries de cette famille sont données : *de gueules à un écusson d'or en abîme* [5]. C'est bien le même écu, lu différemment d'après la largeur donnée à la bordure.

**NIEPPE.** — Châtellenie de Bailleul ; diocèse d'Ypres ; canton de Bailleul-Nord-Est. — *Écartelé : aux 1 et 4, de sable à six besants d'or, 3, 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses du même.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 65, n° 13 ; ce sont celles de Roland-François *de Vicq*, écuyer, seigneur de Nieppe. En 1789, M. François-Michel *Ghesquière* [6], écuyer, seigneur de Stradin, figure comme propriétaire de la terre et seigneurie de Nieppe, aux élections pour les États [7].

**NOORDPEENE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'argent à cinq fusées de gueules accolées en bande.*

Les premiers seigneurs de Noordpeene étaient issus de la maison *de Saint-Omer* ; en 1360, par le mariage de Pétronille *de Saint-Omer* avec Wautier *van Hallewyn*, Pienne Nord ou Noordpeene passa

---

1. Ce sont les armes *de Montmorency* que SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 93), fait figurer dans la gravure qu'il consacre à Morbecque.

2. DEMAY, *Flandre*, n° 5579, indique le sceau de Gautier *de Reninghe*, sire de Morbecque, chevalier, châtelain du métier de Saint-Omer, en 1284 ; et au n° 1560, celui de Jean *de Saint-Omer*, sire de Morbecque, en 1359.

3. Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 330 ; SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 92.

4. DEMAY, *Flandre*, 553.

5. RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 182.

6. GHESQUIÈRE : *d'argent à un écu d'azur chargé d'une étoile à six rais d'argent.*

7. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 315 ; t. XXIII, p. 243.

dans la maison *de Hallewyn* [1]. Le marquisat de Piennes ou Peene fut érigé vers 1566 ; plus tard, Maximilien-Guislain *de Louverval* obtint, en septembre 1785, l'érection de Noordpeene en marquisat sous le nom de Louverval [2]. Pour rappeler la création de ce marquisat, nous donnons à Noordpeene les armoiries *de Louverval*, son premier titulaire, réservant pour Zuydpeene celles de l'ancienne famille de ce nom [3].

**OCHTEZEELE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'azur à la bande d'argent.*

Armoiries de la famille *de Nédonchel* [4]. Les premiers seigneurs d'Ochtezeele étaient de la maison *de Saint-Omer*. Au début du XVII[e] siècle, Denis *de Massiet* était seigneur d'Ochtezeele [5].

**OUDEZEELE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *D'argent à trois cors de sable, liés de gueules, virolés d'or, les embouchures à senestre.*

Armoiries de la famille *de Bryarde*, qui possédait au XIII[e] siècle la seigneurie d'Oudezeele [6]. Henri *de Bryarde* la céda ensuite aux religieux Guillelmites. Dans les registres paroissiaux, le prieur des Guillelmites est toujours qualifié seigneur d'Oudezeele. On trouve même dans le registre de 1782, à la date du 30 avril, une intéressante relation de l'entrée du prieur Bervoet à Oudezeele, comme seigneur temporel du village, dont lui et ses prédécesseurs nommaient l'échevinage. Quant aux *van den Coornhuyse*, qu'on cite parfois comme seigneurs d'Oudezeele, ils possédaient seulement la seigneurie vicomtière t'Walest *en* Oudezeele ; il en est de même des *Cortewyle* [7]

1. Ph. de l'Espinoy, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 89 et 136.

2. L. de Baecker, *Noordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. iv, p. 17.

3. Monastère de Nazareth à Noordpeene : *d'argent à un groupe de la Vierge, de l'Enfant Jésus et de Sainte-Anne de carnation, se tenant par la main, marchant sur une champagne échiquetée de sable et d'argent et surmonté d'un Saint-Esprit en colombe projetant un rayon sur chaque figure.*

4. Le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1899, p. 420, signale un terrier dressé en 1766, pour César-Joseph-Marie, chevalier, marquis *de Nédonchel* et seigneur d'Ochtezeele. En 1789, Octave *de Nédonchel* figure comme seigneur d'Ochtezeele, aux élections pour les États. (*Annales du Comité flamand de France*, t. vii, p. 310.)

5. *Annales du Comité flamand de France*, t. xvii, p. 430.

6. Voir : *Notice sur le monastère de la maison de Paix*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. xii, p. 339. — A. Bonvarlet, *Généalogie de la famille de Bryarde*, dans les mêmes *Annales*, t. iv, p. 53.

7. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. iii, p. 75, dit que les Guillelmites vendirent Oudezeele à Gilles *de Cortewyle*. Peut-être vendirent-ils quelques-unes de leurs terres, mais ils n'abandonnèrent pas leur seigneurie.

et des *d'Ausque* qui furent seigneurs, non de la paroisse, mais d'un fief d'Oudezeele *en* Oudezeele.

**OUTTERSTEENE.** — Paroisse détachée de Saint-Amand de Bailleul, érigée en succursale le 20 décembre 1820, mais non en commune.

**OXELAERE.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *Échiqueté d'or et de gueules.*

Ces armoiries figurent dans le scel de la seigneurie d'Oxelaere datant du XVIII^e siècle et conservé au musée de Cassel [1]. La seigneurie d'Oxelaere appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin [2].

**PRADELLES.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-Sud. — *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

Contrairement à ce que pourrait faire supposer l'orthographe de son nom, la famille *van Pradels* ou *Pradelles* n'est pas originaire de ce village [3]. Un rapport de la seigneurie de Pradelles présenté, le 20 octobre 1787, par Pierre *de Baubert*, nous apprend que celui-ci l'avait recueillie de sa mère, dame Élisabeth-Félicité *Odet*. Celle-ci la tenait de son père, qui l'avait reçue par succession de Marguerite *Hendricq*. Christophe-François *Hendricq*, son frère, l'avait achetée du sieur *de la Haie*, comte d'Hésecque [4]. Ce sont les armes de ce dernier que nous reproduisons, comme étant le plus ancien seigneur connu de Pradelles.

**RENESCURE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à une ancre de sable ; aux 2 et 3, d'or à cinq trèfles de sinople en sautoir.*

Renescure appartint successivement aux *de la Clyte-Comines*, aux *d'Yve*, aux *de Saint-Omer-Morbecque*, aux *de Montmorency*, aux *Taverne de Montdhiver* et aux *Lefebvre de la Basse-*

---

1. DEMAY, *Flandre*, 4054. — Reproduit dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VI, planche VI.

2. DE COUSSEMAKER, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 117.

3. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p 91, dit, en effet, que Pradelles appartint autrefois à une famille du même nom, et qu'il passa ensuite à la famille *de Ghistelles*.

4. I. DE COUSSEMAKER, *Livre de raison de Nicolas van Pradelles*. Lille, 1886. In-16.

*Boulogne* [1]. Les armes de plusieurs de ces familles ayant été attribuées déjà à d'autres villages, et, d'un autre côté, les *d'Yve* et les *Le Febvre* [2] n'ayant possédé cette seigneurie que fort peu de temps, nous avons adopté les armoiries des *Taverne*.

**RUBROUCK.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *De gueules au lion d'argent, armé et lampassé d'or.*

Armoiries de la West-Vierschaere de Cassel, enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 208, nº 22. Cette vierschaere ou juridiction royale comprenait, outre Rubrouck, les villages de Broxeele, de Lederzeele et de Volckerinckhove.

**SAINTE-MARIE-CAPPEL.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'hermines à la fasce de gueules.*

A défaut d'autre indication, nous adoptons, non sans hésiter un peu, les armes de la famille *van Cappel*, dont au moins un membre, au dire de la *Statistique archéologique*, fut seigneur de ce village.

**SAINT-JANS-CAPPEL.** — Démembrement de Bailleul; paroisse depuis le milieu du XVIe siècle ; commune depuis 1770.

**SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *D'or à trois huchets de gueules, virolés d'argent.*

Armoiries de la famille *de Hornes*. Saint-Sylvestre-Cappel, Hillewals ou Hillewaerts-Cappel, appartenait en partie au prince, en partie à la maison de Hornes [3].

**SERCUS.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'argent au lion contourné de sable, et un lambel à trois pendants de gueules en chef.*

Ce village semble n'avoir pas eu de seigneurs particuliers ; c'est ce qui paraît résulter des documents fournis par la longue série des comptes de l'église de 1606 à 1784, qui sont toujours présentés aux bailli et échevins de la paroisse ou aux commissaires de la cour de

---

1. Voir : Taverne de Tersud, *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours; Thérouanne, sa destruction; Renescure, son château*. Hazebrouck, 1890. In-8.

2. Le Febvre de la Basse Boulogne : *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux glands de sable appointés par les tiges et en pointe d'une étoile à six rais du même.*

3. Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 75.

Cassel, dont relevait Sercus. Les armoiries que nous reproduisons nous sont fournies, sans les émaux, par un scel de Bouchard *de Sercus*, pendu aux lettres du bailli de Cassel en faveur de l'abbaye de Ham, 17 février 1280 (n. st.) [1].

STAPLE. — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'hermines à la fasce de gueules.*

Cette seigneurie appartint d'abord à une famille du nom [2], dont nous reproduisons les armoiries [3]. Elle passa ensuite aux seigneurs de Peene, aux *de Dixmude*, aux *de Massiet* et aux *de Nédonchel* [4].

STEENBECQUE. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-Sud. — *D'azur à trois coquilles d'argent.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom [5]. En 1789, dans les élections aux États, figure M. *de Buisseret*, comte de Blaringhem, baron de Steenbecque, seigneur de Thiennes [6].

STEENVOORDE. — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton. — *Fascé d'or et d'azur de huit pièces, et trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces en chef.*

Armoiries des seigneurs de la famille *de la Viefville*, en faveur desquels Steenvoorde fut érigé en marquisat en 1711. Précédemment ce village avait eu pour seigneurs les *de la Bricque* et les *de Licques* [7]. Les armoiries données par l'*Armorial de Flandre*, p. 404, n° 105 : *fascé d'argent et d'azur de six pièces, à un lion de gueules brochant sur le tout*, sont de fantaisie ; mais celles de la vierschaere de Steenvoorde, p. 208, n° 19 : *d'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*, paraissent exactes [8].

---

1. Sanderus (*Flandria illustrata*, t. III, p. 96), dit qu'il exista une famille de ce nom, Zercle ou Zerkele en flamand.
2. Ph. de l'Espinoy, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 323.
3. Corn. Gailliard (*L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*), dit que le seigneur de Staples portait *d'ermynes à la fesse de gueulle*.
4. *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 448.
5. Voir le manuscrit 504 de la Bibliothèque de Lille. — Corn. Gailliard, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*. — Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 94.
6. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 308.
7. Voir : Dufeutrel, *Notice sur Steenvoorde et le couvent de Notre-Dame des Sept-Fontaines*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 128.
8. Religieuses de Saint-Augustin de Steenvoorde : *coupé : au 1, de sable à une niche d'or dans laquelle est une Vierge de carnation, vêtue de gueules et d'azur, couronnée d'or et tenant à dextre un sceptre du même et à senestre l'Enfant Jésus de carnation, diadémé d'or ; en pointe, d'argent à un cœur de gueules accompagné de trois personnages de carnation, vêtus l'un de gueules, les autres d'azur, à genoux, les mains jointes* (*Armorial de Flandre*, p. 210, n° 49).

**STEENWERCK.** — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-Nord-Est. — *De gueules à la croix dentelée d'argent.*

Armoiries de la famille *d'Estourmel*, qui posséda longtemps la seigneurie de Steenwerck.

**STRAZEELE.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-Sud. — *De gueules à la bande d'or, accompagnée de six étoiles à six rais du même, mises en orle.*

Armoiries des *Boddens*, seigneurs de Strazeele de 1616 à 1738, et dont plusieurs sont inhumés en l'église de cette paroisse. Strazeele appartint d'abord à une famille du nom [1], portant, dit-on [2], *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef de deux cors de chasse de sable, et en pointe d'une coquille du même;* puis, à la fin du XIV[e] siècle, à Pierre, sire *de la Viefville* [3]. Acquise, en 1616, de Jean *de Wignacourt*, par Louis *Boddens*, cette seigneurie passa par alliance, en 1738, dans la famille *de Grass* [4].

**TERDEGHEM.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *D'azur à trois jumelles d'or.*

Armoiries de la famille *de Beauffort*. Le *Boek der resolutien* conservé aux archives de la paroisse contient un certain nombre d'actes de Charles-Louis-Alexandre *de Beauffort*, chevalier, seigneur de Terdeghem [5].

**THIENNES.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-Sud. — *D'or à la bordure d'azur, et en cœur un écusson d'argent, bordé d'azur, et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

Armoiries de la famille du même nom. Thiennes fut érigé en comté en 1745. Voir: *Blaringhem.*

**VIEUX-BERQUIN.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Bailleul-Sud-Ouest. — *D'or à cinq cotices de gueules.*

---

1. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 94.

2. *Annales du Comité flamand de France*, t. XX, p. 433.

3. DE COUSSEMAKER, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 111.

4. L'*Armorial de Flandre*, p. 407, n° 161, donne ces armes fantaisistes : *de sinople à neuf besants d'argent, 3, 3, 2 et 1.*

5. L'écu : *chevronné d'hermines et d'azur de six pièces*, donné par l'*Armorial de Flandre*, p. 409, n° 188, est encore une invention de D'HOZIER.

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 207, n° 8. Ce sont celles des *de Harchies*. La seigneurie de Berquin, possédée d'abord par une famille du nom (voir : *Neuf-Berquin*), passa par alliance aux *de Griboval* [1], aux *de Sivry* [2], aux *de Harchies*, et enfin aux *de Mastaing*.

WALLON-CAPPEL. – Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-Nord. — *D'or à deux fasces de gueules.*

Armoiries des seigneurs *de Saint-Omer-Wallon-Cappel*, branche de la grande maison *de Saint-Omer* [3]. En 1789, parmi les députés aux États, figure, comme seigneur de Wallon-Cappel, Michel-Joseph-François *de Cardevacque*, écuyer [4].

WEMAERS-CAPPEL. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur au dragon d'or, armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3, d'argent à trois chevrons de gueules.*

Armoiries de la famille *de Draeck*. — Blaeu Cappel ou Chapelle bleue, actuellement Wemaers-Cappel, ne possédait pas de fief dominant. Le fief le plus important était celui de Thoriswalle, dont la chapelle castrale était adossée à l'église. Thoriswalle appartenait, en 1728, à Antoine-Joseph *de Draeck*, qui pourrait bien en avoir hérité de la famille *de la Coornhuyse* [5].

WINNEZEELE. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. – *D'argent à quatre losanges de gueules, celle du chef à dextre cachée par un franc-quartier d'or à deux fasces de gueules.*

Armoiries des seigneurs du nom [6]; le franc-quartier est *de Wallon-Cappel* [7]. Plus tard, la seigneurie passa à la famille *d'Averoult*, qui portait : *fascé d'argent et de sable de six pièces, au premier canton d'hermines* [8]. En 1789, parmi les députés aux États,

---

1. DE GRIBOVAL : *de sable à trois molettes d'argent.*
2. DE SIVRY : *d'or à deux chevrons de gueules, au chef du même.*
3. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1763, 1764.
4. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 309.
5. *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 413.
6. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1822.
7. On trouve aussi ces armoiries blasonnées : *d'argent à trois macles de gueules, au franc-quartier fascé d'or et d'azur*. (RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 1101).
8. Ce sont les armes que donne SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 107). — Elles figurent aussi dans le sceau de 1685, décrit par M. PONCELET : *parti : à dextre, burelé de douze pièces; à senestre, trois fasces au franc-quartier chargé de...* (ou mieux : *fascé de six pièces au canton d'hermines*).

figure Jacques-Antoine *Carton* [1], écuyer, seigneur de Winnezeele [2].

**ZERMEZEELE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'argent au chef de gueules, et un bâton de sable brochant en bande sur le tout.*

Armoiries de la famille *de Wisques* ou *van Wissche* [3], telles qu'elles figurent sur la pierre tumulaire de François *de Wisques* et de Marie *d'Auchelles*, en l'église de Zermezeele, où ils avaient fondé la chapelle Saint-Jacques [4]. François *de Wisques*, mort en 1413, avait fait hommage pour Zermezeele et Hardifort, tenus de la cour de Cassel, à la mort de Jeanne *de Bailleul*, sa mère, veuve d'Oste *de Wismes* [5].

**ZUYDPEENE.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'azur à une fasce d'or, accompagnée de dix-sept billettes couchées du même, 5 et 4 en chef, 4, 3 et 1 en pointe*

Armoiries de la famille *de Zuydpeene*, branche de celle *de Saint-Omer* [6]. Ancienne bannière de Flandre, Zuydpeene fut possédée, pendant plusieurs siècles, par la famille de ce nom. Vers 1300, Gérard *de Saint-Omer* partagea avec son frère Jean la terre de Peene, qui fut ainsi divisée en Pienne-Nord et Pienne-Sud, ou Noordpeene et Zuydpeene [7]. Cette branche de la maison *de Saint-Omer* quitta son nom pour adopter celui de *van Zuydpeene*. Le 25 août 1384, Amand *de Zutpeene* relevait, de la dame de Cassel, tout le fief de Zutpeene, à lui échu par la mort de Ghérart *de Zutpeene*, son oncle [8].

---

1. Carton : *d'or au chevron de gueules accompagné de trois roues du même.*

2. *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 228, 317. — Ici encore d'Hozier, *Armorial de Flandre*, p. 411, n° 214, s'est livré à sa fantaisie, en donnant à Winnezeele un écu : *d'argent à une grappe de raisin de sinople, accompagnée de trois feuilles de vigne du même.*

3. Une similitude de nom presque complète, au moins dans la prononciation, a fait donner à Zermezeele, par la *Statistique archéologique*, les armes de la famille *de Visch* dite *de la Chapelle : d'argent semé de croix recroisettées au pied fiché de sable, et deux bars adossés du même brochant sur le tout.*

4. *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 409.

5. de Coussemaker, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 111.

6. Ph. de l'Espinoy, *Recherche des antiquités de Flandre*, p. 329, les indique : *d'azur à une fasce d'or, chargée de trois annelets de gueules et accompagnée de six billettes d'or.*

7. *Bulletin du Comité flamand de France*, t. IV, p. 296.

8. de Coussemaker, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 110.

CHAPITRE SAINT-PIERRE DE CASSEL. — *D'or à deux clefs de sable, adossées en pal, le panneton en haut.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 207, nº 7. La collégiale de Saint-Pierre de Cassel devait sa fondation au comte Robert le Frison, qui y avait établi vingt chanoines, après la victoire remportée par lui en 1072 [1].

MONASTÈRE DE PRÉAVIN. — *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent ; aux 2 et 3, d'or à une fasce de sinople.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 207, nº 11. Ce couvent de la Trinité était situé au Préavin-lez-Nieppe ; il exista jusqu'à la Révolution [2].

ABBAYE DE LA WOESTINE. — *De gueules à deux crosses d'or adossées et passées en sautoir, accompagnées de trois coquilles d'argent, une en chef et deux aux flancs, et d'un massacre de cerf d'or en pointe.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 203, nº 10. Cette abbaye de religieuses cisterciennes, primitivement de chanoines réguliers, était située à Ruyschuere ou Renescure [3].

COMMANDERIE DE CAESTRE. — *De gueules à une croix de Malte d'or, pendue à un ruban du même, tombant des deux côtés de la croix, et en pointe une colombe aux ailes étendues d'argent, suspendue à la croix par un anneau d'or.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 147, nº 73 [4].

AMBACHT DE CASSEL. — *D'or à une épée de sable mise en pal, la pointe en haut, et accostée de deux clefs adossées du même, le panneton en haut, à la bordure d'azur chargée de onze églises d'or, 4, 2, 2, 2 et 1.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 208, nº 25 ; elles figurent sur le sceau de l'Ambacht avec la légende : *Sigillum ad causas undecim parochiar. Caslet.* (Demay, *Flandre*, 3904.)

---

1. Voir : de Smyttère, *Les collégiales de Cassel et ses autres institutions religieuses anciennes*. Hazebrouck, 1878. In-8.

2. Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. i, p. 312.

3. Voir : Sanderus, *Flandria illustrata*, t. ii, p. 468. — *Gallia christiana*, t. iii, p. 537. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 441.

4. Voir : Mannier, *La commanderie de Caestre, ordre de Malte*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. xvi, p. 26.

**COUR DE CASSEL.** — *D'azur au château d'or pavillonné et flanqué de deux tours du même, le portail du château chargé d'une épée de sable mise en pal, la pointe en haut, et accostée de deux clefs adossées du même, le panneton en haut.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 208, n° 29 ; elles figurent aussi sur les sceaux de la Cour. (Demay, *Flandre*, 4894, 4927.)

---




CARTE DE LA CHATELLENIE DE LILLE, par Martin Doué.

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

## DE LILLE

Topographiquement, l'arrondissement actuel de Lille correspond, à peu de chose près, à la circonscription territoriale de l'ancienne châtellenie de Lille [1].

Limitée à notre arrondissement actuel, cette châtellenie se divisait en cinq quartiers : 1. Le *Mélantois*, comprenant 29 communes de l'arrondissement actuel, avec Seclin pour chef-lieu ; 2. Le *Carembaut*, 11 communes de ce même arrondissement, avec Phalempin pour chef-lieu ; 3. La *Pèvele*, qui s'étendait jusqu'à la Scarpe et jusqu'à Saint-Amand, avant qu'Orchies devînt lui-même le siège d'une châtellenie, comptait 25 communes de l'arrondissement actuel, avec Cysoing pour chef-lieu ; 4. Le *Ferrain*, 29 communes, avec Comines pour chef-lieu ; 5. Le *Weppes*, 37 communes, avec Wavrin pour chef-lieu [2].

Quant à la juridiction ecclésiastique, il suffira de noter que toutes les paroisses appartenaient au diocèse de Tournai, sauf quinze qui dépendaient du diocèse d'Arras [3].

Pour les arrondissements de Lille et de Douai, ou plus exactement pour les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, nous avons eu à notre disposition la superbe carte ($1^{m}15$ sur $1^{m}27$) composée, en 1623, par Martin Doué, graveur héraldiste lillois. Elle porte cette indication en guise de titre : *Ceste carte contient la description*

---

1. Celle-ci comprenait, en dehors de ce périmètre, un quartier nommé l'*Outre-Escaut;* mais les paroisses qui formaient ce quartier n'appartiennent pas au département du Nord. Quant au *Comté*, qui était aussi compris dans la châtellenie, il se composait seulement d'enclaves dispersées dans les autres quartiers.

2. Dans l'*Armorial* qui suit, le nom de chaque commune est accompagné de l'indication du *quartier* dont elle faisait partie.

3. Armentières, Aubers, Erquinghem-sur-la-Lys, Fournes, Fromelles, Hantay, Herlies, Illies, La Bassée, Marquillies, Moncheaux, Ostricourt, Sainghin-en-Weppes, Salomé et Wicres.

*de la grandeur de la Flandre Gallicante et partie de la Flandre Flamingante, si avant que le diocèse et évesché de Tournay s'extend, ensemble les armoiries de toute la noblesse, avec une briefve déclaration des choses plus remarquables contenues en icelles.*

Au bas de la carte se trouve une longue notice topographique ou « déclaration » des villages des trois châtellenies et du Tournaisis. Le centre, ou carte proprement dite, est entouré d'un encadrement formé de huit groupes d'armoiries : en haut, les abbayes, collégiales et établissements religieux du Tournaisis et des châtellenies ; en bas, les villages « portant des armes » ; sur les côtés, la noblesse de la région. Çà et là, dans la carte même, se trouvent un certain nombre d'armoiries de villages. En totalité, la carte en contient deux cents. Elles sont généralement exactes ; parfois seulement, le graveur a oublié les hachures ou s'est rendu coupable de quelques fautes orthographiques ou héraldiques [1].

Une autre carte de Martin Doué, également intéressante, se trouve dans l'atlas de Blaeu [2]. Elle mesure 50 centimètres de largeur sur 39 centimètres de hauteur. Elle porte pour titre : *Gallo-Flandria, in qua castellaniæ Lilana, Duacena et Orchiesia, cum dependentibus, necnon Tornacum et Tornacesium, auctore Martino Doué, gallo-flandro.* En bas se lit la mention : *Guilielmus Blaeu excudit.* Dans le haut de la carte, on voit à gauche les armes du roi d'Espagne et à droite un trophée d'armes comprenant au centre Lille, entourée de Phalempin, Cysoing, Wavrin et Comines, et dans une seconde bordure, Douai, Orchies, La Bassée, Armentières, Lannoy et Comines. Dans le bas à gauche, un autre trophée comprend les armes de Tournai et Tournaisis, accostées de Mortagne et de Saint-Amand, et accompagnées d'Helchin, Pecq et Rume, en haut, d'Espierres et de Warcoing en bas [3].

---

1. Cette carte a été publiée et décrite par M. L. Quarré-Reybourbon, qui en possédait le plus bel exemplaire connu. (*Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois,* dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai,* t. vii, p. 244 à 278, 305 à 325 ; t. viii, p. 5 à 24 ; 11 planches.)

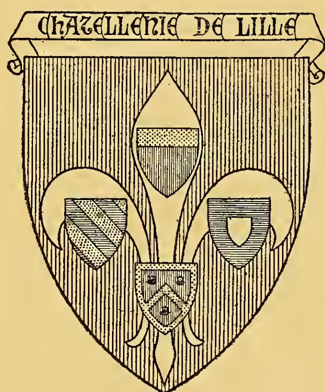
2. *Le théâtre du monde ou nouvel atlas contenant les chartes et descriptions de tous les païs de la terre, mis en lumière par Guillaume et Jean* Blaeu. Amsterdami, *apud Johannem Guilielmi f. Blaeu,* anno CIↃ. IↃC. xxxxiii. — Cette carte est aussi insérée dans l'*Atlas belgicus* (Amsterdam, 1680) et dans l'*Atlas mayor* (Amsterdam, 1659-1672.)

3. Les hachures de ces armoiries sont presque toutes fautives. Le graveur Blaeu a, sous ce rapport, dénaturé l'œuvre de Martin Doué, qui n'eût certainement pas commis d'aussi grossières erreurs héraldiques.

A ces deux cartes de Martin Doué, il faut joindre le manuscrit généalogique et héraldique du même auteur [1], qui contient beaucoup d'utiles renseignements sur les familles seigneuriales de la région.

Signalons aussi *La Marche de Lille*, manuscrit du XVI^e siècle de la Bibliothèque municipale de Lille, édité en fac-similé par M. Van Driesten [2]. Nous aurons occasion de la citer assez fréquemment.

Autant la tâche était ardue pour établir l'armorial des deux arrondissements de la Flandre maritime, autant elle était facile pour l'arrondissement de Lille. Grâce aux travaux d'ensemble publiés sur cette portion de notre département [3]; grâce aussi à un certain nombre de bonnes monographies que nous indiquerons chemin faisant, nous possédons pour chacun de ses villages la succession à peu près complète de leurs seigneurs, ou tout au moins les renseignements nécessaires pour établir avec certitude leur mouvance féodale.




L'Armorial de l'arrondissement de Lille a été rédigé en 1904, pour former la décoration en mosaïque du pavé de la chapelle de Saint-Charles-le-Bon, en la basilique de Notre-Dame de la Treille. Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire la vue d'ensemble

1. Archives départementales du Nord, manuscrit 203

2. Lille, 1884. In-4.

3. Th. Leuridan, *Statistique féodale de la châtellenie de Lille*. Lille, 1886-1901. Six volumes in-8.

Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord. Arrondissement de Lille*. Lille, 1903-1906. Quatre volumes in-8.

de cette mosaïque, qui forme, pour ainsi dire, la « carte héraldique » de l'arrondissement.

L'écusson central est celui des quatre hauts-justiciers de la châtellenie.

Il doit se lire ainsi : *de gueules à la fleur de lis d'argent* (Lille), *chargée en chef d'un écusson de gueules au chef d'or* (Phalempin), *à dextre d'un écusson bandé d'or et d'azur de six pièces* (Cysoing), *à senestre d'un écusson d'azur à l'écu d'argent en abîme* (Wavrin), *et en pointe, d'un écusson de gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles du même et à la bordure aussi d'or* (Comines) [1].

---

ALLENNES-LES-MARAIS. — Carembaut ; canton de Seclin. — *D'or à dix losanges accolées et aboutées de gueules*, 3, 3, 3 et 1.

Armes de la famille *d'Allennes*, connue dès le XIII[e] siècle. Allennes appartint ensuite aux maisons *de Neuville*, *d'Ongnies* et *de Croix d'Heuchin* [2].

---

1. Vers 1304, par suite de la guerre malheureuse du comte Gui de Dampierre contre Philippe le Bel, les villes de Lille, Douai et Orchies, et leurs châtellenies furent démembrées du comté de Flandre et formèrent, dès lors, sous le nom de Flandre wallonne, une province séparée et constituée en corps d'État. Elles furent ainsi maintenues en 1369, lorsqu'elles revinrent à Louis de Mâle, et en 1668, quand Louis XIV en fit la conquête. Les États de la Flandre wallonne, dits communément *États de Lille*, étaient composés du magistrat de cette ville, de deux députés de chacune des villes de Douai et d'Orchies, et de quatre seigneurs hauts-justiciers. Ces derniers représentaient le plat pays et siégeaient dans les assemblées, non en personne, mais par leurs baillis, qui étaient en général des hommes considérables, faisant partie de la noblesse. Les seigneuries qui donnaient à leur bailli l'accès aux États étaient le fief de Phalempin, domaine du châtelain de Lille, dans le Carembaut ; la baronnie de Cysoing, dans la Pèvele ; la terre de Wavrin, dans le Weppes ; et la seigneurie de Comines, dans le Ferrain.

Les QUATRE HAUTS-JUSTICIERS firent enregistrer les armes que nous reproduisons, à l'*Armorial de Flandre*, p. 120, n° 400.

Les ÉTATS DE LILLE, DOUAI ET ORCHIES firent également enregistrer à l'*Armorial* (p. 117, n° 362) leurs armes ainsi qu'il suit : *Écartelé : au 1, contre-écartelé : au a. de gueules au chef d'or* (Phalempin) ; *au b. bandé d'or et d'azur de six pièces* (Cysoing) ; *au c. d'azur à un écu d'argent en abîme* (Wavrin) ; *au d. de gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même et à la bordure aussi d'or* (Comines) ; *au 2, de gueules à la fleur de lis d'argent* (Lille) ; *au 3, de gueules* (Douai) ; *au 4, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné à dextre en chef d'une croisette du même et entouré d'une chaîne aussi de gueules, mise en orle* (Orchies).

2. La *Statistique archéologique* donne : *d'azur à neuf losanges de gueules.* C'est une erreur et une faute grave contre la règle élémentaire du blason qui interdit de placer couleur sur couleur.

AUTEL

DE SAINT CHARLES LE BON

COMTE DE FLANDRE




BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE LA TREILLE — MOSAÏQUE DE LA CHAPELLE DE SAINT CHARLES LE BON, COMTE DE FLANDRE

**ANNAPPES**. — Mélantois ; canton de Lannoy. — *De sinople à la bande échiquetée d'argent et de gueules de deux tirés.*

Au dire de Philippe de l'Espinoy [1], Annappes, ancienne bannière de Flandre, portait : *d'or à la bande échiquetée d'argent et de gueules.* Cependant, Jacops d'Hailly [2] et beaucoup d'autres blasonnent comme nous l'indiquons. Ce village n'ayant pas fait enregistrer ses armes, on manque de données certaines pour établir le véritable champ de l'écu ; nous préférons le *sinople* indiqué par Jacops, qui mérite confiance [3]. *La Marche de Lille*, p. 7, donne pour l'échevinage d'Annappes : *de sinople au nom de Ennappe d'or mis en bande entre deux cotices du même et accompagné en chef à senestre d'un écu de Flandre.*

**ANNŒULLIN**. — Carembaut ; canton de Seclin. — *D'or à la croix ancrée et alaisée de gueules.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Annœullin, Bauvin et Mons-en-Pèvele étaient du domaine de cette abbaye.

**ANSTAING**. — Mélantois; canton de Lannoy. — *D'or au premier quartier de gueules.*

Anstaing eut successivement pour seigneurs les *d'Anstaing*, les *de la Motte* [4], les *du Mez* [5], les *Mallet*, les *de Berlettes*, les *d'Ongnies*, les *de Fiennes* et les *Le Maistre*. Les armoiries que nous donnons ont été portées par les trois premières familles, sans doute branches d'une même maison.

**ARMENTIÈRES**. — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton. — *D'argent à une fleur de lis de gueules, accompagnée en chef d'un soleil d'or à dextre et d'une lune en décours à senestre.*

Ces armes ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 52, n° 269 [6]. Primitivement Armentières ne portait qu'une fleur de

---

1. *Antiquitez et noblesse de Flandres.*

2. *Notes sur les villages de la châtellenie de Lille*, manuscrit 609 de la Bibliothèque de Lille.

3. Voir : Th. Leuridan, *Notice historique sur Annappes.* Roubaix, 1881. In-8.

4. Demay, *Flandre*, 1378.

5. *Ibidem*, 1328.

6. Un certain nombre d'institutions religieuses d'Armentières firent également enregistrer leurs armes :

Augustines : *d'argent au cœur enflammé de gueules, percé de deux flèches de sable en sautoir, ferrées et empennées d'azur, et accosté des lettres S. A. de sable* (*Armorial*, p. 126, n° 77).

Bleuettes : *d'argent à un cœur enflammé de gueules.* (*Ibidem*, p. 174, n° 280.)

Brigittins : *d'or à une croix de Calvaire de gueules chargée d'un besant*

lis [1] ; le soleil et la lune sont des additions qui ne paraissent pas antérieures au XVe siècle [2].

**ASCQ.** — Mélantois ; canton de Lannoy. — *D'or à la fasce d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

Ce village, membre de l'échevinage d'Annappes, faisait partie du domaine non inféodé du souverain [3].

**ATTICHES.** — Pèvele ; canton de Pont-à-Marcq. — *D'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent de deux tirés.*

Armes de l'ancienne famille de ce nom, qui posséda la pairie d'Attiches du XIIIe siècle jusqu'à 1556 [4]. Quant au village lui-même, il était domaine du châtelain de Lille.

**AUBERS.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *De gueules à la croix d'or.*

Armoiries traditionnelles [5]. Aubers appartint d'abord à une famille du nom, puis passa aux *de Hingettes* [6], aux *de Cuinghien* [7], aux *Vilain de Gand* [8], aux *Richardot* [9] et enfin aux *Blondel* [10]. — La mairie d'Aubers a récemment adopté, pour son cachet officiel, les armes de cette dernière famille.

---

*d'argent sur sa traverse, et une bordure dentelée d'argent* (*Ibidem*, p. 125, n° 55).

Jésuites : *d'azur au monogramme de Jésus d'or, soutenu de trois clous appointés du même, le tout dans un cercle rayonné d'or* (*Ibidem*, p. 171, n° 235).

Pénitentes Capucines : *d'azur à une Vierge couronnée, portée par quatre anges, 2 à la tête, 2 aux pieds, et posée au-dessus d'un croissant, le tout d'or* (*Ibidem*, p. 126, n° 72).

Présentation Sainte-Marie : *de gueules à trois colombes d'argent volant vers le chef* (*Ibidem*, p. 357, n° 87).

Sœurs Grises : *d'argent au monogramme de Jésus en lettres gothiques de sable* (*Ibidem*, p. 357, n° 78). — Ces deux dernières font partie des armoiries réglées par d'Hozier lui-même.

1. *Marche de Lille*, p. 2.

2. Voir : Demay, *Flandre*, 3850. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

3. *La Marche de Lille*, p. 41, donne : *parti de gueules et d'or au nom d'AQE en fasce entre deux cotices de l'un en l'autre.*

4. Voir : Demay, *Flandre*, 2672, 2673, 3856. — Demay, *Artois*, 1441.

5. Voir *La Marche de Lille*, p. 38.

6. de Hingettes : *d'argent au chevron de gueules.*

7. de Cuinghien ; *d'argent à quatre chevrons de gueules.*

8. Vilain de Gand : *de sable au chef d'argent.*

9. Richardot : *d'azur à deux palmes d'or passées en sautoir et cantonnées de quatre étoiles à cinq rais du même.*

10. Blondel : *de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée du champ.*

**AVELIN.** — Mélantois ; canton de Pont-à-Marcq. — *De gueules au chef d'hermines.*

Armes traditionnelles [1]. Avelin fut érigé en baronnie, puis en comté, en faveur des *Hangouart.*

**BACHY.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *De gueules, au chef d'or, chargé à dextre d'un lion de sable.*

Armes d'une branche de l'ancienne famille seigneuriale *de Bachy* ou *de Baissy.* Les *de Cuinghien*, les *Tenremonde*, les *de Haudion* [2] et enfin le comte *de Palme d'Espaing* furent seigneurs de Bachy.

**BAISIEUX.** — Ferrain ; canton de Lannoy. — *Bandé d'or et d'azur de six pièces.*

Baisieux était un membre de la baronnie de Cysoing et en portait les armes [3].

**BAUVIN.** — Carembaut ; canton de Seclin. — *D'or, à la croix ancrée et alaisée de gueules.*

Armes de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras à laquelle appartenait Bauvin [4].

**BEAUCAMPS.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *De sinople à la fasce d'hermines.*

Armes de la maison *d'Ongnies*, qui posséda la seigneurie de Beaucamps aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

**BERSÉE.** — Pèvele ; canton de Pont-à-Marcq. — *D'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.*

Armes des *de Montmorency,* seigneurs de Bersée du XV^e^ au XVIII^e^ siècle [5].

---

1. Un Gérard, sire d'Avelin, en 1301, portait un échiqueté sous un chef (Demay, *Flandre*, 472).

2. de Haudion : *d'argent à dix losanges appointées et aboutées d'azur, 3, 3, 3 et 1.*

3. La *Statistique archéologique* donne : *d'or au chef bandé d'argent et de gueules ;* ce sont les armes de la famille *de Quiévraing* ou *de Kiévrain*, qui possédait la seigneurie de Baisieux en Belgique (Hainaut, arr. de Mons, canton de Dour) et non celles de Baisieux, châtellenie de Lille.

4. La *Statistique archéologique* donne : *d'azur à six étoiles d'or, 3, 2 et 1.* C'est une confusion avec les armes de Provin ; les noms de ces deux localités ont été fréquemment réunis en un seul : Bauvin-Provin. Elles n'avaient cependant pas la même mouvance, puisque Provin relevait de l'abbaye de Saint-Troud en Hesbaie.

5. Une ancienne famille du nom *de Bersée*, connue aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, portait un *écu à trois fasces* (Demay, *Flandre*, 1887, 2420, 2964) ; on trouve aussi, pour cette famille, un *écu à la hamaide* (Demay, *Artois*, 169), mais c'est sans doute une mauvaise lecture pour : *trois fasces et une bordure.*

**BOISGRENIER.** — Weppes ; canton d'Armentières. — Érigé en commune le 20 juin 1854.

Boisgrenier était, avant 1789, une seigneurie, à Armentières, qui eut pour seigneurs des *du Bois Grenier* [1], des *Dommessent* [2] et des *de Varennes* [3].

**BONDUES.** — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *D'or au franc-canton de sable.*

Armes des seigneurs du nom [4]. Un diplôme de Philippe II, du 10 avril 1593, autorisa le corps des drapiers de Bondues à marquer ses draps d'un plomb spécial « sur lequel seront gravées d'un costé les armes dudit lieu, et de l'autre escrit Bondues au long [5] ».

**BOURGHELLES.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *D'argent au chef de gueules.*

Armes de l'ancienne famille seigneuriale du nom, qui posséda ce fief jusqu'au milieu du XV[e] siècle. On trouve ensuite comme seigneurs les *Montenac* [6], les *Rubempré* [7], les *de Sainte-Aldegonde*, les *de Roisin*, les *Hovine* [8] et enfin les *Huvino* [9].

**BOUSBECQUE.** — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *De sinople à trois tierce-feuilles d'or.*

Le plus grand nombre des recueils héraldiques blasonnent ainsi ; quelques-uns seulement donnent des trèfles. La confusion était facile entre *trifeuilles* et *trèfles* ; elle est bien relevée dans le *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, qui s'exprime ainsi : « *de sinople à trois trèfles d'or*, ou, pour mieux dire, à trois *trifeuilles*, étant feuillées comme les quintefeuilles et sans la moindre tige ni queue [10] ».

---

1. Cette famille portait un *écu écartelé d'un lion et d'un chevronné de huit pièces* (DEMAY, *Flandre*, 5062, 6361, 6362).

2. DOMMESSENT : *de sable à la fasce ondée d'argent accompagnée en chef de trois merlettes du même rangées en fasce.*

3. DE VARENNES : *d'hermines à trois chevrons de sable.*

4. Voir : DEMAY, *Flandre*, 595 à 597.

5. Voir : DERVAUX, *Bondues ; histoire de cette commune*. Lille, 1854. In-8.

6. DE MONTENAC : *de gueules à la bande d'argent.*

7. DE RUBEMPRÉ : *d'argent à trois jumelles de gueules.*

8. HOVINE : *d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles à six rais d'or et accompagnée en chef de deux têtes et cols de bouc, affrontées, barbées et accornées de gueules, et en pointe d'un rencontre de bœuf du même.*

9. HUVINO : *d'or à trois têtes de lion d'azur lampassées et couronnées de gueules.*

10. Voir : J. DALLE, *Histoire de Bousbecque*. Wervicq, 1880. In-8.

Bousbecque appartint successivement aux *de Hingettes*[1], aux *Ghiselin*[2], aux *de Ydeghem*[3], en faveur desquels la seigneurie fut érigée en baronnie ; puis aux *de Haynin*, aux *Le Vaillant*[4], et enfin aux *de Béthune-Hesdigneul*[5].

**BOUVINES.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *Bandé d'or et d'azur de six pièces.*

Armes traditionnelles de ce village[6].

**CAMPHIN-EN-CAREMBAUT.** — Carembaut; canton de Seclin. — *De gueules à trois clefs d'argent mises en pal, le panneton en haut et à dextre.*

Armes de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand, à laquelle appartenait la seigneurie de ce village.

**CAMPHIN-EN-PÈVELE.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *D'azur à sept besants d'or, 3, 3 et 1.*

Ce sont les armes traditionnelles de ce village ; mais il nous paraît évident qu'elles ont été déformées et qu'on a supprimé le chef d'or des armes *de Melun.*

**CAPINGHEM.** — Weppes ; canton d'Armentières. — *De sable au lion d'argent.*

*La Marche de Lille*, p. 27, la carte de Martin Doué, les manuscrits de Muyssart et de Jacops d'Hailly donnent tous ces armoiries[7].

**CAPPELLE.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *Écartelé d'or et de gueules.*

Ces armes sont celles de la famille *de Noyelles*, mais nous n'avons pu découvrir les liens qui unissaient cette famille à Cappelle. Ce village ne formait pas par lui-même une seigneurie ; c'était une

---

1. de Hingettes : *d'argent au chevron de gueules, chargé sur sa pointe d'un écusson d'argent au lion de gueules.*

2. Ghiselin : *de gueules à la fasce fuselée d'argent de cinq pièces.*

3. de Ydeghem : *de sable à deux fasces d'or, accompagnées en abîme d'un écusson de sinople au lion d'argent, armé et lampassé de gueules* (Wiese).

4. Le Vaillant : *de gueules au soleil rayonnant d'or.*

5. de Béthune-Hesdigneul : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef à dextre d'un écu de gueules à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même, mises en orle* (Saveuse).

6. Archives départementales du Nord, manuscrit 196.

7. Demay, *Flandre*, n° 1463, décrit le sceau de Jacquemon *Le Prévost*, seigneur de Capinghem, en 1356 : *un écu au lion.*

dépendance du domaine de Templeuve, appartenant à l'abbaye d'Anchin. Au XVIIIe siècle, une engagère fit passer ce domaine aux *de Montmorency*, puis aux *Hangouart* et aux *du Béron* [1].

**CARNIN.** — Carembaut ; canton de Seclin. — *D'argent à trois têtes de lion de gueules, lampassées et couronnées d'azur.*

Armoiries de la maison *de Varick*, qui acquit la seigneurie de Carnin en 1632 [2]. *La Marche de Lille* donne: *de sable à trois étrilles d'argent, celle du chef à dextre cachée par un franc-canton de gueules au lion d'argent.* La carte de Martin Doué, le manuscrit de Jacops et la *Statistique archéologique* donnent : *de gueules à trois étrilles d'or, au chef du même.* D'après d'autres auteurs, Carnin aurait donné son nom à une famille noble de la région, portant : *de gueules à trois têtes de léopard d'or lampassées d'azur,* dont la filiation est suivie jusqu'à nos jours, depuis Georges *de Carnin*, en 1177 et 1190. Celui-ci, partant pour la croisade, aurait vendu sa terre de Carnin pour subvenir aux frais de son expédition. C'est une affirmation de pure fantaisie, puisque Carnin, dès l'origine, fit partie intégrante du fief des châtelains de Lille ; si une famille noble a pris ce nom *de Carnin*, elle est restée forcément étrangère à la seigneurie du lieu, puisque celle-ci n'exista, comme seigneurie distincte, que quatre ou cinq siècles plus tard. Quant aux deux premiers blasons, ils appartiennent à des personnages du nom *de Carnin*, qui n'ont rien de commun avec Carnin en Carembaut.

**CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES.** — Weppes ; canton d'Armentières. — Hameau d'Armentières érigé en commune le 22 novembre 1820.

**CHEMY.** — Carembaut ; canton de Seclin. — *De gueules, à un saint Piat, vêtu d'ornements sacerdotaux, tenant en ses mains le sommet de sa tête coupée, et ayant à ses pieds un cerf couché, le tout d'or.*

Armes du chapitre Saint-Piat de Seclin, qui possédait la seigneurie de Chemy.

**CHÉRENG.** — Pèvele ; canton de Lannoy. — *De gueules au chef d'or, chargé d'un lion de sable.*

Armes de la famille *de Baissy* ou *de Bachy* qui acquit, en 1391,

---

1. du Béron : *d'azur à trois étoiles à six rais d'or.*

2. Th. Leuridan, *Notice historique sur Carnin.* Roubaix, 1899. In-8.

la seigneurie de Montmort ou Chéreng [1]. Celle-ci passa ensuite aux *de la Hamaide* [2], aux *de Vuorden* [3], aux *de Rasoir* [4] et aux *Imbert* [5].

**COBRIEUX.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croissants de sable.*

Cette seigneurie appartint d'abord à une famille du même nom ; en 1226, Amaury *de Cobrieux*, reçu chevalier du Temple, la donna à cet ordre. A la suppression des Templiers, elle fut attribuée aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de la commanderie de Haute-Avesnes.

**COMINES.** — Ferrain ; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *D'argent à une clef de sable mise en pal, le panneton en haut et à dextre, et accompagnée de cinq quintefeuilles de gueules, deux à dextre, deux à senestre et une en pointe.*

*La Marche de Lille* donne *huit quintefeuilles en orle.* L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, blasonne : *d'or à une clef de sable contournée, accompagnée de six roses de gueules mises en pal, trois de chaque côté.* Le même auteur, *La ville aux beaux clochers*, donne des *besants* au lieu de roses. Enfin la *Statistique archéologique* donne aussi des besants et, de plus, indique un champ *d'argent.* — Ces armes furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre* (p. 122, n° 18) telles que nous les donnons, mais avec le champ *d'or.* — L'abbé Messiaen, *Histoire de Comines*, s'exprime ainsi : « Ce fut vers cette époque (seconde moitié du XII^e^ siècle), que Comines reçut ses armoiries, c'est-à-dire son écusson *d'argent à la clef de sable, accompagnée de besants de gueules en pâté* (sic) *de chaque côté.* Le nombre des besants n'est pas indiqué. Selon les uns, il y en a huit ; ce serait *l'orle de roses* des Bauduin de Comines, ce qui prouverait à l'évidence que ce furent les premiers seigneurs de Comines qui accordèrent à leur ville les armes qu'elle porte encore aujourd'hui Selon les autres, il n'y en a que cinq, et ce nombre a prévalu. » Plus loin, le même auteur rappelle

1. Th. Leuridan, *Notes pour servir à l'histoire de Chéreng.* Roubaix, 1896. In-8.

2. de la Hamaide : *d'or à trois hamaides de gueules.*

3. de Vuorden : *d'argent au lion de sinople, armé et lampassé de gueules, chargé sur l'épaule d'un écu d'or à trois losanges de gueules.*

4. de Rasoir : *d'azur à trois flèches d'or posées en bande et rangées en barre.*

5. Imbert : *d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux molettes du même.*

qu'en 1841 le conseil communal de Comines-Nord reprit les anciennes armoiries « *d'or à la clef de sable, aux huit roses de gueules.* » Il ajoute : « Nous croyons que ces armoiries sont les véritables. Nous devons cependant reconnaître que les plus anciens sceaux qui nous restent ne portent que *cinq roses* ; les armes de la ville qui se trouvent sur les cloches du carillon, qui sont la plupart de la fin du XVIe siècle, n'ont que *cinq roses*, de même que l'ancien scel aux causes ; plusieurs pièces des archives de l'hôpital, écrites à la même époque, portent aussi le sceau de la ville avec *cinq roses.* » On voit qu'il y a grande hésitation non seulement au sujet des pièces qui meublent l'écu, mais aussi pour le champ même de cet écu. Nous avons cru bon de donner les armoiries actuellement en usage à Comines, tout en faisant observer que le champ *d'or* était plus couramment adopté autrefois [1].

**CROIX**. — Ferrain ; canton de Roubaix. — *D'argent à la croix d'azur.*

Armes de la maison *de Croix* qui posséda la seigneurie de ce village jusqu'à la fin du XVe siècle [2]. Cette terre passa ensuite aux *de Noyelles* [3], qui en obtinrent l'érection en comté, le 13 avril 1617, puis revint à une branche de la famille *de Croix* [4], et échut, par diverses alliances, aux *de Beauffort* [5], aux *de Bauffremez* [6], et enfin aux *de Frémont de Rosay* [7].

**CYSOING**. — Pèvele ; canton. — *Bandé d'or et d'azur de six pièces.*

---

1. On trouve aussi à l'*Armorial de Flandre* :

Chapitre de Comines (p. 55, n° 297) : les armoiries seront données plus loin.

Hôpital Notre-Dame : *de gueules à une Vierge couronnée, tenant à dextre un sceptre fleurdelisé et à senestre l'Enfant Jésus, le tout d'argent* (p. 120, n° 399).

Sœurs grises : *d'argent à une sainte Barbe de carnation, vêtue d'azur et de gueules, ceinte et couronnée d'or, posée sur une terrasse de sinople, tenant à dextre une palme du même et à senestre un livre d'or, et senestrée d'une haute tour crénelée de sable, couverte d'un dôme d'azur et girouettée d'or* (p. 158, n° 107).

2. Th. Leuridan, *Croix et ses seigneurs*. Roubaix, 1877. In-8.

3. de Noyelles : *écartelé d'or et de gueules.*

4. de Croix-Wayembourg : *d'argent à la croix d'azur, à la bordure engrêlée de gueules.*

5. de Beauffort : *d'azur à trois jumelles d'or.*

6. de Bauffremez : *d'azur à un écu d'argent accompagné en chef de trois merlettes d'or, rangées en fasce.*

7. de Fremont de Rosay : *d'azur à trois têtes de léopard d'or.*

Ces armes furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 112, nº 304 [1].

**DEULEMONT.** — Ferrain ; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules à une fleur de lis d'argent ; aux 2 et 3, d'or, au lion de sable, lampassé de gueules ; sur le tout un écusson d'or au créquier de gueules brochant sur une crosse d'or mise en pal.*

Ces armes figurent à l'*Armorial de Flandre*, p. 195, nº 126. L'écu central est celui de Marie-Louise-Victoire *de Créquy*, abbesse de Messines [2]. En ces dernières années, grâce à l'initiative de M. Louis Flipo, alors maire de Deûlemont, cette commune a repris ces anciennes armoiries.

**EMMERIN.** — Mélantois ; canton d'Haubourdin. — *De gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur.*

Armes des *du Chastel*, seigneurs d'Emmerin et Haubourdin. — Voir : *Haubourdin*.

**ENGLOS.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *De sable à l'écu d'argent.*

Armoiries traditionnelles de cette seigneurie [3].

**ENNETIÈRES-EN-WEPPES.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *De sable au chef d'argent.*

Armes des *Vilain de Gand*, auxquels fut cédée, en 1582, comme engagère, la terre d'Ennetières, qui appartenait primitivement à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.

**ENNEVELIN.** — Pèvele ; canton de Pont-à-Marcq. — *Fascé contrefascé d'or et d'azur de quatre pièces.*

Armoiries des *de le Flie,* seigneurs d'Ennevelin dès la fin du XVe siècle [4].

---

1. Abbaye de Cysoing : *de gueules à une escarboucle d'or percée de sinople* (*Armorial de Flandre*, p. 53, nº 282). On trouve aussi : *Coupé : au 1, parti : a. de gueules à une escarboucle d'or percée de sinople ; b. d'azur à trois fleurs de lis d'or ; au 2, d'argent à une aigle à deux têtes de sable* (p. 339, nº 6).

2. L'abbesse de Messines avait la haute juridiction sur Deûlemont, dont l'église se trouvait située sur le territoire de Deûlemont-Flandre. L'autre partie du village, Deûlemont-Châtellenie, reconnaissait comme principal seigneur le chapitre de Saint-Pierre de Lille.

3. Voir : Archives départementales du Nord, manuscrit 196. — Archives municipales de Lille, manuscrit 609.

4. Voir : *La Marche de Lille*, p. 42.

**ERQUINGHEM-LE-SEC.** — Weppes; canton d'Haubourdin. — *D'or à cinq cotices de gueules, au canton dextre du même.*

Armes des *de Harchies,* seigneurs d'Hallennes et d'Erquinghem-le-Sec, dès la fin du XVI^e siècle [1]. — Voir *Hallennes.*

**ERQUINGHEM-SUR-LA-LYS.** — Weppes; diocèse d'Arras; canton d'Armentières. — *D'or au lion de sable, à la bande componée d'argent et de gueules brochant sur le tout* [2].

Ces armes sont celles *de Flandre* brisées d'une bande Plusieurs membres d'une branche de la famille des comtes de Flandre [3] ont en effet possédé Erquinghem-sur-la-Lys aux XIII^e et XIV^e siècles [4].

**ESCOBECQUE.** — Weppes; canton d'Haubourdin. — *De sinople à trois trèfles d'or.*

Armoiries de l'ancienne famille seigneuriale du nom, qui portait un écu à trois feuilles de frêne ou de lierre [5]. On s'explique aisément la transformation de ces feuilles en trêfles [6].

**ESQUERMES.** — Mélantois; Lille. — *De gueules, au nom d'Esquerme d'or, mis en bande entre deux cotices du même, et accompagné en chef à senestre d'un écu d'or au lion de sable.*

Armes de la prévôté et échevinage d'Esquermes [7] qui faisait partie du domaine non inféodé du comte de Flandre. Le manuscrit Muyssart donne les armoiries de la famille *de Langlée* [8] qui possédait la seigneurie de ce nom à Esquermes.

**FACHES.** — Mélantois; canton Sud-Est de Lille. — *De sable semé de besants d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Armes de la famille *Le Monnoyer de Hérimez* [9] qui possédait le

---

1. Voir : Demay, *Flandre,* 1011.

2. La carte de Martin Doué, *La Marche de Lille,* les manuscrits Muyssart et Jacops donnent bien ces armes.

3. Voir : Demay, *Flandre,* 158 à 160.

4. La *Statistique archéologique* blasonne : *d'or au lion de sable, à la bande d'azur, sur le tout d'argent chargé de trois pals de gueules.* Cette lecture ne paraît pas admissible.

5. Demay, *Flandre,* 814, 2697, 4642.

6. *La Marche de Lille,* p. 30, donne trois feuilles de sinople sur champ d'or.

7. *La Marche de Lille,* p. 7.

8. de Langlée : *d'argent au sautoir de gueules, chargé en cœur d'un écu d'azur à l'écusson d'argent.*

9. Voir : Demay, *Flandre,* 2723.

fief de Faches et le royaume des Timaux [1], aux XV[e] et XVI[e] siècles.

**FIVES.** — Mélantois ; Lille. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, et un buste de saint Nicaise au naturel, mitré d'argent, brochant sur le tout.*

Armes de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, dont dépendait le prieuré de Fives.

**FLERS.** — Mélantois ; canton de Lannoy. — *De gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tirés.*

Armes traditionnelles de ce village, qui n'eut de seigneurs particuliers qu'au XVII[e] siècle, ayant été séparé en 1677 du comté de Croix et vendu aux *de Kessel* [2]. Flers passa ensuite aux *de Baudequin* [3] et enfin aux *de Diesbach* [4].

**FOREST.** — Ferrain ; canton de Lannoy. — *De gueules au chef d'argent.*

Armes traditionnelles. A partir de la fin du XIV[e] siècle, Forest eut les mêmes seigneurs que Hem.

**FOURNES.** — Weppes; diocèse d'Arras; canton de La Bassée. — *Bandé d'argent et de gueules de six pièces.*

Armes des sires de Rosimbos à Fournes, qui sont devenues les armes traditionnelles du village [5]. Fournes eut successivement pour seigneurs, depuis le XVI[e] siècle, les *de Ranchicourt* [6], les *de Bournonville* [7], les *Rouvroy* [8].

**FRELINGHIEN.** — Weppes ; canton d'Armentières. — *D'azur*

---

1. Voir : Th. LEURIDAN, *Le royaume des Timaux et les seigneurs de la Haye*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, t. XIV, p. 41.

2. DE KESSEL : *d'or au sautoir brétessé et contre-brétessé de sable.*

3. DE BAUDEQUIN : *d'argent à une hure de sanglier de sable, défendue du champ.*

4. DE DIESBACH : *de sable à la bande vivrée d'or, accostée de deux lions du même posés dans le sens de la bande.*

5. DEMAY, *Flandre*, 1540, 5070, 5239, 6289. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

6. DE RANCHICOURT : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même.*

7. DE BOURNONVILLE : *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir.*

8. ROUVROY : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules, au chef d'azur chargé de trois couronnes d'or.* Plus tard, les ROUVROY obtinrent la permission de porter les armes DE SAINT-SIMON : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.*

*au nom de Frelenghien d'argent, mis en bande entre deux cotices d'or, et accompagné en chef à senestre d'un écu d'or au lion de sable.*

Armes de l'échevinage de Frelinghien qui faisait partie du patrimoine des comtes de Flandre [1]. En 1628, ce domaine fut érigé en seigneurie et vendu à Pierre *de Croix* [2], dont les descendants furent seigneurs de Frelinghien jusqu'à la Révolution.

**FRETIN.** — Mélantois ; canton de Pont-à-Marcq. — *Bandé d'argent et d'azur de six pièces.*

Armes de la famille seigneuriale du nom [3].

**FROMELLES.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *D'argent à la croix de gueules.*

Armes traditionnelles [4]. Fromelles, tenu en fief et pairie de la baronnie de Wavrin, passa, par alliance, de la maison *de Wavrin* à celle *de Rosimbos* [5], puis aux *d'Ongnies*, aux *de Sainte-Aldegonde* et enfin aux *Ingiliard* [6].

**GENECH.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *D'hermines à la croix de gueules, chargée de cinq quintefeuilles d'or.*

Armes de la famille *de Sainte-Aldegonde*, qui posséda Genech depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution.

**GONDECOURT.** — Carembaut ; canton de Seclin. — *D'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles du champ.*

Armes de la famille *de la Broye*, qui posséda Gondecourt aux XVI^e et XVII^e siècles [7].

**GRUSON.** — Pèvele ; canton de Lannoy. — *De sinople à la fasce d'hermines.*

Armes de la famille *d'Ongnies* à laquelle cette seigneurie appar-

---

1. Voir : *La Marche de Lille*, p. 7, et la carte de Martin Doué.

2. Un sceau de Frelinghien, datant de 1700, présente un *écu à la croix*, armes de la famille *de Croix*.

3. Voir : Demay, *Flandre*, 909, 910.

4. Voir la carte de Martin Doué et les manuscrits de Muyssart et de Jacops.

5. Voir : Demay, *Flandre*, 5070.

6. Ingiliard : *d'azur à deux chevrons d'argent.*

7. Voir : Th. Leuridan, *Inventaire sommaire des Archives communales de Gondecourt*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, t. xxii, p. 193.

tint du XV[e] au XVIII[e] siècle. Elle passa ensuite aux *de Fiennes* [1], par alliance, et aux *Le Maistre* [2], par achat en 1727.

**HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *D'or à cinq cotices de gueules.*

Armes de la famille seigneuriale *de Harchies* [3]. Hallennes appartint successivement à une famille du nom [4], puis aux *de Cuinghien* [5] et enfin, au XVI[e] siècle, aux *de Harchies* jusqu'à la Révolution.

**HALLUIN.** — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *D'argent à trois lions de sable, lampassés de gueules, armés et couronnés d'or.*

Armes de la famille seigneuriale *de Hallewin* ou *de Halluin* [6]. *La Marche de Lille*, p. 7, donne les armes de l'échevinage [7]. Halluin passa au XVI[e] siècle à la maison *de Croy* (1581-1614), puis aux *de Ligne-Croy* et aux *de Hénin d'Alsace* (1614-1706) et enfin à la maison *de Bourbon-Orléans* (1706-1793) [8].

**HANTAY.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *D'argent à trois fasces de gueules, à la bordure d'azur.*

Armes indiquées par *La Marche de Lille*, p. 39, par la carte de Martin Doué et par les manuscrits de Muyssart et de Jacops.

---

1. de Fiennes : *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

2. Le Maistre : *d'or à la croix ancrée de sable.*

3. Voir : Demay, *Flandre*, 1011.

4. de Hallennes : *de sable semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, et deux poissons du même, adossés en pal, brochant sur le tout.* (Voir : Demay, *Flandre*, 995.)

5. de Cuinghien : *d'argent à quatre chevrons de gueules.* (Voir : Demay, *Flandre*, 761, 1526.)

6. Voir : Demay, *Flandre*, 359, 996 à 998.

7. Halluin : *de sable au nom de Hallewin d'or en bande entre deux cotices du même et accompagné en chef à senestre d'un écu d'or au lion de sable.* — M. l'abbé Coulon, *Histoire d'Halluin* (Courtrai, 1904. In-8), mentionne un certain *scel aux causes* d'Halluin, qu'il a vu sur un *seul* document, actuellement en sa possession, et qui représente *une table surmontée d'une bouteille renversée et inclinée, et dans la partie supérieure le mot Hallewin.* « On raconte, ajoute-t-il, que dans une assemblée tenue pour la confection d'un scel aux causes de la seigneurie, le seigneur et ses échevins ou ses hommes de fief délibéraient sur l'image à y reproduire. Ils ne parvenaient pas à en trouver une qui reçût leur agrément, quand tout à coup, le bruit d'un divertissement arriva à leurs oreilles. Le seigneur ordonna de s'enquérir de la cause. On lui apprend que des individus, ayant probablement vidé toutes les bouteilles, se promenaient autour d'une table en élevant au-dessus de leurs têtes une bouteille renversée. « Eh bien, repartit le seigneur, mettons sur notre scel une table surmontée d'une bouteille renversée et inclinée. Telle serait, selon la tradition, l'origine du scel aux causes de la seigneurie d'Halluin. » (!!!)

8. Voir : Th. Leuridan, *La prévôté d'Halluin*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, 4[e] série, t. xi, p. 325.

**HAUBOURDIN.** — Mélantois ; canton. — *De gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur.*

Armoiries de la famille *du Chastel* [1]. Domaine particulier des châtelains de Lille, les terres d'Haubourdin et d'Emmerin furent vendues par Henri IV, héritier des châtelains, à Nicolas *du Chastel*, seigneur de la Howardrie, le 28 mai 1603, et érigées en vicomté, le 3 octobre 1605.

**HELLEMMES.** — Mélantois ; canton Est de Lille. — *De vair.*

Armoiries traditionnelles [2].

**HEM.** — Ferrain ; canton de Lannoy. — *D'argent au chef de gueules.*

Armes des seigneurs du même nom, connus dès le commencement du XII^e siècle.

**HERLIES.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *D'azur à trois fleurs de lis d'or, au lambel à trois pendants du même en chef* [3].

Armes d'une branche de la maison *de Bourbon* [4]. La terre d'Herlies faisait partie du domaine des châtelains de Lille et n'en fut distraite qu'à la fin du XVI^e siècle.

**HERRIN.** — Carembaut ; canton de Seclin. — *De gueules au chef d'or, fretté de sable* [5].

Armes de l'ancienne famille du nom, du XIII^e siècle à la fin du XVI^e. A cette époque la seigneurie passa par alliance aux *de Longueval* [6], puis aux *de Melun* et aux *de Bonnières* dits *de Guines.*

---

1. Enregistrées, sous le nom de la vicomté d'Haubourdin, à l'*Armorial de Flandre*, p. 171, n° 240. — Au dire de TIERCE, *Notes historiques sur Haubourdin* (Lille, 1860. In-8), la communauté d'Haubourdin, pour s'affranchir du droit d'enregistrement à l'*Armorial général*, aurait déclaré qu'elle se servait des armes de son seigneur. Mais le sieur Vaunier, chargé du recouvrement de la finance, contesta la véracité de cette allégation, en disant que le scel d'Haubourdin n'était point aux armes du seigneur. On ne connaît pas l'issue de ce différend ; on voit cependant que les armes enregistrées pour la vicomté d'Haubourdin sont bien celles des seigneurs du nom de DU CHASTEL. — Le même auteur reproduit ces armoiries avec une double erreur, car il donne le lion *d'argent* et *contourné*.

2. Voir la carte de Martin DOUÉ.

3. *La Marche de Lille*, p. 18, donne un bâton alaisé de gueules au lieu du lambel.

4. François *de Bourbon*, comte de Vendôme, avait épousé Marie *de Luxembourg*, châtelaine de Lille.

5. Alias : *chargé de trois flanchis de sable.*

6. DE LONGUEVAL : *bandé de gueules et de vair de six pièces.*

**HOUPLIN-LEZ-SECLIN.** — Mélantois ; canton de Seclin. — *D'azur au chevron d'or accompagné de trois croix recroisettées au pied fiché du même.*

La seigneurie temporelle d'Houplin appartenait au chapitre de Saint-Pierre de Lille, qui, après bien des procès avec les seigneurs voisins « d'Houplin à Houplin », finit par laisser ceux-ci s'intituler seigneurs d'Houplin et user de tous les droits attachés à ce titre. Ces seigneurs furent successivement des membres des familles *de la Trouillière* [1], *du Bois* [2], *de Varennes* [3] et de *du Chastel de Pétrieu.* Ces derniers possédèrent Houplin durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle ; ce sont leurs armes que nous reproduisons. *La Marche de Lille*, p. 57, donne celles de l'échevinage [4].

**HOUPLINES.** — Weppes ; canton d'Armentières. — *De sable au chef d'argent.*

Armes des *Vilain de Gand,* seigneurs d'Houplines, de 1611 à la Révolution.

**ILLIES.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *D'azur à sept besants d'or, 3, 3 et 1, au chef du même.*

Armes des *de Melun*, seigneurs d'Illies dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>.

**LA BASSÉE.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton. — *De gueules à une demi-fleur de lis d'argent défaillante à dextre.*

Armoiries rappelées par les anciens sceaux [5] et enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 116, n° 352 [6].

**LA MADELEINE.** — Mélantois ; canton Nord de Lille. — *De sable à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or.*

---

1. DE LA TROUILLIÈRE : *écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois têtes d'âne d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à trois aigles de sable.*

2. DU BOIS : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules au lion d'argent, aux 2 et 3, d'or à quatre chevrons de sable.*

3. DE VARENNES : *d'hermines à trois chevrons de sable.*

4. HOUPLIN : *d'or au nom de Houpelin de gueules, mis en fasce entre deux doubles cotices du même.*

5. Voir : DEMAY, *Flandre*, 3983, 3984. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

6. AUGUSTINES DE LA BASSÉE : *de gueules à une Vierge de carnation, vêtue d'azur et d'argent, les pieds posés sur un croissant du même, couronnée d'or, tenant à dextre un sceptre du même, et à senestre l'Enfant Jésus de carnation, vêtu d'argent et tenant à senestre un monde d'argent cerclé et croisé d'or.* (*Armorial de Flandre*, p. 356, n° 59.)

SŒURS GRISES DE LA BASSÉE : *d'azur à l'Enfant Jésus tenant à dextre le globe du monde, et à senestre une croisette haussée et pattée, la tête entourée de cinq fleurs de lis, posé sur un piédestal et côtoyé de deux branches de rosier mouvantes de la pointe, le tout d'or.* (*Armorial de Flandre*, p. 357, n° 97.)

Il faut observer que ces deux blasons ont été réglés par D'HOZIER lui-même.

Armoiries de la famille *de Hangouart* qui posséda cette seigneurie dès le milieu du XVII[e] siècle.

**LAMBERSART.** — Weppes ; canton Ouest de Lille. — *D'hermines à trois bandes de gueules, chargées de douze coquilles d'or, 3, 6 et 3 dans le sens des bandes.*

Armoiries traditionnelles de ce village [1]. Nous n'en connaissons pas l'origine ; elles ne sont point celles d'aucune des familles connues des seigneurs de Lambersart, qui était un membre de la seigneurie collective de la Motte de Lambersart et Mouvaux. — Voir : *Mouvaux.*

**LA NEUVILLE.** — Carembaut ; canton de Pont-à-Marcq. — *De gueules au chef d'or.*

La Neuville en Phalempin était du domaine du châtelain de Lille et en portait les armes.

**LANNOY.** — Ferrain ; canton. — *D'argent à trois têtes de chien clabaud de sable* [2].

Le 1[er] septembre 1459, le duc Philippe le Bon octroya à Lannoy, comme à une bonne ville, un scel propre ou scel aux causes de l'échevinage. C'était le moment pour la ville de prendre des armoiries ; elle fit graver sur son scel un écu *d'argent à trois têtes de chien clabaud de sable.* Corneille GAILLIARD, roi et héraut d'armes de Charles-Quint, donne pour armes à Lannoy : *d'argent à troes testes de bracques de sable.* A la fin du XVII[e] siècle, ces armes furent enregistrées officiellement à l'*Armorial de Flandre*, p. 52, n° 263. En tête d'une ordonnance imprimée en 1723, le champ *d'argent* est par erreur changé en un fond *d'or* ; et une notice inédite sur Lannoy, transcrite au registre paroissial, fait ces armoiries : *d'or à trois têtes de chiens courans de gueules* [3]. Ces dernières ont prévalu contre toute raison [4].

---

1. M. R. RICHEBÉ nous signale une famille bourguignonne *de la Magdeleine*, marquis de Ragny, qui porte ces mêmes armoiries. Il possède une vignette, datant d'environ quarante ans, donnant ces armes dans un cartouche surmonté d'une couronne murale, et étiquetée comme blason de La Madeleine-lez-Lille. Il n'y a aucune liaison entre cette famille et ce village, et il nous est impossible d'expliquer cette coïncidence. Il existe une commune de *Lamagdelaine* dans le Lot et six autres communes du nom de *La Madeleine* dans divers départements.

2. DEMAY, *Flandre*, 3988. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

3. Th. LEURIDAN, *Précis de l'histoire de Lannoy.* Lille, 1868. In-8. — Une *légende* se rattache à l'origine de ces armoiries. On dit qu'un jour, ou plutôt une nuit, la ville de Lannoy fut sur le point d'être surprise par l'ennemi ; que des chiens, par leurs aboiements, donnèrent l'éveil, sauvant ainsi les habitants du sac et du pillage ; et qu'en mémoire de ce fait la ville adopta *trois têtes de chien* pour emblème.

4. CROISIERS DE LANNOY : *de sable à une croix pattée, la traverse d'argent et*

**LEERS.** — Ferrain ; canton de Lannoy. — *De sable à quatre clefs d'argent mises en pal, 2 et 2, les pannetons en haut et à dextre.*

Armes de l'abbaye d'Hasnon, à laquelle appartenait la seigneurie de Leers.

**LESQUIN.** — Mélantois ; canton de Seclin. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armes de la famille *de Haynin* qui posséda la seigneurie de Lesquin de 1543 à 1672, et de 1747 à la Révolution [1].

**LEZENNES.** — Mélantois; canton Sud-Est de Lille. — *D'or à trois fleurs de lis d'azur, au franc-canton bandé d'argent et de gueules de six pièces.*

Lezennes est un des villages cédés en 1320 par le roi de France à l'évêque de Tournai. *La Marche de Lille*, p. 57, donne les armes de son échevinage [2].

**LIGNY.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *D'azur à un écusson d'argent en abîme, au sautoir de gueules brochant sur le tout.*

Armes de la famille seigneuriale du nom, qui posséda la seigneurie du XII^e au XIV^e siècle [3].

**LILLE.** — Mélantois ; chef-lieu du département. — *De gueules à la fleur de lis d'argent.*

Dans la séance de la Commission historique du Nord, du 9 juillet 1841, M. Le Glay exprimait le vœu de voir l'Administration municipale rétablir, dans le sceau de la ville, la fleur de lis qui formait les armes de Lille, « longtemps avant que la réunion des trois fleurs de lis ne devint celles du royaume de France. » En 1850, cette question d'armoiries fut de nouveau agitée ; après une longue discussion, la Commission déclara que « depuis, comme avant l'enregistrement de 1698 (à l'*Armorial général*) les armes de la ville de Lille ont été et sont ainsi blasonnées : *de gueules à la fleur de lis*

---

*le montant de gueules, supportant un saint Jean-Baptiste de carnation, vêtu en écharpe d'un drap d'argent et tenant de la dextre une croix longue avec banderole du même.* (*Armorial de Flandre*, p. 113, n° 315.)

1. Voir : Th. Leuridan, *Histoire de Lesquin*. Lille, 1889. In-8.

2. Lezennes : *d'or au nom de Lezennes de gueules, mis en bande entre deux cotices du même et accompagné en chef à senestre d'un écu d'azur semé de fleurs de lis d'or et une tour d'argent brochant sur le tout.* Ce dernier écu est celui de l'évêché de Tournai.

3. Voir : Demay, *Flandre*, 1231, 2769. — *La Marche de Lille*, p. 30. — La carte de Martin Doué. — Les manuscrits de Muyssart et de Jacops.

*d'argent.* — Il n'y eut jamais d'autres *meubles* dans les armes de Lille ; les *lions* et la *petite fleur de lis* ajoutée à la grande sont des emblèmes qui figurèrent seulement dans le scel échevinal [1]. Depuis la Révolution, la municipalité lilloise adopta de nouvelles armes, la *fleur de lis*, devenue emblème de la royauté, paraissant (bien à tort) trop compromettante sous d'autres régimes. — Heureusement, on finit par revenir au projet de reprendre les armoiries historiques ; mais, comme on craignait certaines oppositions, et dans le but de contenter toutes les opinions, on dissimula d'une part la *fleur de lis*, sous la dénomination moins accentuée de *fleur d'iris*, et, d'autre part, on expliqua que cette fleur d'iris était un *lis*, un *lilium germanicum*. N'y avait-il pas là une confusion, sans doute voulue, entre la fleur *de* lis, essentiellement héraldique, et la fleur *du* lis de nos jardins ? Ou bien entre la *fleur de lis*, si gracieuse et si svelte dans sa simplicité, et la *fleur de lis boutonnée*, *épanouie* ou *florencée*, c'est-à-dire agrémentée de feuilles, de guillochis et même de rinceaux, telle qu'elle figure aux armes de Florence ? — Cette expression de *fleur de lis florencée* était depuis longtemps en usage quand Lille fit enregistrer ses armes ; il serait donc étrange que l'*Armorial* n'eût pas ajouté cette mention qui devait différencier notablement le *meuble* des armoiries lilloises. — Quant à la dénomination de *fleur d'iris*, nous ne l'avons trouvée dans aucun vocabulaire héraldique ; *le lilium germanicum* ne figure pas davantage dans la nomenclature botanique. — En toute hypothèse, la ville de Lille, en adoptant cette *fleur d'iris* ou cette *fleur de lis florencée*, a fait choix de nouvelles armes, d'apparences assez rapprochées des anciennes, mais héraldiquement différentes. — Voilà pourquoi nous avons préféré l'antique et traditionnelle fleur de lis.

Un certain nombre de maisons religieuses de Lille firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial de Flandre*. En voici la description par ordre alphabétique :

Abbiette : *d'or au lion de sable*, *armé et lampassé de gueules* (*Armorial de Flandre*, p. 112, nº 307). — Voir dans le même *Armorial*, p. 339, nº 75, la description du sceau de la prieure.

Annonciades : *d'azur à une annonciation d'or* (*Ibidem*, p. 124, nº 39).

Béguines : *d'or au lion contourné de sable*, *armé et lampassé de gueules* (p. 222, nº 386).

Carmélites : *de sable mantelé d'argent*, *à trois étoiles à huit rais de l'un en l'autre* (p. 124, nº 45).

---

1. Voir : Demay, *Flandre*, 4000 à 4006. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut*.

Carmes chaussés : *de sable mantelé d'argent à trois étoiles à huit rais de l'un en l'autre* (p. 124, nº 44).

Célestines : *d'azur à une annonciation d'or* (p. 125, nº 54).

Clarisses urbanistes : *de gueules à une sainte Claire, couronnée de fleurs, tenant à dextre un ostensoir et à senestre une crosse, et accostée de deux fleurs de lis, le tout d'argent* (p. 118, nº 376).

Collégiale Saint-Pierre : *de gueules à deux clefs d'or adossées en sautoir* (p. 127, nº 83) — *gironné d'or et d'azur de douze pièces et un écusson de gueules sur le tout* (p. 116, nº 348).

Filles du Saint-Esprit : *d'azur à deux rinceaux de laurier d'or, liés en couronne par un ruban de gueules, et un Saint-Esprit en forme de colombe d'argent, becquée et membrée de gueules, volant de front et brochant en fasce sur le tout* (p. 157, nº 102).

Hôpital Comtesse : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* (p. 112, nº 305).

Hôpital de la Conception : *d'azur à une Vierge de carnation vêtue d'argent et de gueules, tenant à senestre un lis d'argent, la tête entourée de sept étoiles d'or, adextrée d'un enfant de carnation, emmailloté de gueules, et elle ayant sous ses pieds un serpent d'or dans la tête duquel est plantée une croix longue du même* (p. 120, nº 392).

Hôpital Notre-Dame dit de la Charité : *d'azur à une Vierge d'argent, les mains jointes, ayant sous ses pieds un croissant d'or et entourée de rayons du même* (p. 119, nº 387).

Hôpital Saint-Jean-Baptiste dit Gantois : *d'argent à une tête coupée de saint Jean-Baptiste au naturel, entourée de rayons d'or* (p. 126, nº 74).

Hôpital Saint-Jean l'évangéliste : *d'argent à une aigle au vol abaissé de sable, portant en son bec une écritoire du même et chargée sur l'estomac d'un écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules* (p. 48, nº 217.)

Jésuites : *d'azur au nom de Jésus d'or, soutenu de trois clous de la passion du même, mouvants de la pointe, le tout entouré de rayons d'or* (p. 127, nº 93).

Pénitentes capucines : *d'azur à une stigmatisation de saint François d'or* (p. 123, nº 33).

Soeurs grises : *d'azur à un Enfant Jésus au maillot, debout sur une nuée, vêtu d'un manteau royal, couronné, bénissant à dextre et tenant un sceptre à senestre, le tout d'or, surmonté en chef du nom de Jésus du même* (p. 217, nº 322).

Soeurs noires : *d'argent à un cœur de gueules enflammé d'or,*

*percé en sautoir de deux flèches de sable empennées d'or, le tout accosté de deux branches de laurier de sinople, les tiges passées en sautoir à la pointe* (p. 221, n° 369).

URSULINES : *d'azur au nom de Jesus Maria d'or, surmonté d'une croix pattée et soutenu de trois clous de la passion apointés du même* (p. 122, n° 17.)[1]

**LINSELLES**. — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *D'argent à une fasce de sable.*

Le 27 juin 1622, le roi d'Espagne, Philippe II, autorisa Philippe *de Mérode*, seigneur de Linselles, à faire graver un scel armorié de ses armes, mais « chargé sur le tout des armoiries propres de Linselles, portant un *écu à la fasce*, lequel scel sera appelé le scel aux causes des Franchises de Blaton et Linselles ». Le diplôme n'indique ni l'émail, ni la couleur ; mais les manuscrits anciens et la tradition sont unanimes à blasonner : *d'argent à la fasce de sable* [2].

**LOMME**. — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

Armes traditionnelles attribuées à cette seigneurie [3] qui appartint successivement aux *Le Borgne* [4], aux *Le Prévost* [5], aux *de Beaufremez*, aux *de Hingettes*, aux *de Cuinghien* et aux *Vilain de Gand.*

**LOMPRET**. — Weppes ; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *D'or à trois chevrons de sable.*

Armoiries des *de la Douve*, seigneurs de Lompret du XV^e^ au XVII^e^ siècle [6].

---

1. On trouvera aussi, parmi les armoiries réglées par D'HOZIER lui-même, celles des AUGUSTINS (p. 356, n° 58), du COUVENT DE SAINTE-BRIGITTE (p. 357, n° 79), des DOMINICAINES (p. 357, n° 66), des JACOBINS (p. 356, n° 47) et des MINIMES (p. 356, n° 46).

2. Th. LEURIDAN, *Histoire de Linselles.* — Lille, 1883. In-8.

3. Voir les manuscrits de MUYSSART et de JACOPS. — La carte de DOUÉ donne, par erreur, des *barres* au lieu de *bandes*. *La Marche de Lille*, p. 67, donne les armes des *Le Prévost.*

4. LE BORGNE : *de gueules à trois têtes d'aigle d'or.*

5. LE PRÉVOST : *d'azur au chef de gueules et un lion d'or armé de gueules brochant sur le tout.*

6. La *Statistique archéologique* donne pour armoiries à ce village : *d'argent à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.* — Une famille de Flandre du nom *de Longpré* portait en effet ces armes ; une autre famille de Flandre, du même nom, portait : *de gueules à trois étoiles d'argent.* — Un lien quelconque rattachait-il l'une ou l'autre de ces deux familles à la seigneurie de Lompret en Weppes ? Nous n'avons pu jusqu'ici en découvrir aucun.

**LOOS**. — Mélantois; canton d'Haubourdin. — *De gueules à trois croissants d'or.*

Ces armoiries sont reproduites dans la carte de Martin Doué [1].

**LOUVIL**. — Pèvele; canton de Cysoing. — *De gueules à une escarboucle d'or percée de sinople.*

Armes de l'abbaye de Cysoing [2], qui possédait la seigneurie de Louvil. — Voir: *Cysoing*.

**LYS**. — Ferrain; canton de Lannoy. — *De vair au chef de gueules.*

Armes traditionnelles indiquées par *La Marche de Lille*, p. 26, et par les manuscrits de Muyssart et de Jacops.

**MAISNIL (LE)**. — Weppes; canton d'Haubourdin. — *D'azur à l'écusson d'argent en abîme, accompagné de sept merlettes du même mises en orle.*

Ces armoiries, données par *La Marche de Lille*, p. 24, par les manuscrits cités et par la carte de Doué, semblent indiquer une alliance ou une origine commune des premiers seigneurs de ce village avec la maison *de Wavrin*.

**MARCQ-EN-BARŒUL**. — Ferrain; canton de Tourcoing. — *D'argent à la croix d'azur.*

Armoiries des seigneurs de la maison *de Croix*, auxquels Marcq-en-Barœul appartint dès la seconde moitié du XVII[e] siècle.

**MARQUETTE**. — Ferrain; canton Ouest de Lille. — *D'azur au nom de Marquette d'argent mis en bande entre deux cotices du même.*

Armoiries de l'échevinage [3].

---

1. Abbaye de Loos : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, et sur le tout un écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules. (Armorial de Flandre*, p. 339, n° 162). On trouvera aussi (p. 357, n° 62) d'autres armoiries réglées par d'Hozier et qui sont la reproduction d'un sceau de l'abbaye.

2. *La Marche de Lille* blasonne les armes de l'abbaye de Cysoing : *d'azur à un rais d'escarboucle d'or percé du champ*. Nous préférons les donner d'après l'*Armorial de Flandre* (n° 282, p. 53). Un document de 1680, reproduit par M. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing* (n° 415, p. 631), fait observer que saint Évrard, fondateur de l'abbaye, portait *de gueules à une escarboucle d'or*, qui est de Clèves, et que « encore aujourd'hui messieurs de Saint-Calixte produisent ces mêmes armes. »

3. Dans la *Statistique archéologique*, les armes de Marquette sont blasonnées : *d'azur, au croissant d'or et d'argent, accompagné de six billettes d'or, trois en chef et trois en pointe.* — Ce sont les armoiries de Marquette-en-Ostrevant, canton de Bouchain, dont la seigneurie appartenait à une famille du Hainaut, nommée *de Mar-*

**MARQUILLIES.** — Weppes; diocèse d'Arras; canton de La Bassée. — *D'argent à la fasce d'azur.*

Armes de la famille *de Marquillies* à laquelle la seigneurie de ce village appartint jusqu'à la fin du XIVe siècle. Elle passa ensuite aux *de Bergues Saint Winoc* [1], aux *de Metteneye* [2], aux *d'Ongnies*, aux *Adornes* [3] et aux *de Vignacourt.*

**MÉRIGNIES.** — Pèvele; canton de Pont-à-Marcq. — *Plumeté d'or et de sable.*

Armoiries des *de Tenremonde*, seigneurs de Mérignies, de 1440 à la Révolution.

**MONCHEAUX.** — Pèvele; diocèse d'Arras; canton de Pont-à-Marcq. — *De sinople au nom de Monceaux d'or, mis en bande entre deux cotices du même, et accompagné en chef à senestre d'un écu gironné d'or et d'azur de douze pièces, chargé en cœur d'un écusson de gueules.*

Armoiries de l'échevinage; au canton senestre sont les armes du chapitre de Saint-Pierre de Lille, seigneur du village.

**MONS-EN-BARŒUL.** — Mélantois; canton Nord-Est de Lille. — *D'or à la bande de sable.*

Armes de la famille *Dragon* qui posséda cette seigneurie depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe.

**MONS-EN-PÈVELE.** — Pèvele; canton de Pont-à-Marcq. — *D'or à la croix ancrée et alaisée de gueules.*

Armes de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, à laquelle appartenait ce village.

**MOUCHIN.** — Pèvele; canton de Cysoing. — *De gueules à la croix ancrée et alaisée d'or, cantonnée de quatre couronnes de laurier du même.*

Armes de Charles-Philippe *de La Chapelle*, seigneur de Mouchin,

---

*quette*, laquelle n'avait aucun lien avec Marquette-en-Ferrain. Ce dernier village n'avait pas de seigneurs en titre ; le chapitre de Saint-Pierre de Lille prétendait l'être, mais, de temps immémorial, la communauté se gouvernait elle-même par son curé et ses principaux manants.

1. DE BERGUES SAINT-WINOC : *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur.*

2. DE METTENEYE : *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois tours d'or, ouvertes d'azur.*

3. ADORNES : *d'or à la bande échiquetée d'argent et de sable de trois tirés.*

mort en 1713. Parmi les autres possesseurs de cette seigneurie, nous pouvons citer les *Clenquet* [1], aux XIVe et XVe siècles [2], les *de Quartes*, les *d'Estrayelles* [3], et les *Le Sart* [4].

**MOUVAUX**. — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *D'or fretté d'azur*.

Armoiries des *Le Nepveu*, seigneurs de Mouvaux au XIIIe siècle. Cette seigneurie appartint ensuite aux *de Raineval* [5], aux *d'Ailly* [6], aux *Ruffault* [7], aux *de la Croix* [8], aux *du Chastel*, aux *de Berlaimont*.

**NEUVILLE-EN-FERRAIN**. — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *D'or à trois bandes de gueules*.

Armes des *Van Morslede*, seigneurs de Neuville-en-Ferrain aux XIVe et XVe siècles.

**NOYELLES-LEZ-SECLIN**. — Mélantois ; canton de Seclin. — *D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'un trèfle de sinople*.

Armes des *du Chambge*, en faveur desquelles Noyelles fut érigé en baronnie en 1772 [9]. Cette seigneurie avait appartenu précédemment aux *de la Vichte* [10], aux *du Bois de Fiennes*, aux *de Nieuwenhove* [11], aux *Obert* [12].

**OSTRICOURT**. — Pèvele ; diocèse d'Arras ; canton de Pont-à-Marcq. — *De gueules au chef d'or*.

---

1. Clenquet : *d'or au chef vairé d'argent et de gueules*.
2. Cette famille est encore représentée à Mouchin, à Rumes, à Taintegnies et à Tournai (Note de M. le comte du Chastel).
3. d'Estrayelles : *d'argent à la fasce de sable*.
4. Le Sart : *tiercé en pal : au 1, d'azur à un lis d'argent ; au 2, de gueules à une demi-aigle à deux têtes d'argent mouvant de dextre en chef, et une demi-croix potencée du même en pointe ; au 3, d'or à trois barres d'azur*.
5. de Raineval : *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*. (Voir : Demay, *Flandre*, 1484.)
6. d'Ailly : *de gueules au chef échiqueté d'azur et d'argent de trois tirés*.
7. Ruffault : *d'or à trois coqs de sable, membrés de gueules, encolés de têtes de chèvre du même, cornées et barbées de sable*.
8. de la Croix : *d'azur à la croix recroisettée et perronnée de trois marches d'or*. (Voir : Demay, *Flandre*, 754.).
9. Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*. Roubaix, 1886. In-8.
10. de la Vichte : *d'or fretté de sable*.
11. de Nieuwenhove : *d'azur à trois pals retraits d'or mouvant du chef et en pointe une coquille d'argent*.
12. Obert : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chandeliers du même*.

Domaine du châtelain de Lille, dont il portait les armes. Louis XIV, héritier des châtelains, vendit Ostricourt à Alexandre *Petit* [1], greffier du bureau des finances, chevalier, seigneur de Grandsart, et à Marie-Marguerite *de Beaumaretz* [2], sa femme.

**PÉRENCHIES.** — Weppes; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *De sinople à l'écu d'argent et un bâton componé de gueules et d'argent brochant en bande sur le tout.*

Armes des anciens seigneurs du nom [3]. Depuis le XVe siècle, Pérenchies eut pour seigneurs les *Rosimbos*, les *des Prez*, les *du Vinage*, les *d'Ongnies*, les *Faulconnier*, les *de Broïde*, et les *Robert*.

**PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS.** — Mélantois; canton de Cysoing. — *D'azur à trois merlettes d'argent* [4].

Armes des *Verdière*, seigneurs de Péronne, aux XVe et XVIe siècles [5]. Cette seigneurie passa ensuite aux *Bette* [6].

**PHALEMPIN.** – Carembaut; canton de Pont-à-Marcq. — *De gueules au chef d'or.*

C'était le domaine en titre des châtelains de Lille, dont il portait les armes.

**PONT-A-MARCQ.** — Pèvele; canton. — *De sable à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or.*

Armoiries des *Hangouart*, qui possédèrent cette seigneurie depuis la fin du XVIIe siècle. Précédemment Pont-à-Marcq ou Marcq-en-Pèvele avait appartenu aux *de le Plancque* [7], aux *de Pontrewart* [8], aux *Alegambe* [9] et aux *de Guevarra*.

---

1. Petit : *d'argent à une tête de lion arrachée de sable et lampassée de gueules.*

2. de Beaumaretz : *d'hermines à trois lions de sable lampassés de gueules.*

3. Voir : Demay, *Flandre*, 2996, 2997.

4. Alias : *de gueules à trois merlettes d'or.*

5. Voir : Demay, *Flandre*, 1685.

6. Bette : *d'azur à trois taux d'or.*

7. de le Plancque : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en pointe d'une hure de sanglier de sable.*

8. de Pontrewart : *d'hermines à la bande de gueules chargée de trois aigles d'or.*

9. Alegambe : *de gueules à trois croix pattées d'argent et en abîme un écusson d'or à l'aigle à deux têtes de sable.*

**PRÉMESQUE.** — Weppes ; canton d'Armentières. — *Burelé vivré d'argent et d'azur de douze pièces.*

Armoiries de la famille *de Nouvelles* qui posséda la seigneurie de Prémesque aux XVe et XVIe siècles.

**PROVIN.** — Carembaut ; canton de Seclin. — *D'azur à six étoiles à six rais d'or, 3, 2 et 1.*

Armes de l'abbaye de Saint-Trond-en-Hesbaie, à laquelle appartenait la villa de Provin-en-Carembaut dès le Xe siècle.

**QUESNOY-SUR-DEULE.** — Ferrain ; canton. — *Échiqueté d'or et de gueules.*

Armoiries de la famille seigneuriale du nom, dont un des membres servit, le 7 mars 1372, le rapport et dénombrement de sa seigneurie de Quesnoy-sur-Deûle. Cette seigneurie passa ensuite aux *Guillebaut* [1], aux *d'Ongnies*, aux *de Mailly* [2].

**RADINGHEM.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *D'or, au chevron de sable, accompagné de trois étoiles à six rais du même, et chargé sur sa pointe d'un écu d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries de la famille *de Flandres* qui acquit la seigneurie de Radinghem en 1720 et la posséda jusqu'à la Révolution [3]. Elle avait appartenu précédemment aux *Wattepatte* [4], aux *de Luxembourg* [5] et aux *d'Egmont* [6].

**RONCHIN.** — Mélantois ; canton Sud-Est de Lille. — *D'or à une escarboucle de sable, percée de gueules.*

---

1. Guillebaut : *d'argent au chevron d'azur accompagné en chef à dextre d'une aigle de gueules becquée et membrée d'azur.* — Ce sont ces armes que donne la carte de Doué.

2. de Mailly : *d'or à trois maillets de sinople.*

3. Demay, *Artois*, 572, 573, donne les sceaux d'Aubert et de Guillaume *de Radinghem* : écu *fascé de six pièces, au bâton brochant.* Mais il s'agit ici de Radinghem (Pas-de-Calais).

4. Wattepatte : *d'azur à la croix ancrée et alaisée d'argent.*

5. de Luxembourg : *écartelé : aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, lampassé d'azur, armé et couronné d'or; aux 2 et 3 de gueules à une étoile à seize rais d'argent.*

6. d'Egmont : *chevronné d'or et de gueules de douze pièces.*

Armes de l'abbaye de Marchiennes, qui possédait la seigneurie de ce village [1].

**RONCQ.** — Ferrain ; canton de Tourcoing. — *D'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules.*

Armes de la famille *de Hallewin* qui posséda Roncq au XVI^e siècle. Après cette famille nous trouvons, comme seigneurs de Roncq, les *de Croy-Chimay*, les *Cuvillon* [2], les *Fourmestraux de Wazières* [3] ; ces derniers obtinrent l'érection de Roncq en comté [4].

**ROUBAIX.** — Ferrain ; canton. — *D'hermines au chef de gueules.*

Les armes *d'hermines au chef de gueules* sont celles de l'antique famille *de Roubaix* connue dès le XI^e siècle ; elles sont restées celles de la ville jusqu'à la Révolution [5]. — En 1818, le conseil municipal, mal inspiré, choisit de nouvelles armoiries : *d'azur à un rot de sable encadré d'or, accompagné en chef d'une étoile d'or accostée de deux bobines d'argent, et en pointe d'une navette d'or ; à la bordure dentelée d'or.* C'était renier tout ce que le passé de Roubaix avait de glorieux, l'antique illustration de ses seigneurs, l'ancienneté et la renommée de sa manufacture, en un mot ses plus chères traditions et les plus belles pages de son histoire. Ces riches et nobles armoiries, consacrées par les âges, formaient en effet le plus brillant joyau de son héritage communal ; ces emblèmes, promenés à travers le monde, sur le scel de ses étoffes, étaient les gages, partout reconnus et respectés, de sa loyauté commerciale [6]. En 1859, sur l'inspiration de l'historien de Roubaix, M. Ernoult-Bayart prit l'initiative d'un projet tendant à faire rétablir les

---

1. *La Marche de Lille* indique un champ *d'argent* pour les armoiries de l'abbaye de Marchiennes. Ici encore nous préférons suivre la version *officielle* de l'*Armorial de Flandre* (p. 9, n° 11). — *La Marche de Lille* donne aussi pour armoiries du seigneur de Ronchin : *d'argent au cheval au naturel lampassé de gueules*, et l'écu soutenu d'une crosse d'or. Ronchin n'eut jamais d'autre seigneur que l'abbaye de Marchiennes, et devait, n'ayant point d'armoiries propres, porter celles de l'abbaye. Cependant il n'est pas impossible que l'échevinage ait pu adopter cet emblème, du consentement de l'abbaye.

2. CUVILLON : *de gueules à une autruche d'argent tenant en son bec un fer à cheval du même.*

3. FOURMESTRAUX DE WAZIÈRES : *écartelé : aux 1 et 4, d'or à l'aigle à deux têtes eployée de gueules* (Fourmestraux) ; *aux 2 et 3, d'or à un ours de sable rampant contre un billot courbé de gueules* (Kesselers).

4. Voir cet acte dans : DENIS DU PÉAGE, *Recueil de généalogies lilloises,* dans les *Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai,* t. XII, p. 302.

5. Elles ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 35, n° 72.

6. Th. LEURIDAN, *Notice historique sur les armoiries de Roubaix.* Roubaix, 1859. In-8.

anciennes armes. Mais on craignit de rencontrer quelque opposition et, pour sauvegarder au moins un souvenir si glorieux, on proposa d'allier « les armes historiques avec les armes industrielles. » Telle est l'origine des armoiries actuelles de Roubaix. — Nous ne donnons que la partie ancienne de ces armoiries ; elle est seule valable au point de vue historique [1].

**SAILLY.** — Ferrain ; canton de Lannoy. — *De sable au chef d'argent.*

Armes des *Vilain de Gand*, seigneurs de Sailly au XVII[e] siècle. Ce village fut en effet érigé en baronnie à cette époque, pour faire partie du marquisat d'Hem et avait les mêmes seigneurs [2].

**SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS.** — Mélantois ; canton de Cysoing. — *D'or au franc-canton de gueules.*

Armes des premiers seigneurs du nom *de Sainghin* [3] ; elles ont été conservées jusqu'au XVIII[e] siècle, quoique la seigneurie eût passé aux *de Mortagne-Landas* [4], aux *Parole* [5], aux *de Halluin* [6], aux *de la Douve*, aux *de Rivière d'Arschot* [7] aux *de Baudequin* et aux *Diesbach.*

**SAINGHIN-EN-WEPPES.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *De gueules au chef d'or.*

Domaine des châtelains de Lille, dont il porte les armes.

---

1. HÔPITAL DE ROUBAIX : *d'azur à une sainte Élisabeth couronnée, tenant à dextre deux couronnes de fleurs, et à senestre donnant une monnaie à un pauvre assis, le tout d'or, sur une terrasse du même* (*Armorial de Flandre*, p. 357, n° 94). — Il faut observer que ces armoiries ont été réglées par D'HOZIER lui-même, et qu'il s'est trompé en représentant sainte Élisabeth, impératrice ; la véritable patronne de l'Hôpital était sainte Élisabeth, mère du Précurseur.

2. La *Statistique archéologique* affirme que la *prévôté* de Sailly portait : *d'or à une croix ancrée d'argent.* Il y a ici une double erreur : d'abord, une faute contre le principe élémentaire du blason, de ne point mettre métal sur métal (sauf de très rares exceptions qu'on désigne sous le nom d'*armoiries à l'enquerre*) ; puis une confusion entre *Sailly-lez-Lannoy* et *Sailly-sur-la-Lys*, qui était effectivement une *prévôté* de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras et en portait les armes, *d'or à une croix ancrée et alaisée de gueules*. Sailly-lez-Lannoy n'a jamais eu de prévôté.

3. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1551, 1552, 5038. — DEMAY, *Artois*, 604. — DOUET D'ARCQ, *Collection de sceaux*, 3603.

4. DE MORTAGNE-LANDAS : *d'or à la croix de gueules chargée en cœur d'un écu parti émanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

5. PAROLE : *de gueules à la bande d'argent, chargée de trois roses du champ et accompagnée de trois coquilles d'or.*

6. Voir : DEMAY, *Flandre*, 997.

7. DE RIVIÈRE D'ARSCHOT : *d'argent à trois fleurs de lis au pied coupé de sable.*

**SAINT-ANDRÉ.** — Weppes ; canton Ouest de Lille. — Commune nouvelle, faisant autrefois partie du faubourg Saint-Pierre de Lille.

On prétend, dit MUYSSART, que le seigneur de la Cessoye [1] est seigneur de Saint-André, mais il ne paraît pas s'en prévaloir. Les seigneurs de la Cessoye furent les *Gommer* [2], les *Marquant* dit *de Saint-Venant* [3], les *de Tramecourt* [4], les *Volant* [5] et les *Rouvroy.*

**SALOMÉ.** — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *D'azur à l'écu d'argent, accompagné en chef de trois merlettes d'or rangées en fasce.*

Armes de la famille *de Bauffremez*, qui acquit la seigneurie de Salomé en 1505.

**SANTES.** — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *D'argent à trois lions de sinople, lampassés de gueules.*

Armes des *de Lannoy*, seigneurs de Santes aux XVe et XVIe siècles [6]. Cette seigneurie avait précédemment appartenu à la maison *de Wavrin* ; elle appartint ensuite aux *de Robles* [7], aux *Van Zeller* [8] et aux *de Fontaine* [9].

**SECLIN.** — Mélantois ; canton. — *De gueules à la lettre S d'or, couronnée du même.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 53, n° 270. *La Marche de Lille*, p. 3, et la carte de DOUÉ donnent d'autres

---

1. Fief, avec château, sis à Saint-André et tenu du châtelain de Lille.

2. GOMMER : *de sable à la fasce d'or, chargée de trois aiglettes de gueules et accompagnée de quatorze billettes d'or, 4 et 3 en chef et 4 et 3 en pointe.*

3. MARQUANT dit DE SAINT-VENANT : *d'azur à l'écu d'argent et un lambel à trois pendants du même en chef.*

4. DE TRAMECOURT : *d'argent à la croix ancrée de sable.*

5. VOLANT : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux demi-vols d'argent et en pointe d'un trèfle du même.*

6. Voir : DEMAY, *Flandre*, 352. — LE JOSNE DE L'ESPIERRE, *Recherches historiques sur la commune de Santes.*

7. DE ROBLES : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, rampant contre un arbre de sinople terrassé du même, et une bordure d'argent chargée de huit mouchetures d'hermines de sable.*

8. VAN ZELLER : *d'argent à trois merlettes de sable et en cœur une étoile à cinq rais de gueules.*

9. DE FONTAINE : *parti : au 1, de gueules au lion d'argent; au 2, d'azur à une fontaine d'or.*

armes pour l'échevinage [1]. Nous ferons observer que le scel aux causes, qui se trouve fréquemment dans les documents des archives communales, porte bien la lettre S couronnée [2].

SEQUEDIN. — Weppes; canton d'Haubourdin. — *Parti d'azur et d'or, au nom de Sequedin mis en fasce, entre deux cotices d'argent sur l'azur et de sable sur l'or.*

Armes de l'échevinage [3].

TEMPLEMARS. — Mélantois; canton de Seclin. — *D'azur semé de billettes d'argent, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Armes des *de Werchin*, qui possédèrent cette seigneurie aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Templemars, après avoir appartenu à la famille des seigneurs *de Cysoing* [4], passa aux *de Walincourt*, aux *de Werchin*, aux *de Melun*, aux *de Ligne* [5], aux *de Rohan-Soubise* [6] et aux *Schérer de Scherbourg* [7].

TEMPLEUVE. — Pèvele; canton de Cysoing. — *D'azur au nom de Templeuve d'argent mis en bande, entre deux doubles cotices d'or.*

Ce sont les armoiries de l'échevinage [8]. Nous les avions adoptées, parce qu'il n'était pas possible de reproduire en mosaïque, d'une manière lisible, les autres armoiries de cette seigneurie qui figurent

---

1. Seclin : *de gueules au nom de Seclin d'or mis en fasce, entre deux cotices du même, et en chef un écu d'or au lion de sable.*

2. Collégiale de Seclin. — Voir : *Chemy*.

3. Voir : *La Marche de Lille*, p. 41.

4. Voir : Demay, *Flandre*, 775.

5. de Ligne : *d'or à la bande de gueules.*

6. de Rohan-Soubise : *parti de trois traits, coupé d'un, qui font huit quartiers : au 1, d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande componée d'argent et de gueules* (Évreux) ; *au 2, de gueules, aux chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en orle* (Navarre) ; *au 3, d'or à quatre pals de gueules* (Aragon) ; *au 4, d'or au lion de gueules enclos dans un double trêcheur fleuronné et contre-fleuronné du même* (Écosse) ; *au 5, d'hermines* (Bretagne) ; *au 6, d'argent à la guivre d'azur, couronnée d'or, mise en pal et engloutissant un enfant de carnation mis en fasce* (Milan) ; *au 7, d'argent à la fasce de gueules, et une bordure du même* (San Severino) ; *au 8, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent* (Lorraine). *Sur le tout, parti : au 1, de gueules à neuf macles d'or, 3, 3 et 3* (Rohan); *au 2, d'hermines* (Bretagne).

7. Schérer de Scherbourg : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent à une demi-aigle à deux têtes de gueules, couronnée du même, mouvante de la partition ; aux 2 et 3, d'or au cerf de gueules sur une terrasse de sinople, celui du 3 contourné.*

8. Voir : *La Marche de Lille*, p. 57.

à l'*Armorial de Flandre,* p. 260, n° 187 [1], et qui indiquent bien que la seigneurie de Templeuve appartenait à l'abbaye d'Anchin, dont les armes figurent aux 2e et 3e grands quartiers.

**THUMERIES**. — Pèvele; canton de Pont-à-Marcq. — *D'argent à trois pals de gueules et au canton dextre de sable au lion d'or.*

Armes traditionnelles de ce village, qui appartenait au chapitre de Saint-Piat de Seclin. *La Marche de Lille*, p. 64, donne les armoiries de l'échevinage de Thumeries [2].

**TOUFFLERS**. — Ferrain; canton de Lannoy. — *D'argent à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or et chargés chacun d'un écu d'argent à la croix d'azur.*

Armes d'une branche de la famille *de Lannoy*, dont les membres possédaient la seigneurie de Wasnes à Toufflers; dès le XVIe siècle, ils se qualifiaient seigneurs de Toufflers [3].

**TOURCOING**. — Ferrain; canton. — *D'argent à la croix de sable chargée de cinq besants d'or.*

Ces armes étaient le scel de la ville [4]. Elles figurent sur la grosse cloche de l'église principale de Saint-Christophe, fondue en 1686, et sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 121, n° 2. Tourcoing a eu l'excellent esprit de s'en tenir à son emblème séculaire et a purement et simplement repris ses anciennes armoiries en 1823 [5].

**TOURMIGNIES**. — Pèvele; canton de Pont-à-Marcq. — *De gueules à la fasce d'hermines.*

Armes de la famille seigneuriale du nom [6] qui florissait au XIIIe et au XIVe siècles [7].

---

1. Templeuve-en-Pèvele : *écartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé : aux a. et d. d'argent, fretté de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable; aux b. et c., d'or, au lion d'azur, couronné, lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3, d'azur semé de fleurs de lis d'or, et un cerf d'argent brochant sur le tout. Sur le tout, d'azur à la lettre T d'or.*

2. Thumeries : *de gueules au nom de Tumerie d'or mis en fasce entre deux cotices du même.*

3. On pourrait aussi blasonner ces armoiries : *d'argent à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or et accompagnés en cœur d'un écu d'argent à la croix d'azur.*

4. Voir : Demay, *Flandre*, 4099. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut.*

5. Voir : R. P. Pruvost, *Histoire des seigneurs de Tourcoing*. Tourcoing, 1863. In-8.

6. Voir : Demay, *Flandre*, 1655.

7. *La Marche de Lille*, p. 29, donne bien les armoiries que nous reproduisons, mais elle les attribue par erreur à la famille d'Ongnies. Deux membres de cette famille furent, il est vrai, seigneurs de Tourmignies, mais le champ de leur écu était de *sinople*.

**TRESSIN.** — Mélantois ; canton de Lannoy. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, et un écusson d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, brochant en abîme sur le tout.*

Armes de l'abbaye de Loos, à laquelle appartenait la seigneurie de Tressin [1].

**VENDEVILLE.** — Mélantois ; canton de Seclin. — *Plumeté d'or et de sable.*

Armoiries de la famille *de Tenremonde* [2].

**VERLINGHEM.** — Weppes ; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, couronné d'or ; aux 2 et 3, de gueules, à une étoile à seize rais d'argent.*

Armoiries d'une branche de la famille *de Luxembourg* qui posséda la seigneurie de Verlinghem du XIV^e au XVI^e siècle [3]. Cette seigneurie avait appartenu précédemment à une famille noble du même nom [4], puis à Philippe *de Bourbourg* [5].

**WAHAGNIES.** — Pèvele ; canton de Pont-à-Marcq. — *Gironné d'argent et de sable, le sable semé de croix recroisettées d'or.*

Armes des *d'Enghien*, seigneurs de Wahagnies, qu'ils vendirent, en 1418, à la famille *de Lannoy* [6].

**WAMBRECHIES.** — Ferrain ; canton Ouest de Lille. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armes de la famille *de Haynin* qui fournit le plus grand nombre de seigneurs à ce village, aux XVI^e et XVII^e siècles. Précédemment Wambrechies avait appartenu à une famille du nom [7], aux *de Leurenghien* [8], aux *de la Tannerie* [9], aux *du Mez* dits *de Croix* [10] ;

---

1. Voir : *La Marche de Lille*, p. 5.

2. Poncelet, *Sceaux du Hainaut*, donne un sceau des franchises de Vendeville et Billau, datant de 1662, et présentant un *écu à une tour à trois créneaux.*

3. *La Marche de Lille*, p. 21, donne ces armoiries.

4. Voir : Demay, *Flandre*, 1686. — Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, 3835, 3853. — *Écu à l'écusson en abîme, et un lambel à cinq* (ou sept) *pendants.*

5. Voir : Demay, *Flandre*, 625. — *Écu à trois roses.*

6. Voir : Demay, *Flandre*, 352.

7. de Wambrechies : *écu à dix losanges, 3, 3, 3 et 1.* (Demay, *Flandre*, 1765.)

8. de Leurenghien : *d'azur semé de billettes d'or, au lion du même sur le tout.*

9. de la Tannerie : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles à cinq rais d'or.*

10. du Mez de Croix : *écartelé : aux 1 et 4, d'or au canton de gueules ; aux 2 et 3, d'argent à la croix d'azur.*

après les *de Haynin*, il passa aux *Faulconnier*, aux *de Broide* et aux *Robert*.

**WANNEHAIN.** — Pèvele ; canton de Cysoing. — *Bandé d'argent et d'azur de six pièces.*

Armes de la famille seigneuriale du nom [1]. A partir de la seconde moitié du XV[e] siècle, les familles *de la Cessoye* [2], *de Landas*, *d'Ennetières* [3] et *de Lalaing* possédèrent successivement la seigneurie de Wannehain [4].

**WARNETON.** — Ferrain ; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *D'argent à une fasce de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 67, n° 51. Elles étaient les mêmes que celles de l'abbaye (*Ibidem*, p. 67, n° 47.) [5]

**WASQUEHAL.** — Ferrain ; canton de Roubaix. — *Échiqueté d'hermines et de gueules.*

Armoiries traditionnelles de ce village [6]. Une famille noble du nom *de Wasquehal* portait un *écu à une croix* [7]. Après elle, la seigneurie passa aux châtelains de Douai, aux *de Rode* [8], aux *de Ghistelles* [9], aux *de Bergues*, aux *de Ranchicourt*, aux *de Bournonville,* aux *Libert* [10] et aux *Lespagnol* [11], qui la possédaient au moment de la Révolution [12].

**WATTIGNIES.** — Mélantois ; canton de Seclin. — *D'or au sautoir brétessé et contre-brétessé de sable.*

Armoiries des *de Kessel*, en faveur desquels la seigneurie de Wattignies fut érigée en comté en 1700 [13]. On connaît une famille du

---

1. Voir : Demay, *Flandre*, 1770, 1771.
2. de la Cessoye : *bandé d'or et d'azur de six pièces, au canton d'hermines.*
3. d'Ennetières : *d'argent à trois écussons d'azur chargés chacun d'une étoile à cinq rais d'or, à la bordure engrêlée de gueules.*
4. Th. Leuridan, *Notice historique sur Wannehain.* Roubaix, 1898. In-8.
5. Les sceaux des XIII[e] et XIV[e] siècles représentent un château portant un *écu à une fasce*. (Demay, *Flandre*, 4122, 4123.)
6. Voir la carte de Doué et les manuscrits de Jacops et de Muyssart.
7. Demay, *Flandre*, 1784, 5530.
8. de Rode : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bordure engrêlée de sable.*
9. de Ghistelles : *de gueules au chevron d'hermines.*
10. Libert : *de gueules à trois bustes de carnation, les yeux bandés d'azur.*
11. Lespagnol : *d'azur à une foi d'argent.*
12. Th. Leuridan, *Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal.* Roubaix, 1885. In-8.
13. Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies.* Roubaix, 1885. In-8.

nom [1], mais rien ne prouve qu'elle posséda la seigneurie. Celle-ci appartint successivement aux *de Wavrin*, aux *de Lannoy*, aux *Castelain* [2], aux *d'Appeltern* [3], aux *de Kessel* et enfin aux *de Lannoy*.

WATTRELOS. — Ferrain ; canton de Roubaix. — *D'azur au lion fascé d'argent et de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, à laquelle appartenait la seigneurie de Wattrelos [4].

WAVRIN. — Weppes ; canton d'Haubourdin. — *D'azur à un écusson d'argent en abîme.*

Armes de la noble famille *de Wavrin* qui posséda cette seigneurie jusqu'au XVe siècle [5].

WAZEMMES. — Mélantois ; Lille. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, à une tour d'argent brochant sur le tout, et sommée de deux crosses d'or en sautoir.*

Armes de l'évêché de Tournai. Wazemmes est un des villages cédés, en 1320, par le roi de France à l'évêque de Tournai.

WERVICQ. — Ferrain ; canton de Quesnoy-sur-Deûle. — *D'or à la bande de gueules, accompagnée de six quintefeuilles du même mises en orle.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 146, nº 69.

WICRES. — Weppes ; diocèse d'Arras ; canton de La Bassée. — *De sinople à la fasce d'hermines.*

Armes de la famille *d'Ongnies*, qui posséda Wicres dès la fin du XVIe siècle.

WILLEMS. — Ferrain ; canton de Lannoy. — *De gueules au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin d'or.*

Willems se divisait en deux parties : Willems-Empire et Willems-Châtellenie. Dans cette seconde portion, le fief principal était la

---

1. Elle portait un *écu semé de trèfles, au lion brochant* (DEMAY, *Flandre*, 2410).

2. CASTELAIN : *de gueules au château à trois tours d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une tête et col de licorne d'argent.*

3. APPELTERN : *d'or au sautoir échiqueté d'argent et de gueules de deux traits.*

4. Th. LEURIDAN, *La seigneurie de Wattrelos et les fiefs qui en dépendaient.* Roubaix, 1888. In-8.

5. DEMAY, *Flandre*, 1802 à 1804. — DEMAY, *Artois*, 704 à 706.

seigneurie du Fresnoy, acquise, en 1594, par la famille *des Trompes*, dont nous donnons les armoiries. Au XVIIIe siècle, la seigneurie du Fresnoy fut acquise par Isabelle-Christine *Taviel* [1], veuve de Chrétien *Libert*, laquelle possédait déja la seigneurie de Willems-Empire ; ces deux fiefs passèrent ensuite aux *Bidé de la Grandville* [2], puis aux *Le Maistre d'Anstaing*.

COLLÉGIALE DE COMINES. — *D'azur à un saint Pierre d'or, sur un tertre de sinople, tenant à dextre une clef d'or et à senestre un livre du même, et accosté de huit roses d'argent mises en pal, quatre à dextre et quatre à senestre.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 55, n° 297 [3].

COLLÉGIALE DE LILLE. — *Parti : au 1, de gueules à deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent, adossées en sautoir ; au 2, gironné d'azur et d'or de douze pièces, et un écusson de gueules brochant en abîme sur le tout.*

Ces armoiries sont celles dont se servait le chapitre au XVIIIe siècle [4]. Chacune des deux parties a été enregistrée séparément à l'*Armorial de Flandre*, p. 116, n° 348 et p. 127, n° 83 [5].

ABBAYE DE MARQUETTE. — *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 43, n° 158 [6].

ABBAYE DE PHALEMPIN. — *D'or à une aigle à deux têtes éployée de sable.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 114, n° 329 [7].

---

1. TAVIEL : *d'azur à trois tables en octogone d'argent.*

2. BIDÉ DE LA GRANDVILLE : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné à dextre d'un croissant d'azur, à senestre et en pointe d'une étoile à cinq rais de gueules.*

3. Voir : DERVEAUX, *Annales religieuses de la ville de Comines*. Lille, 1856. In-8.

4. Voir : DEMAY, *Flandre*, 6064.

5. Voir : Mgr HAUTCŒUR, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille ; Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille ; Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*. Lille, 1894-1899. Six vol. in-8.

6. Voir : LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 317. — L'*Armorial de Flandre*, p. 356, n° 57, donne aussi ces armes : *d'azur à une Notre-Dame assise sur un trône à l'antique, couronnée et tenant à senestre l'Enfant Jésus, le tout d'or*. C'est la reproduction du sceau de l'abbaye. (Voir : DEMAY, *Flandre*, 6828 à 6830.)

7. Voir : Th. LEURIDAN, *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Christophe de Phalempin*. Roubaix, 1905. In-8.

CARTE HÉRALDIQUE DU HAINAUT, par J.-B. Dumont.

# ARMORIAL

## DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT

## DE VALENCIENNES

L'arrondissement actuel de Valenciennes a été formé de l'ancienne prévôté du même nom, de la moitié de l'Ostrevant et de quelques portions de la Flandre wallonne et du Tournaisis français.

Quand, sous la domination française, on réunit les parties conquises de la Flandre et du Hainaut en un seul gouvernement, subdivisé en intendances, Valenciennes fit d'abord partie de l'intendance de Flandre. A la suite du traité de 1697, le siège de l'intendance du Hainaut fut transféré à Maubeuge et, en 1716, on y incorpora Valenciennes, qui en devint bientôt le chef-lieu. En 1750, sa juridiction s'étendit sur Condé et, en 1754, sur Bouchain, Saint-Amand et Mortagne.

Au point de vue de la juridiction ecclésiastique, trois diocèses se partageaient le territoire de l'arrondissement actuel. L'évêché de Tournai comprenait dix paroisses sur la rive gauche de l'Escaut [1] ; l'évêché d'Arras possédait les paroisses situées entre la rive gauche de l'Escaut et la Scarpe, ainsi qu'une partie de la ville de Valenciennes [2] ; les autres paroisses appartenaient au diocèse de Cambrai.

On trouvera d'ailleurs, après le nom de chaque localité, les indications relatives à sa situation ancienne, tant ecclésiastique que civile.

---

1. Brillon, Lecelles, Maulde, Mortagne, Nivelles, Rosult, Rumegies, Saint-Amand, Sars-et-Rosières, Thun-Saint-Amand.

2. Abscon, Anzin, Aubry, Bellaing, Bouchain, Bruai, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Denain, Émerchicourt, Escaudain, Fresnes, Hasnon, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Lourches, Marquette, Mastaing, Odomez, Oisy, Prouvy, Raismes, Rœulx, Rouvignies, Trith-Saint-Léger, Vicoigne, Wallers, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Pour cet arrondissement, nous avons pu nous servir des cartes héraldiques du Hainaut, décrites dans l'introduction à l'arrondissement d'Avesnes, ainsi que de la carte de Martin Doué, décrite dans l'introduction à l'arrondissement de Lille.

---

**ABSCON**. — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Denain. — *D'or à une escarboucle de sable chargée en cœur d'un rubis de gueules.*

Armes de l'abbaye de Marchiennes. A Choilley (Haute-Marne), existe une cloche provenant d'Abscon, bénite en 1764 par l'abbé de Marchiennes qui y fit graver ses armes en signe de seigneurie [1].

**ANZIN**. — Prévôté de Valenciennes ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Nord. — *De sable à quatre clefs d'argent, mises en pal, 2 et 2, le panneton en haut et à dextre.*

Armes de l'abbaye d'Hasnon, à laquelle Charles le Chauve avait donné le territoire presque complet d'Anzin. — La mairie d'Anzin a adopté, pour son cachet officiel, ces armes fantaisistes : *d'or à une mine de charbon de sable tranchée d'azur, au chef d'argent chargé de trois charbons ardents de gueules rangés en fasce.*

**ARTRES**. — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Sud. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Armoiries des *de Haynin*, seigneurs d'Artres du XVI^e au XVIII^e siècle.

**AUBRY**. — Ostrevant, prévôté de Valenciennes ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Nord. — *De sinople semé de billettes d'argent, au lion du même brochant sur le tout.*

Armes de la famille *de Thiant*. — Dans l'église paroissiale, on voit la tombe relevée de François *de Thiant*, seigneur d'Aubry, « fondateur de l'église », mort en 1548 [2]. Les cartes héraldiques de Borrekens et de Dumont donnent : *de gueules au croissant d'argent.*

---

1. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*
2. *Ibidem.*

**AULNOY.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Sud. — *D'azur à la bande d'or accompagnée de six besants du même mis en orle.*

Armoiries de la famille *de Carondelet* qui posséda assez longtemps la seigneurie d'Aulnoy.

**AVESNES-LE-SEC.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse de Cambrai ; canton de Bouchain. — *De sinople au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même.*

Ces armoiries sont indiquées par les cartes héraldiques de Borrekens et de Dumont ; cette dernière omet les étoiles.

**BELLAING.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Nord. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la fasce de sable ; aux 2 et 3, d'or à la croix ancrée de sable.*

Armoiries des membres de la famille *de Succre* qui possédèrent cette seigneurie au XVIe siècle [1].

**BEUVRAGES.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse d'Arras ; puis de Cambrai ; canton de Valenciennes-Nord. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à trois flèches d'or, en bande, rangées en barre* (Rasoir) ; *aux 2 et 3, bandé d'argent et de gueules de six pièces* (Roisin).

Armoiries de Jean *Rasoir*, seigneur de Beuvrages, mort en 1459 ou 1471, et inhumé dans l'église paroissiale [2]. Avant lui on trouve, comme seigneur, Gilles *de Pierfontaines*, en 1323 ; il portait un *écu billeté au lion, brisé d'une bande* [3].

**BOUCHAIN.** — Ostrevant ; diocèse d'Arras ; canton. — *D'argent à une tour à trois créneaux de gueules.*

On trouve ces armoiries dans les trois cartes héraldiques du Hainaut et sur le scel aux causes du XVIe siècle [4].

**BRILLON.** — Flandre wallonne ; diocèse de Tournai ; canton de Saint-Amand rive gauche. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armes de l'abbaye de Saint-Amand, qui possédait Brillon depuis le XIIIe siècle.

---

1. Voir : Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 8236, f° 210. — Archives départementales du Nord, B. 1638, 1649, 2338. — Demay, *Flandre*, 1637.
2. Voir Demay, *Flandre*, 1487.
3. *Ibidem*, 1432.
4. *Ibidem*, 3885.

**BRUAI.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Nord. — *Coupé : en chef, écartelé : aux 1 et 4, d'or au lion de sable ; aux 2 et 3, d'or au lion de gueules ; en pointe, d'azur à trois canettes d'argent.*

Armoiries indiquées par les trois cartes héraldiques du Hainaut. M. Poncelet donne un scel échevinal du XVII^e siècle, présentant un *écu à la bande chargée de trois besants* et en légende : *S. de leschevinaige de la ville de Brueil.* S'agit-il bien de Bruai près Valenciennes ?

**BRUILLE-LEZ-SAINT-AMAND.** — Tournaisis français ; diocèse d'Arras ; canton de Saint-Amand rive droite. — *D'or à la croix de gueules.*

Armoiries des sires *de Mortagne* qui jouissaient en ce village des droits attachés au titre de fondateurs de l'église [1].

**CHATEAU-L'ABBAYE.** — Tournaisis français ; diocèse d'Arras ; canton de Saint-Amand rive droite. — *De gueules au senestrochère de carnation mouvant du flanc dextre, habillé d'or et tenant une rose au naturel feuillée de sinople.*

Armoiries de l'abbaye des Prémontrés établie sur le territoire de Château, et dont le village tira son nom complet [2].

**CONDÉ-SUR-L'ESCAUT.** — Châtellenie d'Ath ; diocèse de Cambrai ; canton. — *D'or à la fasce de gueules.*

Ces armoiries sont données par les sceaux [3] et par les trois cartes héraldiques du Hainaut. La ville de Condé en fait encore usage actuellement. Toutefois, l'*Armorial de Flandre*, p. 83, n° 105, blasonne : *de sinople à la fasce d'argent* [4].

**CRESPIN.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Condé. — *D'azur fretté d'argent.*

Ce village s'est formé autour de l'abbaye de Bénédictins fondée

---

1. Voir : Comte du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 9.

2. Voir : Le Glay, *Mémoire sur les archives du monastère de Château-l'Abbaye*, dans le *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XVII, p. 209. — A. Bocquillet, *Les origines de Château-l'Abbaye*, Tournai, 1908. In-8.

3. Demay, *Flandre*, 3906 à 3909. — Poncelet, *Sceaux du Hainaut*.

4. Collège de la Trinité de Condé : *d'azur à une Trinité d'or entourée d'une gloire du même* (*Armorial de Flandre*, p. 274, n° 301).

Collégiale Notre-Dame de Condé : *de gueules à une rose d'argent boutonnée d'or* (*Ibidem*, p. 84, n° 116).

par saint Landelin. Les armoiries que nous donnons sont celles de l'abbaye, enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 85, n° 131. Dans ce même *Armorial*, p. 398, n° 397, d'Hozier a inventé ces autres armoiries : *d'azur à une crosse d'argent accostée de deux trèfles du même.*

**CURGIES.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Est. — *D'argent à une truie de sable passant sur une terrasse de sinople.*

Armoiries de l'abbaye de Vicoigne qui possédait la presque totalité de ce village.

**DENAIN.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

Ces armoiries, qui paraissent être celles d'une ancienne famille de ce nom [1], sont indiquées dans la carte de Dumont et par un scel échevinal de 1764 [2]. Le cachet actuel de la mairie de Denain porte bien *une croix engrêlée*, mais le graveur, qui a donné le champ *d'or*, a laissé la croix *d'argent*, oubliant d'indiquer les hachures de gueules [3].

**DOUCHY.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse de Cambrai ; canton de Denain. — *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à deux bars adossés d'or brochant sur le tout.*

Armoiries des *Honoré*, seigneurs de Douchy aux XVIe et XVIIe siècles, d'après le sceau de Ponthus *Honoré*, seigneur en 1554 [4], et d'après une pierre tombale de l'église, rappelant la mémoire de Jacques *Rasoir*, mort en 1623, époux de Jeanne *Honoré*, héritière de Douchy [5].

**ÉMERCHICOURT.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Bouchain. — *D'argent à une truie de sable passant sur une terrasse de sinople.*

Armes de l'abbaye de Vicoigne qui possédait la terre d'Émerchicourt, à elle confirmée, en 1154, par le pape Adrien IV.

---

1. En 1229, un Brognart *de Denain* portait un *écu à la croix denchée et un lambel à six pendants*. (Demay, *Flandre*, n° 782).
2. De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. I, p. 374.
3. Chapitre de Denain : *parti : au 1, de gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or* (*Armorial de Flandre*, p. 278, n° 367 bis.
4. Demay, *Flandre*, 797.
5. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord*.

**ESCAUDAIN.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Denain. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Cette terre faisait partie du domaine de l'abbaye de Saint-Amand, dont nous lui attribuons les armes.

**ESCAUPONT.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Condé. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Ce village fut concédé le 11 juin 921, par Charles le Simple, à l'abbaye de Saint-Amand [1]. Nous lui en donnons les armes.

**ESTREUX.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Est. — *D'azur à trois fleurs de lis d'or.*

Tout ce qu'on sait au sujet d'Estreux, c'est que son autel fut donné à l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes. Nous donnons les armes de cette abbaye enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 277, n° 351.

**FAMARS.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Sud. — *De sable semé de billettes d'or, au lion du même, armé, lampassé et couronné d'argent, brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille *Le Hardy* qui posséda la seigneurie de Famars aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; elles sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 3, n° 18 bis, p. 4, n° 27 bis, et sont reproduites sur une pierre tombale de l'église [2]. Les cartes héraldiques du Hainaut indiquent aussi : *d'argent à l'aigle de sable membrée de gueules.*

**FLINES-LEZ-MORTAGNE.** — Tournaisis français; diocèse de Cambrai; canton de Saint-Amand rive droite. — *D'or à la croix de gueules.*

Armoiries des seigneurs de la maison *de Mortagne* qui possédaient tous droits honorifiques dans ce village.

**FRESNES.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse d'Arras; canton de Condé. — *De gueules au chef d'or.*

Armoiries données par les cartes héraldiques et par les sceaux [3]. Ce sont celles de la famille *de Lille* qui posséda la seigneurie de

---

1. Voir : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 331.
2. TH. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*
3. DEMAY, *Flandre*, 1232, 1233.

Fresnes au XVe siècle ; elles figuraient sur l'épitaphe de Thomas *de Lille*, mort en 1421 et inhumé au chœur de l'église [1].

**HASNON.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Saint-Amand rive droite. — *Coupé : en chef, d'azur à une bande d'argent, accostée de deux épées d'or mises en pal, la pointe en bas ; en pointe, de sable à une clef d'argent en pal, le panneton en haut et à dextre.*

Ces armoiries ne sont pas celles de l'abbaye, mais bien celles de la ville, telles que les montrent les anciens sceaux échevinaux [2].

**HASPRES.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse de Cambrai ; canton de Bouchain. — *Parti : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; au 2, de sinople à la fasce d'argent.*

Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre,* p. 279, n° 369 ; le premier du parti doit se lire : *semé de fleurs de lis*, et non : *à cinq fleurs de lis en sautoir* [3].

**HAULCHIN.** — Prévôté de Bouchain ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Sud. — *Parti : au 1, de gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armes de l'abbaye de Denain [4], à laquelle ce village fut donné, en 877, par Charles le Chauve.

**HAVELUY.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Denain. — *D'argent à trois jumelles de gueules.*

Armoiries de la maison *de Rubempré*, à laquelle appartenait la seigneurie d'Haveluy.

**HÉLESMES.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Denain. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armes de l'abbaye de Saint-Amand à laquelle appartenait la seigneurie de ce village.

---

1. Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 8236, f° 216.

2. DEMAY, *Flandre*, 3970, 3971. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.* — DEWEZ, *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*. Lille, 1890. In-8.

3. Th. LOUÏSE et E. AUGER, *La ville franche et la prévôté d'Haspres*, donnent bien ces armes, mais intervertissent les émaux en énonçant : *d'argent à la fasce de sinople*.

4. Enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 278, n° 367 bis. — Voir DEMAY, *Flandre*, 6820.

HERGNIES. — Hainaut; diocèse de Cambrai; canton de Condé. — *De gueules à dix losanges accolées et aboutées d'argent, 3, 3, 3 et 1.*

Armes de la maison *de Lalaing*. Hergnies faisait partie de la seigneurie de Condé dite du Château, acquise par Charles *de Lalaing* en 1558.

HÉRIN. — Prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Valenciennes-Sud. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armes de l'abbaye de Saint-Amand à laquelle ce village appartenait dès le IX^e^ siècle [1].

HORDAIN. — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse de Cambrai; canton de Bouchain. — *D'or au chef cousu d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout.*

Armoiries indiquées par les sceaux des XIII^e^ et XIV^e^ siècles [2] et par les cartes héraldiques de Borrekens et de Dumont. A la seigneurie d'Hordain était attachée la dignité de sénéchal de l'Ostrevant.

LECELLES. — Tournaisis français; diocèse de Tournai; canton de Saint-Amand rive gauche. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand, qui possédait l'autel de Lecelles et qui avait un maire en ce village.

LIEU-SAINT-AMAND. — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse de Cambrai; canton de Bouchain. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand. Ce village était appelé autrefois Haussy; devenu, en 1123, propriété de l'abbaye de Saint-Amand, on changea son nom pour le distinguer d'un autre Haussy, propriété de la même abbaye.

LOURCHES. — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Bouchain. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand. Ce village lui appartenait.

MAING. — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Sud. — *D'argent au lion de sable, couronné d'or, armé et lampassé de gueules.*

Armoiries de Jérôme *des Maisières*, telles qu'il les fit enregistrer,

---

1. Voir: Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 297.
2. Demay, *Flandre*, 5121 à 5124.

comme seigneur de Trith et de Maing, à l'*Armorial de Flandre*, p. 3, n° 21 [1].

**MARLY.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Est. — *D'or à la croix de sable.*

Ces armoiries sont données par les trois cartes héraldiques du Hainaut; celle de BRAUN donne une *croix ancrée*.

**MARQUETTE-EN-OSTREVANT.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Bouchain. — *D'azur semé de billettes d'argent, au croissant du même brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom; elles figurent dans les sceaux [2] et dans les cartes héraldiques du Hainaut. Après les *de Marquette*, ce village eut successivement pour seigneurs les *de Susanne* [3], les *de Hertaing* [4], les *Kesseler* [5], les *de Maldeghem* [6] et les *Grenet* [7].

**MASTAING.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Bouchain. — *De gueules à la fasce d'or accompagnée en chef d'une divise vivrée du même.*

Armoiries de la famille seigneuriale *de Jauche de Mastaing*. Un sceau de la « comté » de Mastaing porte *de sinople à une fasce d'hermines* [8]. Ce sont les armes des *d'Ongnies*, devenus comtes de Mastaing, par alliance avec les *de Jauche*.

**MAULDE.** — Tournaisis français; diocèse de Tournai; canton de Saint-Amand rive gauche. — *D'or à la bande de gueules.*

Armes de la maison *de Ligne*, qui posséda la seigneurie de Maulde au XVe siècle.

---

1. ABBAYE DE FONTENELLES A MAING : *d'azur à une Vierge d'argent, assise dans une niche du même, et tenant en ses bras l'Enfant Jésus aussi d'argent* (*Armorial de Flandre*, p. 80, n° 80). — Le même *Armorial*, p. 278, n° 368, donne aussi : *d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

2. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 427.

3. DE SUSANNE : *de sable à trois annelets d'argent.*

4. DE HERTAING : *d'argent à une bande d'azur chargée de trois coquilles d'or dans le sens de la bande.*

5. KESSELER : *d'or à un ours de sable, lampassé de gueules, rampant contre un billot courbé de gueules.*

6. DE MALDEGHEM : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de douze merlettes du même mises en orle.*

7. GRENET : *d'azur à trois gerbes d'or liees de gueules.*

8. PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

**MONCHAUX.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Sud. — *D'argent à cinq cotices de gueules, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or.*

Armoiries des seigneurs de Monchaux de la famille *de Vos de Steenwyck*. Avant eux, la seigneurie appartenait aux *de Sainte-Aldegonde*; elle fut vendue, le 19 septembre 1701, par René *de Vos*, à Adrien-François-Joseph *des Maisières*, seigneur de Trith.

**MORTAGNE.** — Tournaisis français; diocèse de Tournai; canton de Saint-Amand rive droite. — *D'or à la croix de gueules.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 181, n° 293. — Les sceaux de la ville, aux XV^e et XVI^e siècles, représentaient un château et les contre-sceaux une fleur de lis [1].

**NEUVILLE-SUR-L'ESCAUT.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse de Cambrai; canton de Bouchain. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand. Ce village était de son domaine.

**NIVELLE.** — Tournaisis français; diocèse de Tournai; canton de Saint-Amand rive gauche. — *D'or à la croix de gueules.*

Armoiries de la maison *de Mortagne*, qui possédait cette seigneurie au XIII^e siècle.

**NOYELLES-SUR-SELLE.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse de Cambrai; canton de Bouchain. — *D'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même mis en orle.*

Cette seigneurie, après avoir appartenu aux familles *de Warigny* [2] et *de Montigny*, passa par alliance, en 1588, dans la maison *de Carondelet*, qui la posséda jusqu'à la Révolution [3]. Ce sont les armes de cette dernière famille que nous reproduisons.

**ODOMEZ.** — Ancien hameau de Fresnes; canton de Condé. — *De gueules à une licorne assise d'argent.*

Armoiries de la famille *de Franeau*. Précédemment ce village eut pour seigneurs les *Rasoir* et les *Carondelet*.

---

1. Demay, *Flandre*, 4041, 4042.
2. De Warigny : *d'argent à trois hures de sanglier de sable.*
3. Voir : Desilve, *Notice sur Noyelles-sur-Selle et ses barons*. Lille, 1870. In-8.

**OISY.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Sud. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à la fasce de sable ; aux 2 et 3, d'or à la croix ancrée de sable.*

Armoiries de la famille *de Succre* qui posséda cette seigneurie aux XVI[e] et XVII[e] siècles [1].

**ONNAING.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Est. — *D'or à trois lions d'azur, au chef de gueules chargé d'une Notre-Dame de Grâce à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus à senestre, et vêtue de gueules et d'azur.*

Armoiries du chapitre Notre-Dame de Cambrai qui donna à ce village, en 1247, sa loi communale [2].

**PETITE-FORÊT.** — En 1789, hameau de Raismes.

**PRÉSEAU.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Est. — *Vairé d'or et de sable, au croissant de gueules brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom [3]. En 1563, Hubert *de Boudrenghien*, seigneur de Préseau, portait un *écu à une croix cantonnée de quatre roses* [4]. Préseau était une des pairies de la comté de Valenciennes.

**PROUVY.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Sud. — *D'or à un trécheur fleuronné de sinople et une fasce de gueules frettée d'argent brochant sur le tout.*

Armoiries de la famille seigneuriale de ce nom [5].

**QUAROUBLE.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Est. — *D'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre macles du même.*

Armoiries de la famille seigneuriale de ce nom [6].

**QUÉRENAING.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Sud. — *D'or à la croix engrêlée de gueules.*

---

1. Voir : Archives départementales du Nord, B. 1638, 1649, 2338.
2. Voir : Archives départementales du Nord, B. 59.
3. DEMAY, *Flandre*, 1461.
4. *Ibidem*, 623.
5. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1466, 1467.
6. Voir : DEMAY, *Flandre*, 3554. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut*, mentionne un scel échevinal d'Onnaing et Quarouble, du XVI[e] siècle, représentant un *écu au sautoir*.

Armoiries de la famille *de Haynin*, qui possédait la seigneurie de Quérenaing au XVII[e] siècle [1]. Ces armes figurent sur la cloche fondue en 1661 [2].

**QUIÉVRECHAIN.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Est. — *D'argent au croissant d'azur.*

Armoiries données par la carte héraldique de Dumont. A la fin du XVIII[e] siècle, cette seigneurie appartenait à la famille *Colins*, dont l'un des membres figure, en 1789, parmi les députés aux États.

**RAISMES.** — Ostrevant; diocèse d'Arras; canton de Saint-Amand rive droite. — *D'azur à trois clefs d'or mises en pal, 2 et 1, les pannetons en haut et à dextre.*

Armes de la famille *Rolin*, qui posséda la seigneurie de Raismes de 1434 jusqu'en 1610 [3].

**RŒULX.** — Ostrevant; prévôté de Bouchain; diocèse d'Arras; canton de Bouchain. — *Bandé d'or et d'azur, au franc-quartier d'argent.*

Armoiries de Louis-Denis-Hyacinthe-Joseph *de Thieffries*, seigneur de Rœux, gravées sur la cloche fondue en 1788 [4].

**ROMBIES.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse de Cambrai; canton de Valenciennes-Est. — *D'azur à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre étoiles à six rais du même.*

Armoiries des *de Sepmeries*, seigneurs de Rombies au XVII[e] siècle; une pierre tombale portant ces armes existe encore dans l'église paroissiale [5].

**ROSULT.** — Tournaisis français; diocèse de Tournai; canton de Saint-Amand rive gauche. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand, à laquelle appartenait cette seigneurie. La cloche paroissiale fut bénite en 1769 par le grand

---

1. Philippe-Louis *de Haynin*, « marquis » de Quérenaing et Warlaing, et seigneur d'Artres, fit enregistrer ses armes à l'*Armorial de Flandre*, p. 253, n° 282 bis.

2. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

3. Voir : Comte du Chastel, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries*, p. 25 à 33.

4. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

5. *Ibidem.*

prieur de cette abbaye qui y fit graver ses armes en signe de juridiction [1].

**ROUVIGNIES.** — En 1789, hameau de Prouvy.

**RUMEGIES.** — Tournaisis français ; diocèse de Tournai ; canton de Saint-Amand rive gauche. — *D'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye de Saint-Amand, qui possédait la seigneurie de ce village.

**SAINT-AMAND-LES-EAUX.** — Tournaisis français ; diocèse de Tournai ; canton. — *De sinople à l'épée d'argent, gardée d'or, mise en pal, la pointe en haut et accostée de deux fleurs de lis du même.*

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 180, nº 288, et figurant sur les sceaux de la ville [2]. On les trouve assez fréquemment accolées à celles de l'abbaye [3].

**SAINT-AYBERT.** — En 1789, hameau de Crespin.

**SAINT-SAULVE.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Nord. — *Parti : au 1, d'or à une demi-aigle de sable mouvante du parti ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Armoiries de l'abbaye enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 342, nº 92.

**SARS-ET-ROSIÈRES.** — Tournaisis français ; diocèse de Tournai ; canton de Saint-Amand rive gauche. — *Échiqueté d'or et de gueules.*

Armes de Loys *du Quesnoy* qui fit bâtir le fameux château du Loir ; on voit encore ce blason au-dessus de la porte d'entrée [4].

---

1. TH. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord.*

2. DOUET D'ARCQ, *Sceaux*, 5545. — DEMAY, *Flandre*, 4073. — PONCELET, *Sceaux du Hainaut.*

3. ABBAYE DE LA PAIX NOTRE-DAME A SAINT-AMAND : *parti : au 1, d'or à une demi-aigle à deux têtes de sable, becquée et membrée de gueules, mouvante de la partition ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or ; sur le tout du parti, trois fasces d'argent chargées la première des lettres* PACI, *la deuxième des lettres* FICE, *et la troisième,* anº 1652, *le tout de sable* (*Armorial de Flandre*, p. 178, nº 261).

4. Voir : F. BRASSART, *Fiefs et fieffés de la Motte d'Orchies*, p. 18. — *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XXIII, p. 241.

**SAULTAIN.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Est. — *Bandé d'argent et de gueules de six pièces.*

Armoiries de la famille *de Wargnies*, à laquelle la seigneurie de Saultain appartint au XIII^e siècle [1]. La carte de Dumont attribue à ce village un écu *de gueules fretté d'argent et un croissant d'or brochant sur le tout.*

**SEBOURG.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Est. — *D'azur à trois têtes d'oiseau arrachées d'argent.*

Armoiries indiquées par la carte héraldique de Dumont. En 1268, Baudouin *de Hénin*, sire de Sebourg, portait un *écu à la bande et au lambel à cinq pendants* [2] ; en 1428, Jacques, sire de Sebourg, portait aussi un *écu à la bande, écartelé d'un burelé au lion* [3].

**THIANT.** — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Nord. — *De sinople semé de billettes d'argent, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

Armes de la famille seigneuriale du nom [4]. L'église paroissiale renferme encore les tombeaux armoriés d'un certain nombre de membres de cette famille [5].

**THIVENCELLES.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Condé. — *De gueules à une rose d'argent boutonnée d'or.*

Armes du chapitre Notre-Dame de Condé, duquel dépendait ce village. Ces armes ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 84, n° 116.

**THUN-SAINT-AMAND.** — Tournaisis français ; diocèse de Tournai ; canton de Saint-Amand rive gauche. — *Parti émanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

Armoiries d'une branche de la maison *de Landas*, dite d'Ivergnies

1. Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 8236, f° 137.
2. Demay, *Flandre*, 1064.
3. *Ibidem*, 1590.
4. Douet d'Arcq, *Sceaux*, 3685. — Demay, *Flandre*, 2128 à 2130. — Ce dernier auteur, 1618, donne aussi le sceau de Thierry, seigneur de Thiant en 1257 : *trois tierces sous un chef, et une bande brochant.*
5. Th. Leuridan, *Épigraphie du Nord.*

(à Cysoing) et de Thun (lez-Mortagne), qui posséda cette seigneurie aux XVI^e et XVII^e siècles ; elle l'avait acquise par alliance avec la famille *du Fresnoi* [1].

**TRITH-SAINT-LÉGER.** — Prévôté de Valenciennes; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Sud. — ***D'argent au croissant de gueules.***

Armoiries de la maison seigneuriale *de Trith* qui florissait au XIII^e siècle [2]. Ce village était une des pairies de Valenciennes.

**VALENCIENNES.** — Comté, puis capitale du Hainaut français; diocèse d'Arras et de Cambrai. — ***De gueules au lion d'or, armé et lampassé d'argent.***

Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, p. 79, n° 64. — Les sceaux de la ville représentaient, en 1197, un château ; en 1296, une ville avec un château en contre-sceau ; depuis 1458, un lion accosté de deux fleurs de lis [3]. La prévôté de la Salle-le-Comte usait d'un sceau aux quatre lions du Hainaut [4].

Un certain nombre de maisons religieuses de Valenciennes firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial de Flandre*. En voici la description par ordre alphabétique :

ABBAYE SAINT-JEAN : *d'azur semé de fleurs de lis d'or* (p. 277, n° 351.) — *d'azur à l'agneau pascal d'argent passant sur une terrasse du même et portant une croix d'argent à banderole de gueules à croix d'argent* (p. 80, n° 74.)

AUGUSTINES : *d'azur à un saint Nicolas de Tolentin de carnation, vêtu d'argent et de sable, les mains jointes, priant devant un crucifix d'or posé à dextre sur une table du même, le saint mouvant à mi-corps de la pointe et surmonté d'une toile rayonnante d'or* (p. 277, n° 344.)

BÉGUINAGE : *d'argent à une sainte Élisabeth couronnée, donnant l'aumône à un pauvre à dextre, le tout d'or* (p. 277, n° 341.)

BRIGITTINES : *d'azur à une Vierge couronnée, portant à dextre un sceptre et à senestre l'Enfant Jésus, le tout d'or, dans un nuage d'argent bordé de rayons d'or* (p. 86, n° 141.)

CARMÉLITES : *de sable mantelé d'argent, à trois étoiles à six rais de l'un en l'autre* (p. 250, n° 252.)

---

1. Voir : Comte DU CHASTEL, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 65.
2. Voir : DEMAY, *Flandre*, 1667, 1668.
3. DEMAY, *Flandre*, 4107 à 4112.
4. *Ibidem*, 4923.

Carmes chaussés : mêmes armes (p. 83, n° 106.)

Chartreux : *d'azur à une Annonciation d'or, posée sur un pavé échiqueté d'argent et de sable* (p. 254, n° 291.)

Collégiale Saint-Géry : *d'or à trois chevrons de sable* (p. 79, n° 66.)

Dominicains : *d'azur à un saint Paul tenant à dextre une épée en pal et à senestre un livre ouvert, le tour d'or, dans une niche à l'antique du même* (p. 252, n° 268.)

Hôtel-Dieu : *d'or à une croix ancrée de gueules* (p. 281, n° 406.)

Jésuites : *d'azur au monogramme de Jésus d'or, dans un cercle rayonnant du même* (p. 283, n° 466.)

Notre-Dame des Anges : *d'azur à une Vierge couronnée, tenant à dextre un sceptre et à senestre l'Enfant Jésus couronné, le tout d'or, soutenue d'un croissant d'argent et entourée d'une gloire rayonnante du même* (p. 283, n° 460.)

Religieuses de Beaumont : *d'azur à une Annonciation d'or* (p. 252, n° 269.)

Sainte-Famille : *d'azur à une Vierge couronnée, tenant à dextre un sceptre et à senestre l'Enfant Jésus, soutenue d'un croissant et accostée des lettres S. F., le tout d'or* (p. 88, n° 169.)

Urbanistes : *d'azur à une sainte Claire tenant à dextre un ostensoir et à senestre un livre ouvert, le tout d'or* (p. 277, n° 353.)

Ursulines : *d'azur au nom de Jésus d'or, soutenu des trois clous de la Passion appointés du même* (p. 87, n° 154.)

**VERCHAIN-MAUGRÉ.** — Prévôté de Valenciennes ; diocèse de Cambrai ; canton de Valenciennes-Sud. — *D'azur semé de billettes d'argent, au lion du même brochant sur le tout.*

La seigneurie de Verchain avait titre de baronnie et pairie du Hainaut ; à elle était attachée la dignité de sénéchal. Elle appartint longtemps à la famille *de Werchin* dont nous donnons les armes.

**VICOIGNE.** — Hameau de Raismes ; canton de Saint-Amand rive droite. — *D'argent à une truie de sable passant sur une terrasse de sinople.*

Armoiries de l'abbaye de l'ordre de Prémontré [1], telles que les enregistra l'*Armorial de Flandre*, p. 84, n° 119. La carte héraldique de Dumont y ajoute une crosse d'or. Enfin l'*Armorial de Flandre*,

1. Voir : Le Glay, *Mémoires sur les archives de l'abbaye de Vicoigne*, dans les *Archives historiques du Nord*, 3e série, t. iv, p. 277.

p. 280, n° 394, donne aussi : *D'azur à un gland d'or, tigé et feuillé du même, la tige en bas.*

VICQ. — Hainaut ; diocèse de Cambrai ; canton de Condé. — *D'azur à une croix pattée et alaisée d'argent, l'écu semé de fleurs de lis du même.*

Armoiries de la famille seigneuriale du même nom [1]. La « loi de Vi et Escaupons » fut donnée, en 1238, à ces deux seigneuries, alors confondues en une seule, par Gilles, sire *de Vicq*.

VIEUX-CONDÉ. — Châtellenie d'Ath ; diocèse de Cambrai ; canton de Condé. — *D'argent à la fasce de gueules chargée d'une divise vivrée du champ.*

Armoiries données par les cartes héraldiques ; la divise vivrée est parfois blasonnée d'or [2].

WALLERS. — Prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Valenciennes-Nord. — *D'or à trois fasces de gueules.*

Armes indiquées dans la carte héraldique de DUMONT.

WASNES-AU-BAC. — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Bouchain. — *D'azur à trois gerbes d'or.*

Armoiries de la famille *Grenet*. Au-dessus du portail de l'église paroissiale est sculptée la date de 1786, accompagnée de l'écu de Jean-Jérôme-Joseph *Grenet*, seigneur de Wasnes-au-Bac [3].

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — Faubourg ou banlieue de Denain.

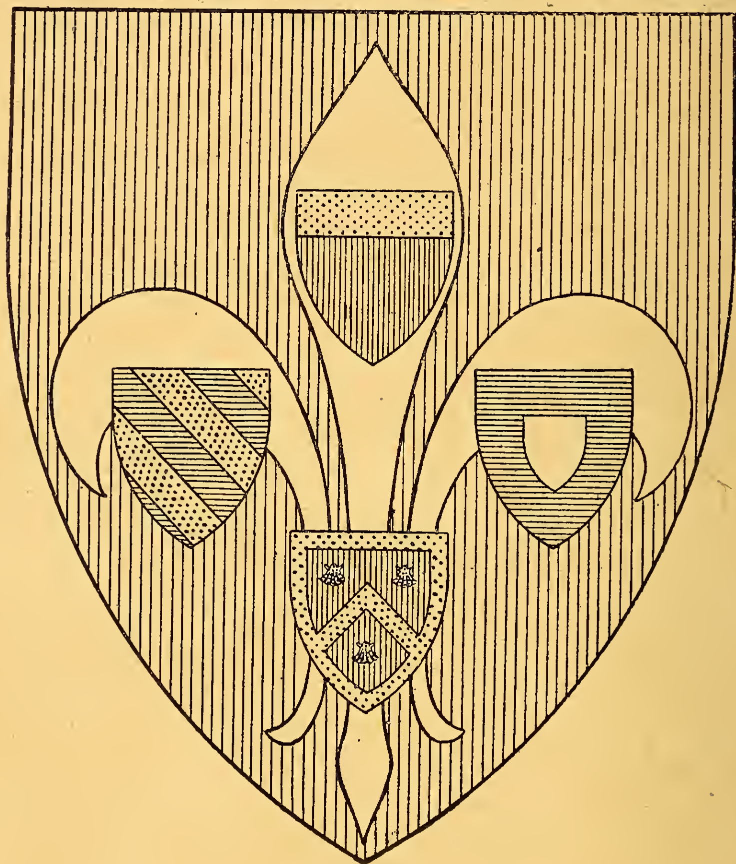
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX. — Ostrevant ; prévôté de Bouchain ; diocèse d'Arras ; canton de Bouchain. — *Parti : au 1, d'or à trois léopards de sable passant l'un sur l'autre ; au 2, d'azur au chevron d'or accompagné de trois besants du même.*

Armoiries de la famille *de Warenghien*. Au cimetière de ce village on voit plusieurs épitaphes de membres de la famille *de Lahure*, alliée aux *de Warenghien*, seigneurs de Wavrechain-sous-Faulx [4].

---

1. DEMAY, *Flandre*, 5007.
2. Jean le bâtard de Beaumont, sire de Rieux et de Vieux-Condé en 1358, portait un *écu au franc-canton chargé des quatre lions du Hainaut*. (DEMAY, *Flandre*, 532).
3. TH. LEURIDAN, *Épigraphie du Nord*.
4. *Ibidem*.

CHATELLENIE DE LILLE



# VOCABULAIRE HÉRALDIQUE

---

**Abaissé.** — On dit, en parlant de l'aigle ou des oiseaux, un *vol abaissé*, quand le bout des ailes se dirige vers la pointe de l'écu, au lieu d'être levé vers le chef.

**Abîme.** — Ce terme désigne le centre ou le *cœur* de l'écu. Une pièce est dite posée *en abîme* quand elle occupe le centre de l'écu.

**Abouté.** — Les pièces ou meubles *aboutés* se touchent par leurs extrémités du haut et du bas.

**Accolé.** — Les pièces ou meubles *accolés* se touchent par les côtés. On applique aussi ce terme à deux écus qui se touchent, comme par exemple ceux de deux époux.

**Accompagné.** — S'applique à la pièce principale lorsqu'elle est *accompagnée* d'autres pièces secondaires. Un chevron *accompagné* de trois trèfles.

**Accorné.** — Indique l'émail des cornes des animaux, lorsqu'il est différent de celui de leur corps. Une chèvre de sable *accornée* d'or.

**Accosté.** — Se dit des pièces ou meubles placés entre deux ou plusieurs autres pièces secondaires. Une épée *accostée* de deux clefs.

**Adextré.** — Se dit des meubles ou des pièces qui sont accompagnés *à leur droite* d'un ou de plusieurs autres meubles ou pièces.

**Adossé.** — Se dit de deux animaux ou de deux objets qui se tournent le dos. Deux lions *adossés* ; deux doloires *adossées.*

**Affronté.** — Se dit de deux animaux ou de deux objets qui se regardent.

**Agneau.** — L'agneau est dit *pascal* ou *triomphant*, quand il tient une bannière, ordinairement d'argent à une croix de gueules.

**Aigle.** — En héraldique, ce mot est féminin. — On la représente à une ou à deux têtes ; dans le second cas, on la dit *éployée*.

**Aiglette.** — On désigne par ce nom les aigles héraldiques quand il y en a plusieurs dans le même écu, ce qui force à diminuer leur taille.

**Alaisé, Alésé, Alezé.** — Se dit de toute pièce dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu.

Alérion. — Petite aigle, sans bec ni pattes, posée debout, en pal, ailes ouvertes, mais abaissées vers la pointe de l'écu.

Allumé. — S'emploie pour désigner les yeux des animaux lorsqu'ils sont d'un autre émail que leur corps. Il s'applique aussi aux bûchers, aux tisons, aux flambeaux, pour marquer qu'ils sont ardents.

Ancré. — Pièce dont les extrémités se terminent en forme de double crochet, comme une ancre de navire.

Annelet. — Petit anneau plat et de largeur égale dans toute sa circonférence.

Appointé. — Les pièces ou meubles *appointés* se touchent par leurs *pointes*.

Argent. — L'un des deux métaux usités en armoiries. En gravure on l'indique par une surface unie, sans hachures.

Armé. — Se dit du lion, de l'aigle, etc., quand leurs griffes ou leurs serres sont d'un émail différent de celui de leur corps. Un lion de sable *armé* d'or.

Arraché. — Se dit des arbres dont on voit les racines et des têtes d'animaux qui ne sont pas coupées net, mais semblent avoir été *arrachées* avec violence.

Azur. — La couleur *bleue*. En gravure, on l'indique par des traits horizontaux.

Bande ; Bandé ; En Bande. — La *bande*, pièce honorable de l'écu, se pose en diagonale de l'angle dextre supérieur à l'angle senestre inférieur. — Quand un écu est couvert de 4, 6 ou 8 bandes, alternativement de métal ou de couleur, on dit que cet écu est *bandé* de 4, 6 ou 8 pièces. — Quand une pièce quelconque est placée suivant la même diagonale que la bande, on la dit posée *en bande*.

Barbé. — Désigne l'émail de la barbe des coqs, des boucs, des dauphins, etc. — Un coq de sable *barbé* de gueules.

Barre. — Pièce honorable posée en diagonale de l'angle senestre supérieur de l'écu à l'angle dextre inférieur. Quand une pièce quelconque est placée suivant la même diagonale que la barre, on la dit posée *en barre*.

Baton. — Sorte de *bande* ou de *barre* n'ayant que le tiers de la largeur ordinaire de la bande ou de la barre.

Becqué. — Se dit de l'aigle et des oiseaux, quand leur bec est d'un autre émail que leur corps.

Besant. — Figure ronde et pleine, représentant une pièce de monnaie d'or ou d'argent.

Billettes. — Petits rectangles posés verticalement dans le sens de

leur plus grande longueur. Quand elles sont posées horizontalement, les billettes sont dites *couchées*.

BORDURE. — Pièce en forme de ceinture qui entoure l'écu à l'intérieur; elle a ordinairement un sixième de la largeur totale.

BOUTONNÉ. — Désigne le centre, le cœur ou le *bouton* d'une fleur. Une rose d'argent *boutonnée* de gueules.

BRÉTESSÉ. — Se dit des fasces, pals, croix, sautoirs, etc., qui sont crénelés sur toutes leurs faces, les créneaux des deux côtés étant opposés l'un à l'autre. Quand au créneau de l'un des côtés est opposé l'espace vide de l'autre, la pièce est dite *brétessée et contre-brétessée*.

BRISÉ. — Ce mot s'applique dans son sens ordinaire aux objets *rompus*, lances, etc. Il désigne surtout les armoiries dans lesquelles on a dû introduire une différence ou une *brisure* pour les distinguer des armoiries du chef ou des diverses branches de la même famille. Les cadets *brisaient* d'un lambel, d'une bordure, d'un meuble quelconque. Les bâtards *brisaient* d'une barre ou d'un bâton en barre; c'est la *barre de bâtardise*.

BROCHANT. — Se dit de toutes pièces et meubles posés sur d'autres, ou passant sur d'autres, en les cachant en partie.

BUITRONNE. — Sorte de nasse ou de filet.

BURELÉ. — Écu divisé horizontalement par un nombre pair de fasces diminuées, c'est-à-dire moins larges que les fasces ordinaires.

CANETTE. — Petite cane posée de profil, se distinguant de la merlette en ce qu'elle a bec et pattes, tandis que la merlette n'en a pas.

CANTON; CANTONNÉ. — Partie carrée qui occupe l'un des angles de l'écu; ou encore les quatre espaces vides laissés sur le champ de l'écu par une croix ou un sautoir. Quand ces espaces sont chargés d'une ou de plusieurs pièces, la croix ou le sautoir sont dits *cantonnés* de ces pièces. — Le *franc-canton* est celui du chef, à dextre; il est un peu plus grand que le canton simple et, souvent, synonyme de franc-quartier.

CARNATION. — Couleur naturelle du corps humain ou de ses diverses parties; en gravure, elle n'est indiquée par aucune hachure spéciale.

CHAMP. — C'est la surface même ou le fond de l'écu. En blasonnant, on énonce en premier lieu l'émail du champ, puis les pièces et meubles qui s'y trouvent. Pour éviter de répéter un émail semblable à celui de l'écu, on dit: *du champ*.

CHAMPAGNE. — Partie inférieure de l'écu séparée par un trait horizontal.

Chargé. — Se dit de toute pièce ou division de l'écu sur laquelle une ou plusieurs autres pièces sont posées.

Chef. — Partie supérieure de l'écu, séparée du champ par une ligne horizontale. Une pièce est dite posée *en chef* quand elle occupe cette partie.

Chevron. — Meuble composé de deux pièces assemblées en forme de compas ouvert, partant du milieu du chef sans toucher le sommet, et descendant aux côtés dextre et senestre de l'écu.

Chevronné. — Se dit d'un écu ou d'une pièce entièrement couverts de chevrons en nombre pair.

Clabaud. — Épithète du chien dont les oreilles ne sont pas dressées.

Claire-Voie. — Voir : Fretté.

Cloche. — Outre son acception ordinaire, ce mot s'applique aux pièces d'argent qui composent, sur un fond d'azur, la fourrure de *vair*, et qui affectent assez bien la forme d'une *cloche* de jardin renversée.

Coeur. — Synonyme d'*abîme*.

Colleté. — S'applique aux chiens et autres animaux qui portent un collier d'un autre émail que celui de leur corps.

Componé. — Une pièce formée par deux lignes parallèles est dite *componée* quand elle est partagée en tranches alternativement de métal et de couleur.

Contourné. — Se dit des animaux et autres meubles, qui, au lieu de regarder la dextre de l'écu, comme c'est l'usage, sont tournés vers la senestre.

Contre-Brétessé. — Voir : Brétessé.

Contre-Écartelé. — Voir : Écartelé.

Contre-Fascé. — Voir : Fasce.

Contre-Fleuronné. — Voir : Fleuronné.

Coquille. — Coquille de mer, ou coquille Saint-Jacques, montrant sa face extérieure.

Cor. — Le *cor* de chasse se distingne du *huchet* par son *lien* ou son *attache*, qui manque au huchet. On dit *enguiché* pour désigner l'embouchure, *virolé*, pour désigner le pavillon, et *lié* pour désigner les liens quand ils sont d'un autre émail que le cor lui-même.

Cornet. — Cor de chasse sans lien ; ordinairement synonyme de *huchet*.

Cotice. — Sorte de bande qui a seulement la moitié ou le tiers de la largeur ordinaire de la bande. Il y a aussi des *cotices en barre*.

Cotoyé. — S'applique à toute pièce longue quand elle est accompagnée, des deux côtés, d'autres pièces ou meubles rangés dans la même direction.

COTTEREL. — Sorte de fer de lance émoussé.

COUCHÉ. — S'applique au dauphin, lorsque sa tête et sa queue sont tournées vers le bord inférieur de l'écu. — Se dit aussi des billettes et de quelques autres objets qui, au lieu d'être posés verticalement selon l'usage, sont placés horizontalement.

COULEURS. — Les couleurs héraldiques sont le *gueules*, l'*azur*, le *sinople*, le *sable*, le *pourpre* et l'*orangé*. Voir ces mots et les mots : CARNATION et NATUREL.

COUPÉ. — Se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne horizontale.

COUPEAU. — Nom donné aux sommets d'un mont, d'une colline, d'un rocher. Une montagne à trois *coupeaux*.

COUSU. — Ce terme s'emploie pour indiquer qu'une pièce héraldique est de métal sur un champ de métal, ou de couleur sur un champ de couleur, ce qui, en principe, est contraire aux règles du blason.

CRÉNELÉ. — Surmonté de créneaux. Une fasce *crénelée*.

CRÉQUIER. — Arbre héraldique, sorte de prunier sauvage stylisé, affectant une certaine ressemblance avec un chandelier à sept branches.

CRÊTÉ. — S'emploie pour les coqs ou les dauphins quand leur crête est d'un autre émail que leur corps.

CRINÉ. — S'emploie pour les animaux dont la crinière est d'un autre émail que le corps.

CROISETTE ; CROISETTÉ. — Petite croix. *Croisetté* s'applique aux extrémités d'un meuble qui se terminent en forme de petites croix.

CROISSANT. — Le croissant a ordinairement ses pointes tournées vers le chef de l'écu ; c'est le croissant *montant*. Dans les cas contraires, on le dit *versé*, si ses pointes sont tournées ver la base ; *tourné*, si elles regardent la dextre de l'écu ; *contourné*, si elles regardent la senestre.

CROIX. — La croix ordinaire est formée par une fasce et un pal réunis. — On trouvera encore, dans l'*Armorial*, les espèces suivantes : la *croix ancrée*, dont les quatre extrémités se terminent en crochets comme les ancres des navires ; la *croix de Calvaire*, croix latine haussée sur trois degrés ; la *croix fichée* dont le pied se termine en pointe effilée ; la *croix pattée*, élargie aux quatre extrémités ; la *croix pommetée*, dont chaque bras se termine par une boule ; la *croix potencée*, dont les bras se terminent par des potences ; la *croix recroisettée*, dont les branches forment elles-mêmes des croix.

DÉCOURS. — La lune est dite en *décours* quand son disque est représenté *décroissant*.

DÉFAILLANT. — Désigne un objet héraldique auquel il manque la moitié dextre ou la moitié senestre. Il est dit défaillant du côté où la moitié a été enlevée.

DÉFENDU. — S'applique au sanglier quand ses dents ou défenses sont d'un autre émail que son corps.

DE L'UN A L'AUTRE. — Cette expression désigne les figures identiques, placées dans les différentes partitions de l'écu et dont les émaux sont alternés.

DE L'UN EN L'AUTRE. — Se dit des figures placées dans un écu parti ou coupé et qui prennent dans chacune des partitions le métal ou la couleur de l'autre partition.

DE MÊME. — Voir : MÊME.

DENCHÉ. — Désigne les pièces héraldiques ou les partitions de l'écu, lorsque leurs lignes sont à angles saillants et rentrants.

DENTELÉ. — Semblable au denché, mais avec des angles plus nombreux et plus petits, ressemblant aux dents d'une scie.

DEUX ET UN. — Deux et un, ou deux en chef et un en pointe, est la disposition ordinaire affectée aux trois pièces semblables qui garnissent un écu. De gueules à trois étoiles d'or. Il est d'usage de ne pas énoncer cette disposition qui est de règle ordinaire. — Si les trois pièces n'étaient pas ainsi placées, il faudrait indiquer cette exception.

DEXTRE. — Côté *droit* de l'écu, se trouvant par conséquent à la gauche du spectateur.

DEXTROCHÈRE. — Bras qui sort du côté dextre de l'écu et se dirige vers le côté senestre.

DIMINUÉ. — Se dit de toute pièce héraldique dont la largeur est amoindrie.

DIVISE. — Petite fasce rétrécie, posée ordinairement en chef de l'écu.

DOLOIRE. — Sorte de hache à manche très court.

DONJONNÉ. — S'applique aux tours, châteaux, etc., surmontés de tourelles.

DRAGON. — Animal héraldique, ayant la tête du crocodile, la langue terminée en dard, les pieds de l'aigle, les ailes de la chauve-souris, le corps et la queue d'un serpent, mais tournée en volute et le bout relevé.

DU CHAMP. — Expression employée pour éviter de répéter un émail semblable à celui du champ de l'écu.

DU MÊME. — Voir : MÊME.

ÉCARTELÉ. — Écu divisé en quatre quartiers égaux par un trait horizontal et par un trait vertical. Le 1er quartier est en chef à dextre ; le 2e en chef à senestre ; le 3e en pointe à dextre, au-dessous du premier ; le 4e en pointe à senestre, au-dessous du second. — Quand, dans un écu écartelé, un ou plusieurs quartiers sont eux-mêmes écartelés, on se sert de l'expression *contre-écartelé* et l'on se sert des lettres *a. b. c. d.* pour désigner les nouveaux quartiers.

ÉCHIQUETÉ. — Divisé en forme d'échiquier.

ÉCOTÉ. — Se dit des pièces qui ressemblent à des troncs d'arbre dont les branches sont coupées.

ÉMANCHÉ. — Désigne une figure formée de plusieurs triangles longs et effilés, réunis par leur base et semblant sortir de la pointe ou des flancs de l'écu. L'*émanché* est en pal, en fasce, en bande ou en barre, et s'énonce : *parti-émanché*, *coupé-émanché*, *tranché-émanché*, et *taillé-émanché*.

ÉMAUX. — Nom collectif comprenant les deux métaux, les six couleurs et les deux fourrures, qu'on emploie en armoiries. Les métaux sont l'*or* et l'*argent* ; les couleurs sont le *gueules*, l'*azur*, le *sinople*, le *sable*, le *pourpre* et l'*orangé* ; les fourrures sont l'*hermine* et le *vair*. — Voir ces mots.

EMPENNÉ. — Désigne les plumes qui garnissent un javelot ou une flèche, lorsqu'elles sont d'un émail différent.

ENDENTÉ. — Synonyme de *dentelé*.

ENGLANTÉ. — S'applique au chêne quand il est chargé de glands.

ENGOULÉ. — Se dit d'une pièce héraldique dont l'extrémité disparaît dans la gueule d'un animal qui semble l'avaler.

ENGRÊLÉ. — Désigne les pièces bordées de petites dentelures dont les côtés s'arrondissent légèrement.

ENGUICHÉ. — Désigne les cors de chasse ou les huchets dont l'embouchure est d'un émail différent de celui de l'instrument.

ENQUERRE (A). — On employait ce terme pour désigner les armoiries dites *fausses*, c'est-à-dire celles qui violaient les règles élémentaires du blason, en plaçant métal sur métal ou couleur sur couleur. « On s'imaginait que ces armes étaient composées expressément dans le but de forcer le spectateur à *s'enquérir* de la cause d'une telle infraction aux règles. Il n'en était rien ; le nombre très considérable des armoiries qui se trouvent dans ce cas exclut toute supposition de ce genre ; d'ordinaire ces armes, si leur composition n'était pas la conséquence d'une ignorance complète de la science des armoiries, étaient devenues fausses par l'effet du temps, qui avait terni l'or ou l'argent, et les peintres propageaient l'erreur. »

(Rietstap, *Armorial général*, p. xxi.) Quoi qu'il en soit, le terme est resté pour désigner ce genre d'armoiries.

Épanoui. — S'applique aux fleurs, et spécialement aux fleurs de lis, ornées de fleurons et de boutons entre leurs branches.

Éployée. — Se dit de l'aigle dont les ailes sont étendues, et plus spécialement de l'aigle à deux têtes.

Escarboucle. — C'était, sans doute, à l'origine, une garniture de fer à plusieurs branches servant à renforcer le bouclier. L'escarboucle devint ensuite un symbole héraldique, sorte de pierre précieuse sphérique ou quadrilobée, projetant huit rais ou rayons, en forme de bâtons fleurdelisés, posés en croix et en sautoir.

Essorant. — Se dit des oiseaux qui semblent prendre leur vol.

Fasce ; En Fasce ; Fascé ; Contre-Fascé. — La *fasce* est une pièce honorable occupant horizontalement le tiers central de l'écu, et séparant le chef de la pointe. Quand il y a deux ou plusieurs fasces, chacune d'elle diminue de hauteur en proportion de leur nombre. — Les diverses pièces sont dites posées *en fasce*, quand elles occupent la place réservée à la fasce, ou quand elles sont placées horizontalement à côté l'une de l'autre. — Un écu ou une pièce sont *fascés*, quand ils sont divisés par fasces en nombre pair. — *Contre-fascé* se dit de l'écu parti et fascé d'émaux opposés dans chaque division du parti.

Fermail ; Fermaux. — Sorte de boucles de ceinture, rondes, ovales, carrées ou en losange.

Feuillé. — S'applique aux plantes, dont les feuilles sont d'un émail différent ; ou aux fleurs et fruits, pour indiquer qu'ils portent des feuilles.

Fiché. — Se dit de certaines pièces, surtout des croix, dont le pied est aiguisé ou effilé.

Flanchis. — Petit sautoir alaisé.

Flancs. — Côté dextre et côté senestre de l'écu.

Fleurdelisé. — S'applique aux pièces dont les extrémités se terminent en fleur de lis. — Voir : Fleuronné.

Fleuronné. — S'applique aux croix, aux sceptres, etc., dont les extrémités affectent la forme d'un fleuron ou d'une fleur de lis. — S'applique aussi aux fasces et aux trêcheurs ornés de fleurs ; le trêcheur est *contre-fleuronné* quand ces fleurs sont alternativement debout et renversées, garnissant les côtés extérieurs et intérieurs du trêcheur.

Foi. — On appelle *foi* deux mains qui s'étreignent en signe d'alliance et de *fidélité*.

Fourché. — Se dit de la queue du lion ou d'autres animaux quand elle est double, ou fendue en deux bouts.

FOURRURES. — Les fourrures héraldiques sont l'*hermine* et le *vair*; la *contre-hermine* et le *contre-vair*. — Voir ces mots.

FRANC-CANTON. — Voir : CANTON.

FRANC-QUARTIER. — Voir : QUARTIER.

FRETTÉ. — Il se compose de trois bandes et de trois barres enchevêtrées en forme de treillis et laissant entre elles des espaces vides nommés *claires-voies*.

FRUITÉ. — S'applique aux arbres quand ils sont chargés de fruits.

FUSÉE; FUSELÉ. — La fusée est une losange allongée et effilée ; on dit d'un écu ou d'une pièce héraldique qu'ils sont *fuselés* quand ils sont entièrement couverts de *fusées* entre lesquelles il ne reste pas d'espace.

GARDÉE ; GARNIE. — Désigne l'épée dont la poignée ou garde est d'un émail différent de celui de la lame.

GIRONNÉ. — Écu divisé en un nombre pair de parties triangulaires, dont la pointe est au centre et la base aux bords de l'écu.

GRIMPANT. — On emploie souvent ce terme au lieu du mot *rampant*, quand il s'agit d'un animal gravissant un lieu escarpé.

GUEULES. — La couleur *rouge*. Elle est figurée en gravure par des traits verticaux.

GUIVRE. — Nom donné au serpent représenté engloutissant un enfant.

HACHURES. — Traits de convention employés pour représenter en gravure les couleurs et les métaux du blason. — Azur, traits horizontaux; Gueules, traits verticaux; Sinople, traits obliques de dextre à senestre; Pourpre, traits obliques de senestre à dextre; Sable, traits verticaux et horizontaux croisés en quadrillé ; Orangé, traits obliques de dextre à senestre et de senestre à dextre entrecroisés en forme de losange. L'or est figuré par un pointillé ; l'argent n'a pas de signes.

HAMAIDE. — Originairement c'était une herse sarrasine ; mais la forme en a été dénaturée et on la représente par trois fasces alésées ressemblant à des poutres horizontales placées l'une au-dessus de l'autre. La hamaide est proprement la réunion de ces trois fasces, cependant l'usage s'est introduit d'attribuer également ce nom à une seule fasce, et de dire : d'or à *une* hamaide de gueules. Pour éviter toute confusion, il paraît donc plus rationel de dire: d'or à *trois* hamaides de gueules.

HAUSSÉ. — Ce qualificatif s'applique à la croix dont la traverse est placée plus haut que dans la croix ordinaire ; c'est à peu près la

*croix de Calvaire*, sans le perron ou les marches. — On se sert aussi de ce mot pour désigner les pièces, chevrons, fasces, etc., quand ils sont placés dans l'écu plus haut que ne le veut leur position ordinaire.

HAUTE. — S'applique à l'épée posée en pal dans l'écu, et la pointe tournée vers le chef ; se dit aussi de la croix dont la traverse ou le croisillon est placé très haut.

HERMINE. — Fourrure héraldique qu'on figure par un champ d'argent semé de mouchetures de sable en forme de petites croix aux branches arrondies et dont le pied se termine par trois pointes s'élargissant par la base. — On appelle *contre-hermine* la fourrure de même forme, mais dont les mouchetures sont d'argent sur champ de sable.

HUCHET. — Cor de chasse sans attache, non *lié*.

HURE. — Ce terme désigne spécialement la tête du sanglier ou du dauphin.

ISSANT. — Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps et qui semblent sortir de quelque autre pièce de l'écu.

JUMELLES. — Ce sont des fasces très rétrécies toujours employées deux par deux.

LAMBEL. — Pièce composée d'une traverse horizontale, appelée *fil*, à laquelle sont suspendues des pièces triangulaires, nommées *pendants*, en nombre indéterminé, mais ordinairement de trois.

LAMPASSÉ. — Se dit des animaux carnassiers qui laissent passer la langue d'un émail différent de celui du corps.

LANGUÉ. — Désigne les oiseaux et les animaux domestiques dont la langue est d'un émail différent de celui du corps.

LÉOPARDÉ. — *Léopard lionné* ou *lion léopardé* se dit d'un lion rampant qui a la tête posée de front, montrant les deux yeux et les deux oreilles.

LICORNE. — Animal chimérique, ayant la forme du cheval, avec une longue corne sur le front, une barbe de bouc et les sabots fourchus.

LIÉ. — S'applique à tout objet entouré ou suspendu par un ruban ou autre lien.

LOSANGE. — Quadrilatère à côtés égaux, mais dont les angles ne sont pas des angles droits. En héraldique le mot losange est féminin.

MACLE. — C'est une losange percée et vidée en forme de losange laissant voir le champ.

MANTELÉ. — Division de l'écu dont le bas du champ est occupé par une sorte de chape en forme de triangle.

MASSACRE. — C'est le crâne du cerf ou du bœuf représenté de face et sommé de sa ramure ou de ses cornes.

MEMBRÉ. — Se dit de l'animal dont les pattes et les griffes sont d'un émail différent de celui du corps.

MÊME (DE ou DU). — Expression employée pour éviter de répéter l'émail qu'on vient d'énoncer. Au lieu de dire : au chevron *d'or* accompagné d'une étoile *d'or*, on dit : d'une étoile *du même*.

MERLETTES. — Petit oiseau sans bec ni pattes.

MÉTAUX. — Les métaux héraldiques sont l'*argent* et l'*or*. — Voir ces mots.

MEUBLES. — Nom donné aux objets de toutes sortes qui paraissent dans l'écu.

MOLETTE. — C'est la roue de l'éperon, en forme d'étoile percée d'un trou au centre.

MORNÉ. — S'applique aux animaux représentés sans dents, sans ongles et sans queue.

MOUCHETURE. — Nom des petites queues dont le champ de l'écu est parsemé pour la représentation de l'hermine.

MOUVANT. — Se dit des objets qui semblent sortir d'une autre pièce ou de l'un des bords de l'écu.

NAISSANT. — Se dit des animaux qui ne montrent que la partie supérieure du corps.

NATUREL. — On dit d'une pièce héraldique, animal ou objet quelconque, qu'elle est *au naturel*, quand elle est représentée avec ses couleurs propres ; elle peut alors se placer indifféremment sur métal ou sur couleurs.

NOURRI. — Se dit des fleurs de lis sans queue, dont le pied paraît coupé. On dit indifféremment *nourri* ou *coupé*.

OMBRE. — Ce terme désigne un poisson d'eau douce. — Il s'emploie aussi dans cette acception : *ombre de lion*, et signifie que l'animal est tracé et peint de manière si transparente, que les meubles de l'écu, sur lesquels il est *brochant*, restent visibles dans leurs émaux et leurs contours.

ONDÉ. — S'applique aux fasces, pals, etc., qui présentent des lignes arrondies et sinueuses comme l'*onde* d'une rivière.

Onglé. — S'applique aux animaux dont les ongles sont d'un émail différent de celui du corps. Quand il s'agit de carnassiers, on emploie le mot *armé*.

Or. — L'un des deux métaux héraldiques. En gravure on l'indique par un pointillé.

Orangé. — L'une des couleurs du blason, la plus rarement employée. — Voir : Hachures.

Oreillé. — Désigne les animaux dont les oreilles sont d'un émail différent de celui du corps.

Orle. — Bordure intérieure de l'écu, dont elle ne touche pas les bords. Les pièces sont dites posées *en orle*, quand elles sont rangées dans la direction spéciale à cette bordure.

Ouvert. — Désigne les tours ou châteaux dont l'ouverture de la porte est d'un autre émail que l'édifice lui-même. On emploie aussi ce terme pour certains fruits, par exemple, les grenades, lorsque leur fente perpendiculaire est d'un autre émail que le fruit.

Pairle. — Sorte de pal, mouvant de la pointe de l'écu et se partageant vers le milieu en deux branches égales qui aboutissent aux angles du chef.

Pal ; En Pal ; Palé. — Pièce occupant verticalement le tiers central de l'écu et séparant le flanc dextre du flanc senestre. Quand il y a deux ou plusieurs pals, chacun d'eux diminue de largeur en proportion du nombre. — Les pièces diverses sont dites posées *en pal*, quand elles occupent la place réservée au pal, ou quand elles sont placées verticalement l'une au-dessus de l'autre. — Un écu est palé quand il est entièrement composé de pals en nombre pair et alternativement de métal et de couleur.

Pamé. — Désigne le dauphin et les poissons qui ont la gueule ouverte et semblent expirer.

Panneton. — C'est la partie d'une clef qui entre dans la serrure.

Papelonné. — Synonyme de plumeté.

Parti. — Écu divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire.

Parti-Émanché. — Émanché en pal. — Voir : Émanché.

Partitions. — On nomme ainsi les divisions de l'écu faites au moyen de traits de directions diverses.

Passant. — S'applique aux animaux marchant, qu'on représente levant une patte de devant et une patte de derrière.

Pattée. — Voir : Croix.

Pavillonné. — Désigne une tour couverte d'un toit pointu, portant une girouette ou un petit étendard ; désigne aussi le cor de

chasse, le cornet ou le huchet, lorsque leur *pavillon* ou grande ouverture est d'un émail différent du reste de l'instrument.

PENDANTS. — Pièces pendantes du lambel. — Voir : LAMBEL.

PERCÉ. — Se dit des objets évidés ou percés à jour quand le vide est d'un autre émail que l'objet lui-même.

PERRONNÉ. — Désigne la croix latine ou croix de Calvaire posée sur un perron d'une ou de plusieurs marches; s'applique également à toute autre pièce placée sur un perron.

PIÈCES HÉRALDIQUES. — Ce sont toutes les figures formées au moyen de lignes, pal, fasce, bande, chevron, etc.

PIED FICHÉ. — S'applique aux croix ou autres objets dont le pied est aiguisé ou en pointe.

PIED NOURRI. — S'applique à la fleur de lis représentée sans sa partie inférieure ou pied. On dit aussi : *pied coupé ; pied perdu.*

PLAIN ; PLEIN. — Le champ couvert d'un seul émail et sans aucun meuble.

PLUMETÉ. — Écu entièrement couvert de bouts de plumes ou de feuilles rangées les unes à côté des autres et alternativement de métal et de couleur.

POINTE. — Partie inférieure de l'écu. Les pièces qui y sont placées sont dites posées *en pointe.*

POMMETÉ. — Se dit des objets garnis de boules à leurs angles saillants. — Voir : CROIX.

POTENCÉ. — Désigne les figures dont les extrémités se terminent en potence, ou en forme de T.

POURPRE. — L'une des couleurs usitées en héraldique. — Voir : HACHURES.

QUARTIERS. — Ce sont les parties de l'écu produites par un trait vertical et un trait horizontal. — Voir : ÉCARTELÉ. — L'écu se divise en quatre quartiers ; mais on peut aussi augmenter ce nombre par un second trait vertical, ou un second trait horizontal, ou par plusieurs traits horizontaux ou verticaux. — Le *franc-quartier* est le premier quartier, en chef, à dextre.

QUINTEFEUILLE. — Rose stylisée, c'est-à-dire une fleur à cinq feuilles pointues, sans tige et percée au milieu.

RAIS. — Désigne les pointes des étoiles et les rayons de l'escarboucle.

RAMPANT. — Se dit des animaux dressés sur les pattes de derrière; c'est la position ordinaire du lion.

RANGÉ. — On dit des objets héraldiques qu'ils sont rangés en chef, en fasce, en bande, etc., lorsqu'ils sont disposés dans la direction propre à ces différentes figures.

RAVISSANT. — Désigne le loup ou le renard dans l'attitude du lion *rampant.*

RECERCELÉ. — Muni de crochets se retournant sur eux-mêmes.

RECROISETTÉE. — Voir : CROIX.

RENCONTRE. — S'applique aux têtes d'animaux posées de front.

RETRAIT. — On dit qu'un pal, une bande, une barre, sont retraits, lorsqu'ils ne touchent qu'un bord de l'écu et s'arrêtent à peu de distance de leur point de départ ; *Retrait en chef* ou *retrait en pointe.*

SABLE. — La couleur *noire.* En gravure, on l'indique par des traits horizontaux et verticaux croisés en quadrillé.

SAUTOIR. — Réunion de la bande et de la barre ; on l'appelle aussi *croix de Saint-André.* — Les pièces sont dites posées *en sautoir* quand elles sont rangées dans la direction propre au sautoir, ou lorsqu'elles sont placées l'une sur l'autre de manière à former un sautoir.

SEMÉ. — Se dit d'un champ ou d'une pièce chargés d'un nombre illimité de figures identiques dont quelques-unes, représentées à demi, semblent sortir des bords de l'écu. *Semé de France* ou *d'azur semé de fleurs de lis d'or* sont synonymes.

SENESTRE. — Côté gauche de l'écu, conséquemment à la droite du spectateur.

SENESTRÉ. — Se dit des figures qui sont accompagnées d'une ou de plusieurs autres à leur côté senestre.

SENESTROCHÈRE. — Bras sortant du côté senestre de l'écu et se dirigeant vers la dextre.

SINOPLE. — La couleur *verte.* En gravure, on l'indique par des traits diagonaux, de dextre à senestre, dans le sens de la bande.

SOMMÉ. — Se dit d'une pièce héraldique qui en supporte une autre.

SOUTENU. — Désigne une pièce supportée par une autre.

SUR LE TOUT. — Voir : TOUT.

TAILLÉ. — Écu divisé au moyen d'une ligne diagonale menée du chef à senestre jusqu'à la pointe à dextre.

TAU. — Meuble héraldique en forme de T, appelé aussi *Taf* et *croix* ou *potence de Saint-Antoine.*

TERRASSÉ. — Désigne une plante ou un arbre posé sur une terrasse et dont le pied est entouré de terre.

TIERCÉ. — C'est l'écu divisé en trois parties égales, en fasce, en bande, en pal, etc.

TIERCEFEUILLE. — Fleur à trois feuilles pointues, sans tige ni queue.

TIERCES. — Fasces très rétrécies, employées toujours trois par trois.

TIGÉE. — S'emploie pour désigner la plante ou la fleur dont la tige est d'un émail différent de celui de la plante.

TIRÉS. — Indique les traits ou rangées du vair, de l'échiqueté, etc.

TORTILLÉ. — Se dit des têtes qui portent un *tortil*, sorte de bourrelet ou même simple ruban noué à la nuque.

TOURTEAUX. — Petits disques de couleur posés sur un champ de métal. — On emploie aussi les *tourteaux-besants* qui sont de petits disques composés d'un métal et d'une couleur qui les partagent en deux parties.

TOUT (SUR LE). — Se dit d'un écusson posé au point d'intersection d'un écu écartelé ; ou bien d'une pièce quelconque brochant ou posée sur toutes les autres pièces énoncées précédemment et les cachant en partie.

TRAITS. — Synonyme de TIRÉS.

TRANCHÉ. — Écu divisé au moyen d'une ligne diagonale menée du chef à dextre jusqu'à la pointe à senestre.

TRÉCHEUR. — Sorte d'orle rétréci, ordinairement double et fleuronné.

TRIOMPHANT. — L'agneau est dit *triomphant* ou *agneau pascal*, ou *agnus Dei*, quand il tient une bannière.

UN A L'AUTRE (DE L'). — Voir : DE L'UN A L'AUTRE.

UN EN L'AUTRE (DE L'). — Voir : DE L'UN EN L'AUTRE.

UN SUR L'AUTRE (L'). — Désigne les animaux ou les objets inanimés posés l'un au-dessus de l'autre.

VAIR ; VAIRÉ. — Fourrure usitée en armoiries ; elle est pommelée d'argent ou de blanc et d'azur ou de bleu. Chacune des parties d'argent affecte assez bien la forme d'une cloche de jardin renversée, posée, ou plutôt cousue sur fond d'azur. — On emploie le mot *vairé* lorsque le vair est composé d'autres émaux que l'argent et l'azur.

VIDÉ. — Se dit des pièces héraldiques dont on a enlevé l'intérieur, ne laissant que de minces bords, et au travers desquelles on aperçoit le champ de l'écu.

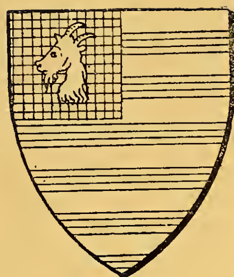
VIROLÉ. — S'applique aux cors de chasse et aux huchets quand l'émail de leur pavillon, de leurs boucles et de leurs anneaux, est différent de celui de l'instrument.

Vivré. — Ce terme s'applique aux lignes ou aux pièces à angles rentrants et saillants.

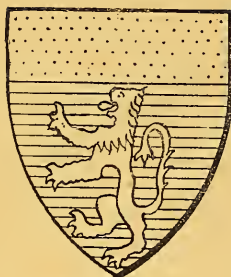
Vol. — Désigne les deux ailes d'un oiseau, dont les bouts sont tournés vers le chef de l'écu. — Si ces bouts sont tournés vers la pointe de l'écu, on dit : *vol abaissé*. — Une seule aile s'appelle un *demi-vol* et peut être abaissée. — Deux demi-vols qui se touchent par le dossier ou l'attache, sont dits : *demi-vols adossés* ; dans le cas contraire ils sont *affrontés*.

---

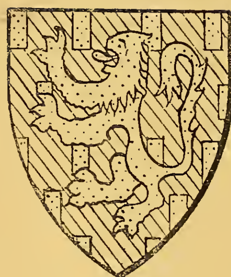
# ARMORIAL



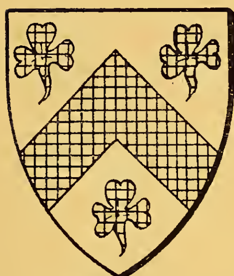
AIBES



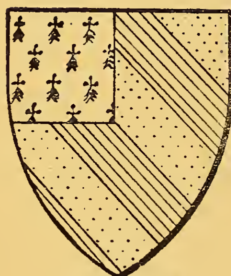
AMFROIPRET



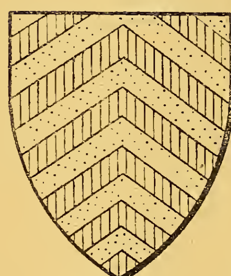
ANOR



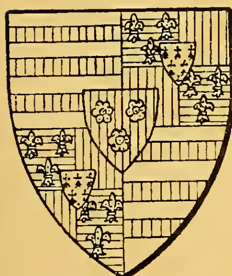
ASSEVENT



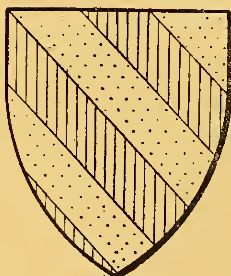
AUDIGNIES



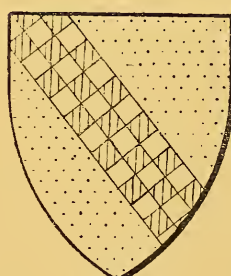
AULNOYE



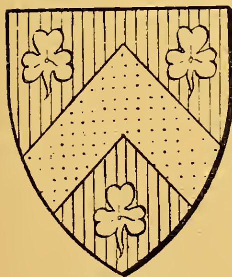
AVESNELLES



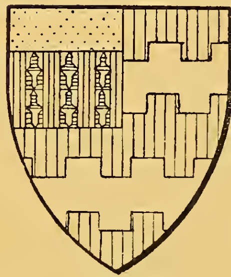
AVESNES



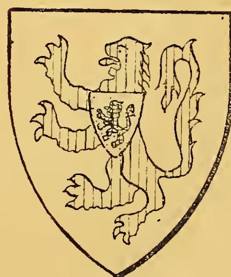
AYMERIES



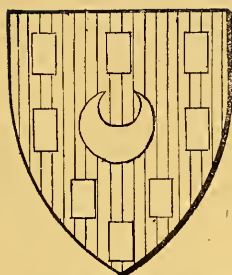
BACHANT

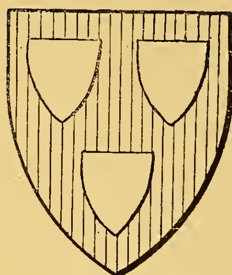


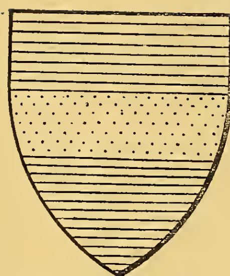
BAIVES

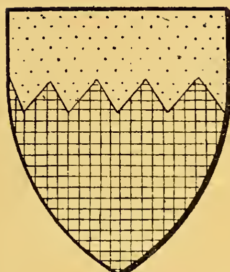


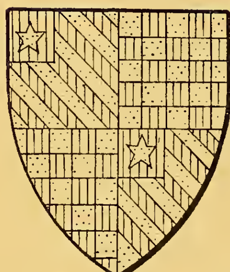
BAVAI

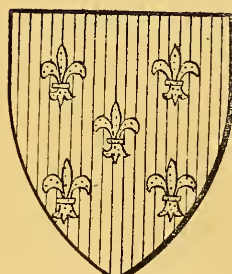

BEAUDIGNIES

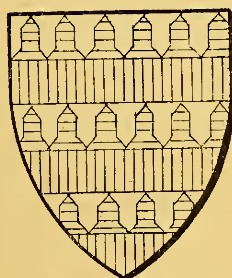

BEAUFORT

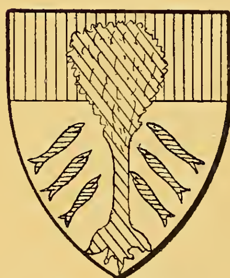

BEAUREPAIRE

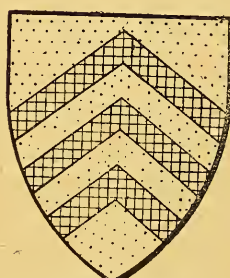

BEAURIEUX

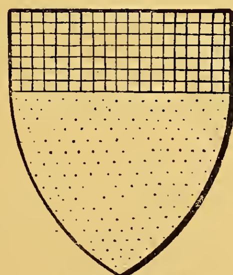

BELLIGNIES

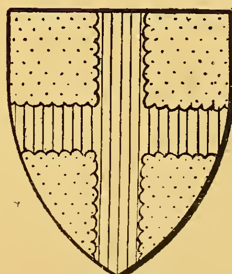

BÉRELLES

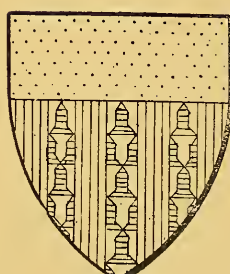

BERLAIMONT

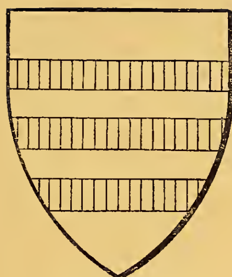

BERMERIES

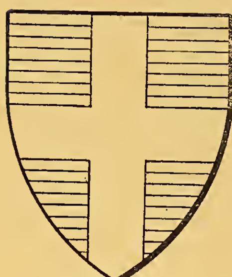

BERSILLIES

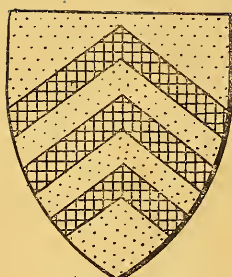

BETTIGNIES

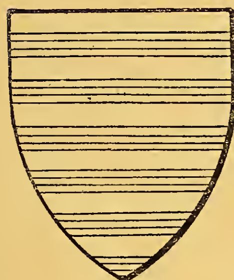

BETTRECHIES

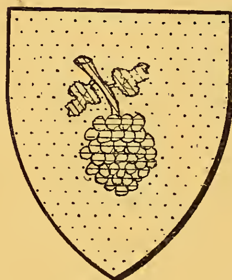

BEUGNIES

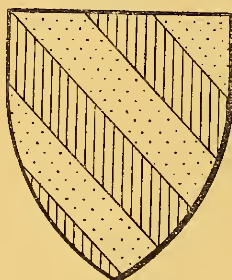

BOULOGNE SUR HELPE

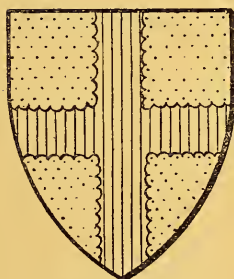

BOUSIES

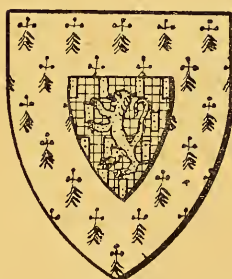

BOUSIGNIES BOUSSIÈRES

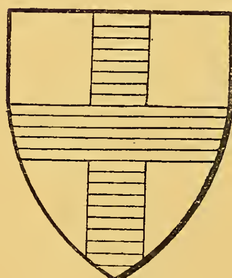

BOUSSOIS

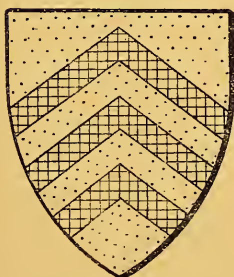

BRY

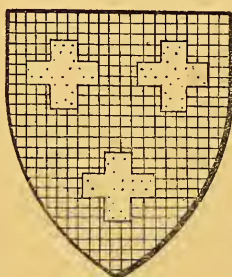

CARTIGNIES

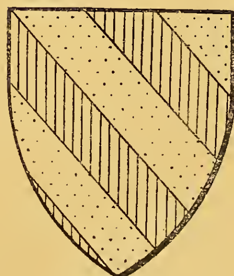

CERFONTAINE

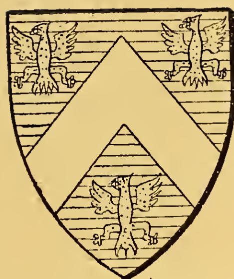

CHOISIES


CLAIRFAYTS

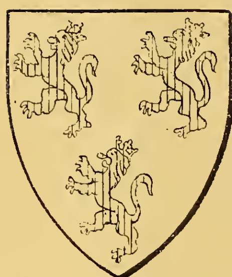

COLLERET COUSOLRE


CROIX

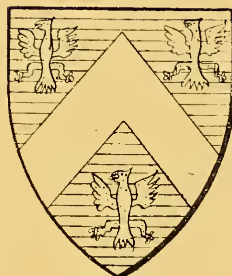

DAMOUSIES DIMECHAUX DIMONT

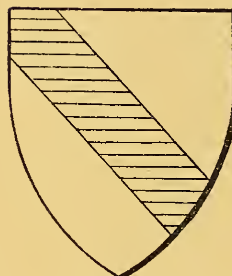

DOMPIERRE

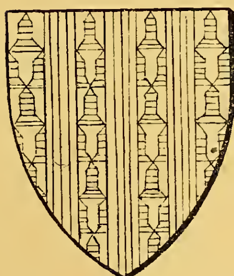

DOURLERS

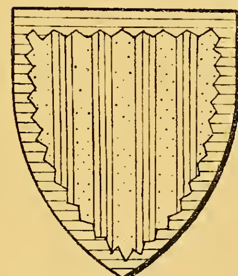

ECCLES

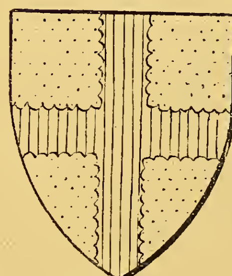

ÉCLAIBES

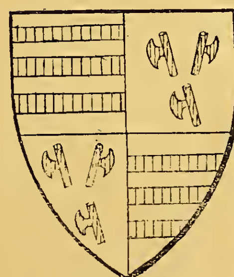

ÉCUELIN

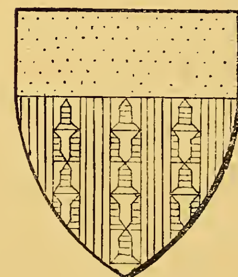

ELESMES

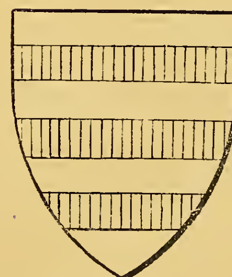

ENGLEFONTAINE

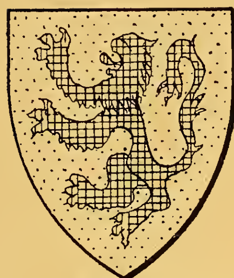

EPPE-SAUVAGE


ETH

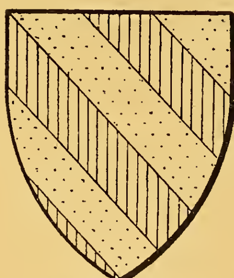

ETRŒUNGT


FAVRIL

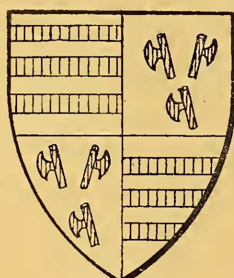

FAY (GRAND)
FAY (PETIT)



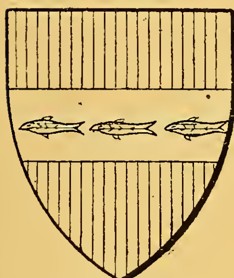
FEIGNIES



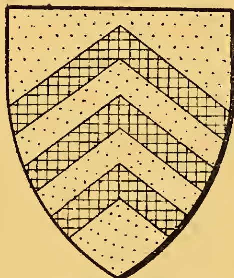
FELLERIES



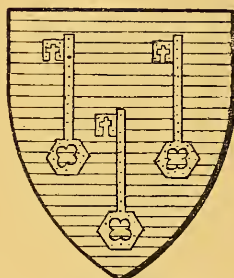
FÉRON
FERRIÈRE LA GRANDE



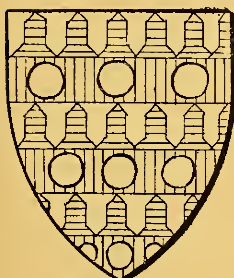
FERRIÈRE
LA PETITE



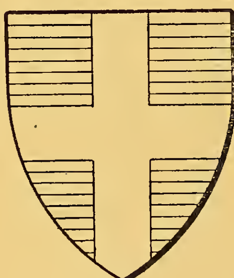
FLAUMONT



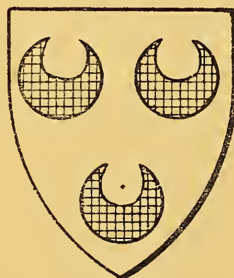
FLOURSIES



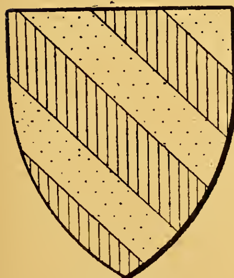
FLOYON



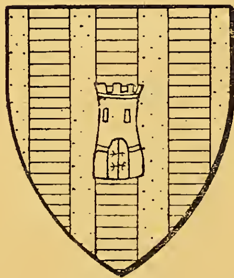
FONTAINE
AU BOIS



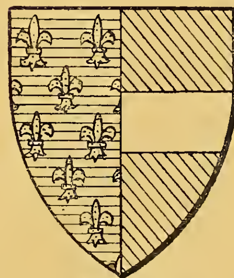
FOREST



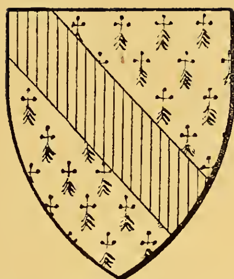
FOURMIES

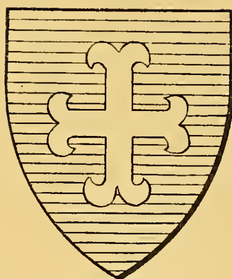


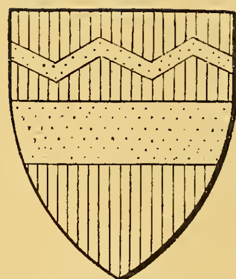
FRASNOY

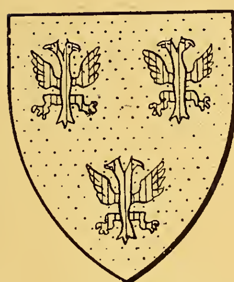


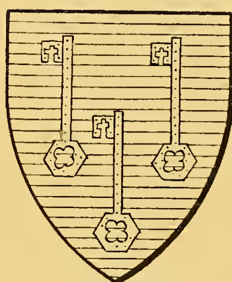
GHISSIGNIES

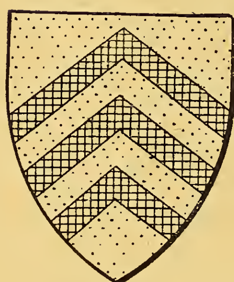

GLAGEON

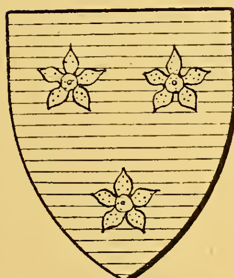

GOGNIES-CHAUSSÉE

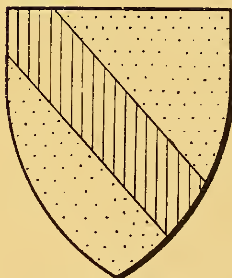

GOMMEGNIES

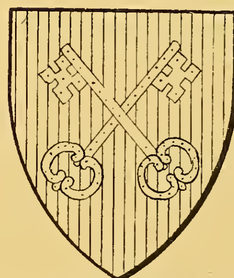

GUSSIGNIES

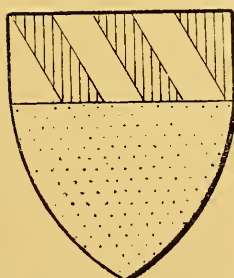

HARGNIES

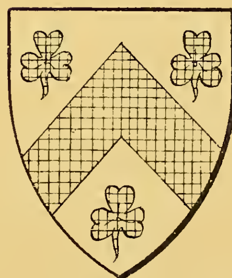

HAUTMONT

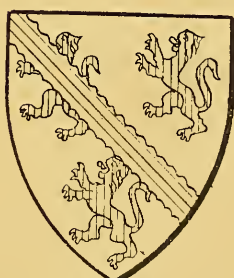

HECQ

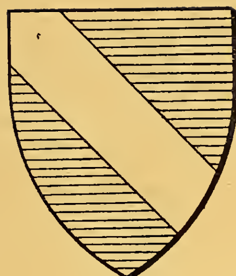

HESTRUD

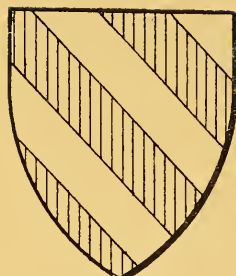

HON-HERGIES

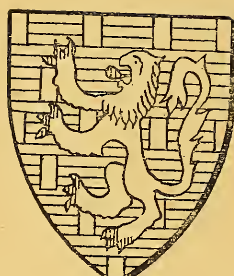

HOUDAIN

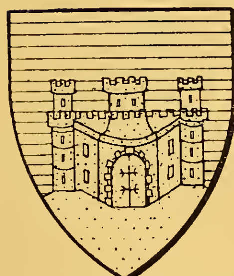

JENLAIN

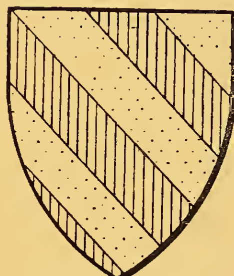

JEUMONT

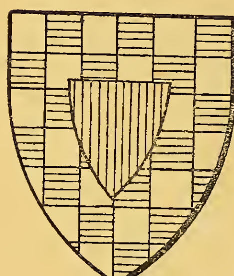

JOLIMETZ

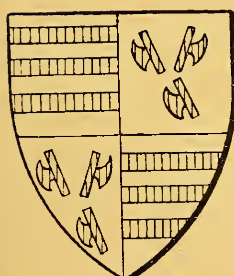

LA FLAMENGRIE

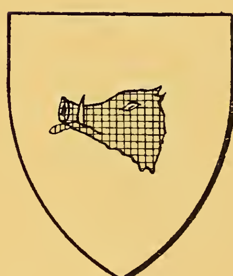

LA LONGUEVILLE

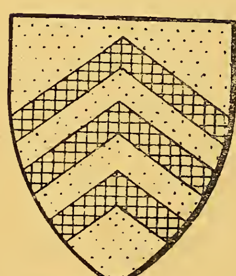

LANDRECIES

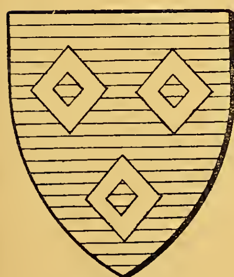

LA ROUILLIES

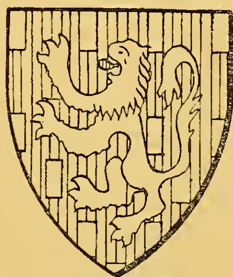

LEVAL

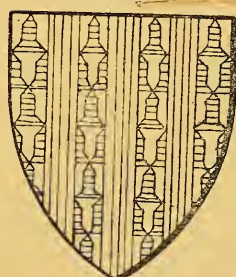

LEZ FONTAINE

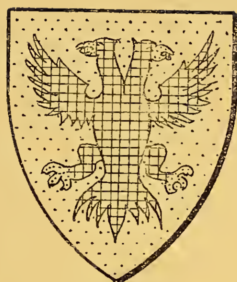

LIESSIES

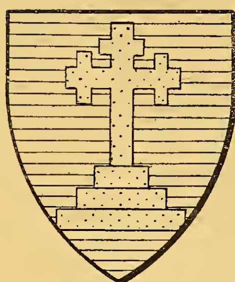

LIMONT-FONTAINE

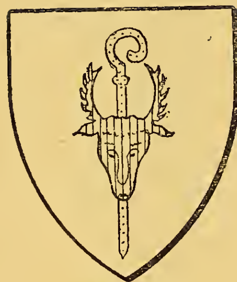

LOCQUIGNOL

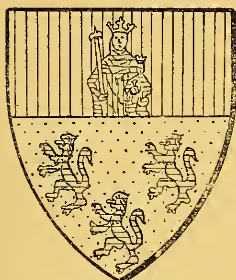

LOUVIGNIES BAVAI


LOUVIGNIES QUESNOY

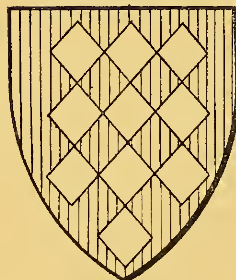

LOUVROIL

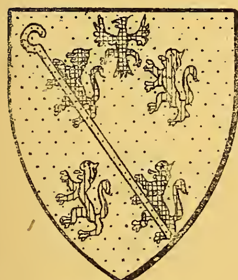

MAIRIEUX

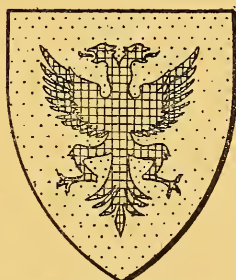

MARBAIX

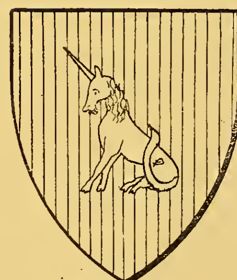

MARESCHES

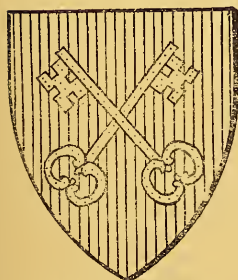

MAROILLES

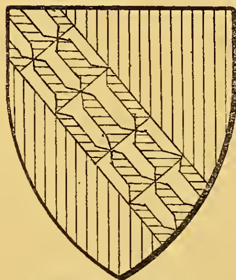

MARPENT

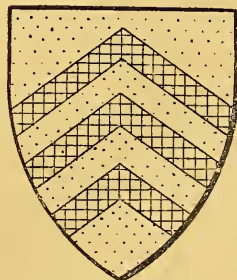

MAUBEUGE

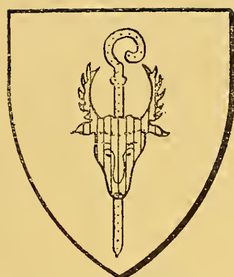

MECQUIGNIES

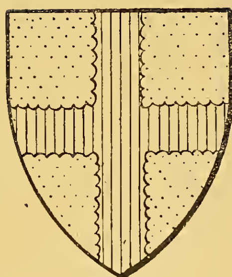

MONCEAU-SAINT-VAAST

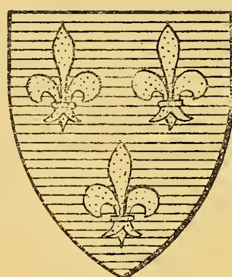

MOUSTIERS

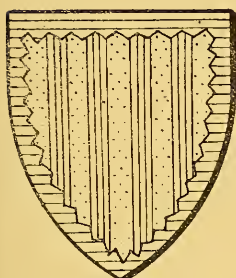

NEUF-MESNIL

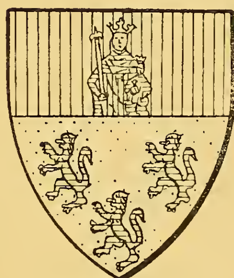

NEUVILLE-LEZ-SALESCHES

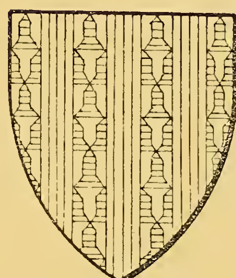

NOYELLES SUR SAMBRE


OBIES

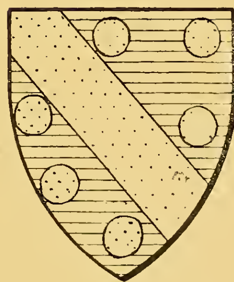

OBRECHIES

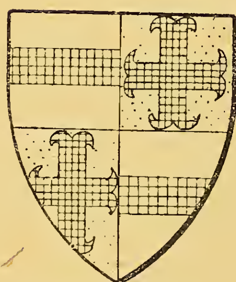

OHAIN

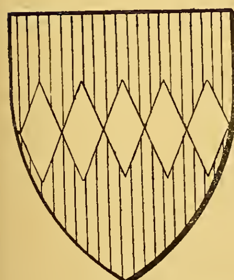

ORSINVAL

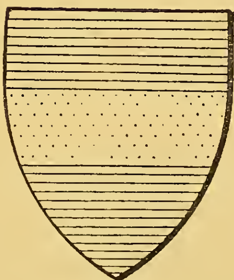

POIX

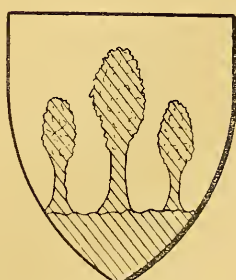

PONT SUR SAMBRE

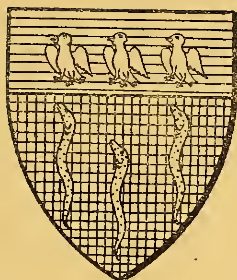

POTELLE


PREUX AU BOIS

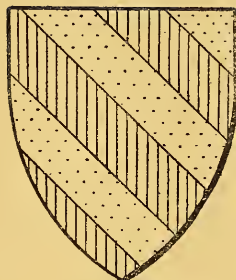

PREUX AU SART

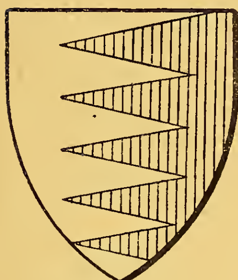

PRISCHES

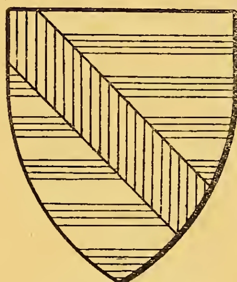

QUESNOY (LE)


QUIÉVELON

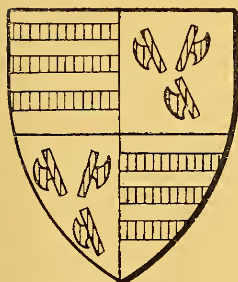

RAINSARS


RAMOUSIES

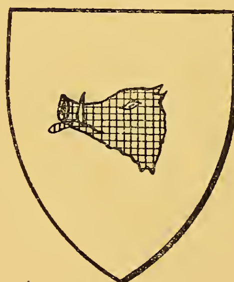

RAUCOURT

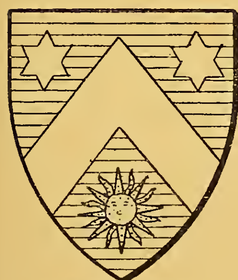

RECQUIGNIES

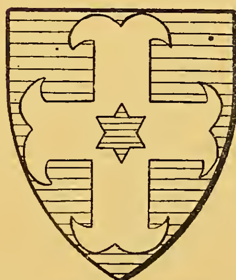

ROBERSART

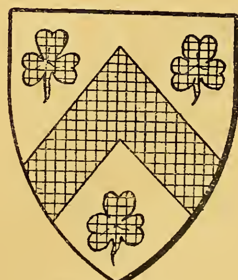

ROUSIES

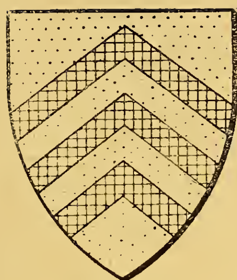

RUESNES

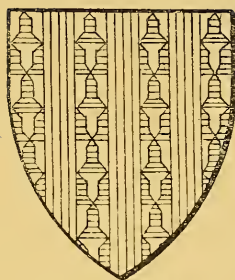

SAINS

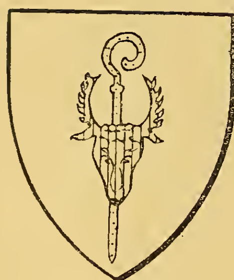

SAINT-AUBIN

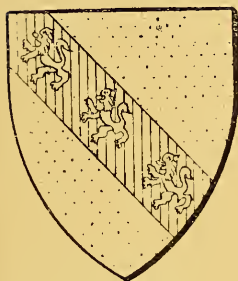

SAINT-HILAIRE

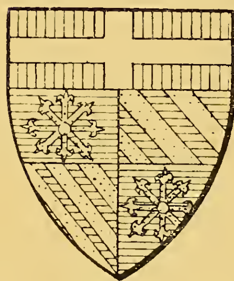

SAINT-REMI-CHAUSSÉE

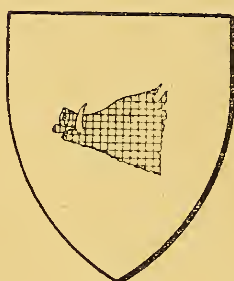

SAINT-REMI
MAL-BATI

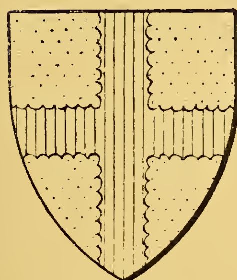

SAINT-WAAST

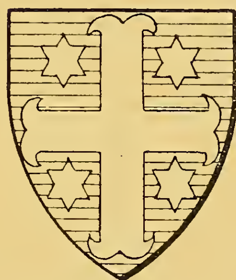

SALESCHES

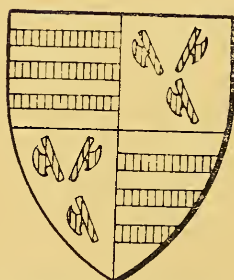

SARS-POTERIES

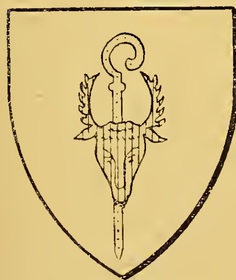

SASSEGNIES

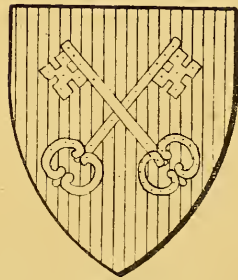

SEMERIES

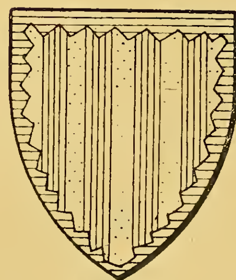

SEMOUSIES

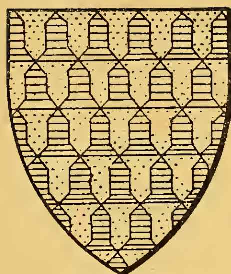

SEPMERIES

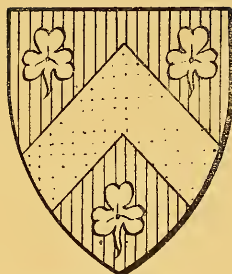

SOLRE LE CHÂTEAU
SOLRINNES

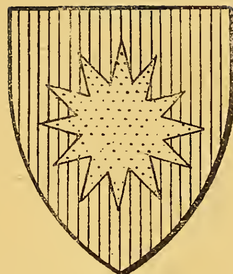

TAISNIERES
EN THIERACHE

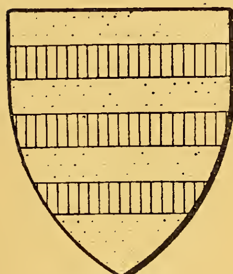

TAISNIERES
SUR HON

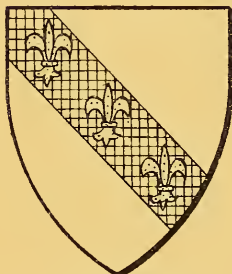

TRÉLON

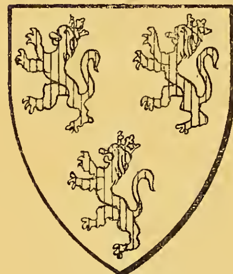

VENDEGIES AU BOIS

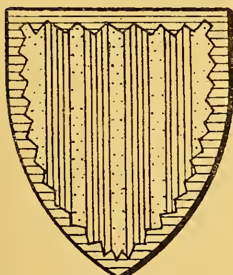

VIEUX-MESNIL

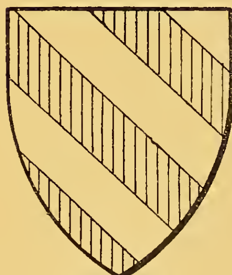

VIEUX-RENG

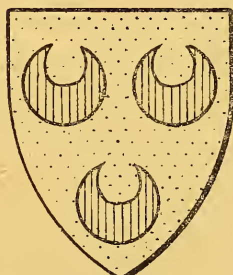

VILLEREAU

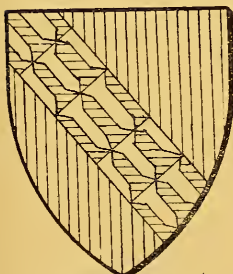

VILLERS POL

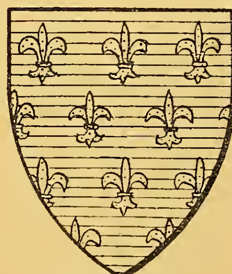

VILLERS SIRE NICOLE

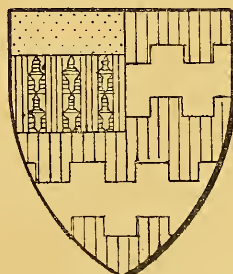

WALLERS

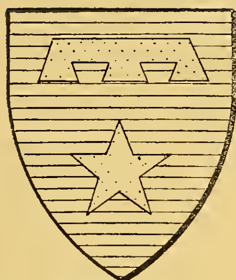

WARGNIES LE GRAND

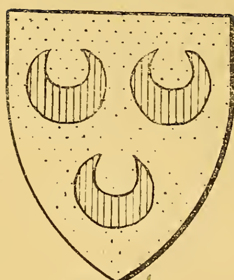

WARGNIES LE PETIT

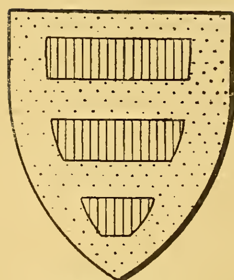

WATTIGNIES

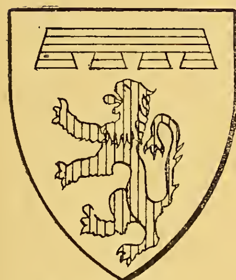

WIGNEHIES

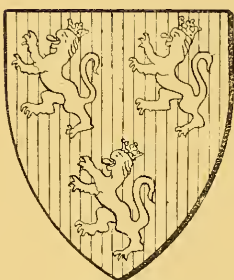

WILLIES

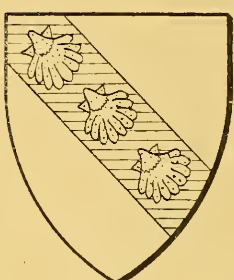

ABANCOURT

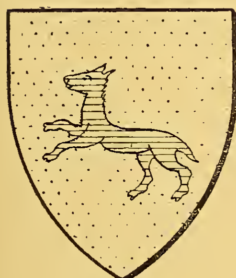

ANNEUX

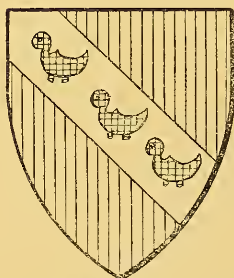

AUBENCHEUL AU BAC

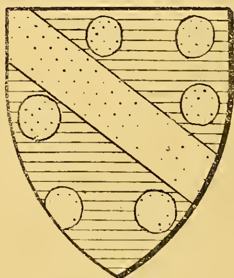

AUDENCOURT

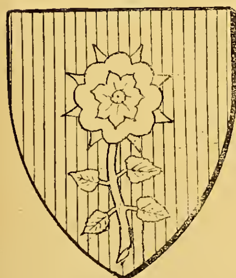

AVESNES LEZ-AUBERT

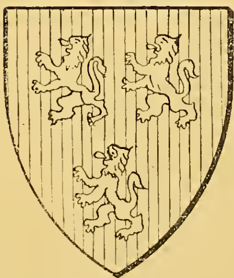

AWOINGT

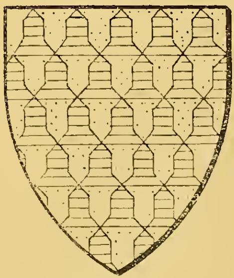

BANTEUX

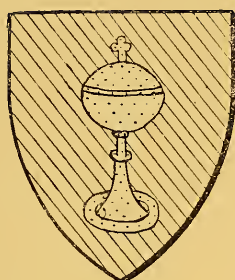

BANTIGNY

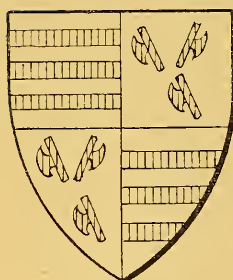

BANTOUZEL

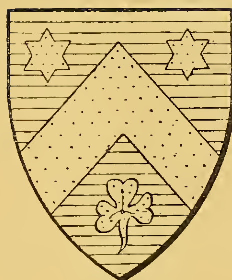

BASUEL

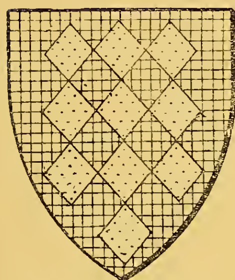

BEAUMONT


BEAURAIN

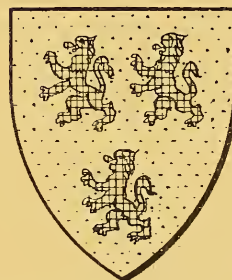

BEAUVOIS

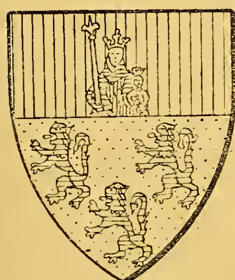

BERMERAIN

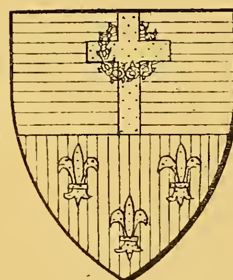

BERTRY

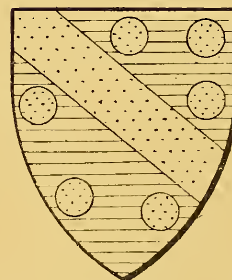

BÉTHENCOURT

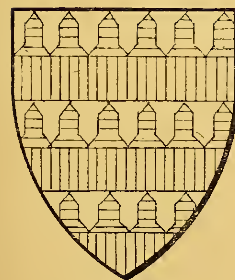

BÉVILLERS

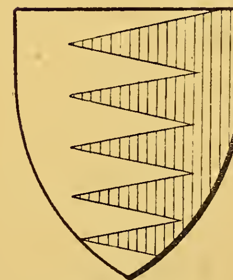

BLÉCOURT


BOURSIES


BOUSSIÈRES


BRIASTRE

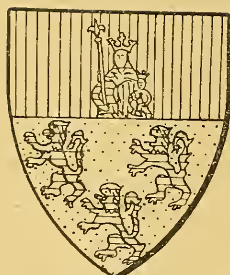

BUSIGNY

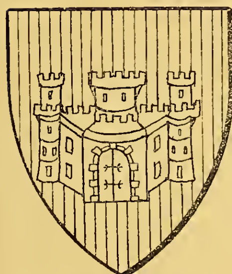

CAGNONCLE

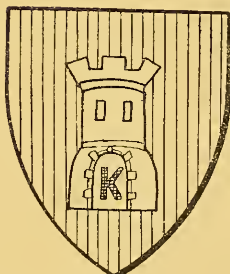

CAMBRAI


CANTAING

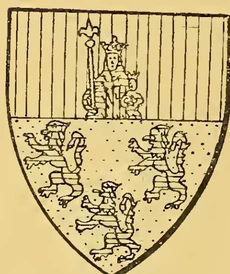

CAPELLE

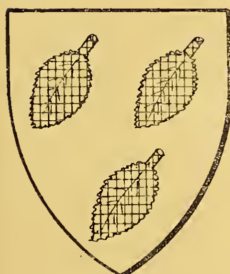

CARNIÈRES

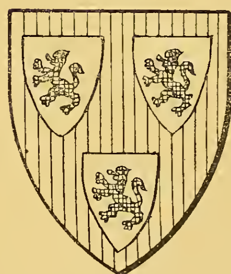

CATEAU (LE)

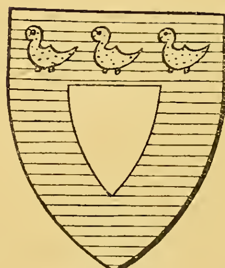


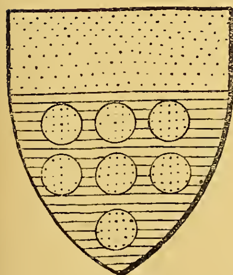
CATILLON

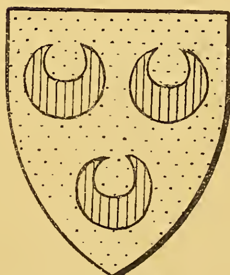

CATTENIÈRES

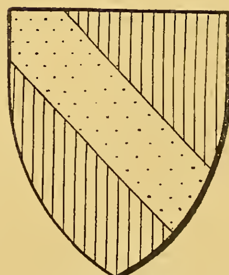

CAUDRY

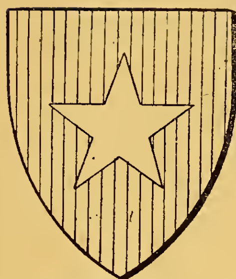

CAULLERY

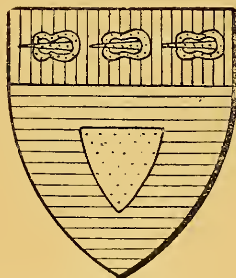

CAUROIR

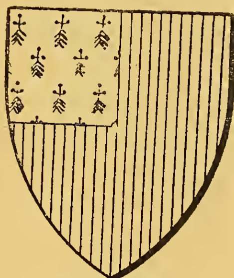

CLARY


CRÈVECŒUR

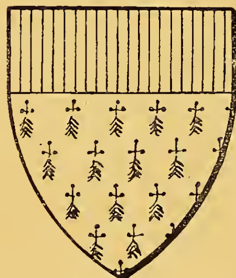

CUVILLERS

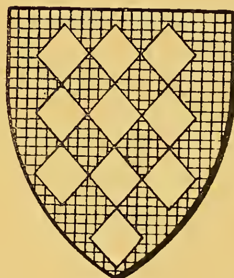

DEHÉRIES

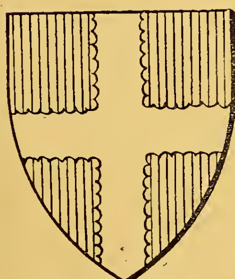

DOIGNIES

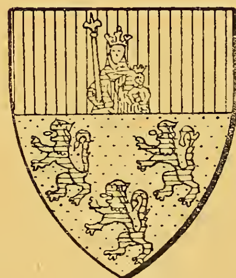

ÉLINCOURT

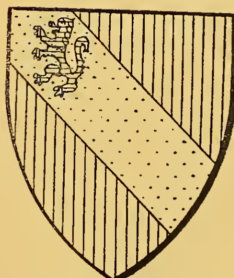

ESCARMAIN

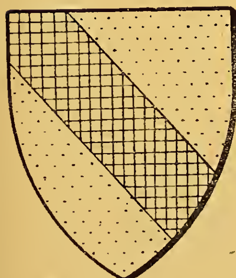

ESCAUDŒUVRES

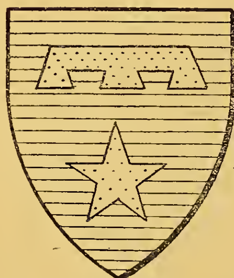

ESNE

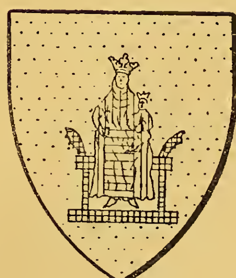

ESTOURMEL

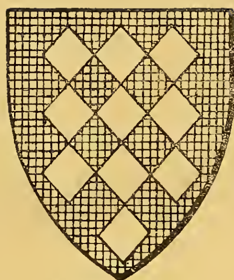

ESTRUN

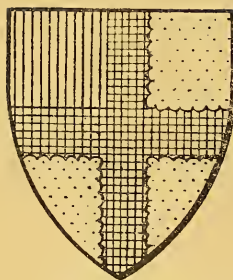

ESWARS

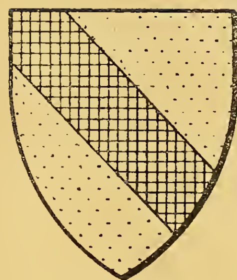

FLESQUIÈRES

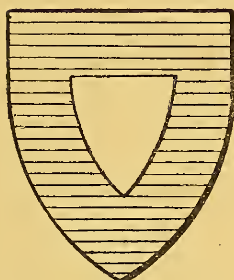

FONTAINE AU PIRE

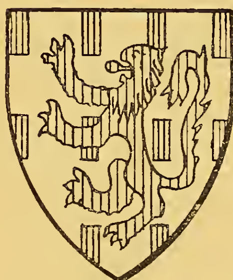

FONTAINE NOTRE-DAME

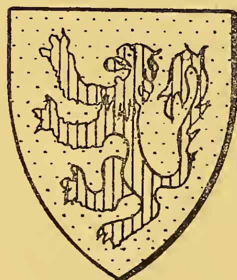

FORENVILLE

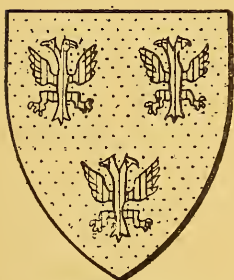

FRESSIES

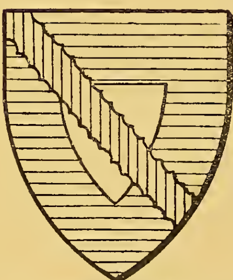

GONNELIEU


GOUZEAUCOURT

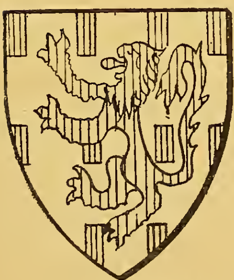

HAUCOURT

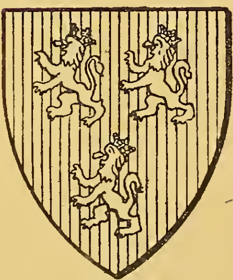

HAUSSY

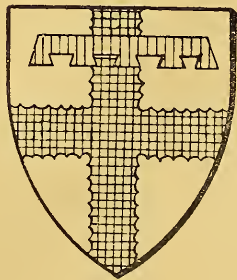

HAYNECOURT

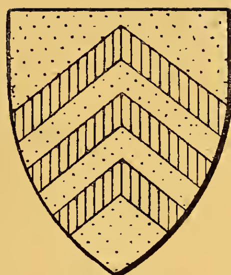

HEM-LENGLET

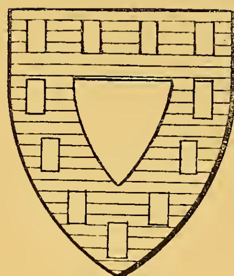

HONNECHY


HONNECOURT

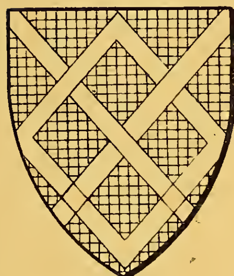

INCHY

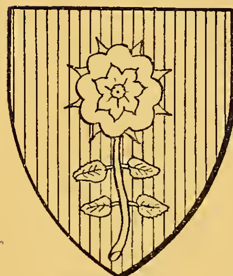

IWUY

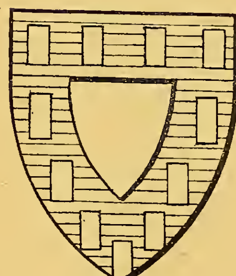

LESDAIN

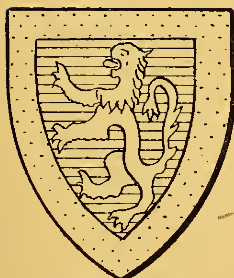

LIGNY

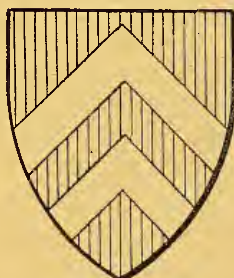

MALINCOURT

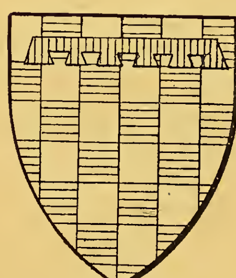

MARCOING

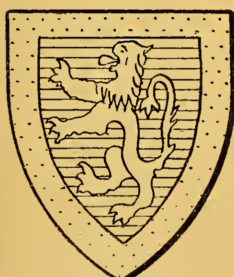

MARETZ

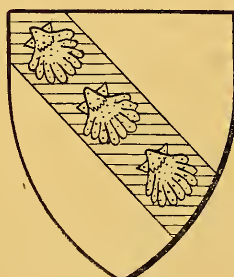

MASNIÈRES

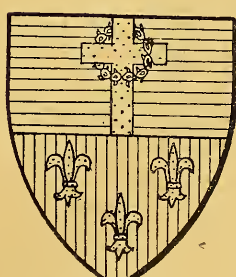

MAUROIS

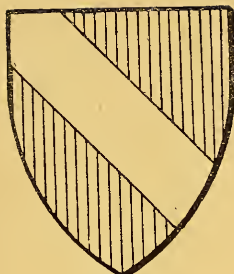

MŒUVRES

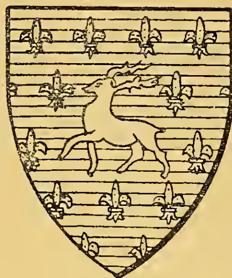

MONTAY

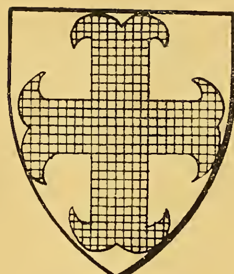

MONTIGNY

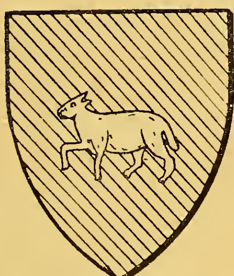

MONTRÉCOURT

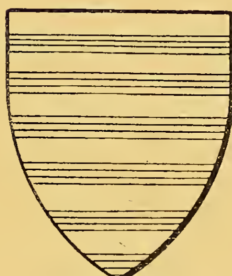

MORENCHIES

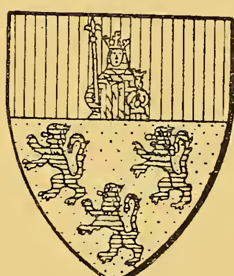

NAVES


NEUVILLE SAINT-REMI

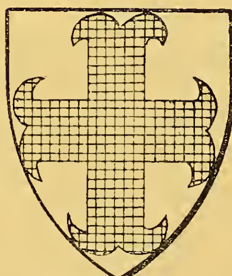

NEUVILLY

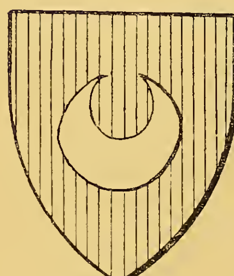

NIERGNIES

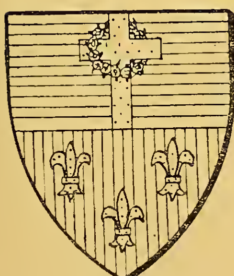

NOYELLES SUR-ESCAUT

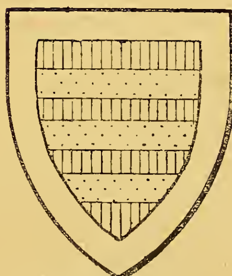

ORS


PAILLENCOURT

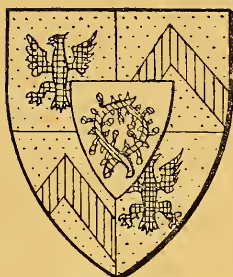

POMMEREUIL


PROVILLE

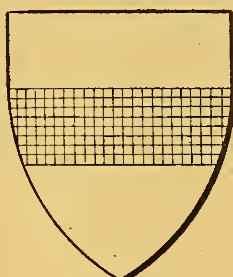

QUIÉVY

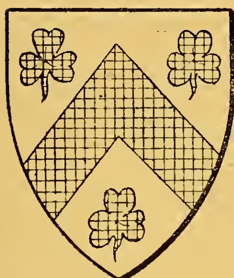

RAILLENCOURT

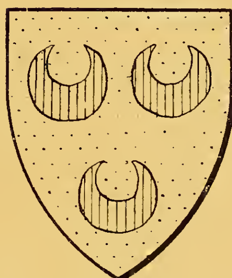

RAMILLIES

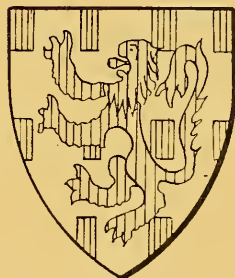

REUMONT

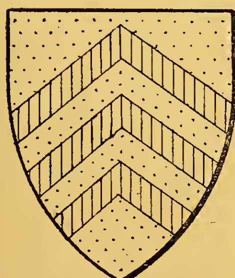

RIBECOURT

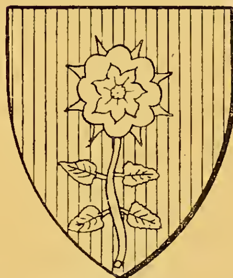

RIEUX

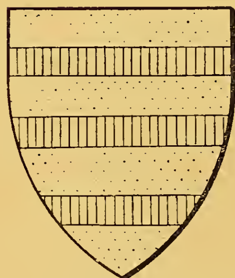

ROMERIES

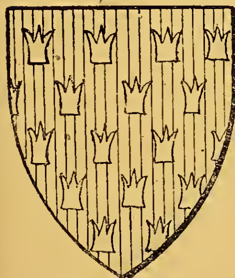

RUMILLY

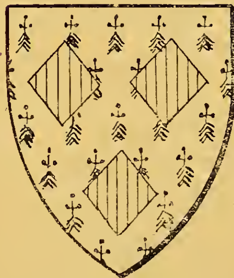

SAILLY

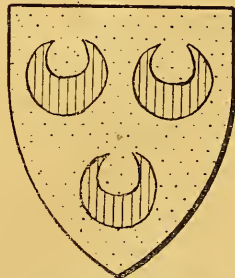

SAINT-AUBERT

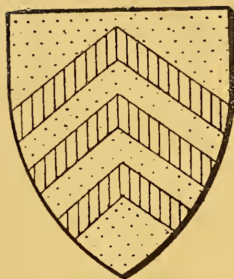

SAINT-BENIN


SAINT-HILAIRE

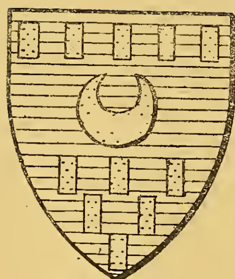

SAINT-MARTIN

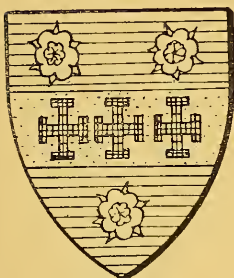

SAINT-PITHON

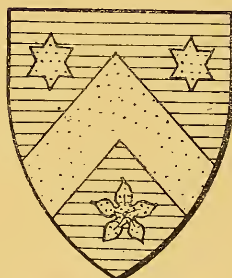

SAINT-SOUPLET

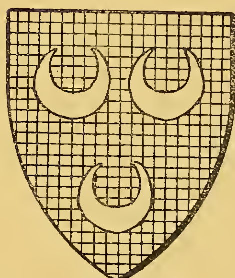

SAINT-VAAST


SANCOURT

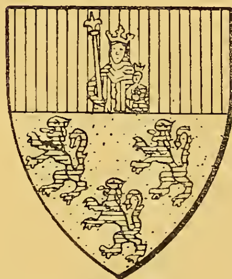

SAULZOIR

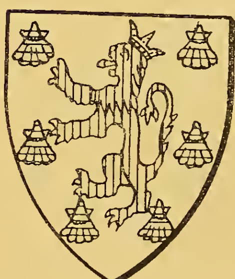

SELVIGNY

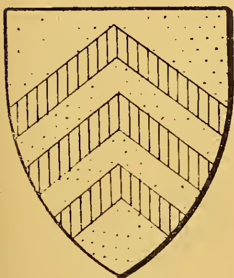

SÉRANVILLERS

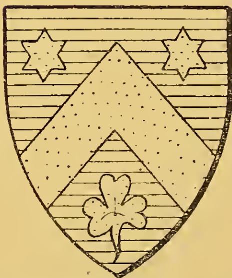

SOLESMES

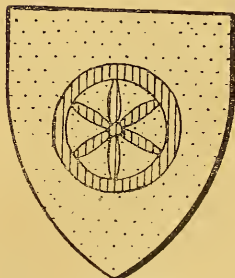

SOMMAING

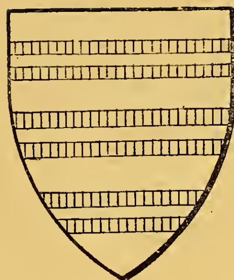

THUN
L'ÉVÊQUE

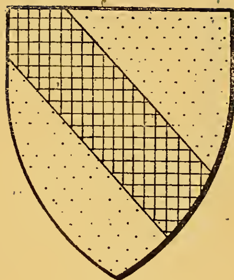

THUN
SAINT-MARTIN

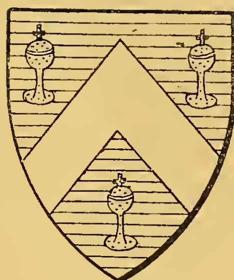

TILLOY

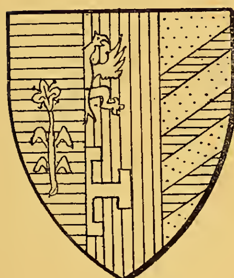

TROISVILLES

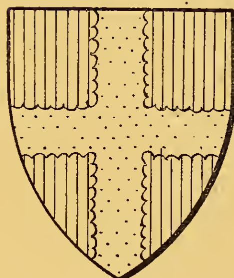

VENDEGIES
SUR-ÉCAILLON

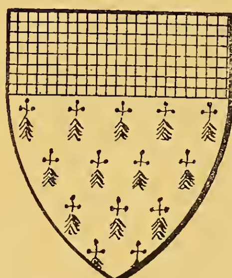

VERTAIN

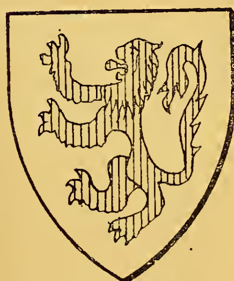

VIESLY


VILLERS
EN-CAUCHIE

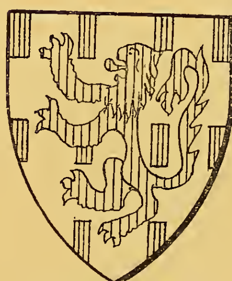

VILLERS-
GUISLAIN

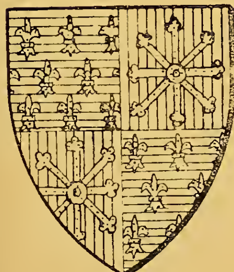

VILLERS-
OUTRÉAU


VILLERS
PLOUICH

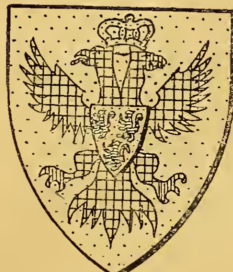

WALINCOURT


WAMBAIX


ABBAYE DE
VAUCELLES

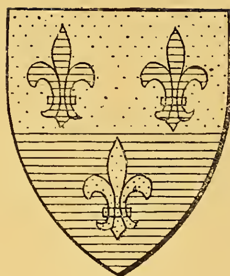

GUILLEMINS
WALINCOURT


HOP. S. JEAN
CAMBRAI

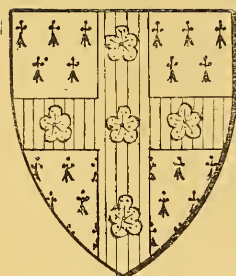

ÉTATS DU
CAMBRÉSIS



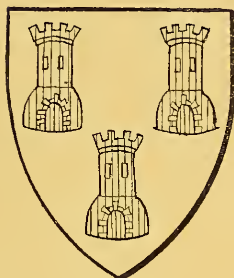
AIX EN PEVELE



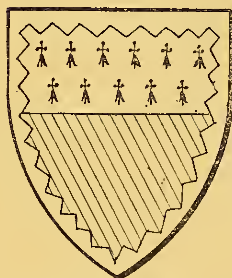
ANHIERS



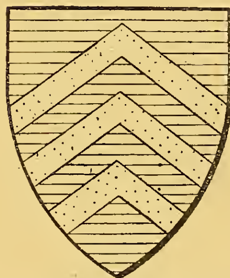
ANICHE



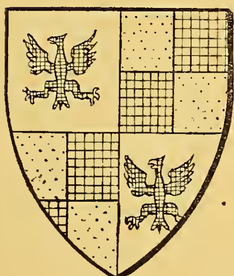
ARLEUX



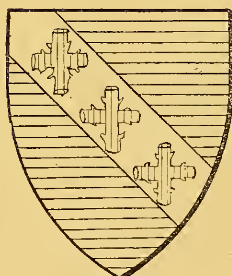
AUBERCHICOURT



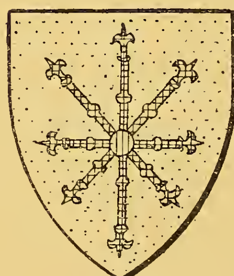
AUBIGNY AU BAC



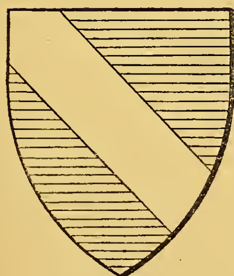
AUBY



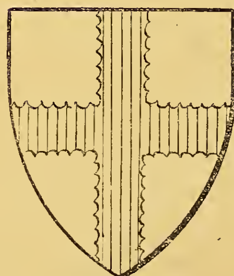
AUCHY



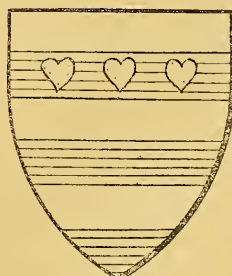
BEUVRY



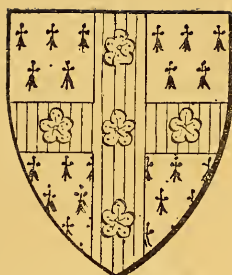
BOUVIGNIES

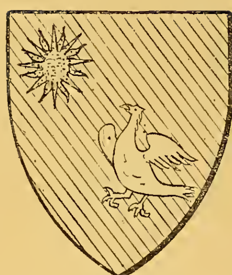


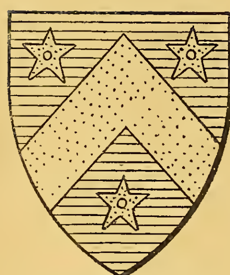
BRUILLE

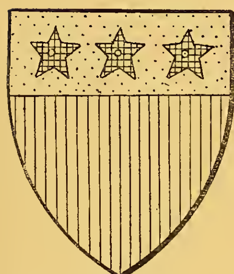


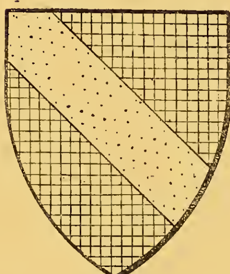
BRUNÉMONT

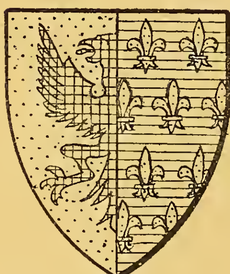

BUGNICOURT

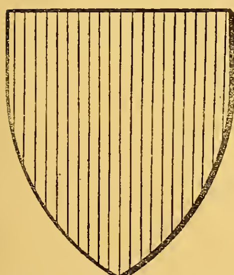

CANTIN

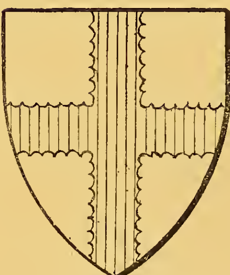

COURCHELETTES

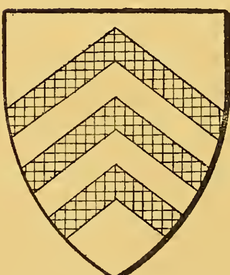

COUTICHES

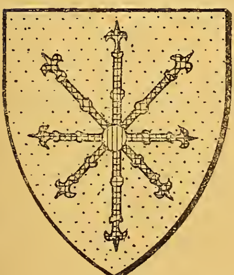

CUINCY

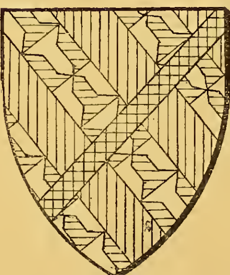

DECHY

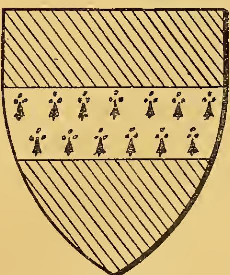

DOUAI

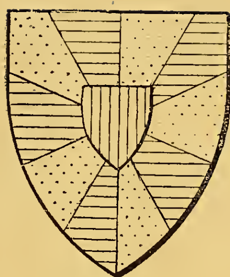

ÉCAILLON

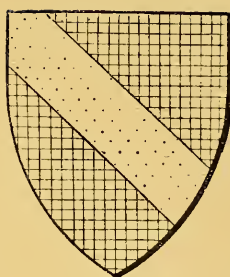

ERCHIN

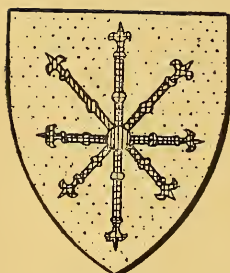

ERRE

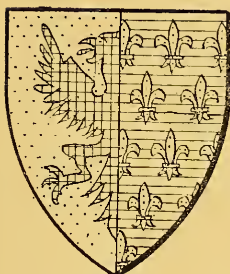

ESQUERCHIN

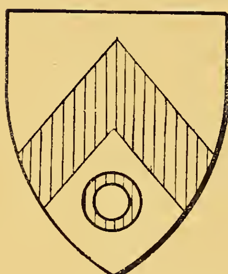

ESTRÉES

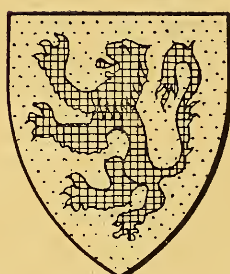

FAUMONT

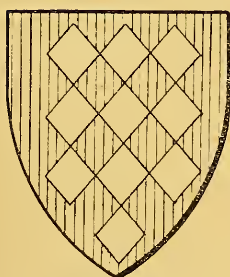

FÉCHAIN

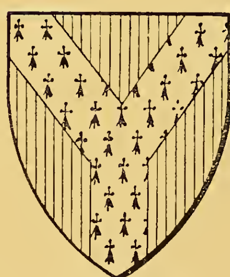

FENAIN

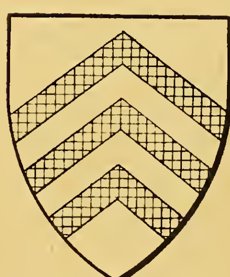

FÉRIN

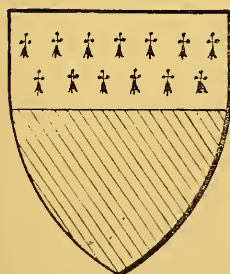

FLERS EN ESCREBIEU

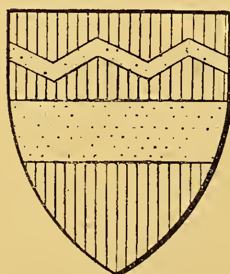

FLINES LEZ RACHES

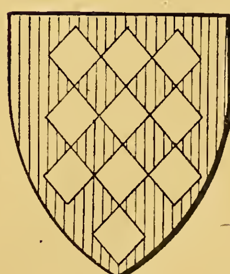

FRESSAIN

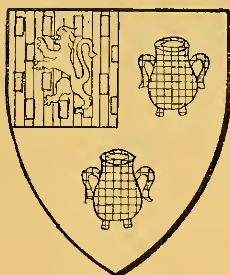

GŒULZIN

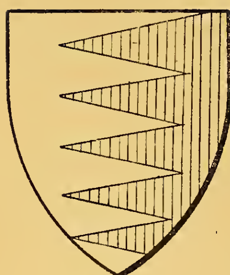

GUESNAIN

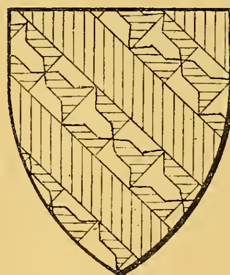

HAMEL

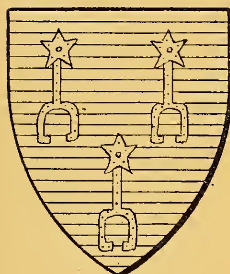

HORNAING

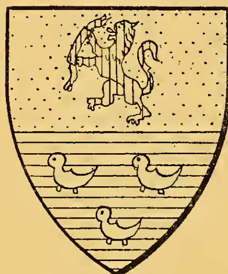

LALAING


LAMBRES

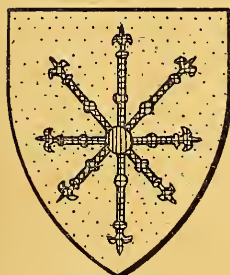

LANDAS

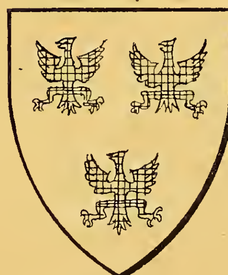

LAUWIN PLANQUES

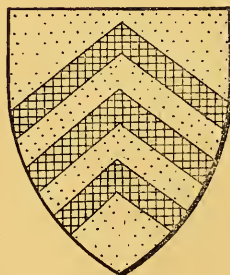

LÉCLUSE

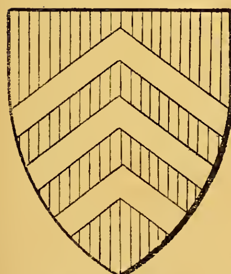

LEWARDE

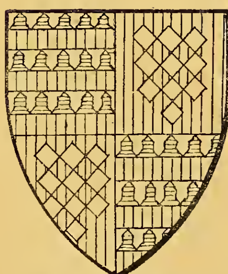

LOFFRE

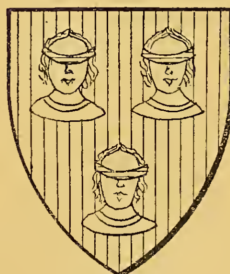

MARCHIENNES

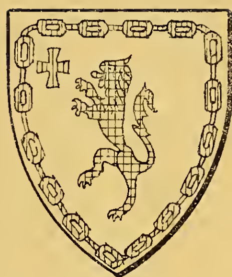

MARCQ


MASNY


MONCHECOURT


MONTIGNY EN OSTREVANT

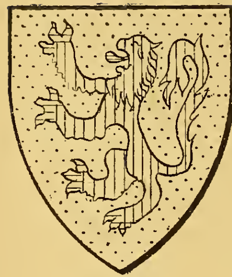

NOMAIN



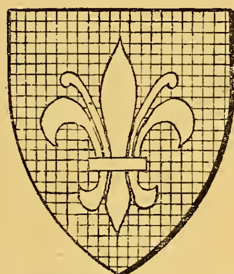
ORCHIES



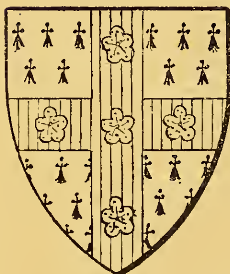
PECQUENCOURT



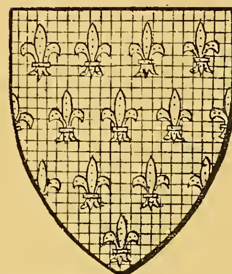
RACHES



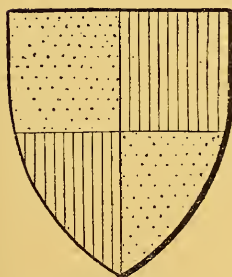
RAIMBEAUCOURT



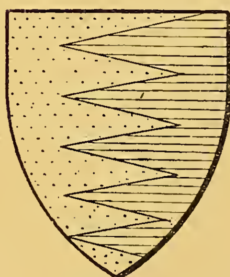
RIEULAY



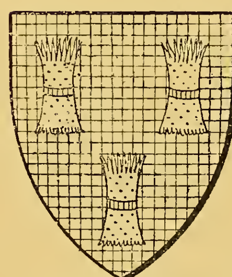
ROOST-WARENDIN



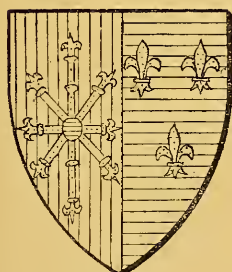
ROUCOURT



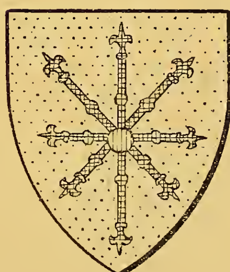
SAMÉON



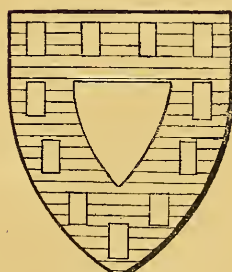
SIN LE NOBLE



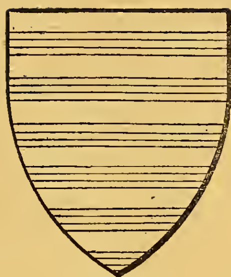
SOMAIN



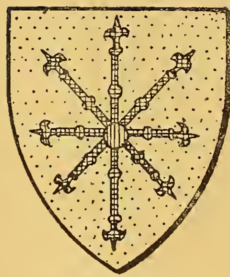
TILLOY

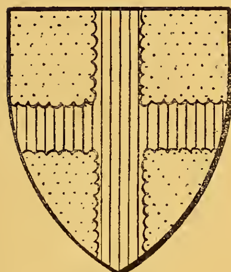


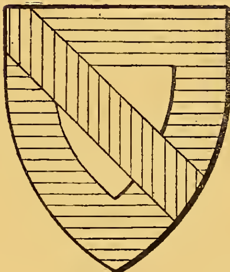
VILLERS AU TERTRE

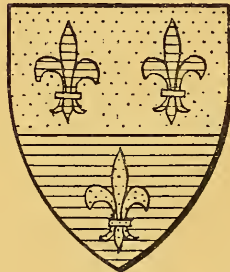

VILLERS CAMPEAU

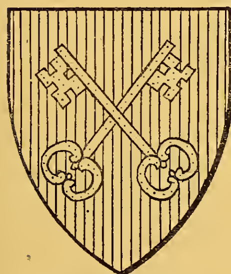

VRED

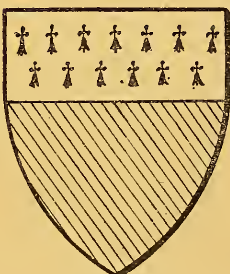

WANDIGNIES HAMAGE


WARLAING


WAZIERS


DOUAI SAINT-AMÉ

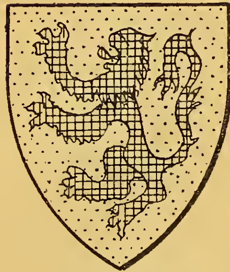

DOUAI SAINT-PIERRE

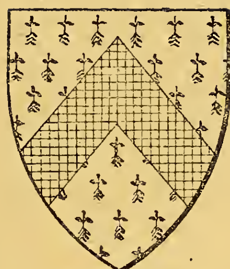

DOUAI CHATELAIN

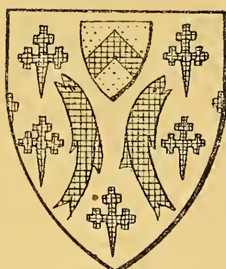

ABBAYE DES PRÉS

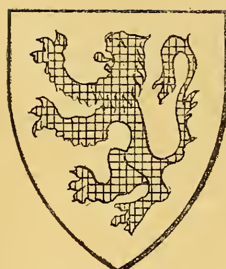

ABBAYE DE SIN

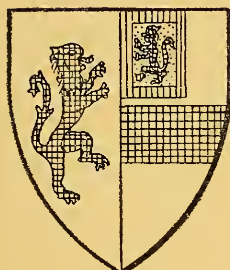

DOUAI UNIVERSITÉ

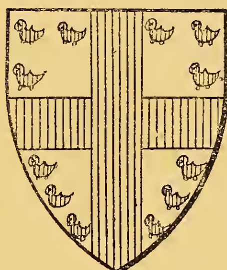

HOPITAL DE THÉOMOLIN

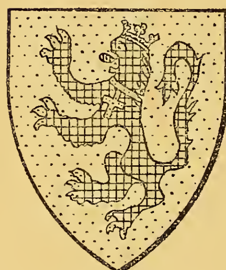

ARMBOUTS CAPPEL

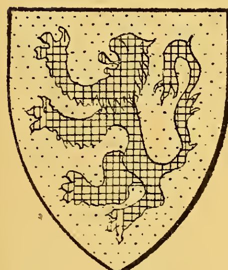

ARMBOUTS CAPPEL-CAPPELLE

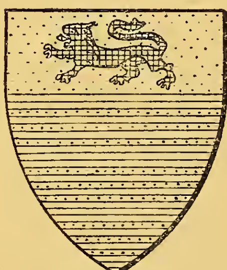

BAMBECQUE

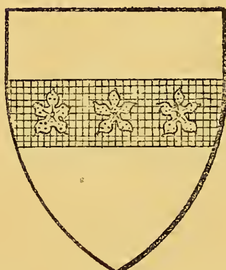

BERGUES


BIERNE

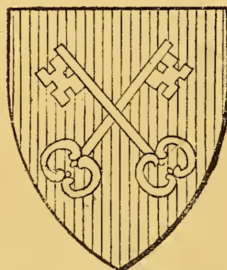

BISSEZEELE

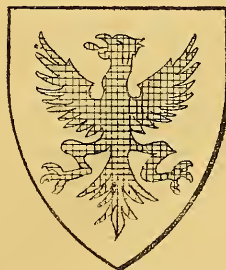

BOLLEZEELE

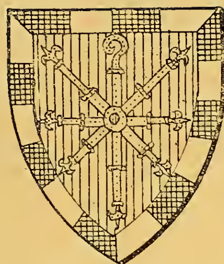

BOURBOURG

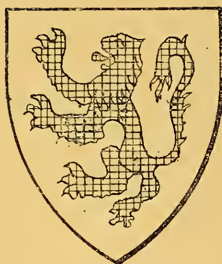

BROUCKERQUE

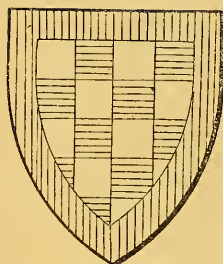

BROXEELE

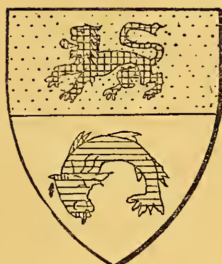

CAPPELLEBROUCK

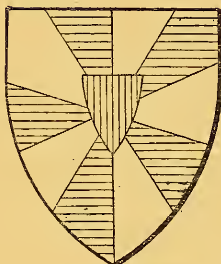

COUDEKERQUE

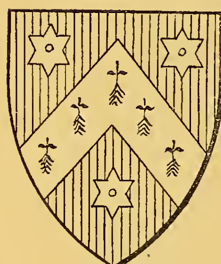

CRAYWICK


CROCHTE

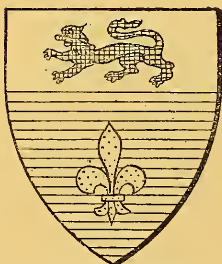

DRINCHAM

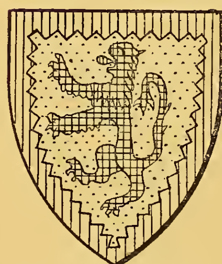

DUNKERQUE

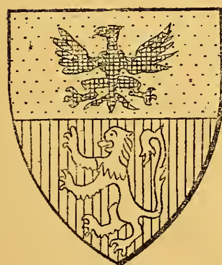

ERINGHEM


ESQUELBECQ


GHYVELDE

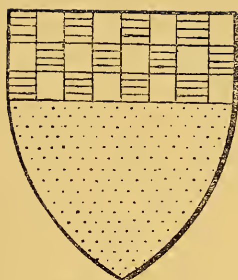

GRANDE-SYNTHE

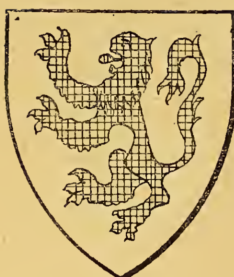

GRAVELINES

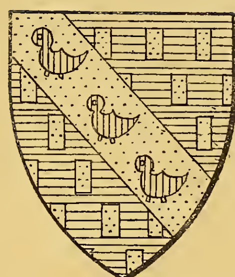

HERZEELE

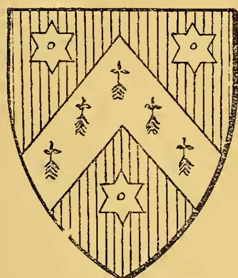

HOLQUE

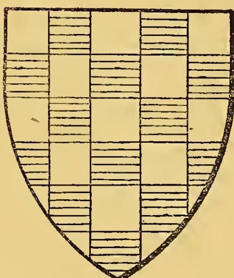

HONDSCHOOTE

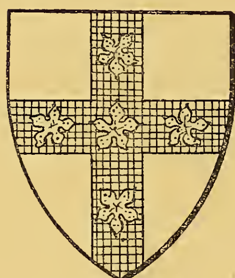

HOYMILLE

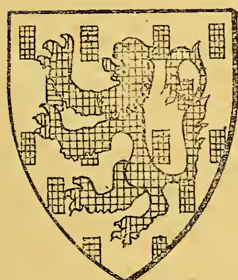

KILLEM


LEDERZEELE

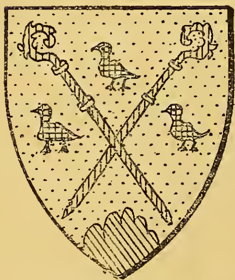

LEDRINGHEM

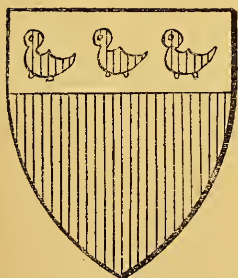

LEFFRINCKHOUCKE

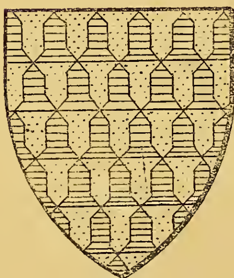

LOOBERGHE

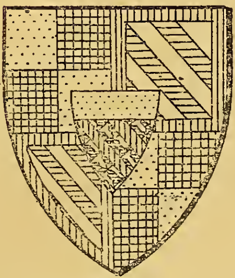

LOON

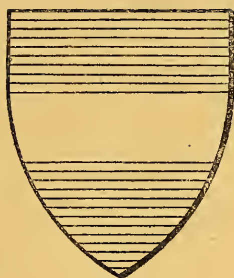

MARDICK

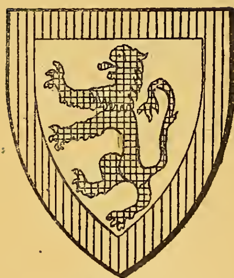

MERCKEGHEM

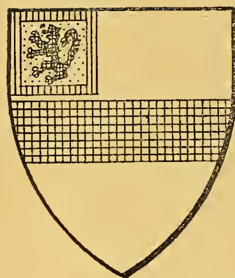

MILLAM

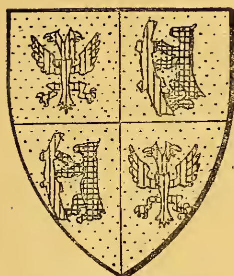

NIEURLET

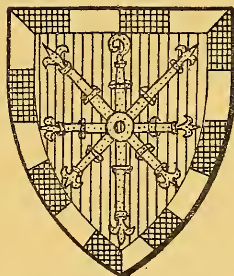

OOST-CAPPEL

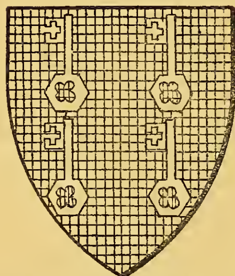

PITGAM

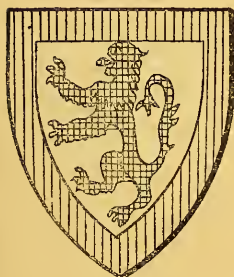

QUAEDYPRE

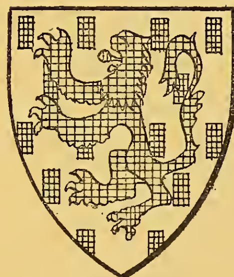

REXPOEDE

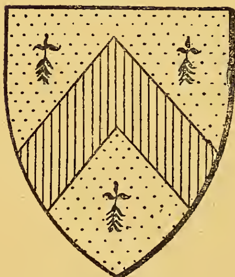

SAINT-GEORGES

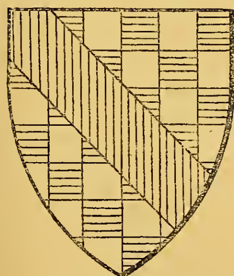

SAINT-MOMELIN

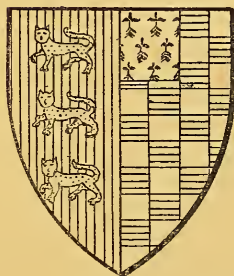

SAINT-PIERREBROUCK

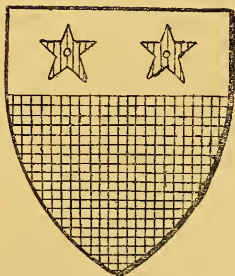

SOCX

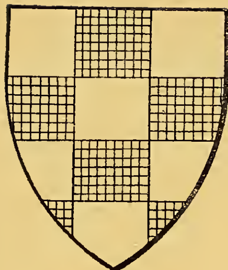

SPYCKER


STEENE

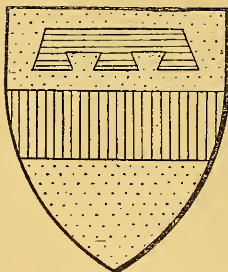

TETEGHEM


UXEM

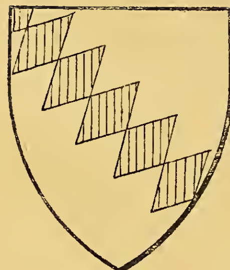

VOLCKERINCKHOVE



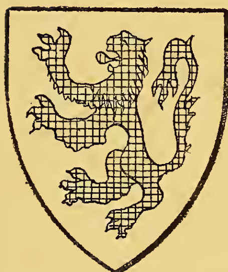
WARHEM



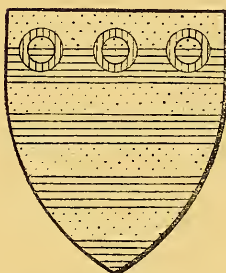
WATTEN



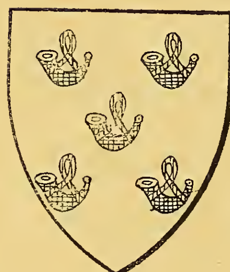
WEST-CAPPEL



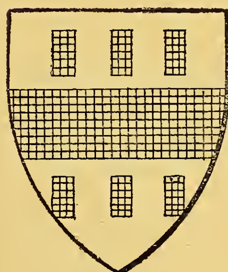
WORMHOUT



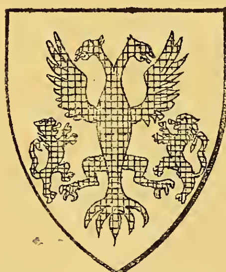
WULVERDINGHE



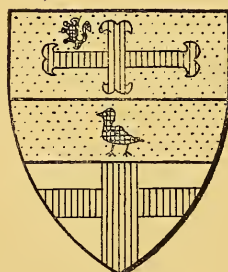
WYLDER



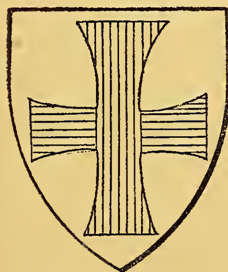
ZEGGERS-CAPPEL



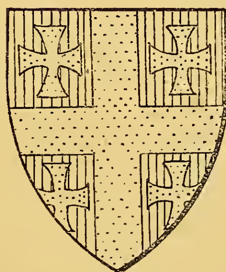
ZUYDCOOTE



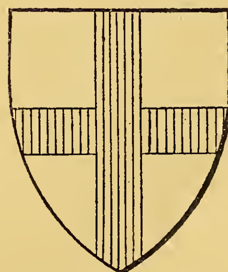
CHATELLENIE
DE BOURBOURG



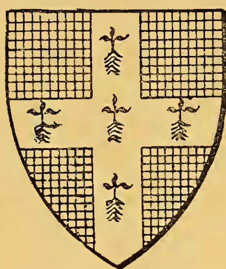
TRINITAIRES
D'HONDSCHOOTE

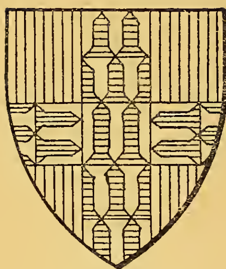


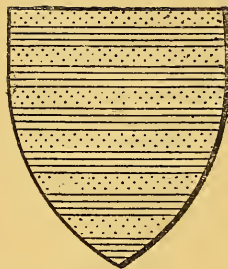
CONFRÉRIES
DE S SÉBASTIEN

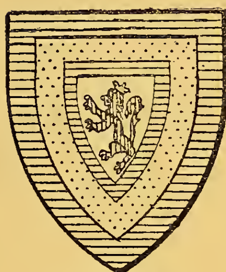


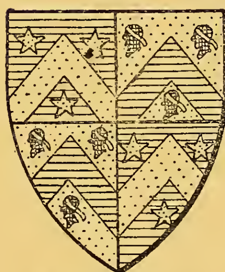
CONFRÉRIES
DE S. GEORGES

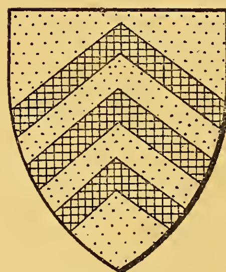

ARNEKE

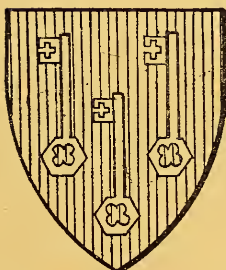

BAILLEUL

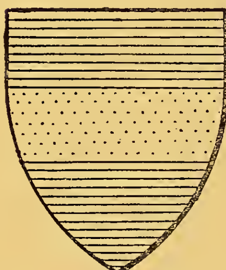

BAVINCHOVE

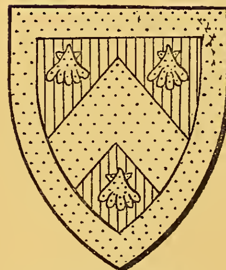

BERTHEN

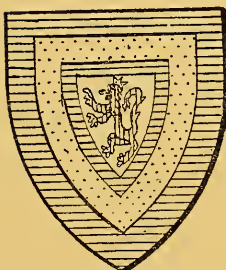

BLARINGHEM

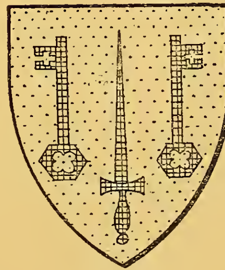

BOESCHEPE

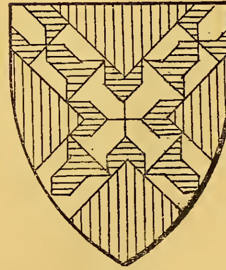

BOESEGHEM


BORRE

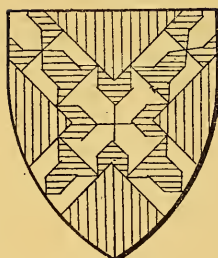

BUYSSCHEURE

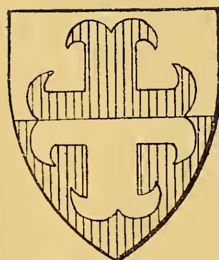

CAESTRE

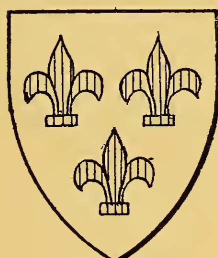

CASSEL

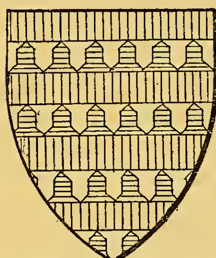

DOULIEU

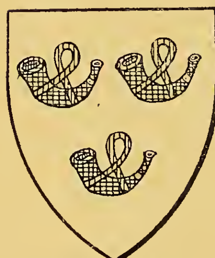

EBBLINGHEM

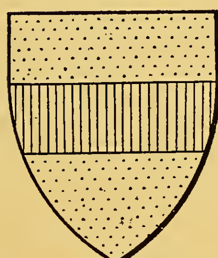

EECKE


ESTAIRES

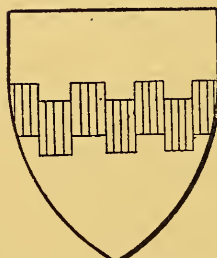

FLÊTRE

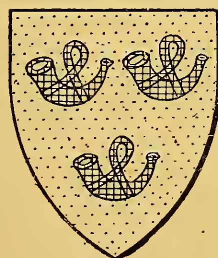

GODEWAERSVELDE

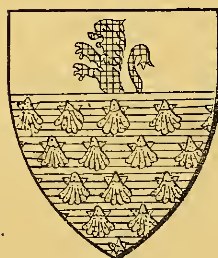

HARDIFORT

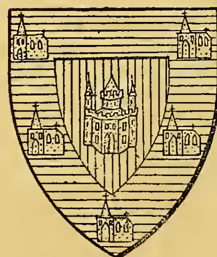

HAVERSKERQUE


HAZEBROUCK

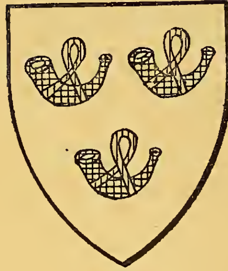

HONDEGHEM

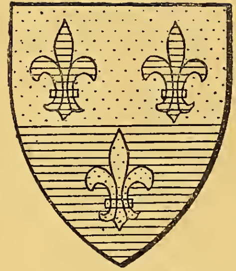

HOUTKERQUE

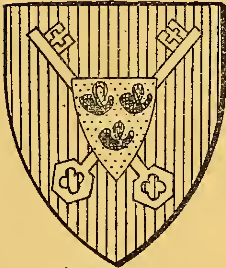

LA GORGUE

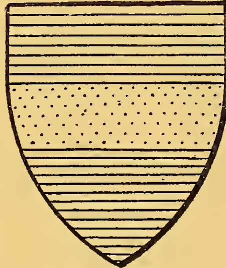

LA MOTTE
AU BOIS

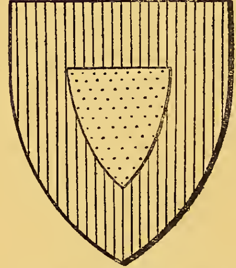

LYNDE

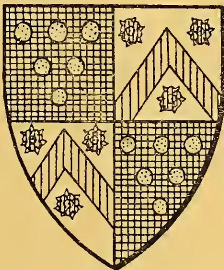

MERRIS

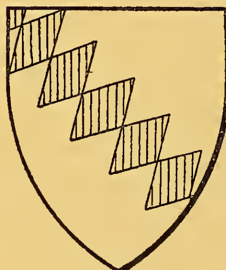

MERVILLE

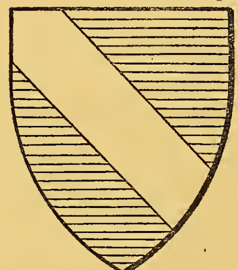

METEREN

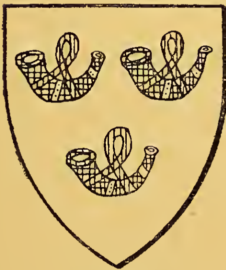

MORBECQUE

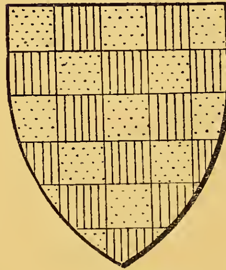

NEUF-BERQUIN

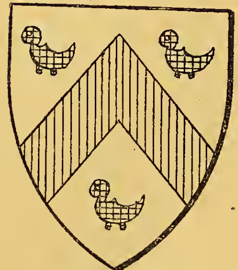

NIEPPE

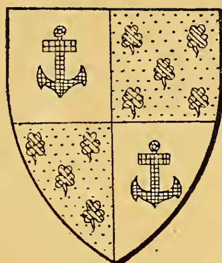

NOORDPEENE

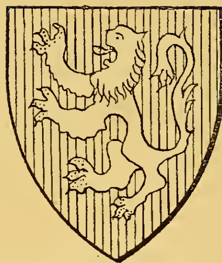

OCHTEZEELE

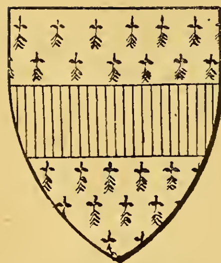

OUDEZEELE

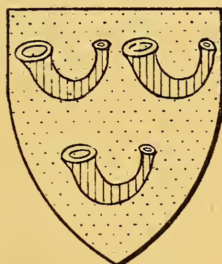

OXELAERE

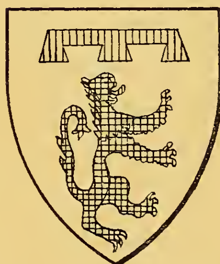

PRADELLES

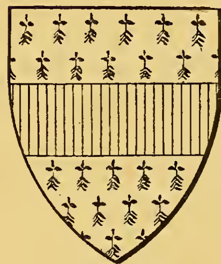

RENESCURE

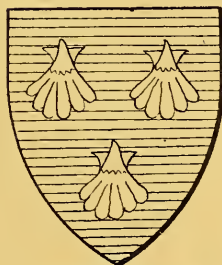

RUBROUCK

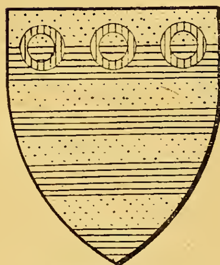

SAINTE-MARIE CAPPEL

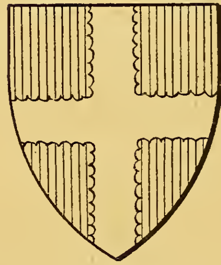

SAINT-SYLVESTRE CAPPEL

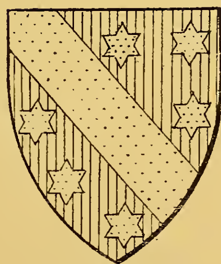

SERCUS

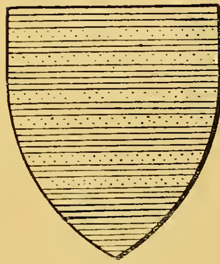

STAPLE

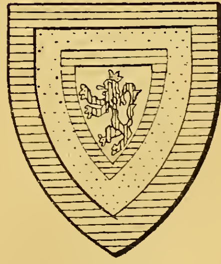

STEENBECQUE

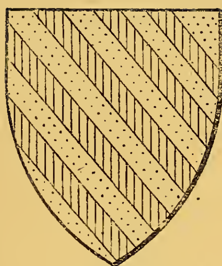

STEENVOORDE

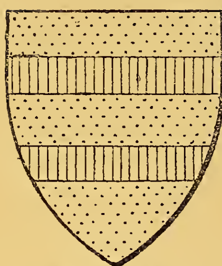

STEENWERCK

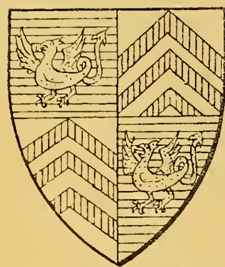

STRAZEELE

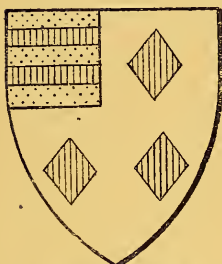

TERDEGHEM

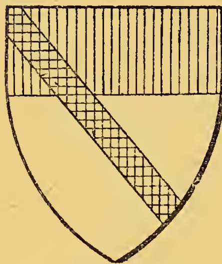

THIENNES

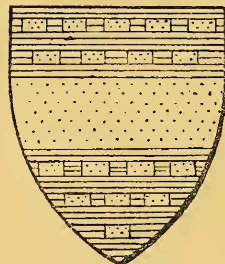

VIEUX-BERQUIN

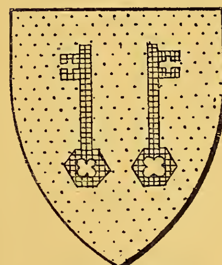

WALLON-CAPPEL

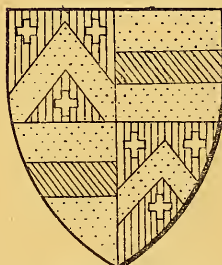

WEMAERS-CAPPEL

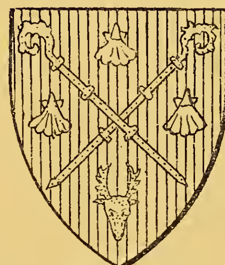

WINNEZEELE

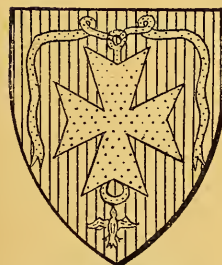

ZERMEZEELE

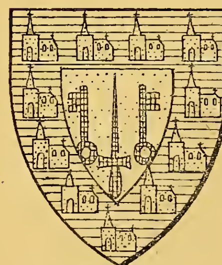

ZUYDPEENE

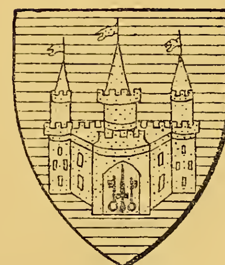

CHAPITRE
DE CASSEL

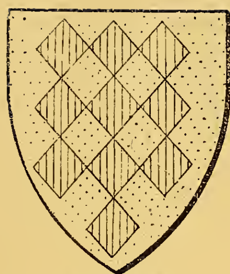

MONASTÈRE
DE PRÉAVIN

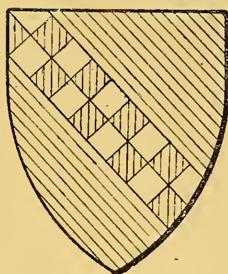

ABBAYE
DE LA WOESTINE

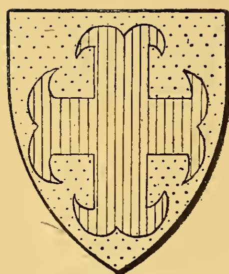

COMMANDERIE
DE CAESTRE

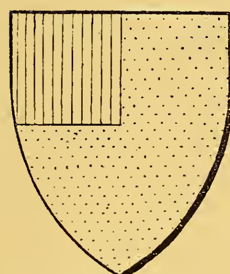

AMBACHT
DE CASSEL

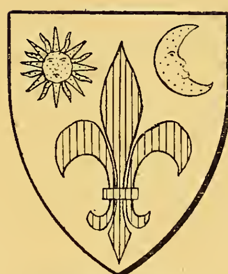

COUR
DE CASSEL

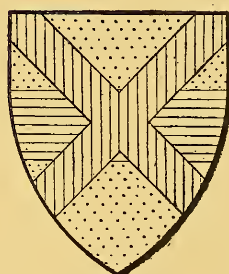

ALLENNES LES MARAIS

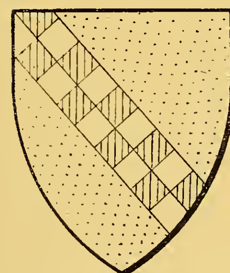

ANNAPPES

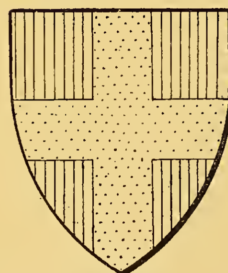

ANNŒULLIN

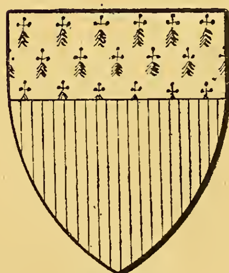

ANSTAING

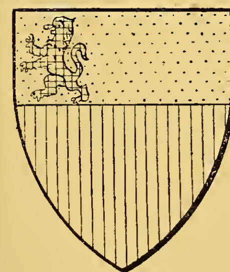

ARMENTIÈRES

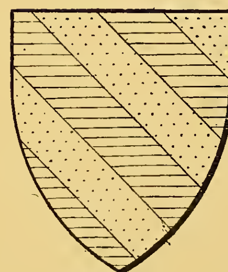

ASCQ

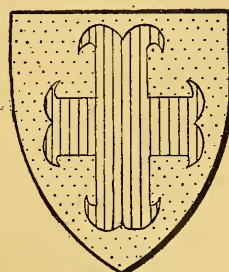

ATTICHES

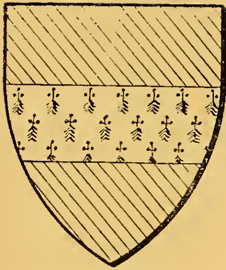

AUBERS

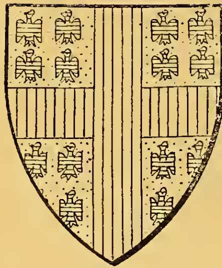

AVELIN

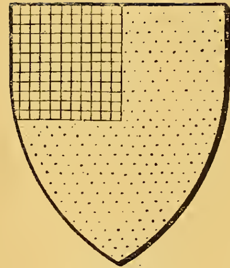

BACHY

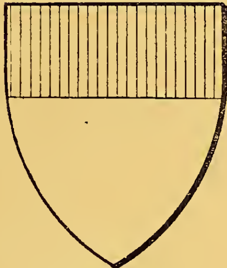

BAISIEUX

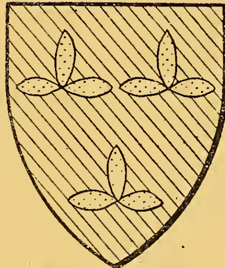

BAUVIN

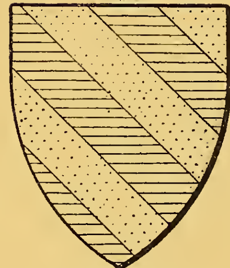

BEAUCAMPS

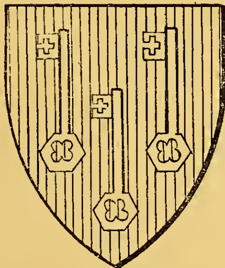

BERSÉE

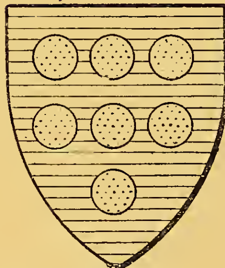

BONDUES

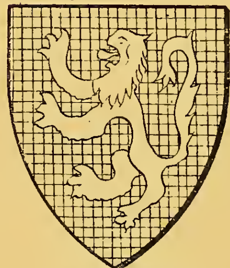

BOURGHELLES

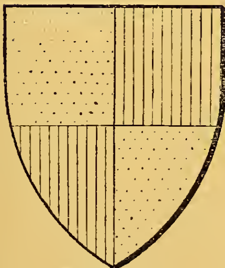

BOUSBECQUE

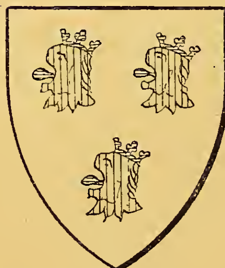

BOUVINES


CAMPHIN
EN CARAMBAUT

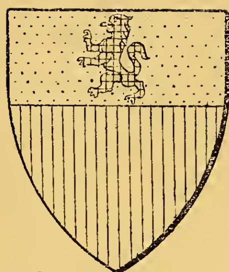

CAMPHIN
EN PÉVELE

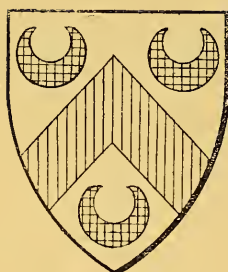

CAPINGHEM

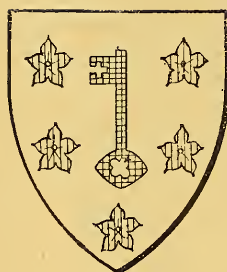

CAPPELLE
EN PÉVELE

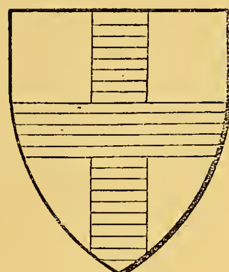

CARNIN

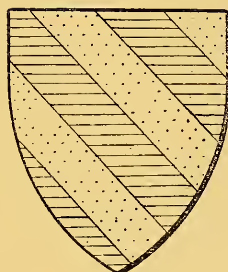

CHEMY

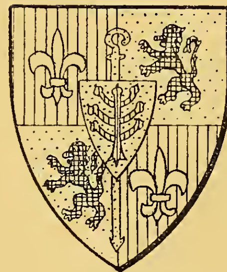

CHÉRENG


COBRIEUX

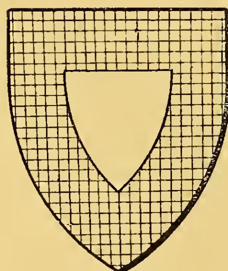

COMINES

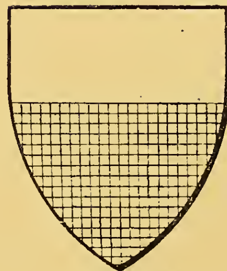

CROIX

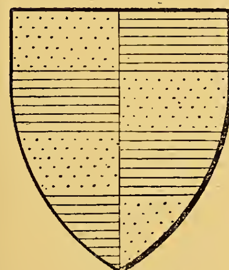

CYSOING

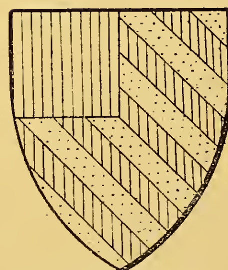

DEÛLEMONT

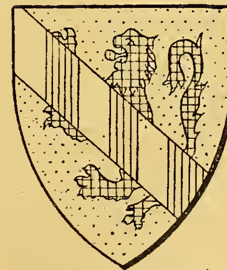

EMMERIN

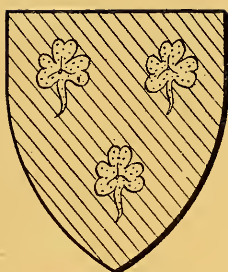

ENGLOS

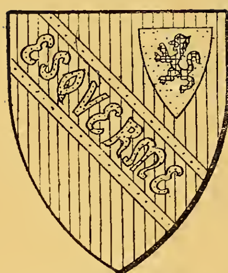

ENNETIÈRES EN WEPPES


ENNEVELIN


ERQUINGHEM LE SEC

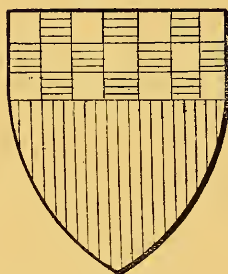

ERQUINGHEM SUR LA LYS

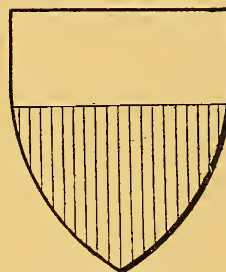

ESCOBECQUE

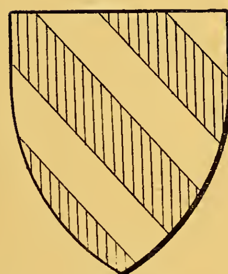

ESQUERMES

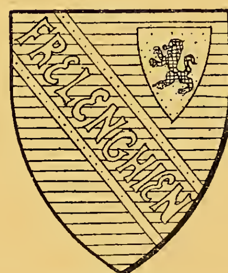

FACHES

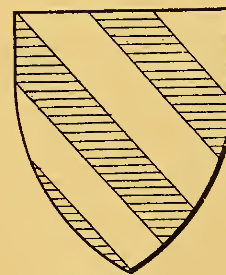

FIVES

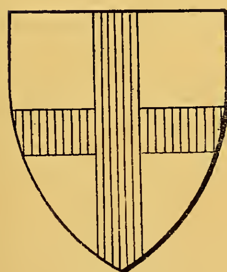

FLERS

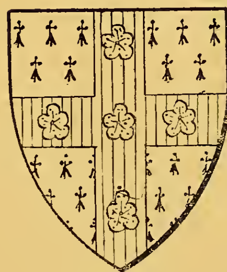

FOREST

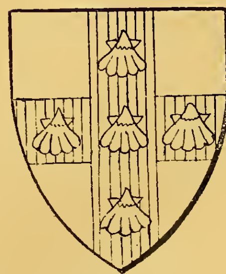

FOURNES

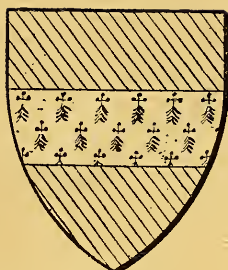

FRELINGHIEN

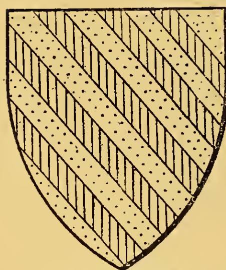

FRETIN

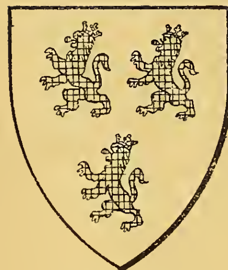

FROMELLES

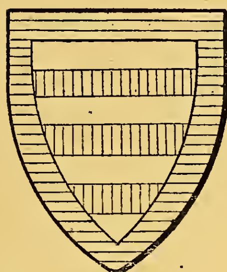

GENECH


GONDECOURT

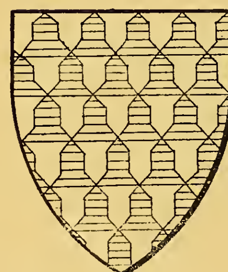

GRUSON

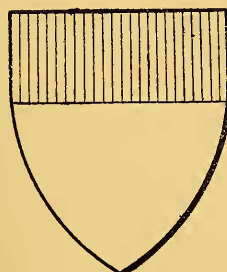

HALLENNES LEZ HAUBOURDIN

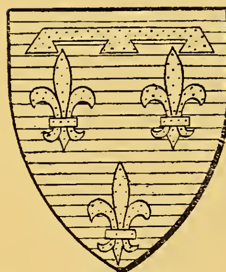

HALLUIN

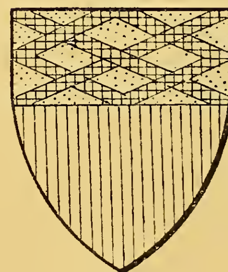

HANTAY

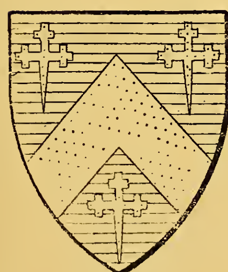

HAUBOURDIN

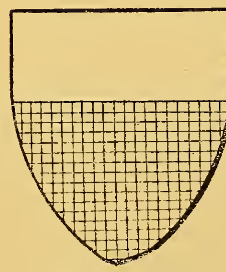

HELLEMMES

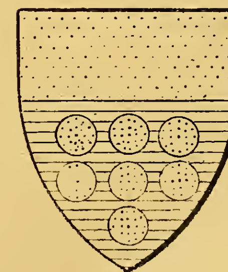

HEM

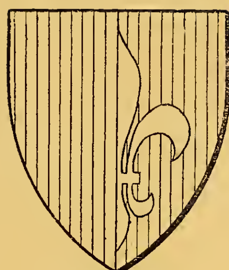

HERLIES

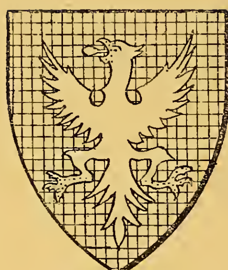

HERRIN

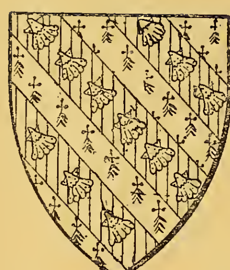

HOUPLIN LEZ SECLIN

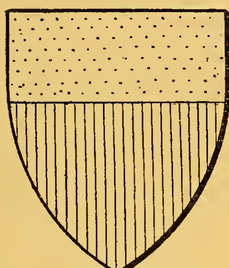

HOUPLINES

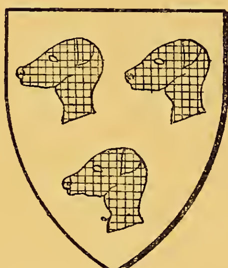

ILLIES

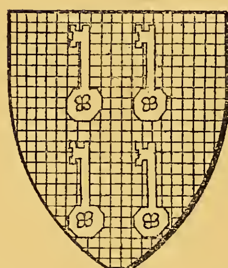

LA BASSÉE

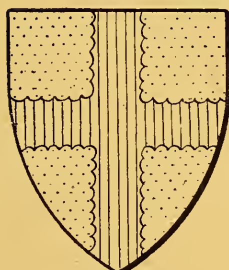

LA MADELEINE

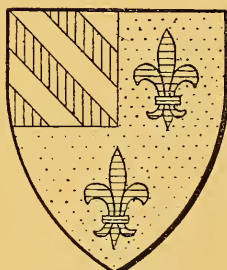

LAMBERSART

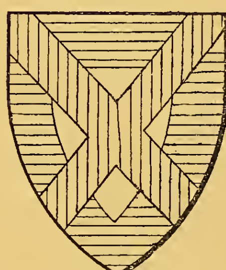

LA NEUVILLE

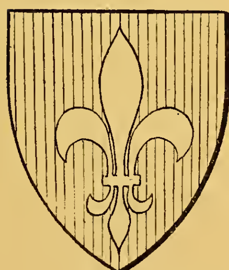

LANNOY

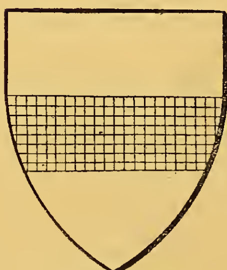

LÉERS

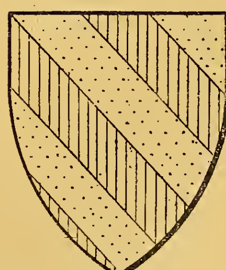

LESQUIN

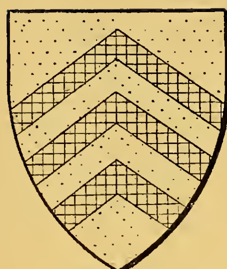

LEZENNES

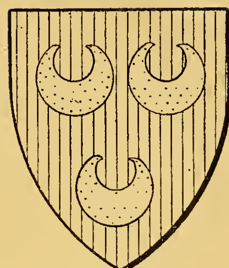

LIGNY

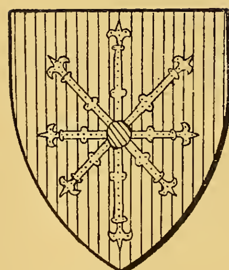

LILLE

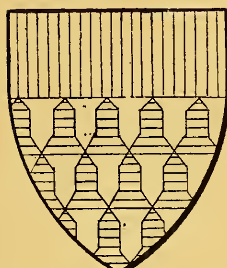

LINSELLES

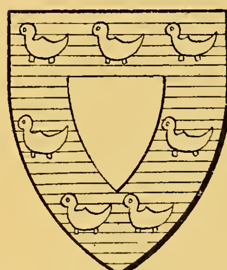

LOMME

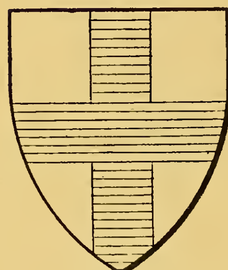

LOMPRET

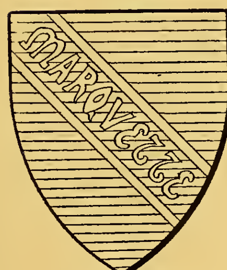

LOOS


LOUVIL

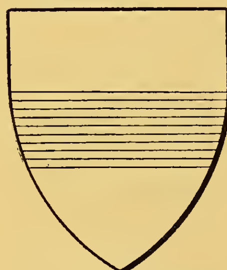

LYS
LEZ-LANNOY

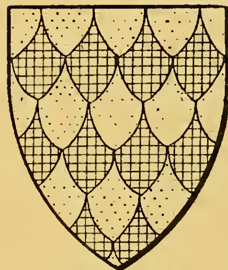

LE MAISNIL

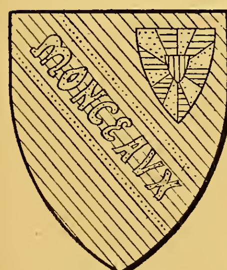

MARCQ
EN-BARŒUL



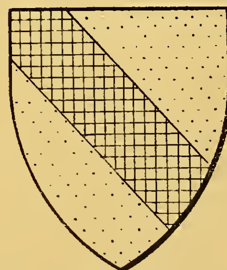
MARQUETTE

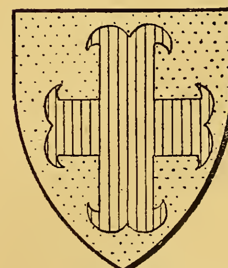

MARQUILLIES

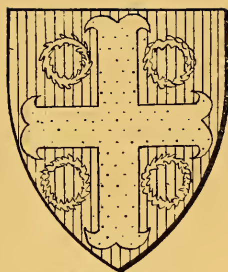

MÉRIGNIES

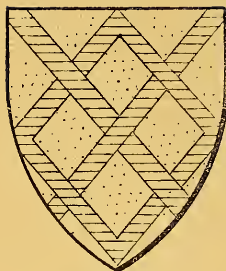


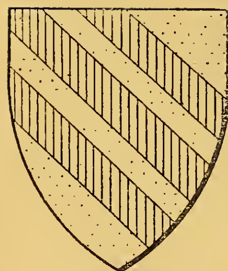
MONCHEAUX

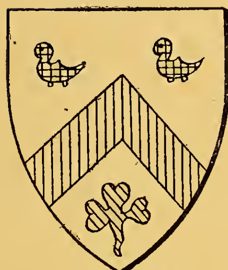

MONS
EN BARŒUL

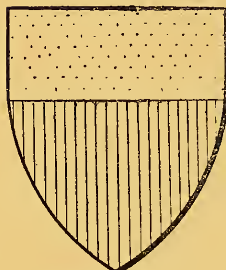

MONS
EN PÉVELE

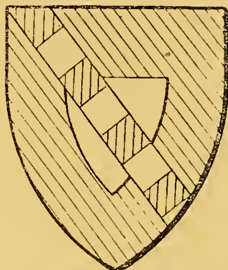

MOUCHIN

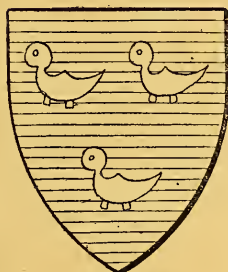

MOUVAUX

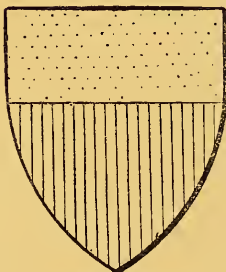

NEUVILLE
EN FERRAIN

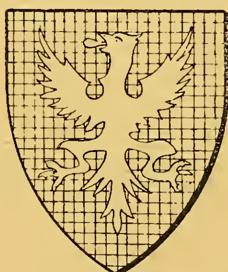

NOYELLES
LEZ SECLIN

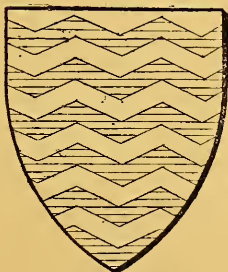

OSTRICOURT

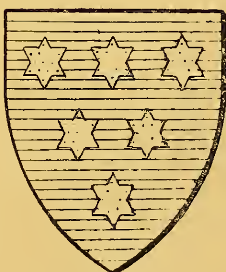

PÉRENCHIES

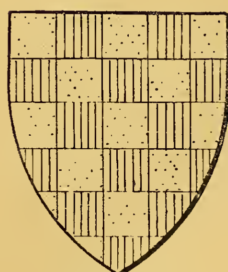

PÉRONNE
EN MÉLANTOIS

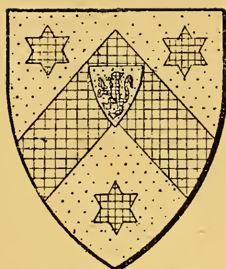

PHALEMPIN

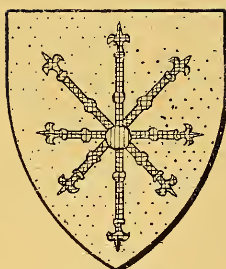

PONT-A-MARCQ

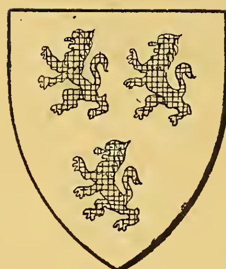

PRÉMESQUE

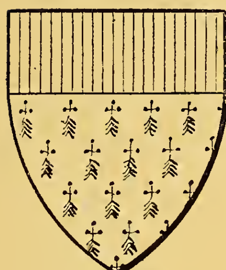

PROVIN

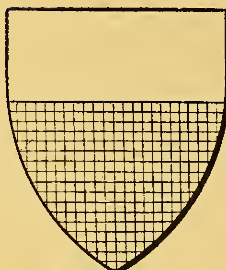

QUESNOY
SUR DEÛLE

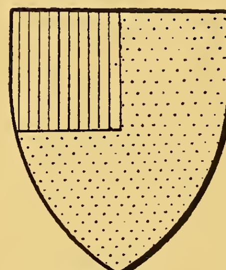

RADINGHEM

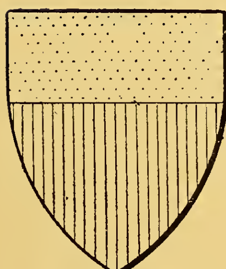

RONCHIN

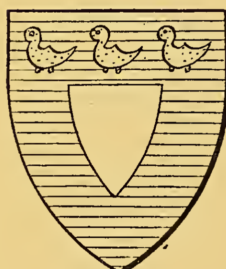

RONCQ

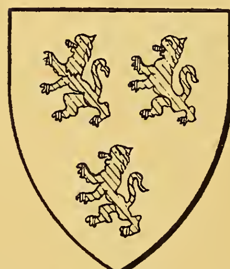

ROUBAIX

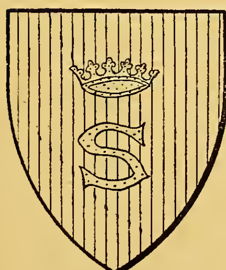

SAILLY
LEZ LANNOY


SAINGHIN
EN MÉLANTOIS

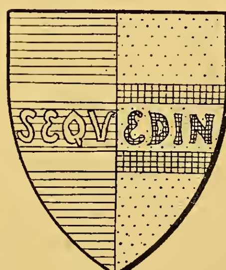

SAINGHIN
EN WEPPES


SALOMÉ

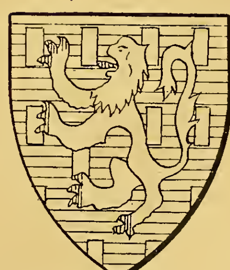

SANTES

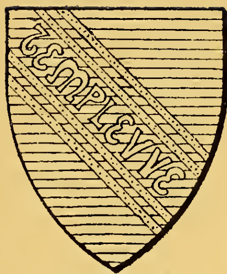


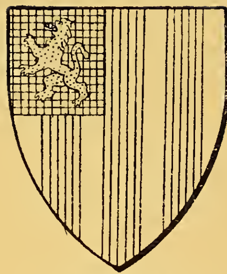
SECLIN

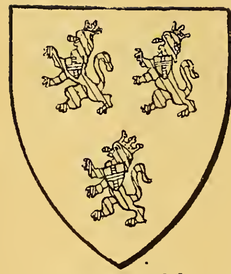


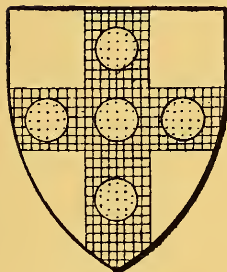
SEQUEDIN

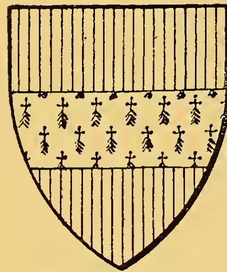

TEMPLEMARS

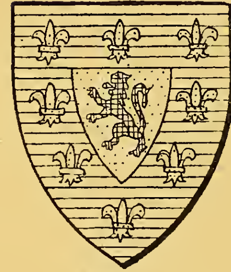

TEMPLEUVE
EN PEVELE

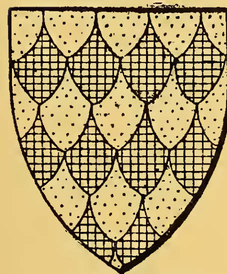

THUMERIES

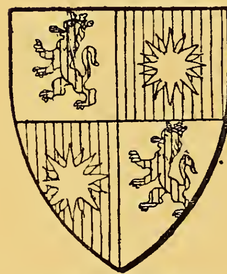

TOUFFLERS

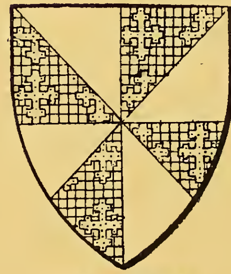

TOURCOING

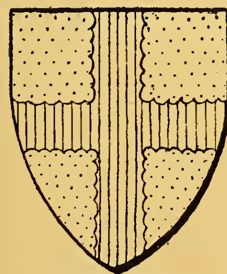

TOURMIGNIES

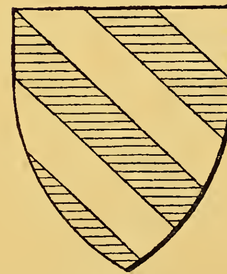

TRESSIN

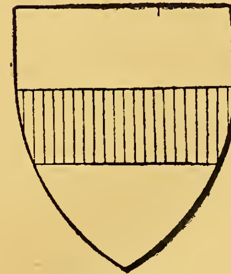

VENDEVILLE

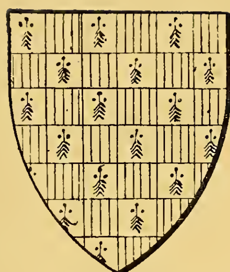

VERLINGHEM

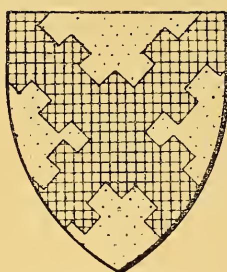

WAHAGNIES

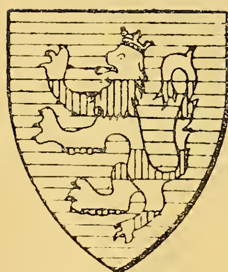

WAMBRECHIES

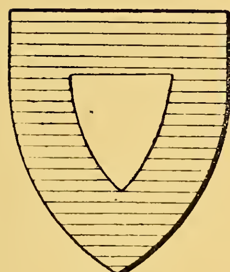

WANNEHAIN

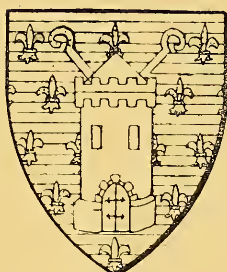

WARNETON

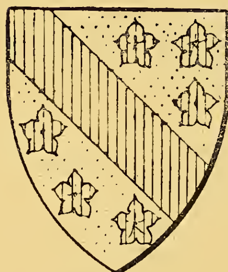

WASQUEHAL

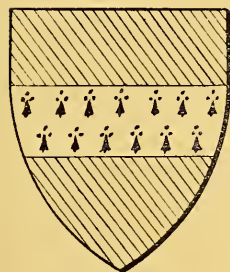

WATTIGNIES

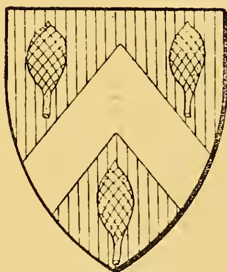

WATTRELOS


WAVRIN

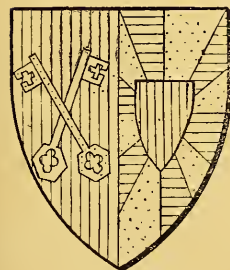

WAZEMMES

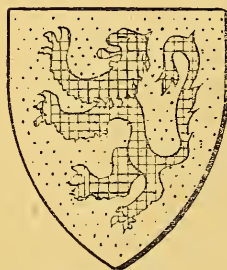

WERVICQ

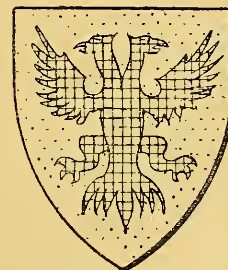

WICRES

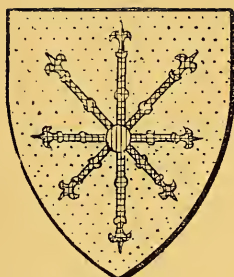

WILLEMS

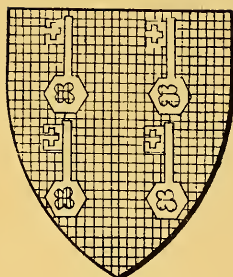

COMINES
COLLÉGIALE

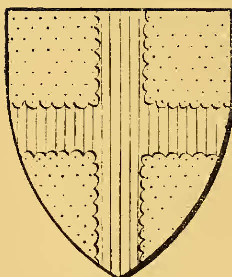

LILLE
COLLEGIALE

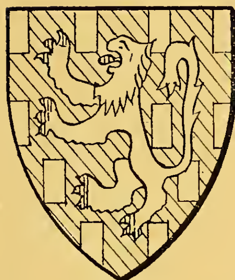

MARQUETTE
ABBAYE

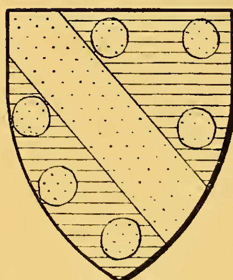

PHALEMPIN
ABBAYE

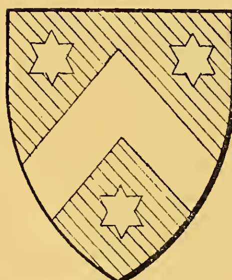

ABSCON

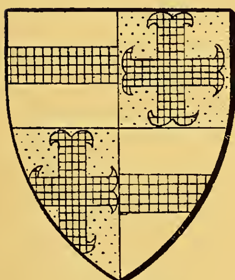

ANZIN

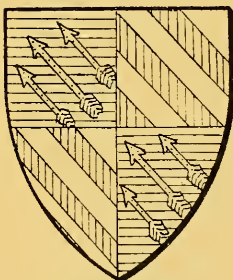

ARTRES

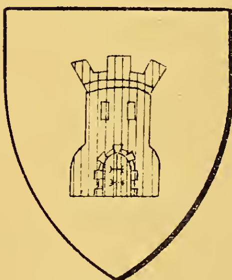

AUBRY

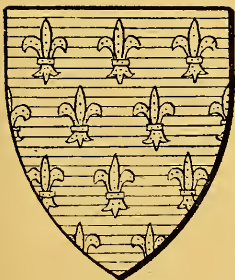

AULNOY

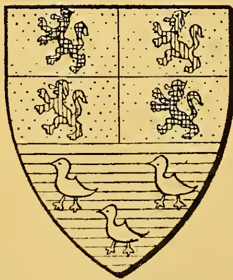

AVESNES-LE-SEC

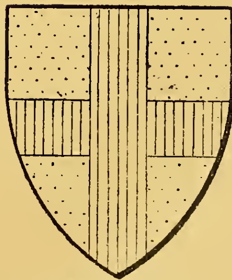

BELLAING

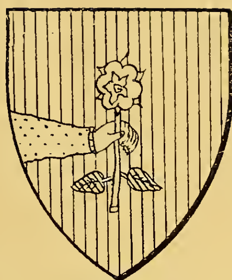

BEUVRAGES

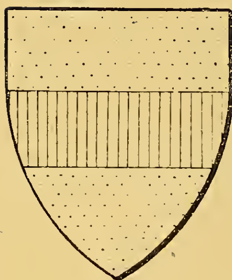

BOUCHAIN

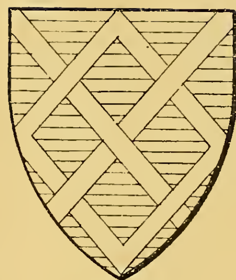

BRILLON

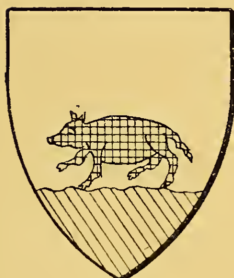

BRUAI

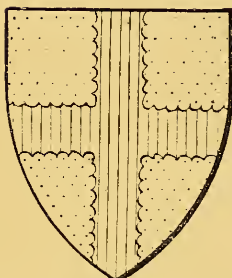

BRUILLE
LEZ SAINT AMAND

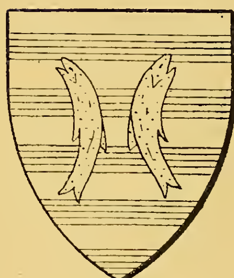

CHATEAU L'ABBAYE

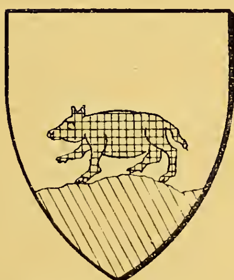

CONDÉ

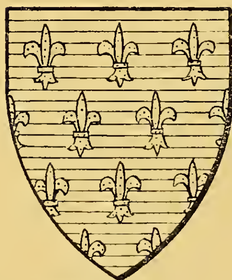

CRESPIN

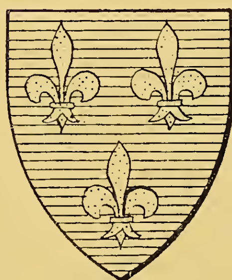

CURGIES

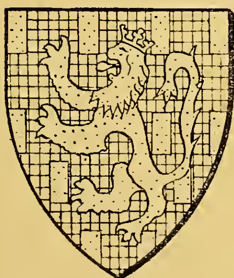

DENAIN

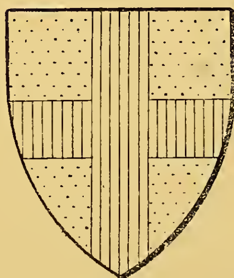

DOUCHY

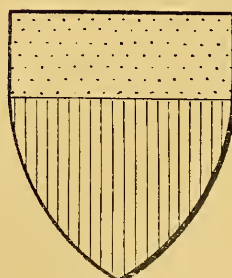

ÉMERCHICOURT

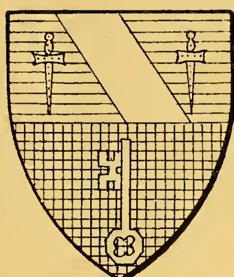

ESCAUDAIN ESCAUPONT

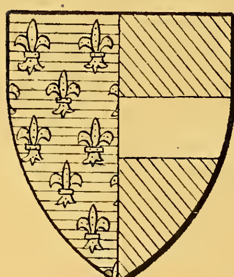

ESTREUX

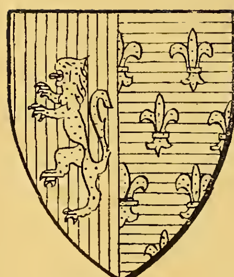

FAMARS

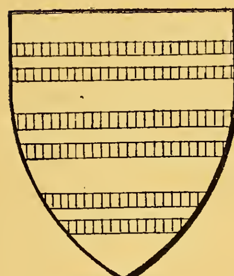

FLINES LEZ MORTAGNE

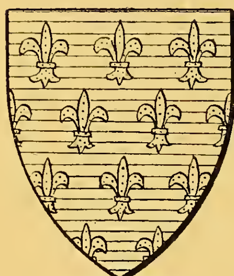

FRESNES

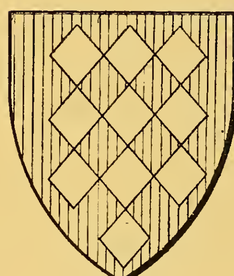

HASNON

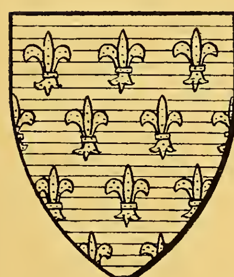

HASPRES


HAULCHIN

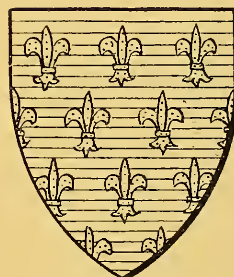

HAVELUY

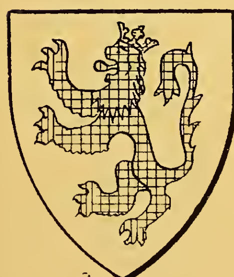

HELESMES

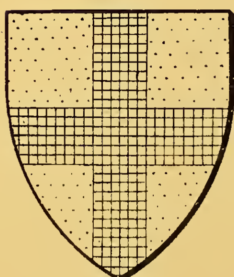

HERGNIES

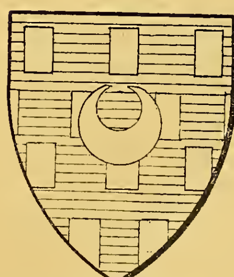

HÉRIN

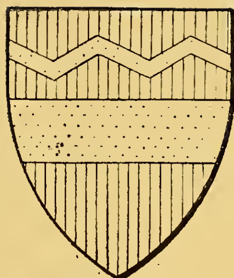

HORDAIN

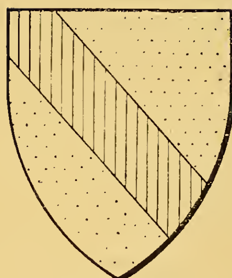

LECELLES
LIEU-SAINT-AMAND
LOURCHES

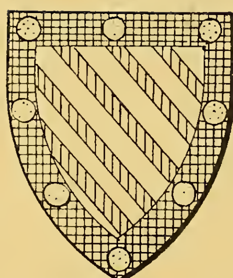

MAING

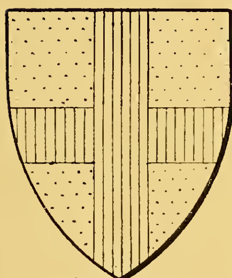

MARLY

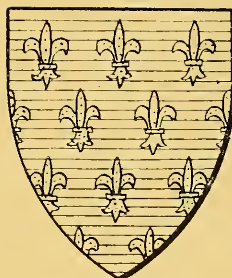

MARQUETTE
EN-OSTREVANT

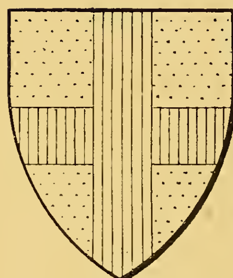

MASTAING

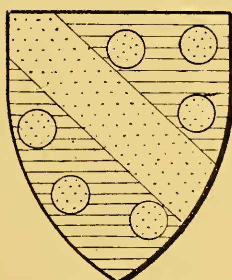

MAULDE

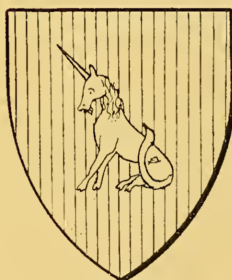

MONCHAUX

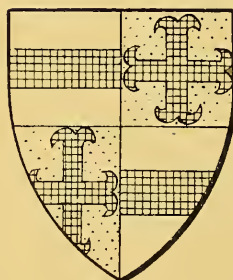

MORTAGNE

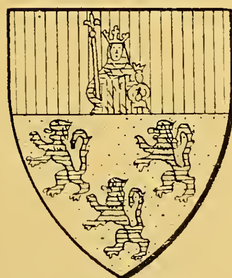

NEUVILLE SUR ESCAUT

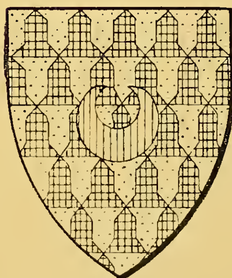

NIVELLE

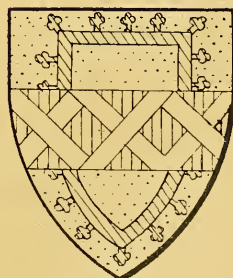

NOYELLES SUR SELLE

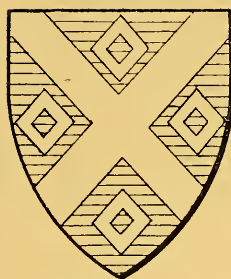

ODOMEZ

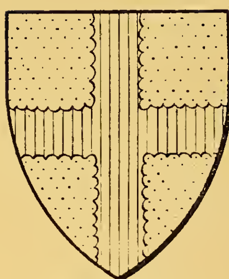

OISY

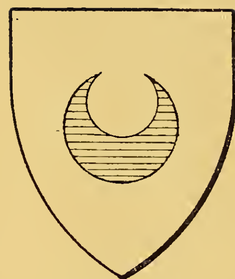

ONNAING

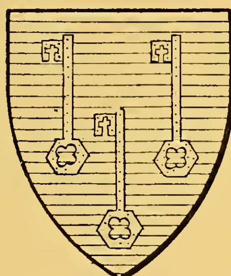

PRÉSEAU

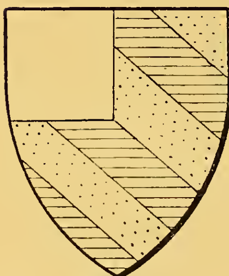

PROUVY

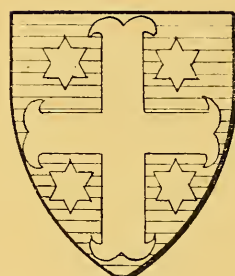

QUAROUBLE

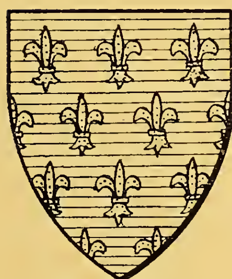

QUÉRENAING

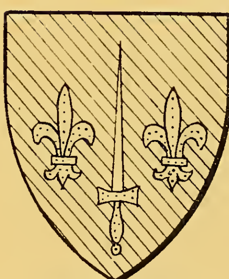

QUIÉVRECHAIN

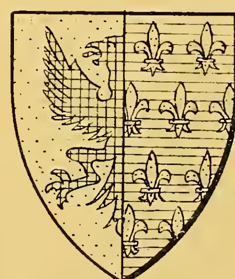

RAISMES

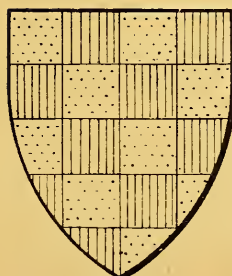

RŒULX

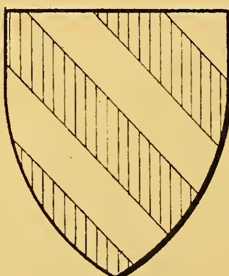

ROMBIES

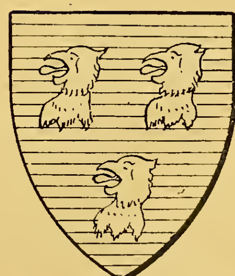

ROSULT
RUMEGIES

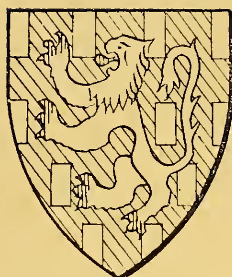

SAINT-AMAND

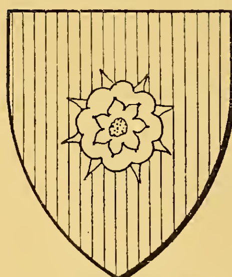

SAINT-SAULVE

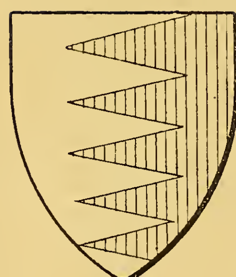

SARS ET ROSIERES

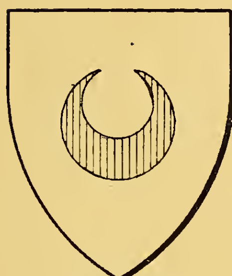

SAULTAIN


SEBOURG

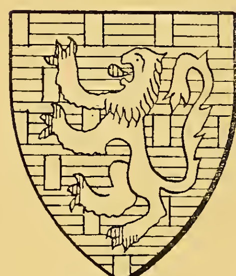

THIANT

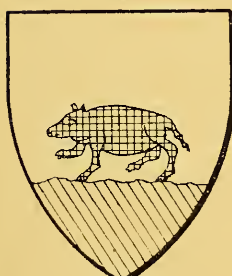

THIVENCELLES

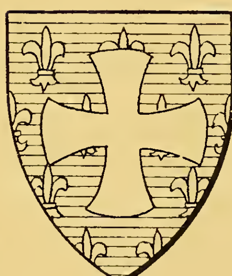

THUN SAINT-AMAND

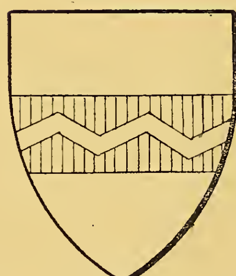

TRITH SAINT-LÉGER

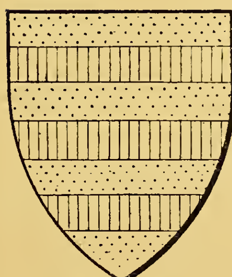

VALENCIENNES

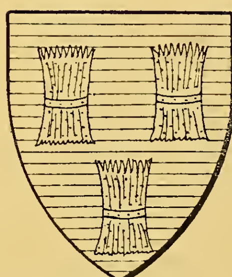

VERCHAIN MAUGRÉ

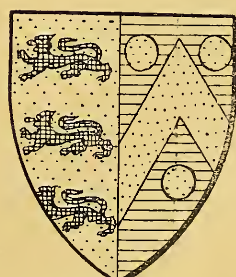

VICOGNE


VICQ


VIEUX-CONDÉ


WALLERS


WASNES-AU-BAC


WAVRECHAIN SOUS-FAULX

# TABLE

DES

# NOMS DE PERSONNES

# TABLE

DES

# NOMS DE LIEUX

---

# TABLE DES GRAVURES



## ARMOIRIES DES COMMUNES

### *Arrondissement d'Avesnes.*

### *Arrondissement de Cambrai.*



### *Arrondissement de Douai.*



### *Arrondissement de Dunkerque.*



### *Arrondissement d'Hazebrouck.*

*Arrondissement de Lille.*



*Arrondissement de Valenciennes.*



---

# TABLE DES MATIÈRES

LILLE, IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ